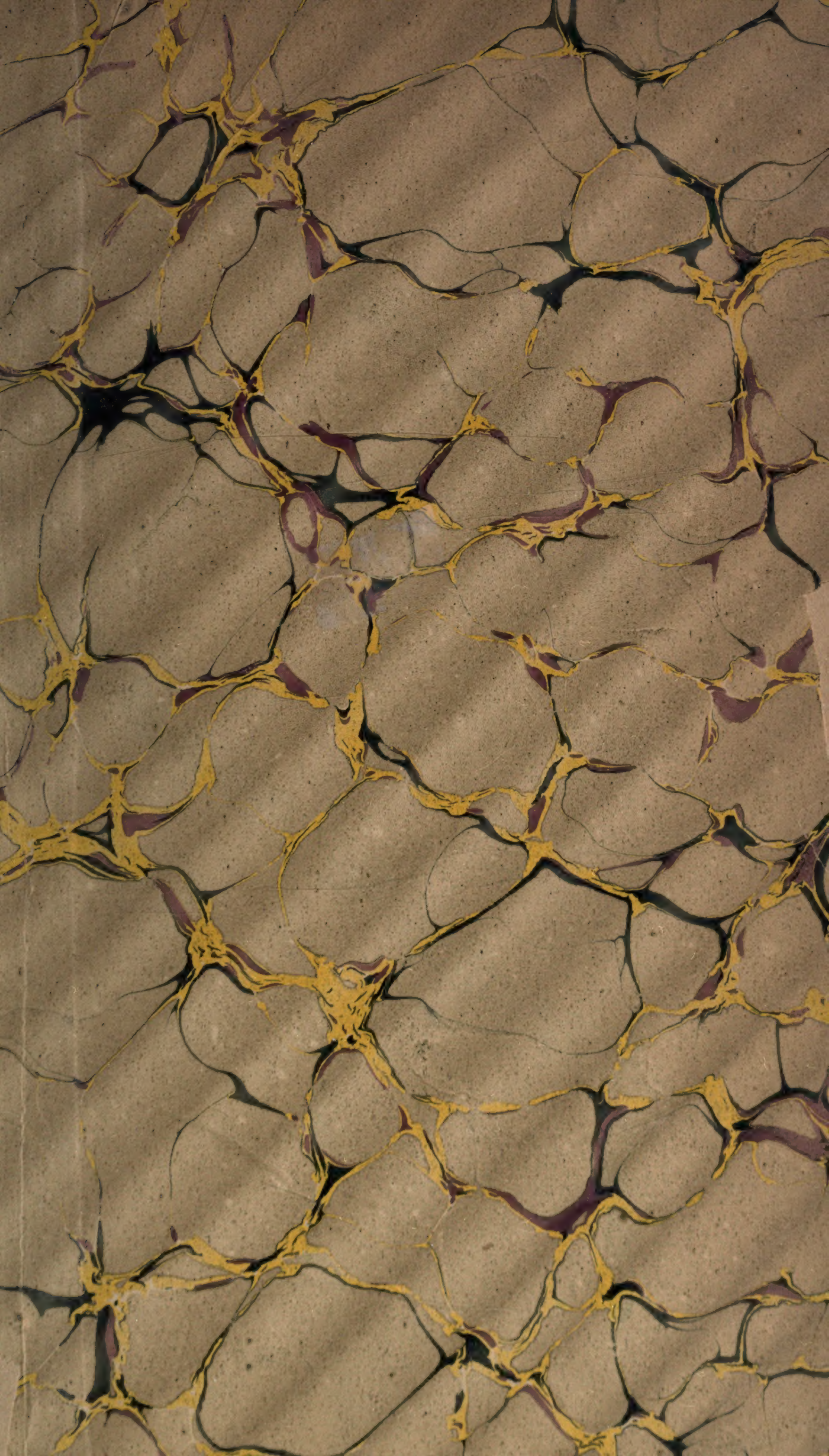

3 1761 06681633 1





LA FRANCE

SOUS NAPOLÉON III

PARIS. TYPOGRAPHIE DE HENRI PLON, IMPRIMEUR DE L'EMPEREUR, RUE GARANCIÈRE, 8.

LA FRANCE
SOUS NAPOLÉON III

L'EMPIRE
ET
LE REGIME PARLEMENTAIRE

PAR

M. ÉVARISTE BAVOUX

TOME PREMIER.



PARIS

HENRI PLON, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
10, RUE GARANCIÈRE

MDCCCLXX



AVANT-PROPOS.

§ 1er.

MOTIFS DE LA PUBLICATION DE CE VOLUME.

Si je réunis en volumes quelques travaux épars sur des feuilles volantes publiés, pour la plupart, depuis plusieurs années dans divers journaux ou recueils périodiques, ce n'est pas amour de ma propre pensée[1]; ce n'est pas même satisfaction d'un esprit fidèle à lui-même et désireux de prouver sa fidélité à d'anciennes convictions. Non, car si je crois en effet tenir parole à mes opinions passées, et en attester, par cette publication, l'homogénéité relative, cependant je me désintéresse aisément de ce mérite, si c'en est un, ayant souvent professé cette doctrine, que la science politique n'est pas et ne peut pas être absolue et immuable. Elle est au contraire relative, variable de nation à nation, et de plus au sein d'une même nation, sous l'influence des temps, des lieux, des événements. Donc la fixité des opinions politiques non-seulement n'est pas, semble-t-il, une qualité toujours désirable, mais serait plus habituellement, à mon sens, une cause d'erreurs, d'anachronismes.

Ce qui est indispensable, c'est l'indépendance, la

[1] M. Molé, dans la préface de ses *Essais de morale et de politique,* dit modestement que « ce n'est pas de dessein prémédité qu'il se trouve avoir fait un livre ». (Voir à la fin du second volume ici, page 480.)

sincérité des opinions. Ceci est hors de doute. Pour être honorable et respectée, une opinion doit être libre de tout intérêt personnel. Or, ne devant absolument rien à l'Empire, si un siége au conseil d'État ne paraît pas, aujourd'hui surtout, bien préférable à un siége au Corps législatif, ayant volontairement quitté l'un pour l'autre, je me crois absolument désintéressé dans mon dévouement à l'Empereur.

Dégagée du mobile de l'intérêt personnel, une opinion politique, pour être utile et juste, doit chercher dans les conditions de la vie d'un peuple les éléments de son bonheur. Et il est radicalement faux, selon moi, de prétendre fixer une nation à un système invariable. Le monde n'est que trop plein de ces théoriciens inflexibles qui, nouveaux Procustes, prétendent soumettre toute société à leur orthopédie politique.

Il semble au contraire raisonnable de modifier les institutions selon les dates et l'ensemble des faits, dont l'appréciation doit également varier dans l'esprit de tout homme d'État.

Ce n'est donc pas un brevet d'immutabilité que j'ambitionne par cette publication [1].

[1] « Il n'y a pas plus de formule gouvernementale pour le bonheur des peuples qu'il n'y a de panacée universelle qui guérisse de tous les maux. « Toute question de forme politique, disait Armand Car- » rel, a ses données dans l'état de la société, nullement ailleurs. » Ces paroles renferment une grande vérité. En politique, le bien n'est que relatif, jamais absolu. » (*Œuvres de Napoléon III*, tome Ier, page 22.)

« On ne doit pas s'obstiner irrévocablement dans ses opinions, mais on doit prendre, dit Cicéron, les sentiments qu'exigent la situation de l'État, la diversité des conjonctures et le bien de la paix. » (*Hist. de Jules César* par Napoléon III, tome II, page 421.)

Cette publication est purement et simplement un ensemble d'observations sur une histoire toute con-

Montesquieu exprime souvent la même pensée, que la science politique est avant tout une science expérimentale. (*Esprit des lois*, livre XIX, chapitre II.)

« La vraie fin de la politique, c'est de rendre la vie commode et les peuples heureux. » (Bossuet.)

« Les choses valent selon les temps et les lieux. » (Henri Martin, *Hist. de France*, tome XIX, page 387.)

« Les peuples n'ont que le gouvernement qu'ils méritent, » ai-je lu quelque part.

« La politique a toujours été considérée, même par les théologiens et les philosophes, comme la science du relatif. » (Émile Ollivier, *Dix-neuf janvier*, page 114.)

« Qu'il y ait des formes et des degrés divers de gouvernement libre; que la répartition des droits et des forces politiques entre le pouvoir et la liberté ne doive pas être toujours et partout la même, cela est évident; ce sont là des questions de temps, de lieux, de mœurs, d'âge national, de géographie et d'histoire. » (M. Guizot, 3e volume de ses Mémoires.)

« La science du gouvernement est une science de combinaisons, d'applications et d'exceptions, suivant les temps, les lieux et les circonstances. » (J. J. Rousseau.)

Citations qui pourraient se multiplier à l'infini et aboutiraient toutes à cette conclusion évidente, selon nous : c'est que la politique, dont le sentiment intime est si instinctivement juste et droit dans l'esprit et dans le cœur d'une nation judicieuse comme la nôtre, est soumise à des lois, à des études accessibles seulement aux esprits éclairés et laborieux. La politique, en apparence ouverte à tous par le suffrage universel, n'en est pas moins en réalité une œuvre de science et de conscience dont les secrets et l'application n'appartiennent pas au domaine public. C'est une grave erreur de supposer que, parce que dans toutes les réunions, dans toutes les conversations publiques ou privées, depuis les salons les plus élégants jusqu'aux cabarets les plus avinés, chacun se croit autorisé à discourir sur le sort des États et la destinée des nations, l'art de gouverner les hommes soit si facile et si simple qu'on est généralement disposé à le supposer. C'est au contraire une science délicate, difficile et profonde, réservée aux esprits studieux et graves, aux

temporaine, puisqu'elle comprend le second Empire depuis sa naissance jusqu'à nos jours. Et dans cette revue, rapidement rétrospective, nous avons le désir et l'espoir de servir notre pays, en lui remettant sous les yeux le fil conducteur qui, du chaos révolutionnaire de 1848, l'a conduit aux jours radieux de sérénité, de gloire, de prospérité, si vite, hélas! oubliées par les partis, mais non par la nation consultée dans ses comices!

§ 2.

RÉSUMÉ POLITIQUE.

Il n'est pas inutile, pour éclairer le présent et l'avenir, de revenir parfois au passé. En publiant un volume, composé presque exclusivement de documents déjà publiés, nous avons le dessein de résumer, en les coordonnant, des observations que les événements nous semblent avoir, pour la plupart, justifiées et confirmées.

hommes d'État, selon l'expression consacrée. Nous ne dirons pas comme Danton, enfermé à la Conciergerie avec Camille Desmoulins et Hérault de Séchelles : « Il vaudrait mieux être un pauvre pêcheur que de gouverner les hommes. » (Thiers, *Révolution française,* tome VI, page 201.)

Mais nous répéterons avec l'auteur du Voyage en Grèce par Anacharsis qu'« une des vérités effrayantes, sur lesquelles Socrate » insistait davantage, était que la plus grande des impostures est de » prétendre gouverner et conduire les hommes, sans en avoir le » talent. »

(Voir dans l'ouvrage actuel l'opinion de M. Guizot et de tant d'autres écrivains sur la mobilité nécessaire des institutions politiques et leur application, pages 39, 141, 181, 187, 188, 332, 333, 469, 476.)

Leur point de départ fut la fin du dernier règne. Elles le condamnaient par les imperfections mêmes qui ont amené sa chute : c'est-à-dire l'infidélité du système parlementaire en France aux enseignements de l'Angleterre, qui en est le berceau, et les pratiques subornées du suffrage restreint, remplacé si subitement par le suffrage universel. Non que nous prétendions au rôle de prophète, ayant été, comme tant d'autres, surpris par la tempête qui a tout à coup éclaté sur nos têtes en 1848.

Mais de sourdes rumeurs nous présageaient alors quelque orage dont nous cherchions, chacun selon nos forces, à préserver notre pays. La foudre a déchiré la nue, et ses éclats ont anéanti le trône que nous pensions défendre de ses atteintes, les uns dans les rangs conservateurs, les autres, *quorum pars parva fui,* sous la bannière de l'opposition dynastique. Et ces derniers ont pu apprendre, à la Révolution, ce que valent pour les révolutionnaires les critiques, même bienveillantes, d'amis indépendants qui, sous prétexte de remontrances dévouées, affaiblissent le pouvoir par leur blâme, signalent ses torts, ses faiblesses, ses fautes aux passions hostiles, et mettent aux mains des partis une arme destructive.

Si cette grande catastrophe de février, selon l'expression de M. Rouher, nous a profondément troublé par sa soudaineté, elle nous a trouvé très-résigné et résolu à organiser le gouvernement nouveau qui était sorti des flancs de la tempête.

La France pouvait-elle devenir une république? Nous y consentions de grand cœur, n'ayant pas de

parti pris contre cette forme, acceptable après tout, si elle convenait au pays.

Hélas! notre confiance fut éphémère et ne tarda pas à sombrer sur les sombres écueils de cette mer sans rivages et sans ports. Les émeutes, la discorde, la misère, l'inquiétude, le malaise du corps social le réduisaient à une sorte de dépérissement. Sans regrets personnels pour le dernier gouvernement, notre esprit nous retraçait pourtant de douloureux retours sur l'instabilité des gouvernements en France et la nécessité de les affermir sur leur base. C'est alors que parut ce prince, né des entrailles de la France, comme une émanation de la Révolution régularisée.

A son aspect, le pays tout entier reconnut l'envoyé de la Providence, dont il fit bientôt, par une acclamation unanime et avec une merveilleuse perspicacité, l'élu de son choix.

Personnellement soumis au charme de cette intelligence d'élite, de cette nature bienveillante et noble, de ce cœur généreux, de cette âme haute et simple comme la vraie grandeur, nous avons avec enthousiasme salué le sauveur de la France, et depuis ce jour, depuis cette heure qui fut, à nos yeux, celle du salut, nous n'avons pas cessé un instant de bénir cette main protectrice et bienfaisante.

Que d'autres, oublieux de ce passé, qui date d'hier, se livrent en insensés au double tort de l'ingratitude et de l'inconséquence la plus illogique et la plus imprévoyante. A nous la mémoire et la gratitude, accompagnées du dévouement le plus inaltérable et le

plus persistant. C'est à la manifestation de ces sentiments qu'est destinée cette publication.

Notre attachement au prince a précédé sa fortune et ne peut être soupçonné de complaisance. C'est à Ham[1] qu'il a pris naissance, et si nous retrouvons sous les lambris dorés des Tuileries cette raison calme, cette philosophie douce, cette sagesse supérieure, qui nous saisissaient de leur irrésistible prestige dans la modeste cellule du prisonnier, pourquoi nous en défendre ? Pourquoi ferions-nous mystère de notre profonde et respectueuse sympathie pour le prince qui à

[1] Lettre du prince, publiée avec autorisation de l'Empereur :

« *A Monsieur Évariste Bavoux*, 3, *place de Rivoli, Paris.*

» Fort de Ham, le 28 août 1844.

» Monsieur,

» Je me félicite de vous avoir envoyé ma petite brochure sur le paupérisme, puisque cet envoi m'a valu la charmante lettre que vous m'avez écrite.

» Je viens donc vous remercier de tout ce que vous me dites d'aimable et vous assurer du plaisir que j'aurais à vous revoir dans ma prison. Nos conversations, l'année dernière, ont été bien courtes. J'ai un vif désir de les continuer, et j'accepterai toujours avec reconnaissance les conseils qui me viendront d'un esprit aussi élevé et aussi indépendant que le vôtre.

» Vous avez tort de ne pas m'envoyer vos œuvres, parce que vous n'y approuvez pas le système impérial.

» Je suis habitué à la controverse, et je serais heureux de parvenir à modifier vos idées. Vous voyez que l'esprit de prosélytisme ne m'a pas abandonné. C'est que je tiens un peu de l'apôtre et du martyr.

» Je vous prie de me rappeler au souvenir de M. de Beaumont, d'exprimer à M. votre père, quoique je ne le connaisse pas, la haute estime que j'éprouve pour son honorable caractère, et de recevoir pour vous l'assurance de mes sentiments de vive sympathie.

» *Signé* : LOUIS-NAPOLÉON B. »

sa supériorité native a, nous semble-t-il, ajouté l'honneur de services mémorables, d'une extension de nos frontières, sans parler de l'éclat de sa couronne ?

C'est donc à la propagation de cette foi vive et réfléchie qu'est dévoué cet ouvrage.

Depuis le premier jour de son installation à l'Élysée, depuis ce jour que, ressuscitant *le principe d'autorité,* l'Assemblée nationale, sur ma proposition, votait le rétablissement de la liste civile au chef de l'État, au président de la République, chiffre modeste, mais significatif comme symptôme autoritaire [1], jusqu'à ce jour où, dans le palais des Tuileries, l'Empereur rappelait avec autant de modération que de fermeté aux députés réunis, le 22 avril 1866, autour de son trône, ses actes et ses serments, jusqu'à ce jour plus récent où il proclamait, à l'ouverture de la session législative, le 29 novembre 1869, son amour de la liberté, tout *en répondant de l'ordre,* nos convictions n'ont pas connu une minute de défaillance à ce règne tout à la fois libéral et sage. Si nous sommes atteint de quelque impatience, c'est de celle que peuvent inspirer certaines exigences et certains anachronismes plus ou moins parlementaires.

Pour constater la vérité historique, nous avons réuni ces feuilles éparses qui, portées par le souffle

[1] Voir pages 17 et suivantes ci-après. Voir aussi, aux procès-verbaux du Corps législatif, rapports à l'Assemblée nationale, séances des 11 août, 6 décembre 1849, 26 avril 1850, sur l'installation du président à l'Élysée, ses frais de représentation, etc., du 23 juin 1852, sur le projet de loi relatif aux anciens pensionnaires de la liste civile du roi Louis-Philippe, etc.

matinal de chaque journée, suivaient les événements et cherchaient à les formuler : ici c'est *l'ordre public,* chaque matin menacé dans la rue et *oublié* dans la constitution républicaine ; là le *principe d'autorité* rétabli par le nouveau chef de l'État. C'est l'anarchie passant des carrefours dans l'Assemblée et vaincue au *2 décembre.*

C'est l'Empire acclamé et développé sous le sceptre d'un nouvel *Auguste*, comme le neveu de César pacificateur des guerres civiles et protecteur de la paix, à laquelle aspirait son oncle, disait-il, après tant de victoires. En témoignage de ces travaux de la paix quelques œuvres littéraires; et en témoignage de l'unité de nos convictions politiques, quelques documents électoraux et législatifs, tel est l'ensemble des éléments qui composent ce livre.

On le voit, il résume le système qui, depuis 1848, préside à nos destinées.

Telle est son origine. Tel est son point de vue. Telle est sa pensée la plus intime.

Trop longtemps en France on n'a eu d'honneur et de courage qu'à attaquer le pouvoir. Il faut, avec un gouvernement profondément national, avoir le courage et l'indépendance de le défendre, de l'honorer et de l'encourager dans son œuvre. Son œuvre est la nôtre, ne l'oublions pas, et s'il l'accomplit avec persévérance, avec sagesse, avec grandeur, ne craignons pas de le soutenir de notre confiance, de nos éloges, de nos loyales sympathies, comme de notre reconnaissance, sentiment, hélas! si rare chez les peuples même les mieux gouvernés. Soyons hommes de pro-

grès dans les voies de l'intelligence et de la liberté, sans aucun doute, sans aucune hésitation; et quel intérêt, quel souffle pourrait donc nous pousser vers d'autres rivages? Mais jetons-y l'ancre, quand nous sommes arrivés au port. Soyons hommes d'ordre, hommes de gouvernement, avec résolution, avec énergie. Ne nous évertuons pas à reprendre inutilement, étourdiment la mer, à renouveler, sans nécessité, une navigation laborieuse, aventureuse. Nous avons doublé le cap des Tempêtes. Explorons, exploitons les riches contrées que nous avons conquises par nos efforts et que nous pouvons féconder par nos travaux.

Dans cette entreprise où nous sommes enrôlé volontairement depuis trop d'années, notre prétention est uniquement celle-ci : de n'avoir pas une phrase, pas un mot à désavouer, à rétracter, à modifier dans ces deux volumes écrits au courant de la plume depuis plus de vingt ans.

Une autre prétention est la nôtre, c'est de n'y avoir jamais, en des époques cependant difficiles et brûlantes, prononcé une parole blessante pour personne; n'ayant jamais eu en vue que la gloire, la prospérité de la patrie, si souvent, hélas! éplorée et dévastée par de folles rêveries et de coupables passions! Convaincu d'ailleurs que le gouvernement du pays par le pays, vérité politique satisfaisante en principe, couvre en réalité une erreur pratique qui prend pour drapeau le parlementarisme, nous ne pouvons soumettre notre raison à ce non-sens. Le pays ne peut se gouverner lui-même : il ne peut que surveiller, contrôler

les actes du gouvernement par des représentants auxquels il a délégué ses pouvoirs. De là le droit électoral accompli par le suffrage universel. Personne ne conteste cette intervention nécessaire, constitutionnelle de la nation dans la gestion de ses intérêts.

Mais en résulte-t-il que la nation tout entière doive, par les réunions publiques et privées, par la propagation de la presse, exercer, pour ainsi dire en permanence, ce rôle politique? En vérité, c'est un système insensé. D'abord il faudrait à chaque citoyen des loisirs impossibles pour s'occuper ainsi du matin au soir des affaires publiques, lire les journaux, aller au club, aux séances politiques, économiques et autres. Ensuite il est contraire au bon sens que tout le monde fasse œuvre politique. A chacun sa tâche en ce monde. La société se compose d'ouvriers innombrables qui font sa force et sa prospérité. Tous ont du patriotisme, sans doute, mais les uns sont artistes, industriels, commerçants; les autres laboureurs, soldats; ceux-ci cultivent la science, les lettres; ceux-là, les traditions politiques, l'art si difficile de gouverner les hommes. La division du travail, la spécialité des professions forment l'ensemble des productions nationales. Mais ce qui semble inadmissible, c'est d'enrégimenter la nation entière dans ces manœuvres politiques qui perdent son temps, son repos, son jugement à de vaines théories, à des lectures malsaines. Et puis ces journaux si nombreux, à quoi servent-ils, si ce n'est à évaporer l'esprit en stériles déclamations? La presse, alimentée dans notre état social par tant d'intelligences distinguées, les absorbe, les dévore et les dé-

tourne des travaux sérieux, des œuvres durables. Que de recherches, que d'ouvrages sortiraient de ce vaste laboratoire, qui, aujourd'hui en combustion, en ébullition quotidienne, ne produit que des feuilles éphémères, le lendemain desséchées et flétries !

La France vaut mieux que cela. Elle peut bien se livrer à son génie producteur et fécond, déléguant, avec son bon sens et sa raison, ses pouvoirs politiques à ses représentants.

Voilà ce que doit être, selon-nous, le gouvernement représentatif, personnifié dans des assemblées constitutionnelles, également éloignées et de la faiblesse complaisante dans l'exercice de leur mandat et de l'envahissement des attributions du pouvoir exécutif. Mais en même temps un pouvoir fort et respecté, libre dans ses mouvements et non pas annulé, subordonné à l'omnipotence parlementaire. Le système parlementaire, aboutissant à l'immobilité, à l'impuissance du souverain, est une utopie en France, surtout avec un prince élu. Interrogez le suffrage universel, il vous répondra.

Dans ces limites et sous ces réserves, il semble incontestable que la liberté constitutionnelle, indispensable à une nation et à une époque comme la nôtre, ne peut se développer calme, durable, prospère qu'à l'ombre du régime représentatif, sagement pondéré, soigneusement préservé contre les abus parlementaires, contre les abus de la presse, contre les abus du droit de réunion, du droit de coalition, contre tous les abus de la liberté, qui, chez nous, dégénère si habituellement en licence.

PRÉFACE.

La France s'ennuie, disait-on à une certaine époque. Assurément, si cela a jamais été vrai, cela ne l'est plus depuis l'établissement de l'Empire. S'inspirant de l'opinion publique, il s'est appliqué plutôt à la suivre qu'à la dominer. Tour à tour autoritaire, libéral, patriotiquement préoccupé de la place et du rôle de la France dans les conseils de l'Europe, il a rendu à nos aigles leur prestige sur les champs de bataille de Crimée, d'Italie.

Aujourd'hui il étend les libertés. Personne sérieusement n'y prétend contredire. Quel intérêt, quel motif pourrait-on avoir à n'être pas libre, sous cette seule réserve que l'autorité gouvernementale n'en soit ni compromise ni affaiblie, et que l'ordre n'y soit en rien engagé? Or tout le monde en France sait que l'Empereur *en répond*. C'est donc avec une entière sérénité d'esprit que chacun peut examiner et suivre les conditions constitutionnelles les plus propres à assurer le repos et le bonheur de notre pays.

Le gouvernement personnel a commis des fautes. Oui. Ses quelques écarts, ses quelques excès ont été comptés à son passif. Les candidatures officielles, quelques dépenses superflues, *l'entourage*, selon l'expression admise, ont prêté à la critique.

Des candidats de fantaisie ont été expédiés par le télégraphe à des contrées qui leur étaient absolument étrangères. C'est vrai.

Des dépenses, tout au moins inutiles, ont effarouché l'opinion publique, qui y a vu une atteinte à la bonne gestion de nos finances. Les gros traitements, comme on dit, accumulés sur les mêmes têtes, ont semblé une charge trop lourde et injuste au budget. Quelques noms plus ou moins impopulaires projetaient sur le prince un reflet fâcheux. Telle est la vérité. Mais il était facile ou de modifier quelques errements plus ou moins défectueux par un contrôle plus exact et plus sévère, ou de rectifier quelques erreurs. De cette façon il n'y avait pas à soulever des tempêtes et à créer des embarras plus graves que les imperfections signalées. La liberté parlementaire, la liberté de la presse, la liberté de réunion, la liberté de coalition, ne menacent-elles pas la société de périls bien autrement sombres par leurs excès que les quelques abus commis sans doute par le gouvernement personnel et si facilement corrigibles ? Les périls créés par l'excès de cette quadruple liberté ne sont-ils pas bien autrement formidables et aggravés encore par l'exercice puissant et terrible dans sa puissance du suffrage universel ?

Au surplus, sans entreprendre ici le jugement du passé et de l'avenir, nous nous bornons à mettre sous les yeux du public les pièces comptables des vingt premières années de ce gouvernement aujourd'hui maudit : vingt années de gloire, de prospérité, de sécurité ! Pas une émeute pendant vingt ans. Le nom même en semblait oublié, pour ainsi dire rayé du vocabulaire politique, comme un archaïsme. Voilà le compte, voilà le bilan de ces vingt années d'un règne

autoritaire, il est vrai; mêlé de quelques fautes, c'est vrai; mais grand, heureux et tranquille.

A l'avenir son compte. Nous verrons. Quant à présent, depuis l'ère des libertés nouvelles, troubles dans les esprits, dans les affaires et dans la rue, agitations, incertitudes, retour des émeutes, prises d'armes au nom de la liberté. Voilà ce que nous avons vu revenir. Nous compterons plus tard.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

---

§ 1er.

AGITATION POLITIQUE AVANT LE PLÉBISCITE.

Défendre le pouvoir, disions-nous plus haut, est un rôle qui, de jour en jour, devient plus ingrat. Le gouvernement personnel, qu'il est de mode aujourd'hui de condamner parmi ceux-là mêmes qui l'ont si longtemps soutenu, a commis sans doute des fautes, qu'il était bien facile d'éviter, en écoutant quelque peu, en suivant quelquefois les avis d'amis dévoués et sûrs. Alors tout était simple et satisfaisant. Tous les excès, tous les abus, tous les écueils étaient évités. Au lieu de cela on a, selon une expression triviale, tendu la corde, et elle a rompu; et le cordage brisé est tombé aux mains d'une foule ameutée, bruyante, hostile, et le navire désemparé est battu par les flots déchaînés. Du rivage pourtant les regards le suivent avec quelque tristesse, mais sans effroi, parce qu'on le sait monté par un habile nautonier. Oui, nous le disons avec une entière sincérité, nous sommes convaincu que, par un contraste étrange, le pavillon couvre la marchandise de contrebande et la popularité du chef les aventures de l'équipage. Pour préciser en un mot notre pensée, nous dirons qu'au milieu du désordre moral des tentatives politiques et sociales qui nous agitent, la société serait profondément inquiète et troublée si

l'Empereur n'était là pour la rassurer par sa présence et la prémunir encore contre ses propres excès.

Avec lui elle accepte toutes les épreuves. Sans lui elle serait épouvantée. Assurée que toutes ces agitations n'iront que jusque-là où il les croit possibles, elle se confie à sa sagesse et s'abandonne à sa foi. Ainsi son nom, sa prudence éprouvée protégent les violences même de ses adversaires, et leur orgueil insensé ignore qu'ils ne vivent que de sa tolérance, et que le jour où, fatigué de leur désordre, il dirait : « C'est assez ! » le pays tout entier, de sa voix puissante, avec lui s'écrierait : « C'est assez ! »

§ 2.

APAISEMENT POLITIQUE DEPUIS LE PLÉBISCITE.

Le plébiscite du 8 mai a singulièrement éclairé et éclairci la situation. Avant cette solennelle épreuve, tout était obscur, incertain. Les libertés nouvelles, loin de calmer les esprits, de désintéresser les ardeurs libérales, semblaient les exciter. L'Empereur, seul peut-être, conservant son sang-froid inaltérable, suivait d'un œil calme, attentif, les mouvements de cet océan agité à la surface, semblant pressentir l'apaisement des flots. Chacun, en effet, plus incertain qu'inquiet, paraissait mettre en lui sa confiance et se dire : C'est l'Empereur qui, dans sa sagesse, a cru l'ère de la liberté venue. C'est lui qui en a donné le signal, qui en a pris l'initiative. Ces préludes sont accompagnés de quelques troubles, de quelque confusion. Comme dans certaines expériences chimiques

formant un *précipité,* le liquide, troublé d'abord, s'éclaircit et devient transparent; de même, sous l'œil du souverain qui semble présider sans émotion à cette imposante inauguration de la liberté, les éléments s'en dégagent purifiés et limpides.

Et en effet la nation a parlé. Interrogée par le prince, elle a répondu, comme en 1851 et 1852, par le même élan, avec la même unanimité : « Confiance, confiance ! » car tel est, selon nous, le sens véritable de cette réponse du suffrage universel. Approbation sans doute du libéralisme proclamé; et quel intérêt, en effet, personne en France pourrait-il avoir, comme nous l'avons remarqué souvent, à repousser la liberté ? Mais, à notre gré, cette question de liberté incontestée, incontestable, pour cela même qu'elle n'est pas disputée, était secondaire; et la première était celle du pouvoir exécutif que le peuple ne voulait et ne veut ni diminué, ni affaibli, ni même discuté, dans les mains de l'Empereur. Manifestation éclatante d'un sentiment profondément conservateur, monarchique, dynastique, et volontiers libéral.

Telle est, selon nous, l'exacte vérité qui s'échappe de l'urne plébiscitaire. Aussi est-elle, à nos yeux, comme un baptême, comme un rajeunissement, comme un sacre national de la puissance, de la popularité impériale, de la dynastie impériale. Cette consécration nouvelle, sortie du scrutin populaire, plane comme une auréole lumineuse sur le gouvernement de l'Empereur.

Aussi est-il aujourd'hui, à nos yeux, investi d'une puissance plus autorisée que jamais. Il n'en usera

sans aucun doute qu'avec la calme prudence dont il ne s'est jamais départi. Mais enfin il faut qu'il en use.

Pour gages de sa loyauté, il avait fourni des otages; « Il avait, avant le plébiscite, laissé tenir garnison chez lui, et l'on a vu arriver au pouvoir des hommes fort honorables, des plus respectables, mais qui ont pu s'étonner de s'y trouver », pouvant dire, comme le doge de Gênes à la cour de France, que leur première surprise était s'y voir.

L'Empire libéral ne peut plus être contesté; il est fondé, irrévocablement fondé. Par conséquent il peut être lui-même.

« Sans doute il admettra toujours des amis, des » alliés, mais il n'a plus besoin d'admettre des *garni-* » *saires*. Il lui faut des *soldats à lui*.

» L'Empire veut la liberté; il la veut depuis long- » temps », et nous pouvons ajouter qu'il la veut mieux que ces prétendus libéraux de l'opposition qui, par leurs clameurs, leurs intrigues, leurs violences, épouvantent la nation et l'éloigneraient de la liberté, préconisée par eux.

« Mais il faut que ce soit le gouvernement qui la fasse. Il en a la responsabilité; il faut qu'il en ait le mérite.....

» Que le pouvoir reste armé, qu'il applique les lois sans faiblesse; que, toujours libéral, il soit ferme et vigilant.....

» Au point de vue des personnes, pour certain parti politique, est suspect quiconque a servi l'Empire avant le 2 janvier. Il faut dater de 1830, de 1846 ou de 1850.

» Quiconque date de 1852, de 1860, ou même de 1867, est suspect.

» Dans la pratique, c'est l'exclusion, le désaveu ou » l'affaiblissement (non-seulement du gouvernement » personnel, mais) de tout le personnel gouverne- » mental. Comme conséquence, c'est le découragement » de tous les hommes qui ont servi l'Empire [1]. »

C'est le recrutement organisé parmi ceux qui l'ont combattu. C'est la déclaration que pour le servir désormais il faut avoir appartenu à l'opposition.

L'appel au peuple du 8 mai a-t-il donné cette réponse ? Doit-il avoir pour sanction l'affaiblissement de la couronne, l'affaiblissement des rouages du pouvoir, le désaveu et l'exclusion des anciens amis du gouvernement, la démolition du passé ? Ou bien au contraire ne commande-t-il pas, avec quelques modifications sans doute, une prudente persévérance dans les voies de la liberté, l'organisation calme et puissante de l'Empire, régnant sur un pays confiant en son souverain, gouvernant avec sept millions et demi de suffrages qui persistent à le soutenir et à l'encourager de leurs acclamations ?

Ne sont-ce pas là les conditions du gouvernement impérial, sorti tout armé du scrutin de 1852 comme de celui de 1870, avec les changements constitutionnels, nés de circonstances nouvelles ?

Le plébiscite du 8 mai n'est-il pas intervenu comme l'arbitrage suprême de toutes les vaines querelles des partis et des factions hostiles, dissipant tous les

[1] M. Clément Duvernois, 15, 16 et 27 mai 1870, séance du Corps législatif.

nuages, radieux comme en 1851 et 1852? Après vingt ans de règne, l'Empire, répétons-le, sort de l'urne populaire affermi, consacré, *sacré* par ce baptême nouveau de la souveraineté nationale. Sept millions et demi de voix saluent, rajeunissent et consolident sa légitime popularité, l'inébranlable stabilité de sa dynastie. Sage, modéré, libéral, constitutionnel, également dégagé du souffle révolutionnaire et des inspirations craintives d'une réaction impossible, il continue son œuvre,

..... Poursuivant sa carrière,
Versant des torrents de lumière
Sur ses obscurs blasphémateurs.

Nous sommes donc très-conséquent avec nous-même en remontant, avec l'Empire, à la source vive de son origine, en résumant par cet ouvrage, la période impériale, depuis sa naissance, il y a vingt ans, jusqu'au 8 mai 1870. Cette période de vingt ans est toute remplie de gloire, de sagesse, de grandeur.

Nous n'avons rien à rétracter du concours dévoué que, dans l'intervalle des deux époques plébiscitaires, et même avant la première, nous lui avons consciencieusement prêté; et nous croyons pouvoir ainsi, sans contradiction, appuyé d'ailleurs sur l'adhésion nationale à l'Empire, nous montrer tout à la fois autoritaire et libéral. Car, nous le répétons, comme résumé de nos convictions : liberté, oui; mais en même temps autorité; autorité d'autant plus ferme, résolue, énergique, quoique modérée et prudente, que la liberté et le suffrage universel sont la base du gouvernement impérial.

CONCLUSION.

Jusqu'à présent, dans notre histoire, l'esprit de démolition n'avait animé que les masses populaires, au lendemain de révolutions qui, faites par le peuple, l'excitaient, dans des accès de fièvre trop légitimes, cela est vrai, par la résistance de gouvernements plus ou moins impopulaires, à tout renverser. Ces révolutions semblaient un appel de la force aux lois éternelles de la justice et de la raison.

Les ruines, jonchant le sol, après cette lutte révolutionnaire, dans laquelle avait triomphé la révolution, frappaient tous les yeux, troublaient tous les esprits, alarmaient tous les intérêts, et amenaient une réaction, dont les limites étaient difficiles à tracer, dont les excès à leur tour provoquaient des réclamations libérales. Et toujours ainsi : oscillations des deux principes se combattant avec persistance, tantôt au nom de la liberté, tantôt au nom de l'autorité.

Aujourd'hui c'est tout un autre aspect : ce n'est plus la liberté s'imposant au gouvernement, le gouvernement lui résistant obstinément ; c'est le gouvernement lui-même prenant l'initiative de toutes les libertés ; c'est l'Empire acclamé par la nation toute entière, l'Empire bienfaiteur de la nation, sauvée par lui de l'anarchie, lui rendant, avec la sécurité, la libre disposition d'elle-même, dans des conditions

plus stables et plus durables, parce qu'elles sont réfléchies et volontaires.

De cette différence de situation doit résulter une différence de conclusion : cette différence logique, forcée, selon nous, c'est qu'au lieu de tout détruire, comme aux époques désastreuses des révolutions, il faut porter sur toutes nos institutions sociales et politiques un regard calme et reposé, un esprit de réformes et d'améliorations prudentes et modérées. C'est précisément l'avantage de la sagesse gouvernementale : sa supériorité sur l'effervescence révolutionnaire, c'est de procéder avec quiétude et sérénité à l'établissement de la vraie liberté.

Pour atteindre ce but, il est inutile de brandir l'épée du combat, le glaive de la vengeance : le combat, contre qui ? la vengeance, de quoi ? Le combat contre un gouvernement qui a donné lui-même le signal de la liberté ! La vengeance de l'initiative prise par lui de modifications jugées par lui opportunes, nécessaires !... En vérité, ce serait inexplicable, insensé.

Ne nous méprenons donc pas sur le caractère de l'époque constitutionnelle où nous vivons [1].

[1] Époque constitutionnelle et plébiscitaire ainsi analysée par M. Édouard Laboulaye :

« On finira par comprendre qu'en défendant le vote populaire des » constitutions, c'est le droit du peuple que j'ai soutenu *contre les » usurpations parlementaires dont nous avons tant de fois souffert...*

» *La démocratie est le gouvernement du peuple* par lui-même, *et » non du peuple par les députés qui ramènent tout à leurs mesquines » ambitions ou à leurs préjugés...*

» *Signé :* ÉDOUARD LABOULAYE. »

4 juin 1870.

Ne démolissons pas un édifice parfaitement construit, parfaitement solide. Modifions sagement, modérément, les détails défectueux, perfectibles d'une architecture monumentale, tout à la fois ancienne et moderne.

Toucher à tout, compromettre tout, abattre tout pour tout reconstruire, serait un anachronisme et une folie. Ce serait imiter le procédé sauvage des filles de Pélias, qui, pieusement parricides, pour rajeunir leur père, jetaient ses membres, coupés par elles, dans une chaudière bouillante.

LA FRANCE
SOUS NAPOLÉON III

PREMIÈRE PARTIE.

Ordre public. — Réformes. — Présidence. — Constituante. — Assemblée législative. — Parti rouge. — Frais de représentation pour la présidence. — Installation du Président de la République. — 1852. — Simultanéité. — 2 décembre 1851. — Commission consultative. — Conditions du gouvernement. — Empire. — Budgets. — Statistique. — Récriminations. — Discussion politique. — Dissolution du Corps législatif à la fin de son mandat. — M. Schneider. — Quatre années de présidence.

L'Assemblée constituante, en 1848, appelée à édicter la constitution, proposait pour les deux premiers articles la rédaction suivante :

I.

La République française est démocratique, une et indivisible.

II.

Elle a pour dogme la Liberté, l'Égalité et la Fraternité.

Un amendement, présenté par MM. Ducos et Évariste Bavoux, fut adopté en ces termes :

TITRE PRÉLIMINAIRE.

Après ces mots : « La République a pour dogme la Liberté, l'Égalité, la Fraternité, »

Ajouter ceux-ci :

« Elle a pour base la Famille, la Propriété, l'Ordre public. »

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROJET DE CONSTITUTION.

La constitution d'un grand peuple est comme un de ces monuments placés à l'entrée d'une capitale, et annonçant, par le caractère et le style de sa construction, le génie national dont il est le premier symbole. Telle était bien la valeur et la signification des constitutions que la France s'était données après la révolution de 89. La nation, en possession récente des conquêtes politiques qui constataient sa souveraineté, s'était hâtée d'en déposer le témoignage dans ces œuvres solennelles qui servaient tout à la fois de résumé au passé et de préface à l'avenir. L'éclat de ces immenses travaux devait éblouir le monde, et aujourd'hui encore c'est à son reflet prolongé que la société politique emprunte la lumière qui l'éclaire et la dirige. C'est donc avec un juste sentiment d'orgueil que nous avons vu la France conduite elle-même et conduisant les autres nations dans les voies politiques qu'elle avait inaugurées; depuis plus de cinquante ans, cette entreprise a commencé et cette marche se poursuit. Honneur aux hommes qui ont donné à notre première révolution cette physionomie grandiose, cette valeur historique, cette portée européenne!

En est-il de même aujourd'hui? Notre révolution de février 1848 a-t-elle ce caractère de généralité sympathique, destinée à la propager, à l'universaliser; et la constitution destinée à en devenir la révélation écrite est-elle empreinte de ce cachet de grandeur et

d'élévation qui attire les regards et commande le respect et la foi? Je ne le pense pas. Étonnée de sa mission, effrayée des problèmes terribles dont la solution lui était déférée, elle paraît plus craintive et indécise que persuadée et résolue. Elle semble plutôt éluder qu'affronter les difficultés, encore moins les résoudre. Voilà pour l'ensemble du projet de constitution.

Le préambule offre tout d'abord, selon nous, les traces de cette incertitude et de cette irrésolution. Au lieu de cette grandeur et de cette solennité qui vont si bien à la proclamation de grands et solennels principes comme ceux qui avaient consacré notre révolution de 89, la déclaration des devoirs et des droits est confuse, timide, embarrassée d'accorder aussi bien que de refuser certaines choses à certaines exigences; elle ne paraît ni assez convaincue de certains droits ni assez éclairée sur leurs véritables limites, et cependant elle se montre parfois trop faible et trop complaisante. Elle manque surtout d'originalité; elle emprunte beaucoup aux constitutions précédentes, mais en les décolorant. Une heureuse interversion seulement, dont elle a pris l'initiative, est celle de la déclaration des devoirs précédant celle des droits, comme pour faire comprendre à tous les citoyens qu'il n'y a de droits dans une bonne société que comme récompense et après l'accomplissement des devoirs. Heureux enseignement dans un temps comme le nôtre, où le sentiment du devoir est si affaibli et le lien social si odieusement attaqué!

Une concession fâcheuse à des idées dont l'exagération a causé déjà tant de maux et suscité tant

d'effroyables désastres, c'est l'admission dans le projet de constitution du droit au travail : proclamation fatale dont l'exploitation au profit d'affreuses doctrines a porté le trouble et la désorganisation dans notre société, peu de jours après la révolution de février.

Oui, cette révolution a éclaté et s'est transformée, à la surprise universelle des vainqueurs eux-mêmes, en une république belle et pure de tous excès; le peuple victorieux avait témoigné le lendemain, le jour même de sa victoire, autant de magnanimité et de modération que de courage et d'héroïsme dans le combat. Conservateur de l'ordre, respectueux des droits de la société, il se reposait avec confiance des fatigues de la lutte, lorsque des prédications insensées sont venues bientôt, en exaltant les conséquences de sa victoire, troubler sa raison, égarer son bon sens. Des promesses chimériques, des engagements coupables, parce qu'ils étaient menteurs, sont venus, à l'instar du démon, pervertir ces nobles âmes, ces cœurs généreux; leur soufflant l'envie, la haine contre leurs concitoyens; leur signalant les bourgeois comme des ennemis, l'ordre social comme une tyrannie odieuse, le travail honnête et modeste comme un esclavage. Voilà l'œuvre des quelques jours, des quelques semaines qui ont suivi la révolution; voilà le fruit de ces adulations démagogiques qui ont exalté et enflammé ces braves soldats de la démocratie et leur ont mis les armes aux mains dans ces effroyables journées de juin contre la société, contre leur mère patrie.

Voilà l'œuvre fatale créée par ces dissertations sur

l'économie politique du travail, sur la constitution et la reconstitution de la propriété. Promiscuité coupable de toutes les notions du juste et de l'injuste, du vrai et du faux, révélées par un des apôtres de ces folles théories dans ces terribles paroles : « Donnez-moi le droit au travail et je vous abandonne la propriété. Elle est tuée par lui. »

N'entretenons donc pas ces funestes malentendus par des doctrines confuses; ne promettons pas au nom de l'État un travail qui ne peut naître que de l'ordre et de la liberté! Appliquons tous nos efforts sans doute à améliorer le sort des travailleurs, à favoriser leur bien-être; mais n'enchaînons pas la production elle-même par des liens trop étroits et nuisibles, par cela même, à l'essor du travail. Non, non, ne flattons pas les ouvriers, mais prouvons-leur notre sympathie, cette véritable affection qui consiste à éclairer, à diriger, à encourager, en même temps qu'à gourmander et même à punir; apprenons-leur que cette bourgeoisie contre laquelle on a cherché à les irriter, c'est la nation tout entière; ce sont eux-mêmes qui la composent par recrues, par une sorte d'alluvion; la bourgeoisie, c'est la société nivelée, sans distinction, sans priviléges autres que ceux du travail et de l'ordre; la bourgeoisie, c'est l'ensemble des citoyens, hier pauvres, aujourd'hui enrichis par l'économie et l'intelligence; la bourgeoisie, c'est tout le monde, honnête et laborieux. Qu'est-ce donc que ces qualifications mensongères à l'aide desquelles certains tribuns, ennemis véritables du peuple, cherchent et n'ont que trop réussi à semer dans son sein des ferments de dis-

corde et de haine? Sachons aujourd'hui envisager le mal et lui porter remède par des actes et non plus par de décevantes paroles; sachons être généreux et fermes, sans faiblesse comme sans violence. Montrons-nous les vrais amis des ouvriers en rétablissant la sécurité, source du travail, et non en lui promettant de l'ouvrage et de gros salaires au milieu des bouleversements destructeurs de tout travail, et, partant, de tous salaires.

Qu'est-ce aussi que ce droit à l'assistance si vague, si indéterminé pour l'enfance, la vieillesse et les infirmités? Est-ce que la charité se décrète? Décrétée, ne risque-t-elle pas de perdre toute sa valeur morale pour se convertir, encore sous de fâcheuses interprétations, en une obligation immorale; immorale en ce qu'elle peut avoir pour conséquences de dispenser parfois de certains devoirs de famille qui doivent être accomplis avant que ceux de l'État commencent? D'ailleurs, pourquoi ces prescriptions légales? est-ce que depuis plusieurs années la philanthropie n'a pas élevé un assez grand nombre de monuments de sa pieuse compassion? n'a-t-elle pas assez propagé les témoignages de sa vive sollicitude pour les souffrances et la pauvreté? Ne craindriez-vous pas de tarir cette source sainte en lui donnant les sèches apparences d'une contribution forcée? Respectez les justes susceptibilités des âmes compatissantes en leur laissant leur touchante spontanéité, souvent leur modeste mystère.

Je dirai la même chose des mots inscrits sur notre devise nationale : Liberté, égalité, fraternité. La fraternité ne se décrète pas plus que la charité. J'aimais

bien mieux la disposition contenue dans la constitution de 91. Elle n'ordonnait pas la fraternité, elle disait comme expression d'un vœu général : « Il sera établi des fêtes nationales pour conserver le souvenir de la révolution française, entretenir *la fraternité* entre les citoyens et les attacher à la constitution, à la patrie et aux lois. » A la bonne heure, voilà une pensée patriotique et généreuse; voilà un encouragement heureux et non pas une proclamation vague et incomplète. Vous inscrivez la fraternité sur votre drapeau politique; mais savez-vous au juste à quoi vous engage cette inscription plus évangélique de sa nature que bien raisonnablement politique? Sans doute, et je le reconnaissais tout à l'heure avec bonheur, la société à l'état de bourgeoisie universelle répudie les distinctions et les priviléges; mais c'est là le domaine de l'égalité. Quant à la fraternité, c'est la religion, c'est la morale qui en prescrivent le sentiment aux hommes. Que vient faire la loi politique dans ces lois de l'Évangile? Ne craignez-vous pas les mauvais commentaires? ne craignez-vous pas les arguments, vicieux sans doute, mais spécieux pour certains esprits, que le communisme peut y trouver à l'appui d'un système effronté? Si ces citoyens sont frères, diront-ils, ne doivent-ils pas avoir part égale aux biens d'une même famille? Est-il juste qu'il y ait entre frères des riches et des pauvres? Raisonnements captieux dont le langage légal ne doit même pas fournir les prémisses. Sans doute la religion, la morale, doivent disposer les cœurs à cette expansion toute fraternelle qui unit les citoyens entre eux et les rend charitables et bien-

faisants; mais la politique a des formes plus sévères et plus précises, et elle doit s'abstenir des engagements indéterminés.

D'ailleurs, ce dogme, outre ce défaut, n'a-t-il pas celui d'être insuffisant? Il prescrit la liberté, la fraternité, et, selon moi, il a tort; il prescrit l'égalité, et il a raison; mais ce mot, sans lequel il n'y a pas de société; ce mot qui lui aussi a brillé sur notre bannière; ce mot, sans lequel la liberté et l'égalité ne sont autre chose qu'un chaos, où la licence est en lutte avec l'anarchie; ce mot sacramentel, *l'ordre, l'ordre public,* il a donc été oublié! Pour moi, je réclame en son honneur. L'omettre, c'est proclamer le désordre, et son omission n'a peut-être pas été tout à fait étrangère à l'affreuse confusion dans laquelle nous ont jetés, depuis cinq mois, les rêves désordonnés d'imaginations en délire. Excitées d'un côté par des prédications effrénées, affranchies de l'autre de toute exhortation, même légale, à l'ordre, elles se sont précipitées dans le chaos.

Il importe de rétablir les notions d'ordre et de sagesse. Mais puisque, sous la réserve de l'opinion exprimée plus haut, on ne peut pas songer à supprimer le mot de fraternité, désormais écrit sur tous nos monuments publics, je proposerais du moins, d'accord avec l'honorable M. Ducos, de dire : La République française a pour dogme : « Liberté, Égalité, Fraternité. — Elle a pour base la famille, la propriété, l'ordre public[1]. »

[1] *Assemblée nationale,* 29 août 1849.

RÉFORMES ADMINISTRATIVES.

Je ne suis pas de ceux qui pensent que la révolution de février doit avoir pour résultat de tout remettre en question et de bouleverser toutes nos institutions politiques et sociales. A Dieu ne plaise que je sois à ce point ennemi de mon pays. Mais je suis du nombre de ceux qui croient que toute révolution doit être prise au sérieux et porter ses fruits. Quelles sont les conséquences, quels doivent être les résultats de la révolution de 1848? Grave problème que je n'entends ni résoudre ni même aborder ici. Il est une seule question que je désire simplement indiquer : c'est celle de l'organisation administrative. Il y a beaucoup à faire en cela. Je ne suis pas un détracteur de nos institutions, j'en connais toute la puissance, et ce qui prouve mieux que tous les raisonnements la valeur et la force des ressorts administratifs dans notre pays, c'est qu'ils aient résisté et survécu aux épreuves et aux secousses effroyables auxquelles ils ont été soumis depuis quelques mois. Non-seulement surchargés de l'indigne fardeau qu'on a fait peser sur eux, ils ont traversé intacts cette dure expérience, mais encore ils ont protégé le pays lui-même contre la destruction, et la France, malgré les administrateurs de hasard qu'on lui a donnés sur tous les points du territoire, malgré les atteintes profondes que portaient à son organisation ces aventuriers politiques, s'est sauvée par l'énergie vitale de son tempérament administratif. Mais enfin chacun sait qu'il y a dans

cette vaste administration certaines parties défectueuses, susceptibles de modifications et d'améliorations. Notre régime administratif, excellent dans sa base et dans son principe, repose pourtant sur des rouages trop nombreux et trop compliqués. La multiplication des procédés, le luxe des emplois, le développement de la bureaucratie, l'encombrement de la paperasserie sont des imperfections signalées aujourd'hui à tous les yeux; mais ce sont en même temps des abus si invétérés, qu'il y a peut-être quelque courage à y porter la hache, et quelque témérité à en espérer la réforme. Ma conviction pourtant est qu'il faut nécessairement y songer : dans plusieurs parties de notre administration, il faut absolument simplifier et économiser. La célérité du service et l'intérêt du trésor nous en font un devoir. Certaines attributions de différents ministères doivent subir certain contrôle, certaines transformations, certaines réductions. Le moment est opportun. Il faut absolument en profiter. En ne le saisissant pas avec empressement, on laisse échapper l'occasion; la routine reprendra le dessus, les us et coutumes reprendront leur cours; tout ira comme par le passé, et la critique persévérante, mais impuissante, viendra se briser contre l'inébranlable *statu quo*.

Espérons qu'il n'en sera pas ainsi, et, sans nous jeter dans de périlleuses et téméraires innovations, opérons d'utiles économies, d'indispensables améliorations.

L'Assemblée nationale, d'accord avec le gouvernement, va se mettre à l'œuvre. Permettez-moi d'appe-

ler votre attention sur quelques parties de ce vaste ensemble.

Je m'abstiendrai de parler autrement que par citation vague d'une modification que j'ai eu l'honneur de soumettre, sous forme de proposition, à la chambre des représentants. C'est celle qui concerne l'administration des biens de l'ancienne liste civile appartenant à l'État et la direction des constructions monumentales. Cette proposition a pour but de concentrer dans les mains du ministre de l'intérieur des attributions aujourd'hui trop divisées. Je l'indique ici pour mémoire, ne croyant pas convenable de devancer un débat qui doit bientôt et régulièrement s'ouvrir par les voies légales.

Mais c'est pour moi une occasion de jeter dans la publicité une pensée qu'il est, je crois, utile de généraliser dans de justes limites. Il est bon, ce me semble, de mettre à l'étude certaines réformes, certains changements dans différents ministères, et de les faire passer bientôt de la théorie à la pratique; non, je le répète avec insistance, que je provoque le moins du monde de graves bouleversements; mais je regarde comme une vérité banale aujourd'hui qu'il y a évidemment d'assez notables modifications à opérer dans le sein des différentes administrations ministérielles. C'est à l'inauguration d'un gouvernement nouveau et si puissamment soutenu par l'opinion publique qu'appartient l'honneur des réformes modérées et sages. C'est aujourd'hui ou jamais qu'il faut s'occuper de la réorganisation partielle de différents services publics. Trop souvent ils ont été transportés

d'un département à un autre par des convenances personnelles, par des considérations d'amour-propre. Aujourd'hui il s'agirait de les fixer d'une manière sérieuse et définitive, selon les conseils de l'expérience[1].

N'a-t-on pas souvent réclamé contre l'attribution faite au ministère des finances de l'administration des forêts? Ne seraient-elles pas mieux placées au ministère de l'agriculture et du commerce?

Et la direction des cultes, qui a tout à coup passé d'un ministère à un autre, d'une manière assez capricieuse, auquel doit-elle être dévolue?

Le ministère des travaux publics, créé seulement en 1829, et remis aux mains de M. Capelle, était jusque-là une simple direction : celle des ponts et chaussées. Formé pour ainsi dire par alluvion, il a emprunté à ses voisins différentes attributions plus ou moins étonnées de se trouver ensemble. Le ministère du commerce et de l'agriculture, assez indéterminé dans sa sphère, est souvent en contacts difficiles et parfois jaloux avec le ministère des travaux publics. Citerai-je les questions de canalisation et d'irrigation assez confusément départies à l'un ou à l'autre, selon des distinctions souvent plus imaginaires et arbitraires que rigoureusement logiques et précises, ainsi que beaucoup d'autres que je suis d'avis d'étudier et de résoudre sérieusement?

Comme exemple positif et comme détail d'exécution, j'indiquerai une question, reléguée assez inaperçue dans un des coins les plus obscurs du mi-

[1] *Assemblée nationale,* 24 et 25 décembre 1848.

nistère de la guerre. Il y a là de graves abus à détruire.

Chacun sait que sous cette dénomination de dépôt de la guerre, il existe dans ce département ministériel une section régie par des lois et selon un mode tout particulier. Actuellement, les travaux de gravure sont distribués aux employés d'après des conditions de marchés passés par les graveurs avec une commission composée uniquement d'officiers en retraite.

Les employés graveurs sont rétribués, d'une part, au moyen d'un traitement qui, pour la plupart, est fixé au taux de la dernière classe des attachés au ministère; d'autre part, à l'aide d'un supplément destiné à parfaire le montant des marchés. Il faut ajouter que l'impossibilité d'avancement est la conséquence de ce mode d'administrer; il n'y a que cette section qui soit exceptée ainsi du droit commun.

Au premier point de vue, cet aperçu peut paraître ingénieux, laissant supposer que pour obtenir du travail, il faut dominer les hommes par l'attrait des bénéfices : c'est le système du travail à la tâche. Mais il est facile de démontrer que, cela fût-il vrai, il n'y aurait pas là une raison suffisante d'interdire tout avancement; car il ne peut pas en être d'une administration gouvernementale comme il en est d'une administration privée, sans des inconvénients considérables.

Ce mode de tout laisser au bon vouloir et à l'intégrité d'un chef présente le grand danger d'exposer à la tentation un esprit faible, une conscience facile. C'est toujours un mal qu'une semblable situation.

Qui peut répondre que par voie d'intimidation vis-à-vis des employés qui touchent au moment de leur retraite, ou par des transactions fâcheuses avec la complaisance des uns, avec les calculs des autres, il n'abusera pas de la latitude que comporte le système des marchés? système contraire à tous les principes d'égalité et de justice administrative, puisqu'il prive une partie des employés de la perspective d'avenir promise à tous au moment du départ.

Rétribuer les employés d'une manière uniforme dans toutes les parties administratives, les faire concourir à l'avancement et aux récompenses par une bonne et équitable justice distributive, basée sur la conduite et le travail de chacun, c'est la seule manière, pour une sage et paternelle administration, d'obtenir de salutaires résultats.

Quant à l'économie, elle y trouvera sa part, sans blesser les intérêts des travailleurs, qui y gagneront la sécurité de l'avenir, garanti par une pension pour leurs vieux jours. Et je ne doute pas que tel qui gagne par an une somme de 2,400 fr. (laquelle d'ailleurs pourrait être augmentée encore par une meilleure distribution du travail), acceptera avec empressement des appointements fixes, même un peu moindres, en vue de l'avancement et surtout d'une retraite assurée. Une intelligente impulsion aux hommes et aux travaux fera le reste et complétera cette organisation. Celle qui est aujourd'hui en pratique au dépôt de la guerre est toute différente : sous une fausse apparence, elle cache de profondes injustices, dans les détails desquelles je ne puis ni ne

veux pénétrer. Il me suffira de les avoir superficiellement indiquées à qui de droit. Je ne crois pas d'ailleurs commettre une indiscrétion en déclarant que l'honorable général Lamoricière est mon complice dans la conviction que j'exprime, qu'une réforme est nécessaire en cette partie de son département ministériel.

A cette ancienne organisation je voudrais voir substituer quelque chose comme ceci, destiné à donner honnêteté, sécurité d'avenir, produits et économie pour l'État :

Un chef de division ou de bureau de l'ordre civil ou militaire, mais en activité de service, chargé de l'administration générale du dépôt de la guerre. Au cabinet de ce chef serait attaché un sous-chef, chargé de la rédaction et de la comptabilité générale; plus quatre commis.

1re section. — Un sous-chef civil ou militaire, mais en activité, chargé de la direction des opérations géodésiques et topographiques de la nouvelle carte de France; de la correspondance relative à l'exécution de ces opérations sur le terrain; de l'examen et de la conservation des travaux topographiques et militaires exécutés par les régiments d'infanterie et de cavalerie. Un commis rédacteur expéditionnaire serait chargé du détail.

2e section. — Un sous-chef civil ou militaire, en activité de service. Classement des archives relatives à l'histoire militaire de la France; conservation de la bibliothèque, des cartes gravées et manuscrites; achats de livres, cartes et documents; rédaction des

opérations militaires depuis 1792; histoire des régiments depuis leur création, et généralement tous les travaux historiques; réunion des documents relatifs à la statistique militaire; travaux et ouvrages publiés à l'étranger; impression du *Mémorial* et des ouvrages à éditer. — A cette section serait conservé le personnel actuel.

3e section. — Un sous-chef pris parmi les dessinateurs. — Mise au net des levées et de tous les dessins, y compris ceux de la carte de France; rédaction des cartes de l'Algérie et des divers pays. — Il y aurait à cette section un commis rédacteur expéditionnaire, chargé du détail.

4e section. — Un sous-chef pris parmi les graveurs. — Travaux de gravure de toutes les cartes et retouché des cuivres; impression et tirage des cartes. — Adjonction d'un commis rédacteur expéditionnaire chargé du détail.

Le sous-chef de chaque section devrait constater rigoureusement, sur un livret tenu à cet effet, 1° le travail de l'employé; 2° le mérite de chacun; 3° les absences permises et celles qui ne le sont pas; 4° à la fin de l'année, par une récapitulation générale, l'état des services. Sur ce travail serait dressé le tableau d'avancement et de gratifications.

Telles sont, en aperçu, les quelques observations dont ce chapitre nous paraît susceptible. C'est un cadre dans lequel on peut tracer différents dessins et proposer diverses rectifications.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Proposition relative à la partie de l'ancienne liste civile et aux monuments publics appartenant à l'État, présentée le 7 juin 1849 par M. Évariste Bavoux, *représentant du peuple.* — (Envoyée à l'examen des bureaux.)

Considérant qu'il importe à la grandeur de la République de conserver avec soin, en France, le culte des arts et des traditions historiques, capables seuls d'imprimer à notre gouvernement ce caractère d'élévation intellectuelle qui distingue notre pays ;

Considérant que les anciens palais de la liste civile, dans les dernières années surtout de la monarchie, particulièrement depuis 1830, devaient être moins considérés comme des habitations royales que comme des musées et des galeries d'arts et de luxe ; que cette destination doit survivre d'autant plus naturellement à la royauté, qu'elle appartient sans partage à la forme républicaine ;

Considérant que les anciennes manufactures royales, précisément à cause du voisinage d'idées qui semble les rapprocher de la fabrication et des habitudes commerciales, dont elles ont été de temps immémorial séparées, et avec lesquelles on pourrait à tort les confondre, doivent soigneusement en demeurer distinctes, comme un type national, et éviter toute similitude avec aucun établissement industriel ;

Considérant que les monuments publics doivent

être, avant tout, envisagés au point de vue artistique, qui domine tous les autres;

Considérant que la mission qui, dans cette partie de l'administration, appartient à l'État est non-seulement conforme au génie de la France, mais encore à ses intérêts bien entendus, par le développement des beaux-arts qui en est la conséquence logique, par les encouragements aux artistes qui, en vivant de leur travail, travaillent à la richesse et à la gloire de leur pays;

Considérant, par tous ces motifs, que la première condition d'une bonne administration, c'est l'ensemble, la centralisation et l'unité de vues qui seules peuvent inspirer les grandes choses;

J'ai l'honneur de déposer la proposition suivante :

Article premier.

Les domaines de l'État faisant partie de l'ancienne liste civile, tels que les Tuileries, Fontainebleau, Versailles, Saint-Cloud, Compiègne, etc., les manufactures de Sèvres, des Gobelins, de Beauvais, sont dans les attributions du ministère de l'intérieur.

En font également partie les monuments publics aujourd'hui attribués au ministère des travaux publics et au ministère de l'instruction publique et des cultes.

Art. 2.

Les portions de terres, bois et forêts naturellement détachées de ces domaines, sans préjudice pour leur ensemble, demeurent exceptées des prescriptions du présent décret.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Rapport fait au nom de la Commission des congés, par M. Évariste Bavoux, *représentant du peuple.* — Séance du 17 juillet 1849.

« Messieurs,

» La Commission des congés, investie par vous d'une mission assez délicate, a cherché à concilier, dans l'accomplissement de son mandat, le sentiment des égards, des convenances et de bienveillante impartialité que se doivent entre eux de bons et honorables collègues, avec le sentiment du devoir qui nous retient tous à notre poste.

» Malheureusement, les fatigues d'une longue et laborieuse législature pour la moitié environ de l'Assemblée actuelle qui faisait partie de l'Assemblée constituante, les maladies, les nécessités parfois impérieuses d'affaires ou de famille, ont multiplié, dans une proportion toujours croissante, les demandes de congés.

» Cent vingt autorisations à peu près ont été déjà accordées, un très-grand nombre de demandes vous sont journellement présentées.

» Je n'ai pas besoin de vous dire la ferme détermination qui nous anime de répondre à votre confiance en nous montrant les gardiens vigilants de la régularité, de la solennité même de vos délibérations, intéressées réellement dans cette question, en apparence purement statistique.

» Tant il est vrai que les affaires même qui à première vue semblent secondaires, empruntent une haute importance au caractère élevé d'une Assemblée souveraine comme est la vôtre, revêtue du droit d'examiner et de régler tous les intérêts de l'État.

» Malgré notre bonne volonté de satisfaire à toutes les exigences de notre tâche, nous devons vous avouer que nous éprouvons de sérieux embarras.

» Ces embarras sont surtout nés pour nous d'une incertitude sur laquelle nous avons cru devoir venir auprès de vous en état de référé, pour vous prier de la dissiper et de la résoudre, si vous le jugez opportun.

» Une pensée a circulé sur presque tous les bancs de cette Assemblée, celle d'une prorogation prévue par l'article 32 de la Constitution.

» Il ne nous appartenait ni de prendre l'initiative, ni même d'émettre une opinion quelconque sur cette éventualité.

» Mais ce qui nous a paru dans notre droit et dans notre devoir, c'était de vous signaler l'influence qu'elle exerce nécessairement et sur les dispositions de chacun des membres de cette Assemblée, et sur celles de votre Commission dans la question des congés.

» Vous comprenez en effet, Messieurs, que si un ajournement général devait être bientôt prononcé pour la Chambre tout entière, votre Commission serait autorisée à un certain rigorisme, à un certain accroissement de sévérité dans la concession des congés individuels, et tous nos collègues comprendraient d'ailleurs que devant la perspective d'une prorogation

plus ou moins prochaine, leur présence ici jusque-là fût plus rigoureusement réclamée.

» Si au contraire l'Assemblée législative ne croyait pas devoir s'ajourner, l'œuvre de votre Commission des congés en serait nécessairement modifiée.

» Dans cette situation, nous avons cru devoir en référer à vous, seuls juges de cette question, pour vous soumettre nos scrupules, vous demander de lever tous les doutes, connaître votre volonté, et subordonner nos travaux à la résolution que vous croirez devoir prendre. »

Après ce rapport l'Assemblée se sépara, laissant en son absence, pour la représenter, une commission de permanence. Souvenirs évoqués ici pour la constatation du point de départ qui est comme l'origine, le principe et la base du gouvernement impérial, dont les développements sont consignés dans la publication actuelle.

Développements qui, dès cette époque, pressentis par une Assemblée souveraine, jalouse de sa souveraineté, ne lui permettaient un repos, même de quelques semaines, qu'à la condition de confier à quelques représentants d'elle-même la garde de ce dépôt [1].

[1] Dans la séance du 8 août 1849, le scrutin secret nommait vingt-cinq membres, qui, réunis au bureau de l'Assemblée, formaient la Commission de permanence, ainsi composée : MM. Dupin, président; Daru, Baroche, Louis Benoît, général Bedeau, vice-présidents; Arnaud (de l'Ariége), Lacaze, Peupin, Chapot, Heckeren, Bérard, secrétaires; Le Flô, de Panat, Baze, questeurs.

Membres élus : MM. Victor Lefranc, Barillon, Bauchard, Boinvilliers, J. de Lasteyrie, Mathieu de la Redorte, Chambolle, Gasc, Berryer, Lucien Murat, Bocher, Husson, Béchard, Prudhomme, Bavoux, Piscatory, Changarnier, Collas, P. de Saint-Priest, Molé, de Riancey, Pécoul, de Beaune, de Kermarec, de la Bruguière.

De là cette désignation d'une commission de permanence chargée d'avoir les yeux ouverts sur le pouvoir exécutif, de jeter, en cas d'alarme, le cri sauveur par une convocation subite du Parlement.

Préoccupations vaines!.....

L'Assemblée constituante avait fait place à l'Assemblée législative.

Compte rendu aux électeurs du département de Seine-et-Marne, par M. Évariste Bavoux, *représentant du peuple.*

Messieurs et chers concitoyens,

Depuis que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer à l'Assemblée nationale, bien des tempêtes et des orages ont éclaté sur notre tête : je vous dois compte de ma conduite au milieu de ces graves circonstances.

A travers ces épreuves, je n'ai dû prendre, et je n'ai pris conseil que de ma propre conscience ; mais ma pensée se reportait sans cesse vers vous dans l'espérance qu'elle se confondait avec la vôtre, et que votre mandataire était, au sein de l'Assemblée, votre représentant et votre organe fidèle.

Permettez-moi donc de jeter sur l'année qui vient de s'écouler un regard rétrospectif : je n'ai point à vous parler de moi : il est plus digne de vous et de la mission que vous m'avez donnée d'élever cette question à la hauteur d'une question politique.

Examinons donc ensemble si nous sommes d'accord sur l'appréciation des faits auxquels, en votre

nom, j'ai prêté mon concours ; recherchons si par mes actes passés j'ai mérité votre confiance dans l'avenir, et si je suis digne du nouveau mandat que j'ose solliciter de vous :

De la politique intérieure de la France depuis le 24 février 1848.

La Révolution de février a éclaté comme la foudre sur notre pays, qui ne l'avait ni prévue ni désirée. Chacun de nous a vu dans la journée du 24 les événements se jetant pêle-mêle les uns sur les autres de demi-heure en demi-heure, sans ordre, sans direction, sans système. A six heures du matin c'était un changement de ministère ; à neuf heures un changement complet de système ; à midi une abdication et une régence ; à deux heures la République ;... et à deux heures et demie la République avait pour parrains officiels les mêmes hommes qui, à six heures du matin, à neuf heures et à midi, avaient très-chaleureusement et très-loyalement, je me hâte de le dire, adopté et solennisé les modifications successives. Ce fait, je le constate, et je demande à en prendre acte dans un seul but : c'est de bien établir le caractère de cette révolution improvisée. Non pas que nous entendions diriger contre elle une action en désaveu de paternité ; non, ceux-là même qui sont le plus étrangers à sa naissance l'ont très-loyalement adoptée. Ce que nous voulons seulement conclure de la précipitation de sa nativité, c'est que ses tuteurs improvisés avaient bien mauvaise grâce, pour la plupart, à se montrer

dès le jour même si exclusifs, si puritains sur la date du républicanisme des nouveaux républicains, eux qui, le matin même du 24 février, étaient si loin de se douter que, quelques heures après, leur thermomètre politique monterait jusqu'au degré républicain.

Quoi qu'il en soit, dès ce moment la République proclamée à l'improviste tomba aux mains les plus hardies pour la prendre. Née par surprise, elle fut brusquement installée à l'hôtel de ville au milieu d'une cohue bruyante, brutale, jalouse, et elle y fut gardée à vue comme un trésor trouvé par hasard et qu'on redoutait de se voir enlever. Le gouvernement provisoire se constitua son gardien. Chacun sait comment s'organisa ce gouvernement nouveau; formé à la tribune de l'ancienne Chambre des députés sous les acclamations confuses et assez indéterminées de la foule qui avait envahi la salle, il avait été porté par le flot populaire à la ville, où quelques noms de bonne volonté s'adjoignirent à ceux qui le composaient d'abord. C'est ainsi que s'est fixée cette dictature subite au front de ceux qui ont voulu la prendre. Mais ne discutons pas cette origine : elle est révolutionnaire, et dès lors légitimée par les graves conjonctures au milieu desquelles se trouvait le pays. La seule question, c'est de savoir si le gouvernement ainsi improvisé a compris l'état du pays et ses propres devoirs.

Pendant qu'il s'établissait de cette façon à l'hôtel de ville, au dehors s'accomplissait l'œuvre révolutionnaire dans des proportions et selon le mode le plus extraordinaire que l'histoire ait jamais enregistré.

Le peuple de Paris, qui le matin ne songeait pas encore à la République et conduisait ou plutôt portait en triomphe M. Odilon-Barrot, ce peuple tout entier réclamant et prêt à saluer la régence comme une victoire politique qui comblait tous ses vœux ; étonné, quelques heures après, d'entendre proclamer par une minorité plus hardie la République conquise, sans coup férir, dans l'enceinte législative et transportée tumultueusement à l'hôtel de ville, le peuple, surpris et fier de sa conquête inattendue, sentit aussitôt qu'à lui seul appartenait la garde et l'honneur de sa propre souveraineté : par un élan unanime et qui sera à jamais la gloire de cette population parisienne, maîtresse absolue de la cité, chaque citoyen devient un soldat de l'ordre. Au milieu de cette fièvre révolutionnaire si prompte à se manifester chez nous, partout s'organisa la discipline ; des factionnaires, volontaires improvisés, dans toutes les rues, pour ainsi dire à toutes les portes, rétablirent presque sans interruption la circulation et le respect des personnes et des propriétés. Pas une vengeance, pas une rancune politique ne coûta une goutte de sang. Oui, ce peuple debout et souverain de la rue, ce peuple que nous croyions encore trop novice à la liberté, s'en est montré noblement digne. N'oublions pas, en effet, cette magnanimité dans la victoire, cette probité sévère, simple, instinctive, qui, au sein d'un bouleversement subit, au milieu de la destruction inopinée de tous les services, de toutes les parties de l'administration, rétablissait comme par enchantement une sorte de police et de sécurité dans le chaos ; jamais

nous n'oublierons ces écriteaux placés çà et là au milieu de quelques places publiques sur la poitrine de quelques cadavres de malfaiteurs, comme un enseignement de la justice expéditive du peuple, portant ce seul mot : *Voleur !*

La révolution qui venait de s'accomplir n'avait été ni préméditée ni réalisée par la bourgeoisie. La bourgeoisie avait fait celle de 1830 ; elle était restée spectatrice inutile de celle-ci. Chose étrange ! fortune inouïe pour le gouvernement nouveau ! Celui qui fuyait le sol de la France ne laissait derrière lui aucune résistance, et celui qui lui succédait, sans exciter d'enthousiasme, inspirant même, il faut le dire, quelques inquiétudes, fut accueilli, pour cela même peut-être, par l'unanimité des citoyens avec une résignation froide, calme, mais sincère et loyale. Pas une réclamation ne s'éleva. On craignait l'anarchie, et la peur, il est vrai, fit presque tous les frais de l'installation nouvelle. Enfin, non-seulement elle ne rencontra aucune résistance, mais elle fut loyalement, universellement acceptée, sans hésitation, sans arrière-pensée; c'est ce que ne voulut pas croire le gouvernement nouveau, et c'est la suite, ce sont les conséquences de cette erreur que nous expions encore aujourd'hui. Le gouvernement républicain, étonné de l'unanimité assez froide du pays, ne put pas croire à la sincérité d'une adhésion donnée si froidement ; semblable à un général qui entrerait sans résistance dans une place assiégée et n'y pénétrerait qu'avec méfiance, soupçonnant dans chaque rue, dans chaque maison quelque embûche cachée, le gouvernement provisoire ne

crut vraiment républicains que les agitateurs violents, et suspecta tous ceux qui ne l'étaient pas, c'est-à-dire la presque universalité de la France. Parce que la France n'avait ni désiré ni créé la République, il la crut hostile à la République, et voulut la rendre républicaine... à sa manière. De là datent, selon nous, toutes les fautes, tous les malheurs qui pèsent encore sur notre pays.

Un groupe de républicains s'élança des bureaux du *National* et de la *Réforme* et se précipita sur toutes les places, petites et grandes ; quand celles de Paris furent envahies, ils se reportèrent sur les départements : préfectures, sous-préfectures, tout fut occupé en quelques semaines, ce fut une véritable curée ; et, en vérité, c'est pour l'homme indépendant, pour le spectateur impartial et désintéressé un spectacle affligeant et nauséabond que la vue de cette avidité tour à tour monarchique et républicaine, survivant à tous les gouvernements, exploitant tous les systèmes.

Le nouveau gouvernement, né d'une surprise, installé par une minorité turbulente, eut dès l'origine les torts d'une minorité investie du pouvoir ; il gouverna par la force et l'intimidation. Du ministère de l'intérieur et du Luxembourg partirent les premiers signaux de l'agitation populaire, procédé systématique destiné à républicaniser la France. C'est ainsi que l'excitation, encouragée, fomentée, enleva les ouvriers à leurs ateliers ; les conférences du Luxembourg, les prédications des clubs enflammèrent le cerveau de ces braves travailleurs ; les travaux furent délaissés, la vie industrielle suspendue ; bientôt se

répandirent l'inquiétude, la défiance, la gêne ; de là ces promenades de corporations oisives dans les rues, ces réclamations, ces exigences insensées, irréalisables ; de là cette effervescence continue qui devait fatalement aboutir aux journées d'avril, de mai et de juin.

Le gouvernement provisoire, ballotté par le flot populaire, ne voulut pas jeter l'ancre et amarrer ; il crut sans doute l'abîme trop profond ; il aima mieux garder le large que de risquer de briser ses câbles. Déplorable erreur qui, en laissant grossir l'orage, faillit faire sombrer le vaisseau de l'État.

Je sais bien qu'on me dira qu'il est facile maintenant de juger rigoureusement des faits lointains, mais brûlants alors, et qu'il y a quelque ingratitude à blâmer un passé sans péril aujourd'hui. Je n'adopte pas cette observation ; aujourd'hui, comme alors, je m'indigne contre un système, contre des doctrines dont nous sommes heureusement affranchis maintenant. Je crois fermement que tous les maux qui nous désolent depuis un an sont dus en grande partie à ce détestable système de bascule, à ces faiblesses, à ces temporisations, à ces capitulations honteuses avec le désordre.

La République, à sa naissance, avait cette bonne fortune sans pareille d'être acceptée par tous les partis, sans exception, sans réticence. Parce qu'on avait peur d'elle, disions-nous plus haut. Sans doute ; mais aussi parce qu'il n'y avait nulle part, dans aucune partie de la population, aucun sentiment, aucune conviction qui lui fussent hostiles. Et pourquoi en

eût-il été autrement ? La France avait-elle une affection aveugle pour la monarchie ? Elle avait pour cette forme de gouvernement une ancienne habitude, des raisons sérieuses, mais non pas un parti absolument pris. Nos soixante dernières années de luttes politiques lui ont fait aimer la liberté et tenir à ses droits ; mais le sentiment qui domine chez nous, c'est l'amour de l'égalité. Y a-t-il chez nous aucun penchant aristocratique, religieux, qui fussent blessés par l'avénement de la République ? Aucun, que je sache. La terre était donc toute façonnée pour recevoir la plante républicaine, l'arbre symbole de la liberté. Pourquoi donc se défier du pays, quand il déclare franchement, tranquillement, sérieusement, accepter le gouvernement nouveau ? Une seule chose pouvait l'en éloigner, et cette seule chose, on semble avoir pris à tâche de la faire sans cesse ; aujourd'hui enfin elle est définitivement abandonnée par une administration honnête, modérée et énergique ; cette seule chose, c'est le désordre, c'est l'anarchie.

Oui, ma conviction profonde, c'est qu'un seul danger a menacé dès le premier jour l'existence de la République, c'est l'anarchie. Je ne connais qu'un seul ennemi redoutable à la liberté, c'est la licence ; un seul à la démocratie, c'est la démagogie. Je voudrais que l'on fût d'abord bien assuré que personne n'est plus sincèrement, plus loyalement dévoué que moi au gouvernement nouveau que nous avons, à la République sage. Sans antidater mon républicanisme, je déclare que, pour être du lendemain, il n'en est pas moins absolu et sincère ; seulement il est, je demande

la permission de le dire, indépendant comme l'a toujours été mon patriotisme, et, autant qu'il m'appartient, éclairé et réfléchi. Ceci établi, et ce n'était pas, je crois, inutile, car MM. les républicains de la veille aiment si bien la liberté et sont si bien tolérants, que quiconque n'entend pas la République comme eux est nécessairement un réactionnaire, un royaliste. Moi qui tiens à honneur de ne pas aimer la République à leur façon, je devais donc faire mes réserves, et comme je ne dis jamais que ce que je pense, j'ai le droit d'être cru ; voici donc franchement ma manière de voir :

La République à son début ne rencontrait aucun obstacle, aucune résistance. Elle éveillait sans doute quelques inquiétudes dues en partie aux réminiscences du passé, aux souvenirs de 93, en partie à la brusquerie inopinée de son apparition au 24 février; mais ces inquiétudes n'étaient pas graves, et il était facile de les calmer et de les dissiper. Pour cela, il suffisait de la présenter calme et inoffensive aux populations disposées à l'accueillir. Au lieu de ce procédé si simple, si naturel, on a fait tout le contraire ; au lieu de propager l'affection, on a désaffectionné. A-t-on donné pour base à la République naissante une pensée quelconque noble, élevée, sympathique? lui a-t-on donné une direction, un but? Non. Le peuple était raisonnable, honnête ; on a bouleversé sa raison, on a déchaîné ses passions, on a exalté ses droits, son orgueil ; on a fait appel aux plus mauvais sentiments ; on l'a excité, ameuté contre la bourgeoisie, qu'on lui a signalée comme une caste ennemie;

on a insurgé les ouvriers contre les patrons; on a armé le bras contre le cœur de la société, et de cette République bienveillante et douce à son origine, on a fait une République rouge et monstrueuse que tous les hommes honnêtes ont repoussée avec horreur. Aux estaminets ont été empruntés les hommes d'État; aux cabarets les fonctionnaires et les agents de gouvernement; au rôle des faillites du tribunal de commerce, les nouveaux dignitaires; aux bagnes, des administrateurs. Et ceci n'est point une exagération, car au bout de chacune de ces désignations, on peut mettre des noms propres. Dans Paris, les manifestations violentes, brutales; dans les départements, généralement trop froids et trop insensibles à ces émotions fébriles des orgies révolutionnaires, des délégués ignobles allaient porter le venin démagogique, et tandis qu'ils cherchaient à communiquer aux provinces leurs frénétiques convulsions, ils n'y soulevaient que le dégoût et le mépris. Et voilà, pendant plusieurs mois, à quel régime fut livré notre pauvre pays, cette France si noble, si élégante, si fière à juste titre de sa civilisation !

Les élections, systématiquement différées pour laisser carrière à ces révoltantes tentatives sur la pudeur publique, durent pourtant déposer enfin le poids de l'opinion publique dans la balance révolutionnaire. Le pays, soulevé jusque dans ses fondements, était enfin appelé à cette grande et solennelle épreuve.

Ici encore qu'il nous soit permis de nous incliner avec humilité devant cette raison publique, devant ce bon sens national qui nous a déjà préservés de tant

de maux, et sauvera la France. Oui, nous en avons la conviction, malgré les folles utopies de rêveurs fanatiques, malgré les efforts coupables de factions exaltées et anti-sociales, la vitalité de notre pays l'arrachera aux tortures que voudraient lui faire subir d'ignorants empiriques, d'intrigants charlatans. Il ne veut ni de l'exiguïté du lit de Procuste, ni des terreurs du taureau de Phalaris. Il veut marcher dans son indépendance et dans sa liberté.

L'Assemblée nationale, attendue par tous comme la suprême espérance, se réunit enfin. Nouvelle venue dans la vie politique, elle dut accuser une certaine incertitude, une certaine hésitation au milieu des solennelles circonstances qu'elle était appelée à apprécier et à diriger. Elle se trouva dès les premiers jours aux prises avec une des questions les plus délicates et les plus difficiles qu'elle pût avoir à résoudre : l'organisation du pouvoir. Son principe originel n'était pas douteux : il se manifesta tout d'abord avec franchise, avec spontanéité, *incessu patuit dea ;* elle se montra résolûment républicaine. Mais à quelle République allait-elle donner la préférence ? car dès ces premiers moments la question était posée devant elle ; dès les premiers pas il fallait s'engager. Sa détermination ne fut pas douteuse. Entre le drapeau rouge et le drapeau tricolore, elle ne pouvait pas hésiter, et n'hésita pas. L'élément modéré, confus, ignoré, indéterminé dans le sein de cette réunion nouvelle et peut-être un peu novice, cherchait par une attraction en quelque sorte moléculaire à s'agglomérer et à former la base de l'édifice qu'il s'agissait d'élever. Le

gouvernement provisoire, dissous par le seul fait de la présence de l'Assemblée nationale qui résumait en elle et absorbait tous les pouvoirs, dut lui remettre les siens. L'Assemblée les reçut avec le sentiment des devoirs qui commençaient pour elle, avec le recueillement de la responsabilité qui inaugurait ses premiers actes.

Malheureusement, et cela nous pouvons le dire sans manquer de respect à cette gloire éclatante qui, depuis deux mois, brillait comme un fanal sauveur au milieu de la tourmente révolutionnaire, malheureusement cet homme, dont le nom jusqu'à ce jour avait été salué par les acclamations de la France, crut devoir peser de tout le poids de son immense popularité sur la première décision soumise à l'Assemblée. Il s'agissait d'organiser le nouveau pouvoir, délégataire de ses droits. La commission nommée par la chambre proposait, à une grande majorité, la nomination pure et simple d'un ministère avec un président du conseil; combinaison heureuse qui, dès le premier mot, exprimait la pensée de la majorité. Il n'en fut pas ainsi : M. de Lamartine, par un sentiment honorable, sans aucun doute, et pressentant dans ce mode l'exclusion inévitable et notoirement indiquée du ministre de l'intérieur, son collègue au gouvernement provisoire, se précipita, nouveau Décius, dans l'abîme, comme pour sauver son pays. Convaincu que l'éloignement de M. Ledru-Rollin et de son parti était un défi jeté aux passions politiques, à la violence d'une faction avec laquelle il croyait qu'il valait mieux compter, il se mit, disait-il, en travers sur le

précipice, afin qu'on lui passât sur le corps; dévouement respectable assurément, puisqu'il croyait, en sacrifiant sa popularité, sauver son pays; dévouement chevaleresque s'il était en même temps inspiré par le désir d'arracher à la déchéance son collègue du gouvernement provisoire, mais dévouement fatal qu'il expia à ce moment-là même, en tombant du premier rang, que lui avait assigné jusqu'alors la voix publique, au quatrième sur la liste des cinq membres de la commission exécutive, à côté de celui-là même qu'il y avait fait admettre, par une sorte de contrainte morale, le dernier. Oui, dans ma conviction profonde, ce fut une faute énorme et pour M. de Lamartine, et pour l'Assemblée. Dès ce jour, la fortune de l'un déclina tristement, et la direction de l'autre était indécise, paralysée. La présence de M. Ledru-Rollin dans le sein de la commission des cinq entraînait l'admission de son influence proportionnelle dans le sein du nouveau ministère. De là un antagonisme, une hésitation et une inaction forcée dans les éléments constitutifs et dans la marche du gouvernement ainsi formé.

Je sais qu'en politique la démonstration des fautes est pour ainsi dire impossible, parce que la cause des plus graves catastrophes n'est jamais reconnue par ceux-là même qui en sont signalés comme les vrais auteurs. Ainsi, dites à la Restauration qu'elle s'est perdue par son entêtement dans les vieux préjugés de l'ancien régime; elle vous répondra que c'est l'esprit révolutionnaire qui bouillonnait sous le trône et l'a emporté dans son explosion; dites au gouvernement de 1830 que son aveuglement et sa folle résis-

tance l'ont perdu; il vous répondra que c'est l'opposition qui a imprudemment soulevé les passions populaires et les a tumultueusement déchaînées. Ainsi de tous les événements politiques : ils échappent toujours aux lois du syllogisme. Par exemple, la biographie de la commission exécutive est assez triste, puisque, après avoir misérablement végété dans l'impuissance, elle vient aboutir à cette sanglante nécrologie des journées de juin. Eh bien! essayez de lui démontrer que sa mort a été la conséquence forcée de sa naissance adultère; elle vous répondra qu'elle a au contraire servi de trait d'union entre deux partis, entre deux éléments contradictoires, et qu'elle a servi du moins à différer, à ajourner une lutte inévitable, mais moins dangereuse au mois de juin qu'au mois de mai. Dites-lui que l'unité est indispensable à la gestion gouvernementale; elle vous répondra que jamais la moindre division ne s'est manifestée dans ses délibérations. Et voilà comment, en politique, il est à jamais impossible de dire *habemus confitentem reum.*

Quoi qu'il en soit, à chacun sa tâche, à chacun sa responsabilité. Pour nous qui n'apportons à cette œuvre laborieuse de la fondation d'une République qu'un seul mérite : notre patriotisme; une seule préoccupation, un seul vœu : le salut de notre pays; qu'il nous soit permis d'offrir timidement, mais loyalement, le tribut de nos méditations et de nos efforts.

Notre persuasion intime, c'est que dès le 25 février la République était compromise par ceux-là même qui s'en prétendaient les créateurs et les tuteurs ja-

loux. Je sais qu'un illustre écrivain a dit quelque part : « Mirabeau, comme les Girondins, a tenté de modérer et de constituer la révolution; mais le métal en fusion ne prend sa forme qu'en se refroidissant. La révolution bouillonnait encore[1]. » Si cela est vrai de la révolution de 89, cela n'est pas applicable à celle de 1848. La première a pu être emportée par d'innombrables causes dans un mouvement d'impulsion irrésistible qui n'était plus le même pour la seconde.

J'appartiens à cette école politique qui pense que jamais une révolution n'a tort; une émeute toujours; quoique parfois elle doive servir d'enseignement et de symptôme à un gouvernement clairvoyant : mais une révolution a inévitablement raison. « Ce n'est jamais par envie d'attaquer que le peuple se soulève, disait Sully, mais par impatience de souffrir. » Oui, l'histoire à la main, je me déclare révolutionnaire avec tous les peuples qui ont accompli leurs révolutions, car « les révolutions, selon la noble définition donnée, je crois, par M. le duc de Broglie, ne sont autre chose qu'un appel de l'insuffisance des lois

[1] Lamartine, *Histoire des Girondins*, tome IV, page 244.

M. de Lamartine a dit encore (t. V, p. 385) : « Dans les temps révolutionnaires il y aurait autant de folie à prétendre calmer à volonté l'effervescence du peuple qu'à commander aux flots d'être tranquilles quand ils sont battus par les vents. »

Cette pensée, qui, en se reproduisant sans cesse sous sa plume, paraîtrait expliquer peut-être sa manière d'interpréter la révolution de 1848, se trouve de nouveau exprimée par lui en ces termes :

« Une fois lancé dans la révolution, il n'y avait qu'à la suivre jusqu'au bout; aborder quelque part était impossible : le courant était trop rapide. » (*Histoire des Girondins*, t. VII, p. 280.)

positives aux lois éternelles de la justice et de la raison ». Je ne suis donc pas suspect de résistance à la volonté nationale exprimée par la voix révolutionnaire, et ne suis pas de ceux qui y font la sourde oreille ; mais enfin une révolution n'est pas toujours un torrent dévastateur du pays qu'elle envahit : c'est souvent un fleuve impétueux, mais navigable, dont la puissance s'est manifestée en détruisant la digue qu'un gouvernement mal inspiré avait essayé d'opposer à son cours. Et c'est là, selon nous, la différence qui existe entre la révolution de 89 et celle de 1848. L'une, grossie par plusieurs siècles de résistance et de captivité, avait à briser des obstacles séculaires et à se faire une route au milieu d'un monde nouveau ; assez semblable à ces fleuves débordés qui ont à se frayer un passage à travers les forêts sauvages et les rochers d'un pays encore inhabité. L'autre au contraire trouvait un lit tout tracé ; un barrage malencontreux, élevé successivement à deux reprises différentes, avait inutilement tenté d'interrompre et d'entraver la liberté de son cours. Il l'avait dédaigneusement renversé. Tel est, à nos yeux, le caractère de la révolution de 89 d'un côté ; de la révolution de 1830 et de 1848 de l'autre. Triple manifestation d'une même pensée qui fait explosion la première fois, et se répète en échos fidèles et deux fois renouvelés.

La révolution de 1848 n'est donc, selon nous, que la conséquence logique et nécessaire des révolutions de 89 et de 1830 ; elle n'en est que l'accomplissement et la réalisation. Et si l'œuvre de résistance systématique à la révolution de février recommençait comme

il en a été vis-à-vis des deux autres, l'œuvre de destruction recommencerait encore, et, dans un laps de temps plus ou moins prolongé, une nouvelle révolution s'accomplirait encore.

Ainsi, loin de moi l'idée de marchander avec les révolutions; je sais que, comme dans le système planétaire, elles ont un cours nécessaire, invariable, fixé par le doigt de Dieu, et qu'en vain un homme, un gouvernement, quelque puissant qu'il soit, chercherait à le distraire de la loi suprême de sa gravitation.

La révolution de février, expression persévérante d'une pensée deux fois interrompue, doit poursuivre son œuvre. Insensé celui qui s'y refuserait. « Elle n'est point ingouvernable, mais elle n'est gouvernable qu'à certaines conditions, et là gît toute la difficulté. Ce sont ces conditions qu'on méconnaît et qu'on ne sait pas remplir[1]. » Ces paroles, adressées par leur auteur à notre première révolution, me paraissent vraies aussi pour la révolution de février; et combien ne frappent-elles pas quand on réfléchit qu'elles sont de l'homme même qui, pour les avoir méconnues, outragées dans la pratique, a été le principal instigateur de cette révolution. Oui, c'est M. Guizot qui, dans l'une de ces admirables pages où l'écrivain déposait, pour le futur homme d'État, de si inutiles enseignements et de si tristes démentis, nous donnait cette indication si juste des lois gouvernementales. De ses fautes pratiques, ne concluons pas que nous devions répudier même les vérités théoriques si riche-

[1] Guizot, *Du gouvernement de la France*, page 164.

ment semées dans ses ouvrages, et en faisant condamner le ministre par le publiciste, enrichissons-nous des leçons du talent.

Ce qui était vrai sous la restauration, l'est encore aujourd'hui : la vérité ne change pas; oui, c'est dans la découverte des conditions auxquelles la révolution est gouvernable que gît toute la science gouvernementale. C'est pour n'avoir pas su les découvrir que la Restauration a succombé en 1830, et l'homme qui traçait ces lignes a succombé, lui aussi, sous le même labeur et sous les mêmes fautes.

A quelles conditions, selon quel mode doit donc vivre et se développer notre société sous l'empreinte de la révolution de février 1848?

La révolution de février fut un accident pour la forme; mais elle n'en est pas moins une manifestation sérieuse du mouvement démocratique à laquelle il serait insensé de ne pas donner satisfaction. Le mal que nous souffrons aujourd'hui, et que la démocratie souffre aussi, c'est que des prédicateurs coupables ont, dès le lendemain, proclamé l'émancipation et la souveraineté démocratiques, la nécessité d'un remaniement complet de notre société. Qu'en est-il résulté? C'est que l'ébranlement de cette société, agitée jusque dans sa base, a bouleversé toutes les existences et les a toutes ruinées. En criant contre les riches, on les a appauvris sans enrichir les pauvres : de là, la détresse générale.

Système fatal! car pourquoi se presser de réaliser des conquêtes chimériques? Après la chute de la monarchie, qu'avons-nous à craindre du gouvernement

républicain? Sera-t-il un obstacle aux progrès de la liberté? Évidemment non. Ce n'est plus de ce côté que viennent aujourd'hui les dangers; c'est du côté opposé. Ce qui menace la liberté, c'est la licence; ce qui menace la démocratie, c'est la démagogie; ce qu'il fallait donc faire immédiatement, et ce que le sentiment public me paraît demander unanimement aujourd'hui, c'est d'asseoir d'abord la République sur la sécurité, sur la confiance, sur l'ordre. On songera à la liberté, aux principes plus tard; ils sont désormais hors de toute atteinte, et personne ne peut avoir sur leur avenir de craintes sérieuses, si la République est née viable, si la République peut être sauvée, ce que, pour mon compte, je désire et j'espère. Oui, la République sage, honnête, modérée est la meilleure forme possible de gouvernement; je la regarde comme le dernier mot de la civilisation théorique. Il s'agit donc avant tout de la fonder. Nous réglerons plus tard ses conséquences naturelles.

Quant à présent, un sentiment me paraît dominer tous les autres, c'est le besoin de l'ordre. On peut comprendre à la rigueur un gouvernement sans liberté; on ne saurait en comprendre un sans ordre. Et s'il en est un qui en ait plus besoin que tout autre, c'est le gouvernement démocratique : son ennemi systématique, c'est le désordre. Voyez depuis le mois de février l'expérience que nous en avons déjà faite; n'avons-nous pas sans cesse été plongés dans l'anarchie, dans la licence? Pourquoi la quasi-unanimité du pays a-t-elle salué l'état de siége de ses acclamations? Parce qu'elle éprouve par-dessus tout le besoin de

l'ordre. Pourquoi la popularité a-t-elle porté jusqu'aux nues le nom de Lamartine ? Parce qu'il était le symbole de l'ordre. Pourquoi s'est-elle soudain retirée de lui ? Parce qu'il a paru abandonner son drapeau et prendre ou tout au moins tolérer celui des anarchistes ; Parce que sa solidarité apparente avec eux a détruit la confiance qui s'attachait à lui. Pourquoi a-t-elle paru le quitter pour aller au général Cavaignac ? Parce qu'aux journées de juin il a personnifié en lui le commandement, la force, l'énergie, l'ordre menacé.

Pourquoi au 10 décembre, tout en respectant ses services, son talent et sa loyauté, a-t-elle remis à d'autres mains la suprême direction des affaires publiques ? C'est que, malgré l'illustration et l'honorabilité de son caractère, elle voyait en lui encore la personnification d'un système avec lequel il paraissait avoir des relations, des affinités trop intimes. A aucun prix elle n'en voulait plus, et avec un tact et un bon sens unanimes elle en a répudié en lui la dernière, quoique la plus glorieuse expression.

La nation entière, avec cet instinct merveilleux dont elle a donné tant de preuves depuis un an, malgré la pression, contre les tendances de son propre gouvernement, s'est sauvée elle-même.

Ma conviction inébranlable est donc celle-ci : que les républicains de la veille ont fait tout au monde, à leur insu et par leurs fautes, pour rendre la République odieuse à la population.

En politique ils ont fait, comme en grammaire, des fautes de français, des fautes d'anachronisme : parce

que la première république avait intronisé la dénomination de citoyen comme une protestation civique contre les distinctions de l'ancien régime, ils se sont figuré qu'il en était de même aujourd'hui, et confondant les époques et les mœurs, ils ont ressuscité pour la langue officielle une qualification qui, assurément, dans le sens générique, n'éprouve aucune contradiction, mais qui, dans l'emploi authentique qu'on lui donne, excite le sourire de l'incrédulité et de l'inopportunité. C'est à peu près comme le costume d'emprunt qui avait été essayé pour les représentants; il a été adopté par deux ou trois amis maladroits et a disparu sous le ridicule.

En vérité, c'est bien mal connaître l'époque où nous vivons que de croire qu'elle ne peut pas avoir son caractère personnel, et soit obligée de recourir sans cesse aux plagiats. Est-ce que nous sommes aujourd'hui dans la situation où nous étions en 89? Avons-nous, comme alors, tout à détruire, tout à refaire? Non.

Nous n'avons qu'à améliorer; nous n'avons qu'à reprendre le cours, trop systématiquement interrompu par les gouvernements intermédiaires, d'une révolution pacifique et régulière; nous n'avons qu'à réaliser de sages progrès, sans secousse, sans agitation. Nous n'avons plus à lutter avec une monarchie ouvertement ou clandestinement hostile à nos droits, les combattant ostensiblement ou trichant avec eux. Nous n'avons, je le répète, qu'à poursuivre et à réaliser pacifiquement, régulièrement, des améliorations progressives et désormais incontestées. Y eut-il jamais

situation plus belle, plus heureuse que celle d'un grand peuple uni dans une même pensée, dans un même sentiment, sans regret du passé, sans désir de révolutions nouvelles, maître désormais absolu de ses destinées? Y eut-il jamais dans un pays accord plus parfait, concours plus absolu à un gouvernement nouveau, sympathie plus unanime pour des principes universellement acceptés? Eh bien, c'est cette unanimité certaine, sérieuse, sincère que nos républicains de la veille ont méconnue et injustement suspectée. Ils ont refoulé au cœur du pays tout entier ses élans généreux vers une république honnête. En offrant à ses regards un drapeau rouge, une république rouge, des emblèmes justement odieux; en créant sous ses pas la misère, en semant partout le désordre et la haine, ils l'ont presque désaffectionné déjà de la République. Par défiance du pays, ils ont voulu s'arroger le monopole de la République; ils ont dès lors formé une coterie; ils ont voulu gouverner tout seuls et ont alors frappé d'interdit et de suspicion la France presque entière : ils se la sont aliénée. Ils ont fait comme la monarchie : ils se sont isolés dans le pays, et à ceux qui leur criaient qu'ils se perdaient par leur faute, à ceux qui leur adressaient de sages et de bienveillants avis, comme la monarchie ils répondaient : Vous êtes nos ennemis. La monarchie nous disait : Vous êtes des républicains. Eux aujourd'hui nous disent : Vous êtes des réactionnaires, vous êtes des royalistes. C'est ainsi que tous les gouvernements aiment les flatteurs et repoussent les amis indépendants; c'est ainsi que tous périssent. Heureusement

ces détestables principes, ces détestables errements n'ont pas été suivis. Nous ne nous sommes pas fatigués de notre rôle patriotique, consciencieux; nous étions convaincus que nous nous rendions les organes du pays en répétant sans cesse qu'il voulait à sa tête des hommes sages, honnêtes, modérés; ces hommes qu'il a depuis longtemps investis de sa confiance et de son estime, il les voit enfin à sa tête aujourd'hui. L'élection du 10 décembre a eu cette signification et ce résultat d'organiser ce gouvernement modéré que nous avons enfin conquis. Déjà la confiance, la sécurité et l'espérance paraissent renaître dans notre malheureux pays.

Avec cette administration nouvelle, en possession de l'estime et des sympathies publiques, vous aurez l'ordre, et avec l'ordre la prospérité. « Tout ce qui est ordonné, quelque nombreux qu'il soit, se réduit à l'unité, » a dit d'Aguesseau.

C'est pour cela que j'ai réclamé contre l'omission imprudente de ce mot sacramentel dans notre constitution. Il y a été admis. Inscrivons-le donc hardiment sur notre drapeau; donnons-lui une sanction dans la ferme résolution du gouvernement, et alors vous aurez fondé la République. Jusque-là vous n'aviez qu'un gouvernement informe, décoré d'un nom quelconque. Avec l'ordre seulement, avec l'ordre énergiquement, invinciblement établi vous aurez une véritable République, une véritable démocratie[1].

Mars 1849.

[1] Principes de fermeté sage, modérée, mais énergique qui ont inspiré M. Bavoux dans toute sa carrière politique depuis son entrée

M. de Lamartine a adressé la lettre suivante à M. le rédacteur en chef du *Journal des Débats :*

« Monsieur le rédacteur,

» Vous avez inséré dans votre journal le passage suivant de la circulaire de M. Év. Bavoux aux électeurs de Seine-et-Marne :

« Pourquoi la popularité a-t-elle porté jusqu'aux
» nues le nom de Lamartine ? Parce qu'il était le sym-
» bole de l'ordre. Pourquoi s'est-elle retirée de lui ?
» Parce qu'il a paru abandonner son drapeau et
» prendre, ou tout au moins tolérer celui des anar-
» chistes. »

» Je n'accuse pas mon honorable collègue M. Bavoux de dénaturer volontairement mes intentions et mes actes devant l'opinion publique. Je suis convaincu qu'il est de bonne foi et qu'il croit même être indulgent. Je désire seulement qu'on m'apprenne quel jour j'ai fait cause commune avec l'anarchie.

à la Constituante jusqu'à son siége au conseil d'État, où il a continué, comme à la Chambre, à défendre les saines doctrines de gouvernement. A la Chambre, il parlait sur le décret relatif à la formation de l'Assemblée en comités et commissions, sur les explications du citoyen Caussidière au 15 mai ; attaquant avec un courage mémorable le club des clubs, le club Sobrier, M. Bavoux discutait avec vigueur la transportation des insurgés, la loi contre les clubs, comme plus tard l'autorisation de poursuivre le comte de Montalembert, comme plus tôt les principes mêmes de la Constitution, etc. Impartial cependant, il était président de la Commission des blessés de Février. Ami de l'Empereur et de l'Empire, il a porté au conseil d'État son indépendance et son dévouement, dont il a donné en maintes occasions plus d'un gage. (*Note des éditeurs.*)

» Est-ce le 26 février, quand je repoussais avec mes collègues le drapeau de l'anarchie?

» Est-ce le 19 mars, quand je m'unissais à eux pour repousser la domination des clubs?

» Est-ce le 8 mars, quand je résistais aux injonctions des réfugiés polonais et aux entraînements des excitateurs de la guerre?

» Est-ce le 16 avril, quand je m'enfermais avec le général Changarnier à l'hôtel de ville pour résister jusqu'à la mort à l'insurrection, à l'établissement d'un comité de salut public, pendant que le rappel, commandé par mes collègues, ressuscitait pour la première fois la force publique dans la garde nationale reconstituée?

» Est-ce le 15 mai, quand je marchais avec le ministre de l'intérieur à l'hôtel de ville, à la tête des bataillons de cette même garde nationale et des troupes pour arrêter les factieux avant que l'émeute fût devenue révolution?

» Est-ce enfin le 24 juin, quand j'allais combattre de ma personne contre les barricades des anarchistes au faubourg du Temple?

» Voilà mes seuls pactes avec l'anarchie. Quant à la popularité, je ne suis pas assez orgueilleux pour croire l'avoir méritée toujours. Je ne suis pas assez ambitieux pour chercher à la retenir ou à la poursuivre. Je ne suis pas assez novice dans l'histoire du cœur humain pour me plaindre de ses inconstances. La popularité m'a abandonné parce qu'elle est la popularité, c'est-à-dire le vent qui souffle où il veut. Je ne le regrette pas, je me borne à attendre du temps un

peu de justice, et de mes collègues un peu de mémoire. J'attends même plus de M. Bavoux.

» Recevez, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma haute considération.

» LAMARTINE. »

Aujourd'hui le même journal publie la réponse de M. Bavoux à la lettre qui précède. En voici la teneur :

« Monsieur,

» M. de Lamartine, cédant à un scrupule que j'honore, a cru devoir vous adresser des observations sur les quelques lignes extraites par vous de mon compte rendu électoral. Cet extrait abrégé avait, en effet, incomplétement rendu ma pensée. Voulez-vous bien me permettre de la compléter brièvement ?

» Personne ne professe plus humblement que moi le culte du talent. C'est vous dire mon empressement à m'incliner respectueusement devant cette auréole brillante qui environne le nom de M. de Lamartine, et en fait une des gloires de la France. Mais, quelque éblouissante que soit cette gloire, quelque séduisant que soit le prestige de cette parole, empreinte de grandeur et de loyauté, plus noble peut-être et plus séduisante encore dans la familiarité de la vie intime et parlementaire que dans les solennelles discussions de la tribune, la conscience a ses lois, la conviction a ses rigueurs, auxquelles tout homme honnête doit obéir. C'est à ce sentiment que j'ai obéi en disant tout haut aux électeurs qui m'ont honoré de leur confiance ce que je pense. Eh bien, ce que je pense, c'est

que M. de Lamartine, suprême régulateur de la révolution de 1848, l'a noblement comprise, interprétée, et jusqu'à un certain point dirigée pendant l'interrègne révolutionnaire qui a séparé le 24 février du 4 mai. Mais à dater de ce jour, au lieu de chercher, comme cela devait être, un point d'appui inébranlable dans l'Assemblée nationale contre ceux qui passaient jusque-là pour ses adversaires, il parut comme entraîné par un courant contraire, et sembla abandonner son drapeau.

» Au surplus, pour que mon appréciation ne ressemble pas à une rectification, je prendrai la liberté de citer purement et simplement un paragraphe de cette même circulaire électorale, où je précise mon opinion à cet égard :

» Le gouvernement provisoire, dissous par le seul fait de la présence de l'Assemblée nationale, qui résumait en elle et absorbait tous les pouvoirs, dut lui remettre les siens. L'Assemblée les reçut avec le sentiment des devoirs qui commençaient pour elle, avec le recueillement de la responsabilité qui inaugurait ses premiers actes..., etc., etc., etc. De là un antagonisme. . . . . [1].

» De là, ces oscillations, ces transactions, ces temporisations politiques qui devaient fatalement aboutir aux journées de mai et de juin.

» Oui, dans ces funèbres journées, M. de Lamartine a lutté courageusement et de sa personne contre l'anarchie ; mais il était trop tard. Avant de la combattre dans la rue, il ne fallait pas lui mettre involon-

[1] Voir aux pages 33 et 34 ci-dessus.

tairement les armes à la main, en capitulant avec elle. Tel est, selon moi, le tort politique de M. de Lamartine; telle est, à mes yeux, l'explication logique de la chute subite de sa glorieuse popularité.

» Recevez, monsieur le rédacteur, l'expression de ma considération distinguée.

» ÉVARISTE BAVOUX. »

12 avril 1849.

« *A monsieur Évariste Bavoux, représentant du peuple.*

» MON CHER COLLÈGUE,

» J'ai lu votre circulaire. Je vous demande pardon. Elle est d'un ami indulgent et affligé, et non d'un adversaire. Si je l'avais lue en entier, je n'aurais rien répondu qu'en vous serrant la main.

» Quant à la commission exécutive, le procès est sans juge. C'était la filière de l'unité à laquelle le gouvernement ne pouvait revenir dans la république que par transition. J'ai la conscience d'avoir sauvé ainsi l'Assemblée et bien du sang. Car le sang du 23 juin n'est pas sur mes mains. Vous le saurez plus tard.

» Tout à vous.

» LAMARTINE. »

LE PARTI ROUGE.

De tous côtés on entend dire : « Le socialisme fait des progrès énormes dans les campagnes et dans les

villes. » Je n'en crois pas un mot. Les uns le disent pour le faire croire, les autres par inquiétude. Calcul mensonger de la part des premiers ; crainte chimérique de la part des seconds. En contestant cette allégation, je ne fais pas de l'optimisme aveugle, Dieu m'en garde. Mais c'est avec une conviction profonde que je conteste les progrès et les ravages de cette maladie ; et si je répète tout haut les bruits qui circulent à voix basse, c'est qu'il vaut mieux signaler un péril que d'en murmurer mystérieusement l'imminence : le cri d'alarme avertit tout le monde. Quant à moi, je le répète, je nie l'existence du danger sérieux, réel ; mais un mal même imaginaire doit être pris en considération et combattu : c'est pour cela que je parle du socialisme.

La révolution de février, née d'une surprise, au milieu de l'indifférence publique pour le gouvernement déchu, pouvait, au lendemain de son apparition, se faire accepter par le pays, qui ne l'avait ni prévue ni désirée, mais à une seule condition : c'était d'être modérée, inoffensive et surtout modeste, en mémoire de son origine. Suivant moi, notre pays était plus habitué qu'aveuglément affectionné à la monarchie. Ce qu'il voulait bien certainement, ce qu'il veut, c'est un gouvernement régulier, économe et moral. Il était donc facile au 24 février de faire accepter franchement, loyalement par la presque unanimité du pays la forme républicaine, qui, par suite des réminiscences des excès révolutionnaires de 93, inspirait des inquiétudes, mais qui avait l'avantage de former, entre les diverses opinions du passé, une

sorte de terrain neutre sur lequel elles se rencontraient et se donnaient la main.

C'était donc, nous le répétons, quoique cela puisse paraître étrange et contradictoire, pour la république naissante une bonne fortune d'apparaître inattendue au milieu d'une nation froide, indifférente, étonnée, défiante même, mais non pas hostile, mais, après tout, disposée à l'accepter en quelque sorte sous bénéfice d'inventaire, c'est-à-dire à la condition qu'elle serait calme, pacifique, bienveillante.

Au lieu de cela, le parti agitateur démagogique a circonvenu le gouvernement nouveau. En suivant les inspirations d'une politique modérée, en élevant hardiment une digue contre les envahissements du flot révolutionnaire, en le contenant avec énergie, en se faisant en un mot gouvernement, en prenant pour base l'ordre et la sécurité, sans lesquels il n'y a pas de société possible, la nouvelle république pouvait s'organiser et s'acclimater sur un sol peu républicain, mais où deux monarchies s'étaient écroulées.

Malheureusement le système d'agitation prévalut et chercha à se propager dans les départements par des agents officiellement accrédités, mais que répudiait énergiquement l'opinion publique : le suffrage universel repoussa avec dégoût les violences de ses prétendus amis ; la majorité, l'immense majorité de l'Assemblée constituante donna raison aux principes d'ordre et de modération qui venaient de triompher dans les élections générales. Mais le poison avait été inoculé au corps social et circulait dans ses veines : le venin démagogique attaquant, dans nos établisse-

ments industriels, les agglomérations d'ouvriers, portait au cœur de ces honnêtes populations de travailleurs les sentiments les plus indignes d'eux et de nous. C'était un système d'hostilité, de haine, de dénigrement entre des catégories arbitraires de citoyens; c'était la semence de guerres intestines; c'était le principe de désorganisation et de démoralisation sociale. Tels étaient les tristes sentiments nés du dévergondage révolutionnaire; telle est la source impure de la république démocratique et sociale, du parti rouge, du socialisme.

Voilà les éléments de cette politique violente, qui semait sous ses pas le trouble et la misère, la suspension du travail et l'émeute, le désastre et l'anarchie. Bientôt, par une conséquence forcée, au lieu de principes théoriques, de systèmes politiques, il ne s'agissait plus pour ces partis anarchiques que d'une lutte matérielle, d'un combat dans les rues, et après les tentatives incomplètes et désordonnées d'avril, les journées du 15 mai, des 23 et 24 juin éclatèrent comme une sorte de vocifération forcenée, mais en même temps comme l'expression exacte et désespérée de la démagogie aux abois.

Ce fut donc la guerre de la barbarie contre la civilisation, de la licence contre la liberté, des factions anarchiques contre la société, et ce fut contre ces tentatives impies que la société, rassemblant ses forces, en fut réduite, par droit de légitime défense, à mitrailler ces prétendus amis de la liberté, dont la voix et les principes jetaient l'épouvante et l'horreur dans le pays.

Tel a été leur rôle politique depuis la révolution de février; sauvages révolutionnaires, dont toutes les théories dégénèrent en insurrections et aboutissent fatalement soit aux coups de canon, soit aux burlesques fanfaronnades d'un sauve qui peut général !

Quant au principe de cette école dite, on ne sait trop pourquoi, *socialiste*, il consiste tout simplement dans l'organisation, non du travail, mais du vol, du brigandage prêché, proclamé comme un droit d'une portion de la société contre l'autre.

Rêves insensés, efforts criminels qui n'ont pas d'autre mobile ni d'autre but que le bouleversement social ! Craigne qui voudra de semblables doctrines; quant à moi, je persiste à déclarer que, tant qu'il restera une parcelle de bon sens à mon pays, un atome de raison et d'honneur en France, quelle que soit l'avidité de quelques brigands, ardents au pillage, elle n'a rien à craindre d'une secte qui déchire le drapeau national pour le remplacer par le drapeau rouge, et ne craint pas d'inscrire impudemment sur ce drapeau d'un côté : *Anarchie!* de l'autre côté : *La propriété c'est le vol* [1] !

PHYSIONOMIE
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Ce n'est pas un des résultats les moins étranges et

[1] *Le Messager de la semaine*, 29 décembre 1849. Recueil fondé par le parti de l'ordre avec la collaboration de MM. le marquis de Moustier, comte Daru, Bavoux, etc. (*Note des éditeurs.*)

les moins inquiétants de la révolution de février, que l'attitude parlementaire dans les séances de chaque jour. La violence, les brutalités, la grossièreté ont remplacé l'urbanité et la convenance que commandaient nos mœurs et les traditions constitutionnelles. Assurément, il n'y a pas de plus beau spectacle dans l'histoire des peuples civilisés que la solennité des discussions de tribune, soit en France, soit en Angleterre, depuis l'établissement du régime représentatif.

Nos premières assemblées, après la révolution de 89, quoique sorties d'une tempête, n'étaient-elles pas empreintes de cette solennité grandiose qui fait l'honneur des parlements et l'autorité de la loi? La première Constituante, dont l'inexpérience des formes parlementaires eût été si excusable, n'a-t-elle pas, au contraire, comme la Législative qui la suivit, étonné l'Europe par l'éclat des talents, le retentissement solennel de ses discussions et la convenance des formes? Et si la Convention, dans son terrible appareil, a frappé le monde d'épouvante, il faut jeter sur cette époque révolutionnaire un voile lugubre. Au surplus, la gloire de l'Empire sut bien mettre ordre, quelques années après, aux exaltations et aux vociférations de certains systèmes jacobins ou montagnards dont certains imitateurs maladroits et abrutis voudraient aujourd'hui ressusciter l'image. Malheureuses copies, plagiats insensés qui, au ridicule d'une contrefaçon de mauvais aloi, joignent l'odieux d'un égoïsme étroit, de passions honteuses, d'une ignorance, d'une incapacité flagrantes.

Nous trouvons dans une publication[1], dont nous répudions du reste la plupart des aperçus, une observation qui nous a paru vraie : « La révolution de France a échoué dans ses diverses phases (à son origine, doit-on dire), parce qu'elle fut..... destructive, faite par les têtes les plus extravagantes et les mains les plus sales que pût fournir le pays dans son état d'ivresse, sans autre principe que celui de bouleverser..... »

Tel est, en effet, selon nous, le vice d'origine de notre révolution. Ce vice pouvait être atténué à sa naissance par la modération et la sagesse du gouvernement qui, à l'improviste, avait pris le timon des affaires. Loin de là, il se jeta dans l'agitation populaire, il excita et surexcita la fièvre révolutionnaire au lieu de la calmer; il fomenta l'effervescence des clubs et de la rue, entretint et propagea cette politique avinée des cabarets qui détériore une nation, détruit le travail, les sentiments honnêtes, et sème la misère.

Voilà l'œuvre de nos premiers gouvernants après février.

Tous ne sont pas directement et absolument coupables de ce crime, et je ne veux pour preuve du contraire que l'enthousiasme public au nom de Lamartine, premier symbole de l'ordre dans cet affreux chaos; mais tous ou presque tous, par faiblesse du moins, encoururent la responsabilité de cette destruction sociale qui a commencé sous leur main, et dont nous cherchons aujourd'hui à arrêter les ravages. Quoi qu'il en soit des conséquences politiques de ce

[1] Extrait de la *Revue britannique*. — *Révolution de février*, p. 8.

système qui ne tend à rien moins qu'à l'abaissement de toutes les grandes choses de la France, au renversement de toutes ses institutions, à l'épuisement de toutes ses forces vitales, à sa ruine générale absolue, nous ne voulons nous en occuper ici qu'au point de vue de l'Assemblée nationale.

Le mot d'ordre de cette politique avinée contre laquelle nous luttons depuis qu'elle a cherché à s'emparer de notre malheureux pays, c'est le règne de la démocratie; mais sous ce pseudonyme, c'est en réalité celui de la démagogie. La première brèche qu'elle ait faite à nos institutions, c'est par le suffrage universel qu'elle a voulu la faire consacrer, et les élections accomplies au milieu de l'orgie révolutionnaire, soudoyée par des agents provocateurs, paraissaient devoir assurer leur triomphe. Il n'en a pas été ainsi, et le bon sens public, si odieusement torturé par d'odieuses tentatives, a résisté à leurs criminels assauts. L'Assemblée constituante, malgré son origine, est apparue à notre pays alarmé comme un ange sauveur, et elle a, en effet, sauvé le pays, dans les premiers mois de son existence.

Cependant, de ces saturnales organisées sur toute la surface de la France par d'ignobles émissaires du gouvernement, échappés du club des clubs et payés par l'État, étaient sorties quelques erreurs, et quelques choix étaient de nature à jeter dans le sein de l'Assemblée nationale le trouble de toutes les notions parlementaires.

Une histoire de la Suisse [1] nous apprend que, par

[1] *Les radicaux et le Sonderbund.* Lettres écrites de la Suisse, page 110.

suite de l'invasion de la démagogie dans ce pays, « ceux des radicaux qui se refusaient à servir la propagande étrangère ont été remplacés par des hommes instruments passifs entre les mains du parti qui les pousse, des hommes qui ne sont entourés d'aucune considération, ni par des talents, ni par leur position sociale, ni par leurs antécédents; en un mot, qui n'offrent au pays aucune garantie quelconque. *La diète compte parmi ses membres plus d'un individu qui eût autrefois à peine prétendu à y être admis à titre d'huissier.* »

Il semble que la démagogie ait partout le même visage et que son portrait se reconnaisse aux mêmes traits en Suisse comme en France. Je ne sache rien qui puisse davantage compromettre l'avenir du gouvernement républicain en France que la présence, sur les bancs de la représentation nationale, de ces hommes sans aveu, sans éducation, qui transformeraient, si on les laissait faire, l'enceinte de l'Assemblée en un genre de club et la tribune nationale en une sorte de tréteau. Honteuse métamorphose dont l'indication n'a rien d'exagéré, nous en attestons tous les témoins des scènes scandaleuses dont le bon goût national est aussi révolté que la dignité parlementaire ; honteuse métamorphose qui est la traduction et la personnification la plus exacte de la forme que ces énergumènes voudraient donner à notre société, s'ils en étaient les maîtres. Honteuse métamorphose qui transforme les discussions en pugilats et sert d'écho ou de précurseur aux promenades tumultueuses, aux manifestations pacifiques ou armées de

la rue. Voilà le gouvernement, voilà l'éloquence de ces messieurs, citoyens cosmopolites, qui, au nom de leur ardent patriotisme et de leur saint amour pour la liberté, seraient disposés à traîner par tous pays la torche et les hurlements, proclamant, comme dogme de leur patriotisme, la haine et la spoliation des concitoyens qui ne hurlent pas avec eux, et comme symbole de leur amour pour la liberté, le niveau de la misère et le despotisme de la *vile multitude* qu'ils veulent confondre avec le vrai peuple. Au lieu d'encouragements au travail, à l'ordre, à l'économie, qui sont pour nos braves et honnêtes ouvriers des villes et des campagnes la source du bien-être et de la prospérité, ne les entendez-vous pas préconiser chaque jour les droits des fainéants, des brouillons, des clubistes et des émeutiers?

Dans leur ignorance, ils ne s'aperçoivent pas que ces détestables doctrines ruinent la base du gouvernement républicain dont ils se prétendent les plus sincères, les plus jaloux partisans; ils ne s'aperçoivent pas qu'elles compromettent même l'existence de ce régime représentatif, plus précieux sans doute que le régime républicain lui-même, qui n'en est qu'une émanation; car on comprend, après tout, la liberté sans la république; on ne la comprend pas sans système représentatif; et les républicains sincères et honnêtes, au lieu de mettre la république au-dessus des majorités, doivent mettre le gouvernement représentatif au-dessus de la république. La république, en effet, est une forme que, pour mon compte, j'accepte loyalement, franchement, sans ar-

rière-pensée, avec la résolution d'en faire l'essai sérieux et avec le désir d'en obtenir le succès, c'est-à-dire la prospérité de mon pays. Mais cependant la république n'est qu'une forme de la liberté ; le gouvernement représentatif (monarchique ou républicain) en est l'expression permanente et définitive.

Le gouvernement représentatif, c'est-à-dire la représentation nationale, a donc toutes nos préférences, toute notre prédilection ; c'est pour cela que nous sommes jaloux de ses droits, de son honneur, de sa dignité. C'est pour cela que nous nous indignons des profanations dont il est l'objet de la part de ces hommes qui cependant ne sont quelque chose que par lui, et semblent prendre le forum parlementaire pour une arène de gladiateurs ou plutôt d'animaux furieux. Combien, à côté d'eux, doivent souffrir ces quelques membres d'une opposition démocratique sans doute, mais du moins loyale et civilisée, qui savent les convenances du monde et l'autorité du talent. Ceux-là connaissent et pratiquent le respect parlementaire, l'admiration de la tribune, cette gloire des temps modernes, cet écho sonore et puissant de la liberté des peuples ! Ceux-là se rappellent qu'en Angleterre comme en France, sous la monarchie comme sous la république, la liberté moderne n'a grandi et ne s'est développée que sous les inspirations de ces débats solennels, où les grandes voix de Pitt, de Fox, de Sheridan, aussi bien que celles de Mirabeau, de Vergniaud, de Barnave, de Brougham, comme de Foy et de Casimir Périer, plaidaient le grand procès de la civilisation et de l'humanité. Voilà,

voilà les vraies discussions, les véritables assises où se stipulent et se gagnent, depuis quelque cinquante ans, les intérêts du peuple. Voilà les magnifiques tournois où se débattent, à la face du monde, toutes les hautes questions sociales et politiques. Les systèmes, les combinaisons, les doctrines, les convictions, pour être divergents, ne sont pas ennemis; on peut discuter sans se disputer et se combattre sans s'injurier ; on peut être adversaires et s'estimer.

Puissent nos hommes d'État démocrates comprendre cette vérité, et se convaincre de deux choses :

1° Que la violence brutale ne réussira jamais en France contre les consciences et les lois;

2° Que notre pays ne prendra jamais le change sur les prétendues exigences d'une prétendue égalité, et qu'il ne confondra jamais la démagogie avec la démocratie, ni la liberté avec la licence[1].

PROJET DE LOI SUR LES FRAIS DE REPRÉSENTATION.

RÉUNION DANS LES BUREAUX.

8 juin 1850.

7e bureau.

M. ÉVARISTE BAVOUX, nommé commissaire, s'est exprimé ainsi :

« Je n'ai plus à m'expliquer, dit-il, sur la question d'opportunité; si la question était encore entière,

[1] *Le Messager de la semaine,* 6 juin 1850.

j'aurais à examiner si la loi qui nous est présentée est bien opportune, et peut-être aurais-je porté à cet égard une opinion négative. Mais, enfin, elle nous est aujourd'hui déférée; il ne s'agit plus d'une appréciation rétrospective; il faut l'envisager en face et la résoudre.

» A mes yeux, c'est moins une affaire de chiffres qu'une affaire de haute et sage politique. Est-il convenable que le président de la république soit placé dans une situation restreinte, médiocre? Nos habitudes, nos mœurs comportent-elles cette médiocrité, ces restrictions? Du jour au lendemain la monarchie a été renversée au milieu de l'étonnement général. Celui qui a l'honneur de vous parler, étonné, comme le pays tout entier, d'une révolution subite qu'il n'avait ni prévue ni désirée, qu'il aurait même redoutée s'il l'eût pressentie, n'a pas hésité cependant, dès le premier jour, à l'accepter franchement, loyalement, sans arrière-pensée.

» C'est donc dans l'intérêt d'une république que je n'avais pas appelée de mes vœux, mais que j'ai adoptée sans hésitation, que je veux et que j'adopte depuis deux ans passés tout ce qui peut, selon moi, la consolider et consolider avec elle la sécurité et la prospérité de mon pays. Eh bien, à ce point de vue, est-il vrai que la présidence de la république, substituée brusquement à la monarchie, puisse subitement passer de la grandeur monarchique à l'humilité républicaine que certains républicains de la veille ont voulu lui faire? Je ne le pense pas. Je crois que les mœurs, les habitudes d'une nation ne se métamorphosent pas aussi

promptement, aussi radicalement que peut l'être la forme elle-même de son gouvernement; et je crois que cette haute fonction est en butte à des exigences dont il faut nécessairement tenir compte. Voilà donc mon appréciation sur le fond même de la question, dégagée, je le répète, de certaines considérations sur lesquelles je voudrais que nous fussions encore maîtres de faire nos observations et nos réserves. Mais, au surplus, comme de semblables discussions commandent de grands ménagements, dans l'intérêt même du pouvoir que nous sommes tous intéressés à vouloir fort et respecté, je crois devoir être sobre de développements, et je borne là mes explications. »

Nommé membre, puis rapporteur de la commission des frais de représentation, comme précédemment de la liste civile du président de la république, je cherchais la solution du terrible problème posé sur le seuil même de l'année 1852.

1852.

Simultanéité des deux élections : élection présidentielle; élections parlementaires.

I.

S'il est pour le pays un sujet de grave préoccupation, c'est assurément la perspective de l'année 1852. Tous les regards sont fixés avec anxiété sur cette date, à laquelle semblent comme suspendues les des-

tinées de la nation; époque fatale qui apparaît à l'horizon comme le signal auquel s'écrouleront en même temps les deux grands pouvoirs de l'État.

On est même à ce point effrayé de cette double échéance, qu'on néglige les détails et que l'on ne cherche pas à se rendre compte de la marche des événements. Presque personne ne sait quelle est celle des deux élections qui précédera l'autre, à quel moment précis elles auront lieu, en vertu de quelle disposition constitutionnelle ou légale elles s'accompliront. La vue embrasse l'ensemble de cet avenir; elle se trouble, avec juste raison, à l'aspect de ce prochain cataclysme; mais voilà tout, elle ne va pas plus loin.

Il serait opportun cependant de rechercher exactement les faits. Peut-être un examen attentif fournirait-il quelque moyen, sinon de conjurer le péril, du moins d'en atténuer les effets.

Et tout d'abord, il faut reconnaître que l'opinion publique a compris, avec le sens parfait qui la caractérise, que le remède souverain à la maladie qui nous dévore, c'était la révision de la Constitution. Il est certain, que si la Constitution était revisée, elle serait améliorée; mise en harmonie avec les besoins nouveaux, avec la pensée nouvelle du pays, et que de cet équilibre entre le sentiment général et la loi ainsi modifiée naîtrait une amélioration dans l'état de la France. Pauvre nation, si grande, si généreuse, si intelligente, et pourtant si tristement enchaînée, garrottée aujourd'hui dans des liens qu'elle s'est à elle-même étourdiment donnés!

Quoi qu'il en soit, il faut sortir de cette affreuse

situation; et si nous échouons encore dans cette tentative de la révision, si la nouvelle épreuve que nous allons encore tenter vient à sombrer comme la première, c'est alors que se pourra présenter un expédient, un simple expédient, hélas! que semble autoriser le texte sérieusement étudié, loyalement interprété de la Constitution qui nous régit.

La Constitution dispose (art. 31) que *l'Assemblée nationale est élue pour trois ans*. Ainsi, l'Assemblée actuelle s'est réunie le 28 mai 1849; ses pouvoirs expirent nécessairement, inévitablement, le 28 mai 1852.

Maintenant à quelle date auront lieu les élections pour la composition de l'Assemblée nouvelle?

L'art. 31 dit encore : *Quarante-cinq jours au plus tard avant la fin de la législature, une loi détermine l'époque des nouvelles élections.*

Si aucune loi n'est intervenue dans le délai fixé par le paragraphe précédent, les électeurs se réunissent de plein droit le trentième jour qui précède la fin de la législature.

La nouvelle Assemblée est convoquée de plein droit pour le lendemain du jour où finit le mandat de l'Assemblée précédente.

Il y a donc ici une double prévision bien formellement indiquée : ou l'Assemblée actuelle ne fixera pas l'époque des élections, ou elle la fixera. Si elle ne la fixe pas, ces élections ont lieu de plein droit le trentième jour qui précède la fin de la législature, c'est-à-dire le 28 avril. Si elle la fixe par une loi (ce qui est le plus probable), cette loi doit être rendue, *au plus tard*, quarante-cinq jours avant la fin de la légis-

lature, c'est-à-dire le 13 avril. Au surplus, elle peut l'être avant, et elle peut hâter l'époque des élections, autant qu'elle le juge convenable. Cela n'est pas douteux; oui, l'Assemblée actuelle peut devancer la fin de la législature; plusieurs conseils généraux le lui demandent dans leurs vœux. Cette préoccupation, résultat d'un véritable et pur patriotisme qui s'alarme des dangers de la patrie, nous touche et nous impressionne vivement; nous dirons même que nous n'en repoussons pas absolument l'expression, et que si tous les autres moyens de salut nous étaient fermés, nous consentirions à adopter celui-là, quelque imparfait qu'il soit. L'esprit public, comme nous l'indiquions plus haut, est fort troublé à la vue de ces deux élections presque simultanées, qui doivent s'accomplir presque au même jour; il cherche à conjurer le péril en sollicitant un intervalle de quelques semaines, de quelques mois, s'il est possible, entre ces deux élections; c'est assurément se montrer peu exigeant, et pour notre compte, à défaut de mieux, nous souscririons volontiers à ce vœu. Pourtant, avant d'en venir là, voyons d'abord s'il n'offre pas quelques inconvénients, et ensuite si nous ne pouvons pas prendre un meilleur parti.

N'offre-t-il pas quelques inconvénients, quelques périls même? On sait que le mandat de l'Assemblée actuelle n'expire que le 27 mai; conséquemment, les élections, même opérées un mois, deux mois plus tôt, donneront bien l'existence légale à une chambre nouvelle, mais ne lui donneront pas le droit de siéger avant le 28 mai. Jusque-là vous auriez donc une

chambre vivante encore, quoique condamnée à une mort prochaine, en présence d'une chambre vivante déjà, quoique condamnée pour quelque temps encore à l'impuissance. Et si l'on suppose un esprit politique différent dans l'une et dans l'autre, se figure-t-on la lutte, l'antagonisme se manifestant dans les délibérations de celle qui expire par des violences, par des convulsions qui peuvent compromettre la sécurité du pays? Que si l'on suppose que cette Assemblée, dans ces derniers jours, ait à porter son jugement sur l'élection à la présidence accomplie avant sa dissolution, n'aperçoit-on pas immédiatement les conséquences désastreuses d'un semblable antagonisme? D'un côté, des élections toutes récentes, faites probablement sous l'inspiration du même sentiment qui aura dicté l'élection présidentielle; d'un autre côté, la chambre expirante, animée peut-être, dans ses derniers jours, d'un sentiment tout autre. Que de maux sont renfermés peut-être dans ce conflit suprême! Et n'est-ce pas en aggraver l'éventualité que de le faire naître plus tôt?

Il est donc probable que les élections parlementaires seront réglées en 1852, à peu près comme elles l'ont été en 1849, par une loi qui, rendue dans la première quinzaine d'avril, fixera les élections à l'un des derniers jours de ce même mois.

A la vérité, en 1849, le mois de mai n'était pas, comme est celui de 1852, menacé de l'élection présidentielle en même temps que des élections parlementaires. Il est dès lors à peu près certain que l'Assemblée actuelle fera en sorte d'éloigner, autant que

possible, ces deux élections l'une de l'autre; mais malheureusement la latitude, dans l'état actuel des choses, est très-limitée; car d'un côté le mandat de l'Assemblée actuelle n'expire que le 27 mai, et il serait, ainsi que nous le faisions remarquer tout à l'heure, quelque peu impolitique et dangereux de mettre un trop long intervalle entre la nomination et l'installation d'une Assemblée nouvelle, en présence d'une Assemblée vivante encore, quoique près d'expirer. C'est là un dualisme dont il est inutile de signaler avec insistance les dangers. Une expérience récente, à défaut de la simple raison, nous en est un suffisant témoin.

D'un autre côté, l'élection du président de la République doit avoir lieu le deuxième dimanche du mois de mai 1852.

Raisonnant selon les vraisemblances actuelles, nous pouvons prévoir que les élections parlementaires auront lieu vers la fin d'avril, l'élection présidentielle le deuxième dimanche de mai, c'est-à-dire le 9 mai 1852.

Qui sera juge de cette dernière élection? L'Assemblée actuelle ou l'Assemblée nouvelle? L'élection du 10 décembre 1848, accomplie comme par enchantement sous l'influence d'un courant électrique, n'a pourtant été vérifiée et le président reconnu par l'Assemblée que le 20. Est-il invraisemblable de supposer que si la prochaine élection était plus compliquée par l'esprit de parti, les procès-verbaux pourraient être moins promptement recueillis? Ne se souvient-on pas d'ailleurs que, dans le décret du 12 décembre 1848,

relatif à la proclamation du président de la République, un article dispensait la commission de vérification de l'examen des procès-verbaux de l'Algérie, parce que le nombre total des électeurs algériens, même attribué à un autre candidat, ne pouvait changer le résultat de l'élection? Mais, supposant l'élection présidentielle disputée par les partis, nous pouvons bien supposer aussi que le résultat de l'élection ne pourra être ni vérifié ni proclamé avant le dépouillement de tous les procès-verbaux, de ceux de la Corse comme de l'Algérie. Eh bien, qui peut répondre d'une exactitude mathématique dans l'arrivée des pièces, confiées à la correspondance de terre et de mer? Or, il ne faut pas perdre de vue que l'Assemblée actuelle cesse d'exister le jeudi 27 mai.

Il est donc très-possible que, matériellement, elle n'ait pas le temps nécessaire pour vérifier des procès-verbaux peut-être retardataires et peut-être renfermant des éléments de discussions graves et difficiles.

Oui, il est très-possible que l'Assemblée actuelle ne puisse pas juger l'élection présidentielle; mais est-on bien assuré que l'abandon d'une semblable prérogative s'accomplisse sans orages?

C'est la perspective de ces tristes éventualités accumulées, amoncelées comme une effroyable tempête, sur une seule année, sur un seul mois peut-être, qui nous a fait examiner avec une nouvelle ardeur, avec une anxiété plus vive, toutes les parties de ce cercle d'airain qui nous étreint, afin de bien voir s'il est hermétiquement fermé, ou bien s'il ne contient pas au contraire quelque fissure, quelque solution de conti-

nuité par laquelle puisse s'échapper quelque tranquillité pour notre pauvre pays. Hélas! il mérite bien quelque compassion et quelques efforts pour son soulagement, même momentané, ce pays si beau, si riche, si industrieux, plongé aujourd'hui dans l'abîme, et pourtant si patient à souffrir! Il supplie ceux qu'il a faits les dépositaires de ses destinées de le sauver. Si nous ne pouvons le sauver, cherchons du moins quelque adoucissement à ses maux.

C'est pour cela, c'est dans cette vue que nous demandons la permission d'étudier froidement, impartialement le texte de la Constitution, les clauses de la loi.

II.

Si les imperfections, les périls renfermés dans la Constitution ne suffisent pas à en obtenir la révision; si nous devons être contraints à la subir encore telle qu'elle est, ne pourrons-nous pas du moins en atténuer les effets dans l'application de certaines lois qui ne participent pas à son immutabilité? Ainsi, le fait qui, quant à présent, préoccupe le plus sérieusement tous les esprits, c'est assurément la simultanéité des deux élections de l'Assemblée et du président. Eh bien, cette simultanéité est-elle constitutionnellement obligatoire, ou bien n'est-elle que le résultat d'une loi modifiable par une simple loi? Cette loi ne peut-elle pas, laissant les élections parlementaires à l'année 1852, renvoyer à l'année 1853 l'élection présidentielle? Ce sursis d'une année, en divisant le péril d'une double élection, est-il constitutionnel? est-il

politiquement utile? Cet ajournement, en éloignant une crise, n'offre-t-il pas l'inconvénient de prolonger une situation précaire, et d'aggraver conséquemment les souffrances du pays? Voilà la question bien nettement posée; voilà les doutes qu'elle peut faire naître. Cherchons loyalement, sincèrement, la main sur notre patriotisme, la vérité et l'intérêt de notre pays.

La Constitution ne dit nulle part que le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif auront une durée égale et expireront à la même époque. Au contraire, elle dispose (article 31) que l'Assemblée nationale est élue pour trois ans et le président de la République (article 45) pour quatre.

D'où il suit que ces deux élections non-seulement ne sont pas nécessairement contemporaines, mais seront forcément séparées l'une de l'autre par un intervalle d'un an ou de deux ans, à certaines périodes. Et il suffit de se reporter à la discussion de l'article 45 de la Constitution[1] pour se convaincre que telle était en effet la pensée des législateurs constituants, d'éviter autant que possible la coïncidence des deux élections. C'est ce qui ressort de la discussion d'un amendement qui, pour empêcher cette simultanéité des deux élections, proposait de réduire la durée de la présidence à trois années, combinées de façon que la première élection, faite pour une durée qui excédât d'une année celle de la première législature, permît ainsi de prévenir toute rencontre d'échéance entre les deux pouvoirs. Les motifs étaient précisément

[1] *Moniteur* du 10 octobre 1848. — Amendement de M. Bezançon, combattu par M. Vivien, rapporteur.

ceux qui aujourd'hui sont si complétement justifiés par les alarmes publiques. Cet amendement fut repoussé par suite de considérations qui établissaient l'inexactitude des calculs différentiels de son auteur. Mais le principe en était accepté comme inattaquable.

Ceci établi, que dit la Constitution relativement à la durée des pouvoirs du président de la République qui pour la première fois exercera cette haute magistrature? Rien.

Le chapitre V, qui, de l'art. 43 à l'art. 70, traite du pouvoir exécutif, ne parle en aucune façon de la première élection. Il dit seulement (art. 46) que l'élection a lieu de plein droit le deuxième dimanche de mai. Mais comme l'article précédent (art. 45) avait dit que la durée de la présidence est de quatre ans, il en résultait que la première élection, si elle avait lieu à une autre époque que celle du mois de mai suivant, ne pouvait coïncider d'une manière exacte avec la période de quatre années déterminée par la Constitution. En effet, la Constitution était décrétée le 4 novembre 1848; d'un autre côté, un décret relatif à l'élection du président de la République, en date du 28 octobre 1848, fixait au 10 décembre de la même année cette première élection. Et, pour répondre à ce désaccord de dates que nous venons de signaler entre la durée de quatre ans établie par la Constitution et l'indication du 10 décembre pour la première élection, il avait été statué, dans le dernier paragraphe de l'art. 6 de ce décret, « que la durée des » pouvoirs du président de la République sera, pour » cette fois seulement, *diminuée* du nombre de mois

» nécessaire pour que l'élection subséquente ait lieu » le deuxième dimanche de mai ».

A la vérité, cette rédaction avait subi, devant l'Assemblée, une transformation subite, sans laquelle nous n'aurions absolument rien à dire aujourd'hui.

La commission, en apportant son projet de décret relatif à la première élection du président, n'avait, dans aucun article, parlé de la durée de ses fonctions. C'est un membre de la chambre qui proposa, par amendement, un paragraphe additionnel, ainsi conçu, à la fin de l'art. 6[1] :

« La durée des fonctions du président, pour cette » fois seulement, sera *prolongée* du nombre de mois » nécessaire pour que les élections subséquentes aient » toujours lieu... le deuxième dimanche de mai. »

Sans aucune discussion, le mot *diminuée* fut substi-

[1] Le citoyen président. — A la fin de l'art. 6, M. Person propose d'ajouter un paragraphe additionnel ainsi conçu : « Toutefois, la durée des fonctions du président, pour cette fois seulement, sera *prolongée* du nombre de mois nécessaire pour que les élections subséquentes aient toujours lieu... le deuxième dimanche du mois de mai. »

Plusieurs membres. — *Diminuée,* plutôt!

Le citoyen Corbon, membre de la commission. — La commission accepte l'amendement avec le mot *diminuée* au lieu de *prolongée* du nombre de mois.

Voix nombreuses. — Oui! oui! C'est cela!

Le citoyen président à M. Person. — Acceptez-vous le mot *diminuée* au lieu de *prolongée?*

Le citoyen Person. — Oui! oui!

Le citoyen président. — Je relis la proposition avec le mot *diminuée.*

Le paragraphe additionnel est mis aux voix et adopté. L'ensemble de l'art. 6 est adopté.

(*Moniteur universel* du 29 octobre 1848, page 3,014.)

tué au mot *prolongée*. C'est de cette façon que fut incidemment, dans ce décret, fixée au mois de mai 1852 la seconde élection du président de la République.

Voilà toute la législation sur cette question :

La Constitution fixe à quatre années la durée des pouvoirs présidentiels.

Un décret fixe à trois ans et cinq mois la durée de ces pouvoirs pour la première fois.

Il résulte incontestablement, selon nous, de ces deux textes, que la Constitution n'a rien statué relativement à la première élection; qu'une loi particulière a comblé cette lacune; qu'elle l'a comblée en réduisant, pour cette fois, à trois ans et cinq mois cette durée constitutionnelle de quatre années.

Sans critiquer la pensée qui a inspiré le dernier paragraphe de l'art. 6 du décret du 28 octobre, nous en concluons seulement que ce qu'une loi ordinaire a fait, une autre loi peut le défaire. Celle d'octobre 1848 a réduit, pour la première fois, à moins de trois ans et demi la durée de la magistrature présidentielle; elle pouvait aussi bien lui donner une autre durée, celle de quatre ans et demi par exemple, et déclarer, comme le proposait d'abord l'auteur de l'amendement, que, pour cette fois seulement, ses pouvoirs dureraient cinq mois de plus que les quatre ans, au lieu de durer sept mois de moins, comme elle l'a décidé.

Elle a eu ses motifs pour juger ainsi, ou plutôt nous pouvons bien conjecturer qu'elle a cédé en ceci à un sentiment qui régnait alors dans le parlement : elle a cru que ce qu'il y avait alors de plus important,

c'était d'aller au plus pressé, de constituer au plus vite, dans ce temps où rien n'était organisé, un pouvoir quelconque, à bref délai, comme à brève durée, comptant pour peu l'avenir, à un moment où l'on vivait au jour le jour, soucieux tout juste du lendemain, croyant avoir beaucoup fait quand on avait assuré devant soi une durée de quelques semaines ou de quelques mois; sous l'empire même de cette préoccupation, dans l'état d'incertitude où l'on vivait alors, qu'il y aurait peut-être à regretter plus tard d'avoir enchaîné, d'avoir aliéné cet avenir, même à courte échéance. Une certaine école politique, celle précisément qui avait alors la majorité, craignait de reconstruire trop solidement le pouvoir. Sortant de la monarchie, dont la base est la durée, cette école, par une antipathie instinctive contre la stabilité monarchique, poussait le pays vers l'instabilité républicaine. De là ce vote spontané, par assis et levé, sans discussion, de la disposition restrictive de la durée des pouvoirs présidentiels. Disposition qui, si nous ne nous trompons, porte l'empreinte des ombrages de l'époque à laquelle elle appartient.

Aujourd'hui, selon nous, il en est autrement : le temps a marché, l'esprit parlementaire n'est plus ce qu'il était alors; il n'a plus la même horreur de la stabilité; peut-être même, si les différents partis qui composent la majorité n'étaient pas si divisés sur le choix de la famille appelée à réaliser, à personnifier ce principe de stabilité et de durée, peut-être, disons-nous, les tendances parlementaires porteraient-elles jusqu'à ses dernières limites l'application de ce principe.

Sans aller jusque-là, nous pouvons bien sans doute nous inspirer de ce sentiment, de cette aspiration vers une stabilité relative, et quand nous nous bornons aujourd'hui à rechercher si une prolongation d'existence d'une année serait pour le pouvoir exécutif une condition désirable, au point de vue de l'intérêt social, ce n'est pas assurément se montrer bien exigeant.

Eh bien, nous l'avouons, au milieu des circonstances en présence desquelles nous nous trouvons, l'inquiétude publique qui paralyse toutes les affaires industrielles, agricoles, commerciales, les souffrances qui déjà pèsent sur notre malheureux pays et menacent de s'aggraver de jour en jour jusqu'au jour fatal, par la perspective de la double crise qui semble charger l'avenir, tout nous fait un devoir de dégager au plus tôt cet avenir de la moitié au moins des périls qu'il renferme.

En éloignant d'une année l'élection présidentielle, en la reportant à une autre époque, au deuxième dimanche de mai 1853 par exemple, nous soulageons l'année 1852 de l'une des deux épreuves dont la prévision jette déjà au sein de toutes nos populations une si profonde inquiétude; et, en éclaircissant l'avenir, dès aujourd'hui nous rassurons le présent.

L'élection du président de la République renvoyée à l'année 1853 ne laisse à l'année 1852 que les élections de l'Assemblée nationale. L'Assemblée appelée à nous succéder, pénétrée en 1852 de la pensée du pays, aura toute une année devant elle pour régler les destinées de la France, selon le mandat qu'elle en aura reçu. Tout se passerait, dans cette hypothèse,

tranquillement, régulièrement, sans précipitation, sans secousse, sans surprise et sans violence.

De cette façon, la France, maîtresse d'elle-même, tranquille, ou tout au moins tranquillisée quelque peu jusqu'en 1852, n'ayant alors à s'occuper que des élections législatives, pourrait respirer et prendre le temps de la réflexion, se recueillir pour la nomination d'une Assemblée qui fût bien fidèlement l'expression de ses sentiments, l'organe de ses vœux, l'instrument éclairé de sa volonté. Tels seraient les avantages d'un sursis à l'élection présidentielle. Ces deux épreuves, séparées par une année de distance, pèseraient d'un poids incomparablement moins lourd sur la conscience publique, et laisseraient, par cet intervalle salutaire, aux intérêts si justement alarmés la faculté de renaître et de se développer.

Ce système rencontre deux objections, tirées toutes deux de la constitutionnalité :

1° La durée de la présidence pour la première fois résulte, nous dit-on, d'un décret, cela est vrai; mais ce décret est visé par l'art. 116 de la Constitution et est incorporé avec elle. Conséquemment, un décret ne peut pas plus le modifier que la Constitution elle-même.

2° La durée de la présidence aura été, pour cette première fois, de moins de quatre ans, c'est vrai, par suite de l'élection au 10 décembre 1848 jusqu'au mois de mai 1852 ; mais l'art. 46 de la Constitution prévoit précisément qu'une élection arrive par force majeure à une autre époque que celle de mai, et veut qu'alors l'élection suivante ait lieu au

mois de mai de la quatrième année ; conséquemment, dans cette hypothèse, la présidence aurait duré moins de quatre ans révolus.

Voilà les deux objections dans toute leur force, et même nous devons déclarer franchement que si la première nous a déjà été adressée, la seconde, qui nous paraît plus considérable, ne nous est venue que de notre propre réflexion, et nous aurions pu dès lors la passer sous silence, dans l'espoir qu'elle ne nous serait pas faite. Mais nous avons cru devoir loyalement la présenter à la discussion, par la raison d'ailleurs que nous n'avons pas de parti pris dans cette question : notre patriotisme s'alarme des périls qui menacent notre pays ; nous croyons apercevoir une issue, un chemin détourné par lequel il pourrait peut-être éviter l'abîme qui semble ouvert devant lui ; nous croyons devoir jeter le cri d'alarme et montrer, pendant qu'il en est temps encore, le sentier que nous croyons apercevoir au milieu de l'obscurité qui nous environne. Advienne ensuite que pourra. Nous aurons fait notre devoir.

Première objection. — La durée de la présidence actuelle résulte d'un décret ; mais ce décret est visé dans l'art. 116 de la Constitution ; il en fait partie et ne peut pas plus qu'elle être modifié par un décret. L'art. 116 dit : « Il sera procédé à la première élection du président de la République, conformément à la loi spéciale rendue par l'Assemblée nationale le 28 octobre 1848. »

Or, ce décret, auquel se réfère d'une manière si

précise la Constitution, en devient par cela même partie intégrante.

L'élection a eu lieu sous la foi, en quelque sorte, de cet engagement constitutionnel. La Constitution, disant que l'élection aurait lieu conformément à ce décret, et ce décret déclarant, entre autres dispositions, que le président, dont il règle l'élection, serait nommé jusqu'au deuxième dimanche de mai 1852, c'est exactement comme si la Constitution l'avait déclaré elle-même, et si elle ne l'a pas déclaré, c'était pour éviter un pléonasme et pour ne pas transcrire inutilement le texte même du décret.

Telle est l'objection, que nous ne croyons pas avoir affaiblie.

Elle ne nous paraît pas fondée.

D'abord, on a beau dire qu'un décret visé par la Constitution doit être assimilé à la Constitution, nous n'admettons en aucune façon cette assimilation. Un décret est un décret; une loi, même organique, n'est qu'une loi ordinaire et révocable, comme toute autre, par une loi. Croit-on, par exemple, qu'aucune des lois organiques, visées, elles aussi, par la Constitution, participent de son immuabilité, et soit autre chose que des lois pures et simples comme les autres, modifiables comme les autres par des lois postérieures? Cela n'est pas douteux.

Ainsi, par exemple, l'art. 114 de la Constitution dispose « que la loi d'organisation judiciaire déterminera le mode spécial de nomination pour la première composition des nouveaux tribunaux ». Croit-on que, par suite des termes en apparence si impératifs

de la Constitution, la loi à intervenir n'ait pas pu se dispenser de trouver un mode spécial de nomination, et n'ait pas pu tout simplement conserver l'ancien mode, c'est-à-dire la nomination directe du gouvernement? C'est cependant ce qui est arrivé.

Autre exemple : Le décret du 28 octobre règle la procédure d'un fait aujourd'hui consommé : l'élection du 10 décembre. Conséquemment, il n'y a pas à revenir sur des dispositions accomplies. Il n'y a qu'un seul fait, assez singulièrement jeté, d'une manière quelque peu parasite, au milieu de ce décret, qui ne soit pas encore réalisé, c'est l'échéance de la présidence. Eh bien, cette échéance prévue par une loi peut incontestablement, selon nous, être modifiée par une loi. Quand l'art. 116 dit qu'il sera procédé à l'élection du président, conformément au décret du 28 octobre, il est indubitable, à nos yeux, qu'il entendait parler de la procédure électorale à suivre pour cette élection. En toutes choses, il faut prendre le sens véritable et logique, l'objet que l'on a en vue. Or, quel était l'objet du décret? L'élection. Eh bien, l'élection s'étant faite conformément aux dispositions indiquées, tout est consommé. Il n'y a plus à revenir sur un fait accompli.

Que si quelque partie de ce décret n'est pas encore exécutée, elle tombe dans la catégorie des faits législatifs que la législation peut changer et régler comme il lui convient.

Ainsi, il y a dans ce décret une autre disposition qui y paraît assez étrangement intercalée, c'est celle relative à la nomination d'une commission de trente

représentants chargée, jusqu'à la formation définitive du conseil d'État, d'en exercer les fonctions. Pense-t-on que si, postérieurement à ce décret, et avant l'organisation du conseil d'État, l'Assemblée avait appris, par exemple, que les affaires étaient beaucoup plus multipliées qu'elle ne l'avait cru, et qu'il lui eût été démontré que, sous peine de voir souffrir l'expédition nécessaire du rôle, il fallait dix ou vingt membres de plus à cette commission, pense-t-on que l'Assemblée n'aurait pas pu opérer cette addition? Évidemment elle l'aurait pu.

Eh bien, si telle partie du décret est susceptible de modification, telle autre l'est aussi. Cela ne peut pas être contesté. Il faut d'ailleurs remarquer que l'art. 116, auquel on prétend rattacher par assimilation le décret du 28 octobre, appartient précisément au chapitre XII et dernier de la Constitution, qui a pour titre ces mots : « Dispositions *transitoires* », et que de l'art. 112 qui commence ce chapitre, à l'art. 116 qui le termine, il ne s'occupe que de questions qui sont du domaine de la loi ordinaire et peuvent être et doivent être exclusivement traitées par elle. Ce qui est exactement l'objet de notre proposition.

Mais non-seulement le chapitre XII de la Constitution ne renferme que des dispositions *transitoires;* le décret du 28 octobre, lui aussi, n'a été rendu que comme purement *transitoire*. Ainsi, dans la séance du 28 octobre [1], le président de l'Assemblée, répondant à un représentant qui lui adressait une question, disait :

[1] *Moniteur* du dimanche 29 octobre 1848, pages 3,014, 3,015 et 3,016.

« Ce n'est pas dans un décret *essentiellement transitoire* et qui s'applique à la nomination du président que votre question doit être tranchée. »

M. Flocon demandait, après l'art. 7 du décret, l'addition d'un article relatif au cas de trahison du président de la République; M. Vivien, rapporteur, si je ne me trompe, répondait : « Je propose à l'Assemblée de renvoyer la proposition de l'honorable M. Flocon à la commission de Constitution, pour qu'elle en délibère comme d'une disposition qui doit entrer dans la Constitution, et en même temps de voter immédiatement le projet *transitoire* qui lui est soumis. »

L'ensemble du décret ainsi qualifié, ainsi baptisé, fut mis aux voix et adopté. Voilà donc son caractère bien nettement accusé.

Non-seulement ce pauvre décret, qu'on voudrait décorer de je ne sais quelle assimilation constitutionnelle, n'a aucune prétention de ce genre, non-seulement il est un décret *ordinaire*, mais même il est en quelque sorte au-dessous d'un décret ordinaire, en ce qu'il est avec insistance présenté et adopté comme essentiellement *transitoire*.

A ce titre, peut-il échapper un seul instant à cette conséquence forcée, qu'il peut être modifié par un autre décret? La réponse ne nous semble pas pouvoir subir la moindre incertitude.

Deuxième objection. — L'art. 46 de la Constitution est ainsi conçu : « L'élection a lieu de plein droit le » deuxième dimanche du mois de mai.

» Dans le cas où, par suite de décès, de démission

» ou de toute autre cause, le président serait élu à » une autre époque, ses pouvoirs expireront le » deuxième dimanche du mois de mai de la quatrième » année qui suivra son élection. »

Il résulte de cet article, peut-on nous dire, que le président actuel, ayant été élu à une autre époque que le mois de mai, doit cesser ses fonctions le deuxième dimanche du mois de mai de la quatrième année qui suivra son élection; donc c'est au mois de mai 1852 qu'expireront ses pouvoirs.

Bien plus, si le président actuel, par suite d'une des causes prévues dans cet article, avait cessé ses fonctions avant le mois de mai 1849, pendant le temps intermédiaire qui s'est écoulé entre le 10 décembre 1848 et le deuxième dimanche de mai 1849, son successeur lui-même serait encore à échéance de mai 1852. A plus forte raison le titulaire actuel.

Voilà l'argument, et l'on voit que nous n'en dissimulons pas la valeur. Il nous est venu à l'esprit, comme une objection grave, et notre bonne foi nous fait une loi de le livrer à l'examen des hommes consciencieux qui voudront étudier cette question délicate. Nous avouons franchement que nous en avons été frappé.

Oui, sans doute, la Constitution a fort sagement prévu le cas où, par une cause quelconque, la présidence viendrait à vaquer, et il fallait bien dans ce cas déterminer la durée de cette présidence qui commençait à une autre époque que celle du mois de mai. Aux termes de la Constitution, l'échéance fixe est celle du mois de mai; il ne peut donc pas y

en avoir une autre. Cela est de toute évidence. L'art. 46 ne nous apprend rien que ce qui était pour ainsi dire forcé.

Là n'est pas la question. Elle est toute relative à la durée exceptionnelle de la première élection. Or, cette première élection a été réglée par un décret spécial. Des considérations qui régnaient alors ont influé sur la décision consignée dans ce décret. Des considérations d'un autre ordre règnent aujourd'hui et nous paraissent commander une autre solution. Nous croyons devoir par ces motifs proposer une modification au texte du décret du 28 octobre.

Voilà, selon nous, la vérité dans toute sa simplicité.

L'art. 46 est un article constitutionnel, conçu dans une pensée générale; la Constitution ne règle jamais un fait particulier. C'est au-dessous d'elle, et cela lui enlèverait d'ailleurs son esprit de généralité. Ici, pour la première élection du président, une loi spéciale est intervenue. Si cette loi n'avait pas été rendue, c'est alors qu'on aurait pu, dans le silence de la législation, interroger, commenter la Constitution, et demander à l'art. 46 une réponse. Même dans cette hypothèse, je crois que l'art. 46 n'aurait pas été applicable à la durée de la présidence actuelle.

A défaut de loi spéciale, s'il n'y en avait pas eu, de deux choses l'une : ou le gouvernement aurait fait ici comme il fait toujours; avec ou sans un règlement d'administration publique, il aurait résolu la question selon l'interprétation qui lui aurait paru la plus convenable; ou bien, si la question lui avait

semblé trop importante et s'il n'avait pas cru pouvoir être juge dans sa propre cause, il aurait demandé à l'Assemblée une loi qui déterminât l'époque de l'expiration de la présidence actuelle.

Il n'en est pas ainsi, puisqu'une loi a fixé cette époque. Mais comme l'intérêt public nous paraît réclamer une autre date, nous demandons à la loi de la déterminer.

III.

Nous avons examiné, sous ces différents aspects, cette grave et solennelle question; notre but est plutôt de réunir les éléments nécessaires à son étude, que de la résoudre définitivement nous-même. Depuis longtemps déjà elle est le sujet de nos préoccupations, et plus d'une fois, pendant la session dernière, nous avons été tout prêt à déposer, sur le bureau de l'Assemblée, une proposition formulée dans ce sens [1]. Mais, d'une part, l'éventualité de la révision de la Constitution, bien autrement efficace

[1] Cette proposition devait être fort simple : ce devait être la reproduction textuelle de l'amendement primitif de l'honorable M. Person.

Au lieu du dernier paragraphe de l'art. 6 du décret du 28 octobre 1848, ainsi conçu :

« La durée des pouvoirs du président de la République sera,
» pour cette fois seulement, *diminuée* du nombre de mois néces-
» saire pour que l'élection subséquente ait lieu le deuxième dimanche
» de mai. »

Il se serait agi de dire :

« La durée des fonctions du président de la République sera,
» pour cette fois seulement, *prolongée* du nombre de mois néces-
» saire pour que l'élection subséquente ait lieu le deuxième dimanche
» de mai. »

que ce remède partiel, éventualité dont nous devions avant tout attendre l'issue, et dont nous devions bien nous garder de compromettre le succès; d'autre part, quelques observations de nos amis nous ont retenu et nous ont fait hésiter.

— Votre motion, me disaient-ils, vaut-elle bien toute l'agitation qu'elle peut causer? Vous proposez de renvoyer à une année de distance la seconde élection à la présidence! D'abord, cette proposition ne va-t-elle pas soulever des débats toujours fâcheux sur la constitutionnalité de la mesure? N'est-ce pas faire de grands efforts pour un résultat médiocre, pour un répit d'une année, c'est-à-dire la prolongation de la crise, du malaise, de la vie précaire que nous menons, des souffrances que nous endurons? En vérité, l'avantage vaudrait-il la peine?

Devant ces réflexions, dont la sincérité et l'autorité m'inspiraient le respect, je me suis arrêté et j'ai retenu la motion prête à m'échapper de la main.

Aujourd'hui, malgré moi, mes préoccupations m'obsèdent; j'ai besoin de dire tout haut ce que je pense, et de savoir, avant d'aller plus loin, si ma pensée trouve quelque écho et quelques sympathies. Elle n'est pas seulement inspirée, je n'ai pas besoin de le dire, par le plus sincère patriotisme, par la vue des périls qui menacent notre patrie; elle est aussi, et je ne crois pas avoir davantage besoin de le déclarer, parfaitement libre et indépendante de toute influence, de toutes convenances personnelles. J'ajouterai même que je ne sais pas jusqu'à quel point cette solution conviendrait à celui-là même qu'elle paraît

concerner personnellement. Mais, en tous cas, j'ai une assez haute opinion de la loyauté, de la générosité, de l'élévation de son âme, pour être convaincu que, dégageant sa cause personnelle de toute discussion politique, il n'envisage jamais que l'intérêt du pays. C'est pour cela qu'on doit être toujours à l'aise pour discuter même avec lui ou sans lui telle doctrine qui le touche ou non. Le meilleur des calculs, c'est l'honnêteté, c'est l'abnégation, et le pays, dans sa suprême justice, tient un compte fidèle des nobles qualités du cœur comme des services rendus.

Ce n'est donc pas une question personnelle, c'est une question d'intérêt public au premier chef que nous traitons ici.

Lorsqu'on envisage, à six mois de distance, les dangers qui planent sur notre pays, on se prend à douter qu'il en accepte ainsi la perspective avec une sorte de sérénité; que chaque jour il consente à mener une vie assez tranquille en apparence, marchant heure par heure, minute par minute, vers le terme fatal, qui, là, à deux pas, semble marquer la chute de la société, en même temps que celle des deux pouvoirs qui la gouvernent aujourd'hui. Et, lorsque l'on songe à la division des partis, aux liens, pour ainsi dire, inextricables qui semblent garrotter une nation à laquelle on dit : « La Constitution t'a faite libre, use de ta liberté, » l'esprit est confondu et la raison troublée.

C'est la perspective de ce double péril que nous cherchons à conjurer : Revisons la Constitution, si nous pouvons; si nous ne le pouvons pas, conten-

tons-nous de moins que cela : Divisons le péril pour en triompher[1].

JOURNÉE DU 2 DÉCEMBRE.

Un acte considérable, immense, s'est accompli le 2 décembre 1851 ; cet acte a déjà pris et conservera une grande place dans l'histoire. Nous sommes à peine au lendemain de cette mémorable journée, et déjà la tranquillité et l'espérance paraissent avoir succédé dans la plupart des esprits à l'agitation et à l'anxiété.

Nous qui croyons être dans des conditions absolues d'indépendance et d'impartialité, nous croyons devoir au mandat dont nous avions l'honneur d'être revêtu la déclaration franche et loyale de notre pensée sur ce fait violent, subit, révolutionnaire et désormais historique. Je crois comparaître comme témoin dans ce procès aujourd'hui jugé en premier ressort par le sabre, mais déféré en appel au jugement du pays : je me sens parfaitement libre et exempt de passion dans l'expression de mon témoignage.

Je n'oublie pas les égards, le respect que je devais, que je dois encore au principe parlementaire, à la légalité méconnus et vaincus dans le combat; je n'oublie pas la déférence que je dois à la captivité momentanée et honorable de collègues emprisonnés la plupart, bien inutilement, pour la gloire du drapeau qu'ils ont cru devoir défendre jusqu'au dernier moment. Assu-

[1] Extrait de *l'Union de Seine-et-Marne* des 29 octobre et 1er novembre 1851.

rément, ce sentiment les honore, et si je déplore l'élan généreux et, selon moi, exagéré qui les portait, avant la bataille, à la provoquer par l'exagération même du sentiment parlementaire, je ne déplore pas moins l'irritation violente qui paraît survivre chez beaucoup d'entre eux à la lutte même dans laquelle leur opinion a succombé.

Cette exaspération tient-elle aux procédés dont individuellement ils ont eu à se plaindre par suite de leur incarcération? Non, assurément; ce sont des faits bien tristes, et personne ne les regrette plus que moi, qui, dès le premier jour jusqu'à celui-ci, les ai crus parfaitement fâcheux. Que le gouvernement, pour le succès d'un acte que nous jugerons tout à l'heure, ait cru devoir faire arrêter, le matin même du 2 décembre, soixante-dix-huit représentants, et isolément d'autres encore, rien de mieux, puisque le succès était à ce prix, et nous verrons si le pays ne doit pas applaudir au succès. Mais je pense qu'on pouvait se dispenser de retenir en prison les députés arrêtés à la mairie du dixième arrondissement dans l'accomplissement d'un droit constitutionnel. On pouvait les disperser sur parole ou les empêcher de se réunir : c'était assez.

Au surplus, ceci n'est qu'un épisode, et je doute que les esprits élevés puissent en conserver un grief sérieux. Ce qui les touche, ce n'est donc pas cela; c'est le fait général lui-même, c'est la violation du pacte constitutionnel, du droit parlementaire.

Sur ce terrain, nous pouvons nous rencontrer. Voyons, examinons, discutons.

La journée du 2 décembre n'est pas le résultat d'un caprice; ce n'est pas un effet sans cause; ce n'est pas un coup de tête; ce n'est pas un coup de main: c'est un coup d'État, c'est une révolution. Elle a éclaté comme un coup de tonnerre; mais, depuis longtemps déjà, l'atmosphère était chargée de l'électricité qui recélait la foudre; et elle a frappé avec une prodigieuse rapidité, avec une merveilleuse sûreté de l'œil et de la main qui dirigeaient les coups. N'est-ce rien déjà que cela seul, et croit-on que pareil acte puisse s'accomplir si soudainement, si heureusement, s'il était isolé et purement personnel à celui qui l'exécute? Croit-on qu'une semblable mesure puisse s'opérer sans avoir sinon pour confident, au moins pour complice tout le monde, c'est-à-dire l'opinion publique, prévenue à l'avance, préparée, initiée à la pensée, si ce n'est à l'exécution, et prête à la ratifier de son vote et de son approbation? Il y a plusieurs années que celui-là même qui a accompli ce grand acte du 2 décembre disait en parlant des révolutions qui ont lieu dans les pays libres où la force morale a plus d'empire que la force physique :

« Remarquons qu'en général les révolutions conduites et exécutées par un chef tournent entièrement au profit des masses; car, pour réussir, le chef est obligé d'abonder entièrement dans le sens national, et pour se maintenir il doit rester fidèle aux intérêts qui l'ont fait triompher; tandis qu'au contraire les révolutions faites par les masses ne profitent souvent qu'aux chefs, parce que le peuple croit, le lendemain de sa victoire, son ouvrage achevé, et qu'il est dans

son essence de se reposer longtemps des efforts qu'il lui a fallu faire pour vaincre [1]. »

Cette pensée, qui n'était pas exprimée en mai 1841 pour la glorification du 2 décembre 1851, en est cependant l'éclatant résumé; et si, comme le dit l'honorable M. de Montalembert, nous ne nous sommes pas abstenus en 1848, quand il s'est agi d'accepter une révolution faite par les masses, à plus forte raison ne devons-nous pas hésiter à accepter et à seconder un gouvernement né de la révolution faite par un chef, dans les conditions et dans les circonstances que nous avons traversées depuis près de quatre ans.

L'écrivain que nous citions tout à l'heure disait encore quelque part, en parlant de Guillaume III d'Angleterre, fondateur d'un nouvel ordre de choses dont l'établissement avait été hâté par son courage et son habileté : « L'origine d'un pouvoir influe sur toute » sa durée, de même qu'un édifice brave les siècles » ou s'écroule en peu de jours, suivant que sa base » est bien ou mal assise [2]. »

Ainsi la question est nettement posée devant le grand jury national : Quelles sont les causes de la lutte passée entre le parlement et le pouvoir exécutif? Quelles sont les causes et les clauses de la victoire gouvernementale?

Les causes de la lutte sont assez anciennes; elles remontent à l'Assemblée constituante, dont on se rap-

[1] *Fragments historiques* par le prince Napoléon-Louis Bonaparte. — 1841, page 114.

[2] *Fragments historiques*, page 113.

pelle l'esprit et les tendances. Cet esprit était très-franchement républicain : le général Cavaignac en était la glorieuse personnification. Malheureusement pour l'Assemblée, le pays ne pensait pas comme elle, et l'élection du 10 décembre révéla d'une manière éclatante ce dissentiment devant lequel l'Assemblée fut obligée de se retirer, lançant, à la manière des Parthes, des traits désespérés : chacun se rappelle les violences convulsives qui ont signalé les derniers jours de son agonie.

L'Assemblée législative, animée d'un tout autre esprit, engagea résolûment, d'accord avec le pouvoir, la résistance à la démagogie : cette union dura autant que le péril. Elle cessa après la victoire. Si nous reprenions l'histoire de ces deux dernières années, nous constaterions facilement des torts réciproques, ou plutôt nous nous placerions au point de départ de deux pensées divergentes, qui, semblables aux deux lignes d'un triangle, vont se séparant toujours davantage à mesure qu'elles s'éloignent du sommet. Or, « comme en politique ainsi qu'en physique les corps » ne s'attirent et ne se séparent que par une affinité » ou une répulsion naturelle [1] »; le pouvoir exécutif et l'Assemblée législative renfermaient, à leur insu d'abord, chacun dans leur sein, le germe d'un dissentiment qui se manifesta, dans les premiers temps, par quelque froideur, puis bientôt par des querelles, dont le dernier terme aboutit au 2 décembre. Le germe de ce dissentiment était déposé dans la Constitution

[1] *Fragments historiques*, p. 83.

que le pays, comme le gouvernement, condamnait, sans que l'Assemblée laissât la moindre espérance d'une issue régulière à ce vœu. La révision de la Constitution portait sur un grand nombre de dispositions tout à fait contraires au sentiment public; mais il en était une surtout qui lui faisait échec, c'était celle de l'art. 45. L'élan du 10 décembre conservait toute sa puissance, et l'Assemblée législative ne pouvait que se briser, comme l'Assemblée constituante, contre ce courant, en cherchant à le remonter. Ce sentiment national, si prononcé, prenait et prend encore sa source à une double pensée, à un double instinct, également fort, également invincible :

1° Le prestige si profondément populaire du plus grand nom des temps modernes;

2° Le besoin impérieux de la réédification du pouvoir en France.

L'héritier de ce grand nom fut donc investi, au 10 décembre, d'une mission indéfinie, mais instinctive de la part de ceux qui la lui donnaient comme pour celui qui la recevait. Pendant quelque temps d'abord sa froideur, sa réserve, son silence, semblaient démentir les espérances qu'on avait mises en lui; mais bientôt l'hostilité des partis lui déclara la guerre, et l'opinion publique lui donna raison contre l'Assemblée. Loin de moi la pensée de ressusciter des querelles déjà si anciennes, surtout contre quelques hommes aujourd'hui prisonniers et malheureux; mais il m'est permis apparemment de maintenir mes opinions de ce temps-là et de déclarer en ce moment, comme alors, que l'Assemblée dans ses croisades contre le gouver-

nement était abandonnée et désavouée par l'opinion publique.

L'épée était tirée et ne devait plus rentrer dans le fourreau.

Sans doute, il eût mieux valu, et je ne suis pas convaincu qu'il fût absolument impossible, que le pouvoir exécutif et l'Assemblée marchassent ensemble vers un but commun : l'esprit de conduite d'un côté, la renonciation à l'esprit de parti de l'autre, auraient pu sans doute aplanir bien des difficultés. Ce n'est pas nous qui, oublieux de la dignité parlementaire, nous inscrirons en faux contre les services qu'eût pu rendre au pays le parlement uni au pouvoir exécutif dans cette patriotique tentative.

Malheureusement, il n'en fut pas ainsi. La guerre déclarée s'envenima de jour en jour, et le pays désolé assistait, avec la consternation d'un témoin ami des deux parties belligérantes, à ce duel fratricide. Son propre honneur, ses destinées, sa vie, étaient l'enjeu du combat, et il avait en vain adjuré les deux adversaires, ses tuteurs, ses défenseurs naturels, de mettre bas les armes et d'employer au profit de la patrie commune cette ardeur qu'ils déployaient à se combattre et à la déchirer par cette lutte impie; rien ne pouvait les arrêter : la passion aveugle des uns, le sentiment froid, mais réfléchi, d'un devoir douloureux, mais inévitable chez l'autre, fomentaient et prolongeaient la lutte. Cette lutte, soutenue en présence de l'ennemi commun, qui épiait chacun des gestes, chacun des coups que se portaient les deux athlètes, faisait sa joie et ses espérances. L'abîme était ouvert

à deux pas du champ clos; là, tout à côté, à date précise, fatale, l'année 1852 apparaissait avec son cortége sinistre [1], et pour conjurer de tels périls, au lieu de cette union qui eût été si nécessaire et à peine suffisante, une effroyable animosité s'était emparée de l'Assemblée et avait décomposé la majorité. Je ne parle pas de quelques questions aujourd'hui secondaires qui ont sans doute contribué pour quelque chose à cette décomposition de la majorité; sans doute le gouvernement aurait pu éviter quelques causes de collision et de guerre civile, en quelque sorte, dans le sein du parti de l'ordre; mais outre qu'il usait, après tout, d'un droit, en prenant l'initiative d'une mesure que je blâmais, mais dont on devait respecter l'exercice, il est bien permis aujourd'hui de reconnaître que l'antagonisme des deux pouvoirs tenait à des causes bien autrement invétérées et bien autrement graves.

La Constitution, jugée mauvaise par quatre-vingts ou quatre-vingt-un conseils généraux, devait être pourtant et inévitablement maintenue par l'Assemblée; il ne pouvait y avoir aucun doute à cet égard; la rééligibilité du chef de l'État, conforme à la raison la plus vulgaire, qui veut la continuation de la confiance à qui la mérite, conforme au vœu formel du pays, rencontrait un obstacle invincible dans la Constitution; ces difficultés, jointes à tant d'autres, chargeaient le présent, assombrissaient l'avenir. C'était

[1] Voir, dans l'*Union de Seine-et-Marne* des 29 octobre et 1er novembre 1851, un article de M. Bavoux cherchant alors à conjurer ce péril.

comme une sorte d'impasse qui arrêtait la pensée du pays, condamné en quelque sorte à périr légalement et constitutionnellement. Il ne voulait pas cependant périr; il ne savait pas comment échapper à cette affreuse échéance vers laquelle semblait le précipiter et l'attendre le génie infernal de la guerre civile. Il rassemblait toutes ses forces vitales, pour se soustraire, par un effort héroïque, à ce danger suprême, et de tous côtés retentissait ce cri du désespoir : « Comment tout cela finira-t-il? — Sauvez-nous! sauvez-nous! »

Tel est, je crois, très-exactement, le tableau de la crise dans laquelle nous étions plongés, sans issue et presque sans espoir. Chacun se disait bien : « Il est impossible qu'un pays comme le nôtre périsse; il est trop intelligent et trop puissant pour courir au suicide. Il voit le péril, il saura en triompher. » Oui, voilà ce que chacun disait; mais personne ne pouvait ni deviner ni apercevoir une chance quelconque de salut. Aussi tous les regards étaient-ils sombres, tous les intérêts alarmés, toutes les affaires paralysées.

C'est alors que le chef de l'État, ne consultant que son courage et son patriotisme, prit une de ces résolutions, ou plutôt crut entendre sonner l'heure d'une de ces résolutions, méditées dans le silence, préparées par les cruelles nécessités de certaines époques dans l'histoire des peuples, et accomplies par certains hommes qui semblent comme les instruments de la Providence! Assurément, et je n'hésite pas à le déclarer, je n'aurais osé ni conseiller ni même entrevoir une semblable solution. Le renversement à main

armée de la Constitution et des pouvoirs qu'elle consacrait était incontestablement un acte dont la pensée seule devait faire frémir la conscience et révolter le sens légal. Oui. Mais il appartenait à une âme hardie, à un patriotisme inspiré, de n'entendre que la voix de la France éplorée et de n'écouter, pour la sauver, que le cri de son désespoir et les conseils d'un généreux dévouement.

Ce fait est du petit nombre de ceux qui, dans l'histoire, ne peuvent être jugés avec impartialité qu'après leur succès, portant en eux-mêmes l'éloge ou le blâme de la postérité, selon la victoire ou la défaite, et aggravant conséquemment d'autant plus la responsabilité de celui qui s'y dévoue. Ils bouleversent toutes les notions du droit et du juste; oui, ils confondent toutes les règles de la légalité admises par les hommes; ils révoltent toutes les habitudes d'ordre; ils attaquent de front ce respect de la loi sur lequel repose toute société, oui, oui; mais les révolutions ne raisonnent pas avec le législateur. Louis-Philippe n'avait pas violé la Charte, personne n'a osé le prétendre, et pourtant la révolution de février a renversé son trône, a fermé la chambre des députés, comme la chambre des pairs, en a dispersé les membres, et tout le monde s'est soumis à la révolution de février, et personne ne lui eût contesté sa légalité, si l'on n'eût eu à lui contester ses bienfaits.

Acceptons donc l'acte du 2 décembre comme une révolution, révolution *par en haut,* a-t-on déjà répété souvent, au lieu d'être, comme tant d'autres, une révolution *par en bas;* révolution prodigieuse, née de

la source la plus légitime : la nécessité; révolution repoussée par quelques esprits honnêtes, trop impressionnés par le sentiment légal du juriste, et trop indifférents à la portée politique et sociale d'un acte qui a sauvé notre pays.

Un semblable jugement, nous dira-t-on, est du matérialisme. Non. C'est du bon sens et de la raison pratique. Voyez si l'instinct merveilleux du pays s'y trompe; voyez si personne s'est levé pour la défense de la Constitution, et, il faut bien le dire, de l'Assemblée; voyez si cette prétendue légalité a armé un seul bras à son secours dans toute la France. Non. N'est-ce donc rien que cette adhésion unanime, instinctive? Cela ne prouve-t-il pas que derrière la question légale il y avait une question bien autrement grave, la question de salut, la question de vie ou de mort? Cette question était posée entre les deux pouvoirs; cette question se dressait comme un spectre sur le seuil de l'année 1852. Le chef de l'État l'a attaquée courageusement, face à face, et l'a miraculeusement vaincue. Aussi voyez s'agiter çà et là les tronçons morcelés et écrasés de ce monstre hideux qui se préparait pour la bataille de l'an prochain : la démagogie, le socialisme, le communisme, le pillage préparaient leurs ignobles orgies. Surpris en flagrant délit par l'éclat inattendu du 2 décembre, ils ont essayé la résistance, mais en vain; assez cependant pour ouvrir les yeux des gens honnêtes sur les périls dont nous étions, et dans de bien autres proportions, menacés à date prochaine et déterminée.

Tels sont les seuls adversaires sérieux, résolus qu'ait

rencontrés l'acte du 2 décembre. On conviendra que ce symptôme est grave, et que la qualité du juge contribue considérablement à qualifier le jugement.

Chacun se rappelle qu'Alexandre, vainqueur de la Phrygie, y trouva une tradition qui promettait l'empire de la terre à qui délierait le fameux nœud du char de Gordius, et qu'en maître résolu à tout vaincre, il le trancha avec son épée. Chacun se rappelle aussi César franchissant le Rubicon pour s'élancer à la poursuite de Pompée, le chasser de l'Italie, et entrer lui-même en triomphateur à Rome.

Comme César prêt à passer le Rubicon, Bonaparte, au 18 brumaire, dit M. Thiers, hésita au moment d'expulser de leur salle des séances les membres de l'Assemblée; Sieyès, dit-il encore, connaissant parfaitement les mouvements révolutionnaires, voulut qu'on arrêtât, dans la nuit, quarante des meneurs des Cinq-Cents; Bonaparte, ne l'ayant pas voulu, eut lieu de s'en repentir. L'illustre auteur porte, enfin, en ces termes, son jugement sur cette *révolution,* « jugée si » diversement par les hommes, dit-il, regardée par » les uns comme un *attentat*, par les autres comme » un acte hardi, mais *nécessaire*, qui termina l'anar- » chie. » Le 18 et le 19 brumaire étaient, selon lui, *nécessaires* [1].

Eh bien, l'acte du 2 décembre est un acte de cette nature, et prendra rang dans l'histoire à côté de ces inspirations puissantes qui appartiennent aux grandes âmes.

[1] Thiers, *Histoire de la Révolution française,* dernier volume, dernière page.

Il m'est démontré que Louis-Napoléon a cru accomplir un grand devoir, une sorte de mission, en accomplissant ce grand acte, en frappant tous les partis qui s'agitaient. Parlant de Guillaume d'Orange, successeur de Jacques II, il définit ainsi, dans un ouvrage dont nous avons déjà parlé, son expédition en Angleterre : « Pénétré de cette conviction profonde,
» qui seule inspire les grandes choses, il résolut une
» descente dans ce pays... Quelles furent, dans d'aussi
» graves circonstances, les raisons qui le décidèrent
» à tenter une entreprise si périlleuse pour sa gloire
» s'il n'eût pas réussi? L'ambition personnelle, ré-
» pondront ceux qui veulent sans cesse rabaisser les
» grands dévouements, en ne prêtant aux hommes
» que des sentiments vulgaires et des passions sor-
» dides. Non. De plus hautes pensées président aux
» grandes actions. Guillaume dut se dire : .... La
» révolution que j'opérerai, au moyen de mon armée,
» aura cet avantage que, sans danger pour le repos
» du pays, la volonté nationale pourra se manifester
» librement; car j'aurai la force de contenir les mau-
» vaises passions qui surgissent toujours dans les
» convulsions politiques. J'établirai la liberté sans
» désordre et le pouvoir sans violence. Pour justifier
» mon initiative et mon intervention personnelle dans
» une lutte si grave, je ferai valoir pour les uns mon
» droit héréditaire, pour les autres, mes principes,
» pour tous, les intérêts communs...; mais je n'accep-
» terai rien que du vote libre de la nation; car on
» n'impose jamais sa volonté ni sa personne à un
» grand peuple! Telles furent les idées qui guidèrent

» Guillaume; car toutes les actions de sa vie furent
» l'application de ces principes. »

Plus loin il ajoute : « Guillaume déclara que si le
» pouvoir ne lui était pas déféré de manière à satis-
» faire ses vues et sa conscience, il retournerait en
» Hollande, préférant la vie privée à une position qui
» lui donnerait d'immenses difficultés, tout en le pri-
» vant des moyens nécessaires pour faire le bien du
» pays. Déclaration sublime d'un homme de cœur,
» qui ne veut pas régner par amour du rang suprême,
» mais pour accomplir une mission et faire triompher
» une cause [1]. »

L'analogie de ces idées est frappante avec celles qui président aux faits actuels, et plus d'un rapprochement curieux résulte de la lecture de ces documents, où le rôle et le portrait de Guillaume sont tracés par l'écrivain avec une sorte de sympathie morale et de pressentiment politique.

Le président de la République a obéi au sentiment du devoir en agissant comme il l'a fait dans cette solennelle journée. Le résultat a prouvé qu'en prévenant l'attaque des anarchistes, il l'a déjouée, et qu'en surprenant la guerre sociale, préparée dans les ténèbres pour une date fixe, avant le terme fixé, avant la réa-

[1] *Fragments historiques*, pag. 30 et suiv. — « Guillaume était froid, réservé, plein de retenue et de dignité; il était resté impassible au milieu des passions qui s'agitaient, et n'était entré dans aucune intrigue avec les électeurs ni avec les membres du Parlement. On lui reprochait même des manières peu prévenantes envers ceux dont il pouvait espérer l'appui; mais la grande âme de Guillaume dédaignait une popularité qui ne s'acquiert que par des bassesses. » (Pag. 37 et 111.)

lisation de ses préparatifs, il l'a étouffée au berceau. Et qu'on ne dise pas que c'est le coup d'État lui-même qui a provoqué et suscité cette résistance qui, sans lui, ne se serait pas produite. Non. Cette résistance, cette guerre qui a éclaté sur quelques parties du territoire n'avait aucun caractère politique; ce n'est donc pas une insurrection politique s'élevant contre un acte politique; ce n'était pas la défense de la Constitution violée, de la loi méconnue, opposée à la violation de la Constitution et de la loi. Non. Ce sentiment-là n'a pas compté dans le pays, qui a compris que la question n'était pas là.

L'explosion qui s'est produite n'était autre chose que le désespoir des passions anarchistes, surprises au milieu de leurs préparatifs inachevés, et essayant, quoique prises au dépourvu, l'assaut de la société. C'est un échantillon de ce qui nous attendait en 1852, si on leur avait laissé le temps de terminer leurs apprêts et d'organiser leurs attaques. Voilà l'immense service rendu au pays par le coup d'État du 2 décembre. C'est ce que l'instinct public a merveilleusement compris, avec son tact accoutumé; c'est ce qui, en dégageant l'avenir des nuages qui l'obscurcissaient à tous les yeux, a rassuré le présent et ranimé la confiance, absente ou paralysée depuis près de quatre ans.

Aujourd'hui, le chef de l'État est maître absolu de la situation, cela est vrai. C'est à lui de comprendre, et il la comprendra, toute la portée du rôle qui lui est dévolu, de la tâche qui lui est départie.

La France a besoin de repos : après les orgies révo-

lutionnaires, après les saturnales parlementaires dont elle a subi le triste spectacle, elle éprouve sans doute le besoin de purger la liberté des excès licencieux qui la dénaturaient, comme le système représentatif du vocabulaire grossier et des invectives avinées qui déshonoraient la tribune, en substituant à l'éloquence et aux convenances parlementaires le ton et les violences des clubs.

La France est fatiguée de tout cela. Elle aspire à la tranquillité, et le gouvernement sage qui mettra, avec une juste mesure, une sourdine aux libertés, sans cependant en étouffer violemment tous les sons, sera béni et secondé.

A chaque époque suffit son œuvre. Voilà pour le présent.

Que la Constitution réserve l'avenir. Quand les dispositions de cette nation si sage, si éclairée, mais si mobile, changeront, puissent-elles trouver, sans secousse, sans effort, dans l'élasticité de la Constitution, satisfaction aux changements que l'expérience et le temps auront pu conseiller!

Le *Moniteur* du 14 décembre contient ce qui suit :

Le président de la République,

Sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice,

Décrète :

Art. 1er. La commission consultative est définitivement composée ainsi qu'il suit :

MM. Abatucci, ancien conseiller à la cour de cas-

sation (Loiret); général Achard (Moselle); Ernest André (Seine); André (Charente); d'Argout, gouverneur de la Banque de France, ancien ministre; général Arrighi de Padoue (Corse); d'Audiffret, président à la cour des comptes;

Bar (général de) (Seine); général Baraguey-d'Hilliers (Doubs); Barbaroux, ancien procureur général (Réunion); Baroche, ancien ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, vice-président de la commission (Charente-Inférieure); Ferdinand Barrot, ancien ministre (Seine); Barthe, ancien ministre, premier président de la cour des comptes; Bataille (Haute-Vienne); Évariste Bavoux (Seine-et-Marne); de Beaumont (Somme); Bérard (Lot-et-Garonne); Berger, préfet de la Seine (Puy-de-Dôme); Bertrand (Yonne); Bidault (Cher); Bigrel (Côtes-du-Nord); Billault, avocat; Bineau, ancien ministre (Maine-et-Loire); Boinvilliers, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats (Seine); Bonjean, avocat général à la cour de cassation (Drôme); Boulatignier; Bourbousson (Vaucluse); Bréhier (Manche);

Cambacérès (Hébert de); de Cambacérès (Aisne); Carlier, ancien préfet de police; de Casabianca, ancien ministre (Corse); général de Castellane, commandant supérieur à Lyon; de Caulaincourt (Calvados); vice-amiral Cécille (Seine-Inférieure); Chadenet (Meuse); Charlemagne (Indre); Chassaigne-Goyon (Puy-de-Dôme); général de Chasseloup-Laubat (Seine-Inférieure); Prosper de Chasseloup-Laubat (Charente-Inférieure); Chaix-d'Est-Ange, avocat à Paris (Marne); de Chazelles, maire de Clermont-Ferrand (Puy-de-

Dôme); Collas (Gironde); de Crouseilhes, ancien conseiller à la cour de cassation, ancien ministre (Basses-Pyrénées); Curial (Orne); de Cuverville (Côtes-du-Nord);

Dabeaux (Haute-Garonne); Dariste (Basses-Pyrénées); Daviel, ancien ministre; Delacoste, ancien commissaire général du Rhône; Delangle, ancien procureur général; Delavau (Indre); Deltheil (Lot); Denjoy (Gironde); Desjobert (Seine-Inférieure); Desmaroux (Allier); Drouyn de Lhuys (Seine-et-Marne), ancien ministre; Théodore Ducos (Seine), ministre de la marine et des colônies; Dumas, de l'Institut (Nord), ancien ministre; Charles Dupin, de l'Institut (Seine-Inférieure); général Durrieu (Landes); Maurice Duval, ancien préfet;

Eschassériaux (Charente-Inférieure); maréchal Excelmans, grand chancelier de la Légion d'honneur;

Ferdinand Favre (Loire-Inférieure); général de Flahaut, ancien ambassadeur; Fortoul, ministre de l'instruction publique (Basses-Alpes); Achille Fould, ministre des finances (Seine); de Fourment (Somme); Fouquier d'Hérouel (Aisne); Frémy (Yonne); Furtado (Seine);

Gasc (Haute-Garonne); Gaslonde (Manche); de Gasparin, ancien ministre; Ernest de Girardin (Charente); Auguste Giraud (Maine-et-Loire); Charles Giraud, de l'Institut, membre du conseil de l'instruction publique, ancien ministre; Godelle (Aisne); Goulhot de Saint-Germain (Manche); général de Grammont (Loire); de Grammont (Haute-Saône); de Greslan (Réunion); général de Grouchy (Gironde);

Hallez-Claparède (Bas-Rhin); général d'Hautpoul, ancien ministre (Aude); Hébert (Aisne); de Heeckeren (Haut-Rhin); d'Hérambault (Pas-de-Calais); Hermann; Heurtier (Loire); général Husson (Aube);

Janvier (Tarn-et-Garonne);

Lacaze (Hautes-Pyrénées); Lacrosse, ancien ministre (Finistère); Ladoucette (Moselle); Frédéric de Lagrange (Gers); de Lagrange (Gironde); général de la Hitte, ancien ministre; de Lajus (Charente-Inférieure); Lanquetin, président de la commission municipale; de la Riboisière (Ille-et-Vilaine); général Lawœstine; Lebœuf (Seine-et-Marne); général Lebreton (Eure-et-Loir); Lecomte (Yonne); Leconte (Côtes-du-Nord); Lefebvre-Duruflé, ministre du commerce (Eure); Lélut (Haute-Saône); Lemarois (Manche); Lemercier (Charente); Lequien (Pas-de-Calais); Lestiboudois (Nord); Levasseur (Seine-Inférieure); le Verrier (Manche); Lezay de Marnésia (Loir-et-Cher);

Magnan, général commandant en chef de l'armée de Paris; Magne, ministre des travaux publics (Dordogne); Edmond Magne (Dordogne); Marchant (Nord); Mathieu Bodet, avocat à la cour de cassation (Charente); de Maupas, préfet de police; de Mérode (Nord); Mesnard, président de chambre à la cour de cassation; Meynadier, ancien préfet (Lozère); Mimerel (Nord); Monnin, doyen des maires de Paris; de Montalembert (Doubs); de Morny, ministre de l'intérieur (Puy-de-Dôme); Henri de Mortemart (Seine-Inférieure); colonel de la Moskowa (Moselle); de Mouchy (Oise); de Moustier (Doubs); Lucien Murat (Lot);

Odier (Antoine), censeur de la Banque de France; général d'Ornano (Indre-et-Loire);

Parieu (de), ancien ministre (Cantal); Pascalis, conseiller à la cour de cassation; général Pelet (Ariége); Pepin-Lehaleur (Seine-et-Marne); de Persigny (Nord); de Plancy (Oise); Plichon, maire d'Arras (Pas-de-Calais); Portalis, premier président de la cour de cassation; Pontgérard, maire de Rennes (Ille-et-Vilaine); général de Préval;

Rancé (de) (Algérie); général Randon, ancien ministre, gouverneur général de l'Algérie; général Regnaud de Saint-Jean d'Angély, ancien ministre (Charente-Inférieure); Renouard de Bussières (Bas-Rhin); Renouard (Lozère); général Rogé; Rouher, garde des sceaux, ministre de la justice (Puy-de-Dôme); de Royer, ancien ministre, procureur général à la cour d'appel de Paris;

Saint-Arnaud (général de), ministre de la guerre; de Saint-Arnaud, avocat à la cour d'appel de Paris; de Salis (Moselle); Sapey (Isère); Schneider, ancien ministre; de Ségur d'Aguesseau (Hautes-Pyrénées); Seydoux (Nord);

Thayer (Amédée); Thieullen (Côtes-du-Nord); de Thorigny, ancien ministre; Toupot de Bévaux (Haute-Marne); Tourangin, ancien préfet; Troplong, premier président à la cour d'appel de Paris; de Turgot, ministre des affaires étrangères;

Vaillant, maréchal de France; Vaïsse, ancien ministre (Nord); de Vandeul (Haute-Marne); général Vast-Vimeux (Charente-Inférieure); Vauchelle, maire de Versailles; Viard (Meurthe); Vieillard (Manche);

Vuillefroy; Vuitry, sous-secrétaire d'État au ministère des finances;

Wagram (de).

Art. 2. La commission consultative se réunira dès le 23 décembre prochain, à l'effet de procéder au recensement des votes recueillis en exécution des décrets des 2 et 4 décembre présent mois.

Art. 3. M. Prosper Hochet, secrétaire général de l'ancien conseil d'État, est nommé secrétaire général de la commission consultative.

Art. 4. M. Denis Lagarde, ancien secrétaire rédacteur de l'Assemblée législative, est nommé secrétaire rédacteur, chef du service des procès-verbaux de la commission consultative.

Fait à Paris, à l'Élysée-National, le conseil des ministres entendu, le 13 décembre 1851.

Louis-Napoléon Bonaparte.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

E. Rouher.

STATISTIQUE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE.

Peut-être ne sera-t-il pas sans intérêt de savoir ce qui est advenu de la commission consultative, formée le lendemain du 2 décembre.

Cette commission, définitivement constituée au *Moniteur* du 14 décembre 1851, était composée de 178 membres.

Elle a fourni :

15 ministres, alors ou depuis ;
53 sénateurs ;
41 députés ;
27 conseillers d'État ;
8 maîtres des requêtes ;
1 procureur général à la cour de cassation ;
1 préfet ;
1 inspecteur général du ministère de la police ;
1 avocat général ;
1 directeur général ;
1 membre du conseil général de la Seine ;
1 chef des fermes modèles ;
1 président de tribunal.
32 membres de la commission consultative n'avaient alors et n'ont eu depuis aucune fonction ou ont conservé purement et simplement celles qu'ils exerçaient alors.
——
184

En retranchant de ce chiffre de 184 six ministres qui font double emploi, on retrouve le chiffre exact de 178. Ces six ministres sont en même temps, quatre portés au Sénat, et deux au conseil d'État ; les quatre sénateurs sont : MM. Bineau, Fould, Lacrosse et le général Saint-Arnaud ; les deux conseillers d'État : MM. Magne et Rouher.

15 *ministres :* MM. Abatucci, Bineau, Casabianca, Ducos, Fortoul, Fould, Lacrosse, Lefebvre-Duruflé, Magne, de Maupas, de Morny, de Persigny, Rouher, général Saint-Arnaud, de Turgot.

53 *sénateurs :* général Achard, d'Argout, général

Arrighi de Padoue, d'Audiffret, de Bar, Baraguey-d'Hilliers, de Beaumont (Somme), Bineau, de Cambacérès, général de Castellane, de Crouseilhes, Curial, Drouyn de Lhuys, Dumas, Charles Dupin, maréchal Exelmans, Fould, de Fourment, Fouquier d'Hérouel, Ernest de Girardin, Goulhot de Saint-Germain, d'Hautpoul, de Heeckeren, général Husson, Lacrosse, Ladoucette, de la Grange (Gironde), de la Hitte, de la Riboisière, Lawœstine, Lebeuf, Lemarois, le Verrier, Lezay de Marnésia, Magnan, Marchant (Nord), Mesnard, Mimerel, de la Moskowa, Murat, d'Ornano, général Pelet, Portalis, de Préval, Regnault de Saint-Jean d'Angély, général de Saint-Arnaud, Sapey, de Ségur d'Aguesseau, Amédée Thayer, Troplong, maréchal Vaillant, Vieillard, de Wagram.

41 *députés :* André (Charente), Évariste Bavoux, Bertrand (Yonne), Bidault, Bigrel, Billault, Bréhier, de Cambacérès (Aisne), de Caulaincourt, Prosper de Chasseloup-Laubat, Delavau, Deltheil, Desjobert, Desmaroux, Eschassériaux, Ferdinand Favre, de Grammont (Haute-Saône), Hallez-Claparède, Hébert, d'Hérambault, Frédéric de Lagrange, Lanquetin, Lecomte (Yonne), Leconte (Côtes-du-Nord), Lélut, Lemercier (Charente), Lequien, Levavasseur, de Mérode, de Montalembert, de Morny, de Mortemart, de Mouchy, de Plancy (Oise), Pontgérard, général Rogé, Schneider, Seydoux, Thieullen, général Vast-Vimeux, Viard.

27 *conseillers d'État :* Barbaroux, Baroche, Ferdinand Barrot, Boinvilliers, Bonjean, Boulatignier, Carlier, Charlemagne, Dariste, Denjoy, Frémy, Giraud,

Godelle, Hermann, Heurtier, Janvier, Lacaze, Magne, de Parieu, Rouher, de Royer, de Saint-Arnauld, de Thorigny, Tourangin, Vaïsse, Vuillefroy, Vuitry.

8 *maîtres des requêtes :* Bataille, Chadenet, Chassaigne-Goyon, Dabeaux, Gascq, Gaslonde, Lestiboudois, Maigne.

1 procureur général, M. Delangle ;

1 préfet, M. Bérard ;

1 inspecteur général, M. de Rancé ;

1 avocat général à Bordeaux, M. Léo Dupré ;

1 directeur général, M. Heurtier ;

1 membre du conseil général de la Seine, M. Chaix-d'Est-Ange ;

1 chef des fermes modèles, M. de Gasparin ;

1 président de tribunal, M. Renouard (Lozère) ;

19 membres de la commission consultative n'ayant exercé ni alors ni depuis de fonctions publiques :

André (Ernest), Bourbousson, Collas (Gironde), de Cuverville, Delacoste, Maurice Duval, de Flahaut, Augustin Giraud, de Greslan, de Lajus, Mathieu Bodet, Meynadier, de Moustier, Odier, Pepin Lehaleur, Renouard de Bussière, de Salis, Toupot de Bévaux, de Vandeul.

Nota. — M. Delangle a été nommé membre et président du conseil général de la Seine.

13 membres de la commission consultative ayant conservé purement et simplement leurs fonctions ou grades :

Berger, préfet de la Seine ; Cécille, amiral ; général de Chasseloup-Laubat ; Daviel, procureur général à

Rouen; général Durrieu; général de Grammont; général de Grouchy; général Lebreton; Monnin, doyen des maires de Paris; Pascalis, conseiller à la cour de cassation; Plichon, maire d'Arras; Randon, gouverneur général de l'Algérie; Vauchelle, maire de Versailles.

Cette statistique, indépendamment d'un intérêt secondaire de curiosité, semble offrir cette conséquence, que le gouvernement, dans ces graves conjonctures, avait bien jugé l'état du pays au point de vue des choses comme des hommes, puisqu'il s'était immédiatement entouré de ceux qui n'ont pas cessé de lui prêter leur concours après le lui avoir donné dès le premier moment.

On voit en effet que cette commission a été une sorte de pépinière où se sont recrutés tous les grands corps, tous les grands services de l'État [1].

SITUATION ACTUELLE DU GOUVERNEMENT.

Les Mémoires de Duclos renferment la phrase que voici [2] : « Le désir et l'espoir d'un meilleur état étant » toujours le seul bien qu'on laisse au peuple, il ap- » plaudit à toute révolution dans le gouvernement, » en attendant qu'il se détrompe encore. »

La vérité cachée sous cette forme ironique peut servir d'explication et d'enseignement à notre situation actuelle.

1 *Pays*, 1er juin 1852.
2 Tome I, page 231.

Il n'est que trop vrai que des espérances souvent chimériques ont précipité les nations dans des révolutions dont l'épreuve a inspiré plus d'un regret à ceux-là mêmes qui en avaient été les instigateurs. Voilà l'explication.

Mais heureusement les souffrances qui accompagnent presque toujours l'état révolutionnaire sont parfois comprises et guéries par un gouvernement réparateur. Sous ce gouvernement, le peuple, désabusé du charlatanisme révolutionnaire, et satisfait dans son bien-être, comprend les bienfaits du repos et du bon sens pratique. Voilà l'enseignement, et, il faut l'espérer, le profit pour la génération actuelle du labeur révolutionnaire par lequel a passé notre pauvre pays depuis plus d'un demi-siècle. Espérons que l'heure du repos a enfin sonné pour lui.

La révolution de 89 a installé en France des principes impérissables qui font sa puissance et sa gloire. Ils ont abouti à l'Empire, qui en était l'émanation glorieuse et la consécration la plus éclatante. Lorsque l'ordre eut succédé au désordre, la tranquillité à l'agitation, l'autorité pacifique à l'autorité militaire, le gouvernement du droit divin au gouvernement *du sabre,* comme on disait alors, l'école libérale demanda compte à l'Empire de la confiscation des libertés qu'à ses yeux il avait étouffées. Plus soucieuse de la liberté que de la gloire, elle reprochait à l'une d'avoir fait oublier l'autre et accusait de despotisme le génie puissant qui avait arraché la France aux horreurs de l'anarchie. Sauvée, organisée, ennoblie par lui, la France, après 1815, toute haletante de gloire, ren-

due en quelque sorte aux loisirs de la vie privée, se recueillit pour ainsi dire en elle-même : semblable à un naufragé qu'une main vigoureuse a enlevé à la fureur des flots, une fois sur le rivage du haut duquel elle avait vu sombrer le navire qui lui avait servi de refuge, elle demanda au capitaine qui avait dirigé sa marche à travers toutes les gloires et toutes les merveilles ce qu'il avait fait du seul bien, du seul dépôt qu'elle lui eût confié : la liberté.

La liberté, fruit de tant de luttes, pouvait bien être au cœur de cette pauvre nation qui avait tant souffert pour elle, l'objet d'un pieux souvenir, d'un culte respectueux et tendre. Ce n'était pas ingratitude pour le héros qui avait si glorieusement gouverné ses destinées et immortalisé sa grandeur. Non, le pays ne fut pas ingrat, et ce qui le prouve, c'est la popularité silencieuse, discrète de ce grand nom, vénéré depuis plus de trente ans dans le plus simple hameau, dans la plus modeste chaumière. Cette popularité loyalement acceptée, constatée par le gouvernement de 1830, qui avait rétabli la statue de l'Empereur sur la colonne de la place Vendôme et ramené ses cendres aux Invalides, devait recevoir de la révolution de 1848 une nouvelle consécration. L'anarchie de 93 avait produit l'Empire ; l'anarchie de 1848 ressuscita sa grande ombre. Ceux-là même qui avaient été disposés à blâmer dans l'Empire son caractère absolu comprirent, à la vue de ces désordres et de ces misères, escorte hideuse de la démagogie, la nécessité d'un bras énergique et puissant, d'une main gantée de fer.

La splendeur de l'Empire éclata avec d'autant plus de grandeur et de prestige ; et la France, qui n'avait jamais cessé d'être éblouie et justement orgueilleuse de la gloire impériale, comprit mieux, par l'expérience même à laquelle elle était soumise, toute la supériorité, même civile, de ce génie, vainqueur de l'anarchie.

Son nom fut salué par les acclamations nationales, et le suffrage universel, proclamé par la démagogie, servit d'inauguration à son retour : l'instrument qu'elle avait cru sa sauvegarde, fut l'arme de son propre suicide. C'est par le suffrage universel que le grand nom de Napoléon a été rappelé de l'exil et reporté d'abord par des milliers de voix au sein de l'Assemblée nationale, ensuite par des milliers de votes au souverain pouvoir. Pouvoir souverain et absolu, s'il en fut jamais ; pouvoir absolu et légitime, puisqu'il sortait du choix volontaire, plusieurs fois renouvelé et presque unanime, d'un peuple tout entier, maître de son sort et disposant à son propre gré de lui-même.

Assurément aucun gouvernement ne peut revendiquer une origine plus nationale et légitime.

C'est ici que, sans enthousiasme comme sans flatterie, nous pouvons rendre hommage à ce merveilleux instinct des masses qui a été chercher sur la terre étrangère, prendre par la main et élever sur le pavois le chef providentiel chargé par mandat de calmer les tempêtes et de gouverner avec sérénité. Jamais mission plus auguste ne fut plus librement donnée, plus loyalement, plus simplement reçue. Quel que soit le

point de vue auquel on se place, quelque étroits que puissent être les liens des partis, les souvenirs, les regrets, les espérances de quelques-uns, tous, ce semble, doivent reconnaître la décision calme, la résolution éclairée, le courage patriotique, la supériorité modeste, le coup d'œil profond, le regard bienveillant et sûr de cette physionomie désormais historique.

Est-ce au hasard qu'il faut attribuer le choix fait alors par le pays ? Évidemment non. Voyez en 1848, à plusieurs reprises, plusieurs départements se disputant l'honneur d'élire celui qui personnifiait plus particulièrement le souvenir de l'Empereur; voyez l'élection du 10 décembre 1848, voyez celle des 20 et 21 décembre 1851 ; voilà des faits incontestables. L'opinion publique, juge des querelles engagées entre le chef de l'État et l'Assemblée nationale, issue pourtant comme lui de l'élection, s'est-elle jamais refroidie, démentie ? A-t-elle jamais hésité entre les deux ? a-t-elle jamais pris le change sur le parti qu'elle avait à adopter ?

C'est donc bien volontairement, bien résolûment que le sentiment public, avec une sagacité instinctive, s'est porté tout spontanément vers l'héritier du nom qui traduisait le plus fidèlement toutes les pensées, tous les vœux, toutes les conquêtes de 89, résumant en lui seul tous les principes, formulant avec le plus d'éclat et d'autorité le dogme moderne de la souveraineté nationale.

Aussi rien n'est plus merveilleux que l'élan qui a précipité la nation pour ainsi dire entière vers le

chef de son choix. Et cet élan fut-il le résultat d'un mouvement subit, irréfléchi ? Non. Il a été raisonné, continu, persévérant. C'est qu'il était le résultat d'un pressentiment et d'un sentiment très-clairvoyant et très-juste.

La révolution de 1848, qui a éclaté comme une surprise, est devenue pourtant, dès son apparition, un fait considérable, immense, qui a pris immédiatement place dans l'ordre politique : l'opinion publique a tout de suite formulé sa résistance aux hommes et aux conséquences exagérées de la révolution ; mais en même temps elle a accepté le fait accompli et a cherché à l'organiser. Résistance à l'exagération du principe républicain, c'est-à-dire à la *démagogie ;* mais aussi l'organisation de la pensée sage contenue dans la révolution, c'est-à-dire de la *démocratie ;* tel est le double caractère du travail qui s'opéra alors dans l'esprit public.

On avouera qu'à ce point de vue le nom de Napoléon était un précieux talisman : organisation d'une large et féconde démocratie sous l'influence d'un pouvoir fort, énergique, vigoureusement affermi sur le sol, dans le sein duquel il pénètre par de profondes racines ; d'un autre côté, résistance inflexible au désordre, à la démagogie : c'est bien là, à n'en pas douter, la manifestation du gouvernement nouveau.

De tout temps il a été reconnu dans l'histoire qu'à chaque époque suffit son œuvre, à chaque œuvre ses ouvriers ; les circonstances font les hommes : à un siècle guerrier, de braves soldats, d'illustres capi-

taines; à une régénération politique, des orateurs, des administrateurs; à une dissolution sociale, un maître!

Les excès de 1848 menaient la société à sa dissolution : elle l'a très-judicieusement compris, et s'en est très-sagement préservée. La Providence avait placé sur sa route l'homme le plus miraculeusement doué pour la prémunir contre le péril et accomplir ses grands desseins. La nation a reconnu sur son front ce cachet providentiel, et elle l'a salué son élu. L'histoire offre peu d'exemples d'une révélation plus manifeste et plus solennelle.

Méditation silencieuse, mûrie par le malheur et la solitude, véritable Égérie des esprits supérieurs; impassibilité sérieuse; bonté bienveillante, affabilité douce, séduisante même, bien qu'accompagnée d'une dignité contenue qui exclut toujours la familiarité; sentiment délicat du devoir et de l'honneur; patriotisme éclairé, sans forfanterie; étude lente et réfléchie; résolution froide et inflexible; courage invincible; origine plébéienne, nature princière; prédilection instinctive pour les masses, qui la lui rendent bien, par suite d'un échange intelligent et senti; antipathie du désordre et de l'anarchie; sentiment profond des conditions du pouvoir : tels sont les traits principaux de cette remarquable individualité, chargée d'une si lourde responsabilité qui semble lui être légère.

Désireux de savoir la vérité, Louis-Napoléon écoute avec complaisance l'expression des opinions même différentes de la sienne. Après cette espèce

d'enquête officieuse et consciencieuse, il se forme un avis et devient alors inébranlable.

Il ne donne sa pensée à personne, son affection qu'à des amis vrais et éprouvés.

Sa simplicité, sa modestie se trahissent dans son attitude tout ensemble réservée et empreinte d'une distinction imposante. Quoique aimable et gai, il ne se livre jamais, et reste toujours, par caractère plus que par calcul, noble et prince. Il plaît, et pourtant vous tient toujours à une certaine distance.

Sa physionomie, plus tranquille que froide ou immobile, est méditative, souvent mélancolique, toujours bonne; son regard, parfois rêveur, attire et séduit.

Pour qui le connaît et l'a suivi dans sa bonne et dans sa mauvaise fortune, pour qui a pu apprécier cette nature sincère et droite, quoique contenue et habituellement silencieuse, cette âme pure et affectueuse, cette simplicité invulnérable aux grandeurs, inaltérable à l'enivrement, inaccessible au vertige, et en même temps cette grandeur d'âme qui domine tous les périls, tous les obstacles, toutes les crises, n'écoutant que la voix du devoir et du patriotisme, Louis-Napoléon n'est pas seulement un homme éminent, il est un homme excellent, inspirant à tous ceux qui l'approchent autant d'affection que de respect. Nature élevée, dévouée, gracieuse et douce, douée d'un attrait indicible, aussi bien que d'une volonté d'airain, trempée à la source des grandes choses : la conviction.

Il y a en lui du prince et du philosophe, de

l'homme d'État et de l'homme d'action, du penseur et du praticien ; il y a en lui l'élégance du gentilhomme, comme le mâle et juste orgueil du parvenu ; il y a en lui la bonté bienveillante, trop facile peut-être dans les détails journaliers de la vie, et la fermeté, la résolution, l'impénétrabilité la plus murée dans les choses graves.

En un mot, de loin il a une véritable grandeur ; de près, un véritable charme. On admire sa supériorité ; on aime sa personne.

Investi d'une telle puissance, par la volonté libre d'un grand peuple qui se donnait à lui avec réflexion, mais sans restriction, lui disant : « Faites de nous ce que vous voudrez », le prince comprenait, avant même d'en être revêtu, l'immensité de la tâche, la sainteté du mandat qui lui était confié.

Il a été sobre du pouvoir discrétionnaire qui lui était remis ; sans doute l'exercice lui en était conféré au milieu d'une crise encore révolutionnaire qui peut fournir l'explication, si ce n'est l'éloge, de certains détails ; mais l'ensemble, à coup sûr, est irréprochable et empreint d'une véritable grandeur. Aussi la nation ne s'y est-elle pas trompée, et a-t-elle continué à acclamer avec unanimité et enthousiasme l'héritier de l'Empereur, dépositaire de ses souvenirs, de ses traditions et de sa popularité. Situation éclatante, inouïe, qui l'autorisait à dire, le 29 mars 1852, dans le palais des Tuileries, en présence des grands corps de l'État, à la face de la France et de l'Europe : « En me voyant rétablir les institutions et les souvenirs de l'Empire, on a répété souvent que je désirais réta-

blir l'Empire même. Si telle était ma préoccupation constante, cette transformation serait accomplie depuis longtemps; ni les moyens ni les occasions ne m'ont manqué... Au 13 juin 1849, il m'était facile de changer la forme du gouvernement; je ne le voulus pas... Au 2 décembre, si des considérations personnelles l'eussent emporté sur les graves intérêts du pays, j'eusse d'abord demandé au peuple, qui ne l'eût pas refusé, un titre pompeux. Je me suis contenté de celui que j'avais.

» Lors donc que je puise des exemples dans le Consulat et l'Empire, c'est que là surtout je les trouve empreints de nationalité et de grandeur. »

Oui, voilà bien toute sa pensée, et c'est elle qui fait sa force, c'est d'organiser un gouvernement, des institutions dont les racines pénètrent jusque dans les entrailles du pays. Le vain éclat d'un titre ne l'a pas ébloui. Ce qui le touche, c'est la réalité du pouvoir, comme moyen de faire le bien et de sauver une grande nation. Et il y a déjà considérablement réussi.

Il répond au sens démocratique par son origine tout à la fois plébéienne et glorieuse; par ses tendances philanthropiques et humanitaires, dont l'esprit de parti a cherché plus d'une fois à dénaturer la portée et à faire un épouvantail politique.

Il répond aux intérêts, aux préoccupations de la bourgeoisie justement alarmée à la vue du spectre révolutionnaire, par la résurrection du pouvoir, relevé de ses ruines et réédifié avec éclat, avec splendeur.

Enfin, il tient au cœur même du pays par un lien

mystérieux et sacré : appuyé sur les masses, il ne les comprend que moralisées et éclairées par le sentiment religieux. Sa piété simple et vraie rattache à lui, par l'intervention auguste de la religion, le sens moral d'un peuple depuis trop longtemps éprouvé pour ne pas reconnaître dans la direction de ses destinées le doigt infaillible de Dieu [1].

L'assentiment public, pour ainsi dire unanime du pays, a ratifié la hardiesse du coup d'État qui a sauvé notre société. Tout le monde à peu près reconnaît aujourd'hui cette vérité et rend grâce au fait accompli.

Parcourez quatre-vingt-cinq départements, parcourez même deux arrondissements sur trois qui composent le quatre-vingt-sixième, et vous rencontrerez la presque unanimité des voix acquise au gouvernement nouveau : témoin le Corps législatif, émanation fidèle du sentiment gouvernemental qui inspire la nation entière. Assurément la preuve est éclatante, irrécusable. — Pourtant quelques voix isolées, quelques critiques s'élèvent, à Paris surtout.

Nous ne devons pas prendre au sérieux la description que donne quelque part de Paris Montesquieu, ce grand esprit qui a quelquefois caché quelques bonnes vérités sous la forme du badinage; non, nous ne dirons pas avec lui : « Il y a ici une maison où l'on » met les fous. On croirait d'abord qu'elle est la plus » grande de la ville; non, le remède est bien petit » pour le mal. Sans doute que les Français, extrême-

[1] *Pays* du 10 mai 1852.

» ment décriés chez leurs voisins, enferment quelques » fous dans une maison pour persuader que ceux qui » sont dehors ne le sont pas [1]. »

A ce sarcasme nous opposerons volontiers un portrait plus flatteur, dessiné par un peintre plus sentimental quand il n'était pas morose : « L'amitié, la » vertu, règnent-elles à Paris plus qu'ailleurs? se de» mandait le philosophe de Genève [2]. Non, sans » doute, mais il y règne ce sens exquis qui trans» porte le cœur à leur image, et qui nous fait chérir » dans les autres les sentiments purs, tendres, hon» nêtes que nous n'avons plus. La corruption est » désormais partout la même : il n'existe plus ni » mœurs ni vertus en Europe; mais s'il existe encore » quelque amour pour elles, c'est à Paris qu'on doit » le chercher. »

La physionomie, le rôle de Paris, offrent un sujet d'étude curieux, intéressant dans nos fastes politiques. Mobile, impressionnable, légère, aventureuse, intelligente, la population parisienne, par suite de la concentration des pouvoirs dans son sein, ressent toutes les secousses, toutes les vibrations du corps social dont elle est la tête : c'est à elle qu'aboutissent tous les fils de cette vaste organisation, toutes les pulsations de cette vie administrative et politique qui circule dans le pays tout entier. Il n'est pas surprenant que, sous les lois d'un semblable organisme, elle ait pris un accroissement et une importance tels que ses moindres mouvements réagissent sur les autres

[1] Montesquieu, *Lettres persanes*, lettre LXXVIII.
[2] J. J. Rousseau, *Confessions*, page 418.

parties du pays; que la vie sociale, en un mot, dont elle est le foyer, reçoive d'elle une impulsion continue et décisive.

Paris, dans ces conditions d'existence que lui ont données nos institutions depuis soixante ans, a donc toujours fait la loi aux provinces; c'est Paris qui a toujours pris à son compte les révolutions; c'est Paris qui a détruit et reconstruit les gouvernements. Pour être juste, il faut dire que c'est Paris en effet qui est le centre de tous les grands intérêts, de toutes les grandes pensées, de toutes les grandes intelligences. Il y a à Paris une activité, une fertilité d'idées, de ressources, une variété d'aperçus, une accumulation de richesses, qui font de cette grande capitale le chantier en quelque sorte européen de toutes les sciences, de tous les arts, de tous les trésors de l'univers. C'est à ce point vrai, qu'il n'est pas une réputation accréditée, patentée, qu'elle n'ait reçu la consécration et pour ainsi dire l'estampille de la France, c'est-à-dire de Paris. C'est qu'en effet rien n'équivaut à cette finesse, à ce tact élégant, spirituel et sûr du goût parisien. Vous avez, grâce à Dieu, dans toute la France une source féconde d'esprits élevés, d'âmes généreuses et nobles qui enrichissent l'armée, la magistrature, l'administration de tous ces hommes d'élite qui font sa gloire et sa force. Mais c'est à Paris qu'ils doivent presque tous un certain perfectionnement, un certain vernis, une certaine recherche qui sont le complément des natures distinguées dans une société civilisée comme la nôtre. Telle est sa supériorité sur les autres.

Étonnez-vous ensuite de sa part en quelque façon

léonine dans la direction générale de nos affaires publiques.

Nos départements, néanmoins, soucieux et justement jaloux de leur participation proportionnelle au gouvernement du pays, sont depuis quatre ans intervenus plus résolûment dans le maniement de nos intérêts communs. Un peu inquiets de ce monopole exercé par une seule ville à l'encontre de quatre-vingt-cinq départements et demi sur quatre-vingt-six, ils ont revendiqué leur portion de pouvoir et ont déposé dans la balance électorale le poids de leur bon sens, de leur loyauté, de leur droiture, de toutes ces généreuses qualités enfin qui font le patriotisme et fondent la prospérité des États. Comme un tuteur plus expérimenté et plus froid, ils ont semblé dire à cette cité étourdie, révolutionnaire : « Assez de révolutions maintenant ! »

C'est qu'en effet c'est là le mot de la situation. Assez de révolutions! la France, fatiguée, exténuée, n'en veut plus. Assez de révolutions! l'esprit de critique, d'opposition dont Paris a toujours été si prodigue, a peine à se soumettre au besoin de repos qui absorbe le pays tout entier. L'esprit de critique s'empare ingénieusement des détails, les discute, les analyse, les commente : « Telle décision est fâcheuse, tel acte est répréhensible, telle disposition est mauvaise. » Eh! sans doute; qui vous dit le contraire? Mais la question entre les départements et Paris n'est pas de savoir si telle ou telle mesure est blâmable, mais si l'ensemble du gouvernement est convenable ou non.

Dans des temps calmes, à une époque normale, sous un gouvernement fondé et solidement établi, il est bon, il est utile, il est indispensable qu'une opposition bienveillante, sage, mais scrupuleuse, surveille sa marche, relève ses fautes, gourmande ses torts, corrige ses imperfections; et encore a-t-on souvent reproché à cette opposition son aveugle complicité, lui a-t-on maintes fois répété, avec les passions destructives dont elle se faisait involontairement, lui disait-on, l'auxiliaire. Enfin, soit : l'opposition était imprudente, compromettante vis-à-vis du dernier gouvernement; à son insu elle a contribué à sa chute. La conséquence de ce raisonnement, c'est qu'il faut prendre garde de faire échec à un gouvernement, même fortement établi; car l'opposition amène souvent sa ruine; et la ruine d'un gouvernement, nous savons ce que c'est : c'est l'abîme des révolutions ouvert sous nos pas, ce sont des monceaux de débris au milieu desquels la société trébuche et chancelle; c'est le génie des tempêtes déchaîné sur un océan jusque-là pacifique et sillonné par les bienheureux messagers de l'industrie, du commerce; c'est la misère, la fureur des passions livrant assaut aux derniers vestiges de l'ordre social; c'est la division des partis, fermant l'oreille aux cris de la patrie en deuil, éplorée; c'est la guerre civile métamorphosant en ennemis acharnés les amis de la veille. Voilà, voilà le cortége des révolutions; voilà les maux que traîne après soi la chute des empires; et c'est pour cela que la France ne veut plus de ces ruines, ne veut plus de ces révolutions. C'est pour cela qu'elle répète à ceux qui, sous

prétexte d'améliorer le gouvernement, l'attaquent de leurs critiques; à ceux qui, pour ne pas ressembler aux courtisans, dangereux ennemis du pouvoir qu'ils ont la prétention de servir, le poursuivent de leurs remontrances : « Assez de révolutions! Amis ou ennemis du gouvernement, en l'attaquant vous l'affaiblissez. Loin de l'affaiblir, il faut le défendre et le consolider. »

Voilà pour le présent.

Pour l'avenir, sommes-nous enchaînés dans un cercle de fer? Non. Si des modifications sont indiquées, conseillées par l'expérience des institutions nouvelles; si des imperfections sont signalées dans leur pratique; si les restrictions apportées aujourd'hui aux libertés parlementaires, aux franchises de la presse, sollicitent quelque extension, la Constitution, le préambule de la Constitution vous le dit, avec l'Empereur au conseil d'État : « *Une constitution est » l'œuvre du temps; on ne saurait laisser une trop large » voie aux améliorations.* » « Aussi la Constitution » présente n'a-t-elle fixé que ce qu'il était impossible » de laisser incertain. Elle n'a pas enfermé dans un » cercle infranchissable les destinées d'un grand peu» ple; elle a laissé aux changements une assez large » voie, pour qu'il y ait dans les grandes crises d'au» tres moyens de salut que l'expédient désastreux des » révolutions. »

L'avenir est donc réservé, sauvegardé : l'élasticité prudemment introduite dans nos institutions leur permet de se prêter aux convenances qui plus tard pourront se révéler. Plus sage que la constitution de 1848,

qui, imprudemment comprimée dans des liens indissolubles, a produit une explosion que des soupapes habilement ménagées eussent prévenue, la Constitution de 1852 ouvre des issues au progrès, aux changements. Rassurons-nous donc sur l'avenir, et ménageons, organisons, conservons soigneusement le présent[1].

BUDGET DE 1853.

Le budget de 1853 se présente avec 1,486,955,348 francs de dépenses, 1,446,129,431 francs de recettes, conséquemment 40,825,917 francs en découvert.

Quatorze cent quatre-vingt-six millions de dépenses;

Quatorze cent quarante-six millions de ressources;

Quarante millions de déficit.

Telle est la situation annoncée.

On dit bien que les annulations de crédits compenseront ce découvert de 40 millions; vain espoir : les annulations iront peut-être à 40 millions, mais probablement les crédits supplémentaires dépasseront, et au delà, ce chiffre. Rome, l'Algérie, et tant d'autres sources imprévues de dépenses, nécessiteront certainement des crédits supérieurs aux sommes annulées. On prétend que le budget, assez largement établi cette fois, suffira à toutes les dépenses; c'est invraisemblable. Le meilleur gouvernement est entraîné sur la pente; c'est sa tendance, sa nature. Au Corps législatif appartient une autre mission, un autre rôle.

[1] *Pays*, 12 mai 1852.

Gardien des deniers publics, il ne doit les accorder qu'à bon escient : son honneur, l'intérêt public, l'intérêt du gouvernement, lui commandent à cet égard la plus scrupuleuse vigilance.

Examinons donc le budget proposé pour 1853.

Dans son ensemble, il produit une distinction heureuse entre les recettes et les dépenses formant les ressources et les charges de l'État, et les autres recettes et dépenses inscrites seulement pour ordre au budget général, dans le seul but de satisfaire aux règles de la comptabilité. Nous pensons à cet égard, comme M. le ministre des finances, qu'il est bon « de faire cesser une confusion qui, pour des yeux peu exercés, aggrave non la réalité, mais l'apparence des charges que le budget de l'État fait peser sur les contribuables ». (Exposé des motifs.)

Cette distinction produit ce résultat de séparer 436,863,468 fr., tant en recettes qu'en dépenses pour ordre, du budget total, qui se trouve alors réduit au chiffre d'un milliard environ. Mais toute plausible que soit cette distinction, elle n'offre pas un grand intérêt pour les contribuables, car payer à la caisse centrale du Trésor, payer à la caisse départementale, c'est toujours pour eux même chose. Soit donc le chiffre de quatorze cent quarante-six millions de recettes, provenant de divers impôts.

La réunion en une seule loi des deux lois précédemment consacrées à l'examen des recettes et à celui des dépenses de l'État est une innovation inspirée par une bonne pensée, celle de présenter un tableau synoptique et plus facilement perceptible de l'actif et

du passif. Le fait répond-il à l'intention? C'est une appréciation subordonnée au mode d'étude habituel à chacun, selon que l'on procède par l'analyse ou la synthèse.

Ceci est encore un fait secondaire : le point important, c'est la vérification exacte, consciencieuse, des recettes et des dépenses.

Budget des recettes. — Ce budget est malheureusement bien moins susceptible que celui des dépenses d'innovation et d'extension. Il est malheureusement bien plus facile d'étendre et augmenter l'un que l'autre. Les découverts qui se reproduisent chaque année, avec des chiffres variés, en sont une preuve manifeste.

On ne peut pas dire que les forces productives de la France sont forcément limitées aux produits actuels : 14 ou 1500 millions; dans un État régulier, prospère, on peut espérer des contributions indirectes un accroissement annuel de 25 millions environ, et il y aurait exagération à compter pour l'année actuelle sur un accroissement plus considérable. Il ne faut donc pas, sous peine de déception, porter plus haut ni plus loin ses prévisions. Dans ces proportions, il est sage de régler les dépenses à peu près sur ce chiffre normal.

De ce calcul est absente depuis trois ans une recette de 40 ou 45 millions dont la privation fait bien défaut au Trésor. Le sel produisait 68 millions pour la moyenne des cinq dernières années, en 1847. La loi du 28 décembre 1848 a réduit ce produit des deux tiers à partir du 1er janvier 1849 [1]. Il ne s'agit pas de

[1] Nous ne partageons pas complétement l'opinion de M. Évariste

savoir si cet impôt était plus ou moins lourd à certains départements de la France. A ce compte, quel est l'impôt qui n'entraîne pas avec lui des douleurs pour le contribuable? Il s'agissait de la question si grave de l'opportunité financière. Quand nos finances étaient si profondément affectées, était-il convenable que l'on aggravât encore leur détresse? Ce vote fatal a été un des legs les plus funestes des derniers et mauvais jours de la Constituante à l'Assemblée législative. Peut-être serait-il bon, utile, de revenir sur cette question avec quelques développements. En attendant, qu'il nous soit permis de gémir sur cette lacune dans notre budget de 40 millions environ, et de nous demander si l'équilibre, qui précisément en serait le prix, n'aurait pas sur la prospérité du pays une influence bien autrement décisive que les avantages discutables de cette inopportune réduction.

Au surplus, il y a deux manières de faire des finances : augmenter les recettes, diminuer les dépenses. A l'exception de l'impôt sur le sel, il est difficile de se flatter de l'espoir d'un impôt nouveau, et encore pour celui-là, aboli aujourd'hui ou du moins réduit, ne serait-ce pas chose facile de le rétablir.

Mais il est un autre moyen de faire produire davantage au budget des recettes : c'est l'exécution stricte

Bavoux sur la réduction de l'impôt du sel. Nous avons dit à d'autres époques pourquoi cette réduction nous paraissait utile au double point de vue politique et économique. Habitués à laisser toute leur indépendance aux hommes politiques qui veulent bien nous faire l'honneur de collaborer avec nous, nous devons cette réserve à notre conviction personnelle.

(*Note du rédacteur en chef.*)

et sévère de la législation actuelle : des efforts doivent se produire dans ce sens au sein du Corps législatif, et assurément, s'il était vrai que, sans changer l'assiette de l'impôt et par la simple application des lois sur le timbre et l'enregistrement, dont les prescriptions sont tous les jours éludées, le Trésor dût trouver par an 50 ou 60 millions, ce serait un grand bienfait, un grand bienfait à un double point de vue : d'abord sous le rapport moral, intéressé à la suppression de cette fraude systématiquement organisée dans notre société contre les droits du fisc que tant de gens se croient autorisés à tricher; ensuite sous le rapport financier, appelé à profiter sans trouble, sans charges nouvelles, de la simple et loyale exécution de la loi.

Budget des dépenses. — La création de deux ministères nouveaux a nécessité certaines dépenses, dont une partie cependant ne constitue qu'un changement de départements ministériels : ainsi, le ministère d'État a pris au ministère de l'intérieur, comme celui de la police générale, certaines attributions qui y étaient jusque-là fixées. Si le ministère d'État concentre utilement dans son sein les communications ministérielles auxquelles il imprime plus d'unité, l'utilité d'un ministère de la police se justifie par les épreuves révolutionnaires d'où nous sortons à peine : elle sera peut-être moins manifeste dans des temps plus calmes.

L'accroissement subit de la plupart des traitements de fonctionnaires a peut-être aussi quelque peu devancé l'heure d'une incontestable opportunité. Leur taux avait été démesurément abaissé, et le jour de la

réparation était venu. Oui, la dignité des fonctions publiques en France et à l'étranger, de hautes considérations politiques en faisaient au gouvernement une loi, et il a fait acte de justice en en prenant l'initiative. Mais n'a-t-il pas quelque peu tout d'abord dépassé le but? Le découvert de nos budgets ne forme-t-il pas un contraste fâcheux avec l'élévation peut-être prématurée de certains traitements? Du reste, il faut avouer en même temps que cette observation, fût-elle fondée, est plus morale que financière, car le chiffre qui résulte de l'accroissement ou de la diminution des traitements forme un ensemble assez peu considérable. Et il faut reconnaître que l'opinion publique est peu disposée aujourd'hui à chercher querelle à l'administration sur ce point. Pourtant, ce n'en est pas moins pour les hommes chargés du contrôle de la fortune publique un devoir étroit de surveiller et de contrôler sévèrement l'emploi de ses ressources. Plus les sympathies politiques du Corps législatif sont acquises et résolûment formées, plus il est accrédité à un contrôle sévère, aussi profitable aux contribuables qu'au gouvernement lui-même.

Le premier intérêt du gouvernement, appuyé, comme il l'est, sur les masses, c'est de fonder son avenir sur la bonne organisation de nos finances. Le pays lui donne son concours politique; il faut qu'à son tour il donne au pays l'équilibre financier. Sous le dernier gouvernement, deux exercices seulement (1836 et 1845), dit le rapport de l'honorable M. Ducos sur le règlement définitif de 1848, ont offert un budget des dépenses équilibré avec celui des recettes.

De 1830 à 1848, nos finances ont été dirigées avec quelque imprudence, et si la prospérité toujours croissante autorisait jusqu'à un certain point la confiance dans l'avenir et l'oubli d'une sévère circonspection, cependant c'était bien le moment de régulariser le présent. Aussi la crise de 1848 a-t-elle pris la France en flagrant délit de déficits accumulés; les documents spéciaux, notamment le rapport de l'honorable M. Fould, établissent ainsi l'ensemble des comptes :

Découverts antérieurs	à 1848	292 mill.	
Découverts de	1848	3	(Grâce à 560 millions de ressources extraordinaires.)
—	1849	214	
—	1850	36	(L'honorable M. Fould se trompe : le découvert pour 1850 sera de 41 mill.; au surplus, il annonçait lui-même que pour cet exercice il ne pouvait donner qu'une approximation. Son autorité financière est trop justement établie pour qu'il entre dans notre pensée de révoquer en doute une de ses assertions.)
		545	
En y ajoutant	pour 1850	5	
		550	

M. Fould évalue le découvert probable pour 1851 à 86 millions : l'ensemble des découverts sera donc jusqu'à la fin de 1851 de 635 millions environ. Le budget de 1852 se liquide par un nouveau découvert annoncé de 53 millions à peu près; celui de 1853 proposé, avec un découvert de 40 millions.

Tout cela constituerait donc un découvert total de plus de 700 millions :

	A la fin de 1851,	635 millions.
	1852,	53
	1853,	40
Découverts présumés à la fin de 1853,		728

Est-il prudent, est-il sage d'accepter résolûment, sans examen, sans hésitation, cet état de choses?

Évidemment il serait injuste de méconnaître les immenses services rendus déjà, à l'heure présente, même au point de vue purement financier, par le gouvernement actuel. Un ancien ministre des finances du gouvernement provisoire, luttant avec la partie exagérée sous la Constituante, disait qu'il ne savait pas « trouver des écus sous l'inondation ». L'inondation, à ses yeux, c'était le flot de la démagogie montant et débordant le Trésor public. Si ce ministre, relativement réactionnaire, avait raison, on avouera que le prince qui, par son courage et sa haute raison, a triomphé de l'anarchie, a bien autrement justifié cette pensée, et a joint la pratique à la théorie en sauvant nos finances de l'inondation et les rétablissant sur une base solide. C'est une justice que lui doit l'histoire.

Il s'agit aujourd'hui de compléter cette œuvre.

Il s'agit, comme on le disait de Carnot, d'organiser la victoire.

Le budget de 52 est fait; celui de 53 est en mains. Réfléchissons que nous sommes au commencement de 52; que notre travail engage un avenir de deux années; qu'il est, conséquemment, du plus haut in-

térêt pour le gouvernement qui se fonde aujourd'hui que cette épreuve financière, qui signale son avénement, inaugure et proclame un système de prospérité et de sagesse. Deux années sont quelque chose pour un gouvernement nouveau : il est utile qu'elles enregistrent une ère nouvelle.

Il a pris la société ébranlée, épuisée, presque ruinée; il lui a déjà rendu la vie, le repos, la confiance. Qu'il lui rende son crédit, et sa tâche sera en belle voie.

Il n'y a dans le budget des dépenses que le ministère de la marine et celui de la guerre qui présentent quelques moyens d'économies notables.

Les crédits demandés pour le ministère de la marine en 1853 s'élèvent à 117,181,001 fr. Il est bien fâcheux que l'enquête commencée et presque achevée, après des études si sérieuses et si prolongées, n'ait pas abouti : le rapport confié à l'honorable M. Dufaure aurait sans contredit éclairé la question des réformes si impatiemment attendues pour ce département ministériel. Puissent les travaux de cette commission n'être pas complétement perdus!

Le budget de la guerre est porté pour 1853 à 324,232,663 fr.

Il ne pourra jamais être question en France d'ingratitude vis-à-vis de cette armée qui fait sa force et sa gloire. L'armée a joué autrefois un grand rôle sur les champs de bataille qui ont illustré nos drapeaux; il lui était réservé de prendre dans la vie politique une place non moins glorieuse : depuis cinq ans l'armée française a grandi, s'il est possible, dans l'estime

et l'admiration du monde, par son attitude noble et ferme, par son courage tant de fois éprouvé, aussi infatigable que sa modération.

Ceux qui avaient vu nos braves soldats en Algérie aux prises avec les travaux de la colonisation, comme avec les privations, avec les intempéries du climat dans certaines parties et dans certaines saisons, savaient à quoi s'en tenir sur cette résignation constante, cette valeur intrépide, simple, patriotique, accompagnée de tant d'esprit et de gaieté; mais assurément la physionomie de notre armée ne s'était jamais dessinée avec tant de grandeur que dans les événements de ces dernières années : appelée à sauver notre société, elle a compris et accepté la responsabilité qui pesait sur elle; sans forfanterie, sans violence, elle s'est élevée par sa dignité à la hauteur de son mandat, et l'a glorieusement rempli. Honneur à elle!

Mais il n'y a aucune contradiction à lui rendre la justice éclatante qui lui est due et à souhaiter, dans l'intérêt budgétaire, une réduction de son effectif. Y aurait-il ingratitude après des victoires sur les troupes étrangères, après les traités de paix avec les puissances étrangères, à remettre nos armées sur le pied de paix? Évidemment, non. Eh bien, il en est ainsi de nos troubles intérieurs : le triomphe remporté par nos vaillantes phalanges sur l'anarchie, la sécurité rendue par elles à notre pays, nous permettent d'espérer qu'à ce premier service s'en ajoutera un autre : la possibilité, pour notre budget, d'une amélioration financière. L'armée elle-même y trouvera son compte,

car elle nous a assez prouvé qu'elle est composée de nobles enfants, de généreux citoyens, animés du plus pur patriotisme, et chaque citoyen est intéressé à la prospérité morale, matérielle, financière de la patrie[1].

Après le fameux compte rendu de Necker sur la situation financière, en 1781, une épigramme circulait, inspirée par Maurepas : « Avez-vous lu le conte bleu ? » disait-on, parce que le mémoire de Necker était couvert de papier bleu. L'usage s'est conservé, non pas de l'épigramme, mais du papier bleu pour les volumes du budget, et si nos finances ne sont pas encore en complète prospérité, ce n'est certes pas la faute de cette comptabilité simple, limpide, méthodique, dont ils forment le dépôt régulier et annuel.

Assurément la France est le pays où l'organisation financière, administrative, judiciaire et militaire s'approche le plus de la perfection : les rouages en sont heureusement combinés et le mécanisme facile. La clarté de l'esprit français se manifeste dans ses institutions comme dans sa langue, et c'est là, en grande partie, pour le dire en passant, le secret de cette influence communicative que la France exerce sur les autres nations.

Pourquoi ces qualités ne produisent-elles pas plus de régularité dans la balance des recettes et des dépenses ? La prodigalité exclut l'ordre, et l'on suppose volontiers économe celui qui voit clair dans ses affaires. Comment se fait-il donc que chaque année notre budget, malgré tout, se solde en déficit ?

[1] *Pays*, 21 mai 1852.

Ce résultat est fâcheux, et ne saurait être accepté comme obligatoire et normal ; il faut absolument le prendre courageusement corps à corps et en triompher. La Chambre des députés paraît très-disposée à pénétrer dans l'examen des comptes et à les examiner sérieusement, heureuse si elle pouvait, d'accord avec le gouvernement, les mettre en bon état.

Certains esprits moroses et ombrageux cherchent à inférer de ces dispositions économiques certaines velléités d'opposition parlementaire : la Chambre, selon eux, investie d'attributions très-limitées, amoindrie dans sa sphère politique, saisirait assez volontiers l'occasion de reconquérir quelque importance : la loi de finances servirait de terrain à cette humeur quelque peu guerrière, qu'alimenteraient d'ailleurs certains mécontentements, certaines susceptibilités blessées ; ces susceptibilités, craintives encore du grand jour, se cacheraient volontiers à l'ombre du budget, et sous prétexte d'économies, engageraient déjà quelques escarmouches d'avant-garde et se livreraient ainsi à quelques tentatives de petite guerre vis-à-vis du gouvernement, qu'elles n'oseraient pas encore attaquer en face. Il serait possible, en un mot, selon eux, de deviner au sein du Corps législatif quelques germes d'opposition occulte, mais destinée à grandir et à se révéler plus tard.

Il y a quelque intérêt peut-être à s'expliquer franchement sur une situation que des commentaires et des malentendus pourraient fort gratuitement obscurcir et compliquer : non, il ne semble pas le moins du monde vrai que les restrictions apportées aux droits

parlementaires aient blessé personne dans le parlement. Ces restrictions, justifiées d'ailleurs par tant d'événements graves qu'il est superflu de rappeler ici, existaient, de par la Constitution, avant les élections législatives; c'est en parfaite connaissance de cause que les députés élus ont accepté le mandat déterminé, limité, qui devait être le prix de l'élection; conséquemment il n'y aurait ni justice ni convenance à aucun d'eux de revendiquer des droits, des prérogatives autres que ceux qui leur étaient constitutionnellement dévolus. Il y aurait plus qu'injustice et inconvenance à puiser dans de semblables susceptibilités, à ce point mal fondées, un texte d'opposition clandestine. Ces prétendus germes d'opposition n'existent donc que dans l'imagination de ces adversaires du gouvernement actuel, nouvellistes malveillants qui, à défaut de difficultés réelles, cherchent à en créer dans le domaine des chimères.

Non, il ne semble pas le moins du monde vrai que ces mécontentements aient place au parlement.

Ce qui est vrai, c'est que le Corps législatif a parfaitement compris et accepté la situation nouvelle qui lui a été faite. Si l'expérience conseille plus tard quelques modifications dans l'organisation des travaux, ces modifications arriveront sans doute; mais, en attendant, il est animé des sentiments les plus respectueux et les plus sympathiques pour le chef de l'État. De son côté, le gouvernement, intéressé plus que personne à l'harmonie et aux développements des institutions créées par lui, comprend certainement la nécessité d'entourer les grands corps de l'État de la

considération qui est le gage de leur existence, et il n'est pas douteux que de cet échange de bons procédés naisse l'heureux accord des rouages administratifs.

Une des conditions du succès, c'est l'accomplissement sérieux, par chacun des corps constitués, de la mission qui lui est déférée; à chacun sa part : à la magistrature, le droit de rendre la justice; à l'armée, son glorieux mandat; au conseil d'État, sa sphère agrandie; au pouvoir législatif, sénateurs et députés, les lois. La loi financière est pour le Corps législatif, quant à présent, l'objet principal et presque exclusif de ses études. Qu'y a-t-il d'étonnant qu'il y porte sa principale attention ? Rien de plus simple, rien de plus vrai, rien de plus inoffensif, il faut même ajouter rien de plus conforme à l'intérêt bien entendu du gouvernement, plus intéressé que personne, répétons-le, au succès des institutions nouvellement fondées et à la prospérité du pays.

L'étude du budget est devenue tout naturellement, pour le Corps législatif, le terrain d'essai du mécanisme nouveau, des relations nouvelles des différents services entre eux. Cet essai n'est pas exempt de quelques difficultés dans un pays comme le nôtre, assurément mobile, mais habitué depuis près de trente ans à certaines formes constitutionnelles, bonnes, sans aucun doute, mais modifiées aujourd'hui. Ces modifications sont, il faut le reconnaître, la conséquence logique du changement opéré dans le mode gouvernemental. Le régime parlementaire, dans ses derniers excès, avait abouti à la révolution et à l'anarchie; l'autorité s'est relevée de ses ruines et a tout naturel-

lement restreint l'essor parlementaire. L'opinion publique a salué de ses acclamations cette résurrection du principe d'autorité; il ne reste donc aux plus incrédules qu'à s'incliner : l'œuvre, pour être jugée, veut être achevée.

M. Guizot lui-même dit quelque part[1] : « Si j'appliquais à ces études historiques de 1820 tous les enseignements que depuis cette époque la vie politique m'a donnés, je modifierais peut-être quelques-unes des idées qui y sont exprimées sur quelques-unes des conditions et des formes du gouvernement représentatif. Ce gouvernement n'a point un type unique et seul bon, d'après lequel il doive être partout et nécessairement institué. La Providence, qui fait aux nations des origines et des destinées diverses, ouvre aussi à la justice et à la liberté plus d'une voie pour entrer dans les gouvernements; et ce serait réduire follement leurs chances de succès que les condamner à se produire toujours sous les mêmes traits et par les mêmes moyens. »

Oui, nous sommes aujourd'hui dans une de ces transitions d'une forme à une autre. Il faut en faire loyament l'épreuve. Le temps est passé de ces combats de tribune où, avec une certaine solennité et une certaine grandeur, le sort de tel ou tel système politique, de tel cabinet ministériel, était le prix de la victoire oratoire et numérique. Aujourd'hui les portefeuilles ministériels ne se déposent plus au milieu de l'arène parlementaire; la tribune a disparu, et sa disparition, qui est un fait radical, est à elle seule la révélation de tout

[1] *Origine du gouvernement représentatif.* — Préface écrite en 1851.

un système. Ce ne sont plus les joutes de l'éloquence qui règlent les destinées et la marche du gouvernement. Il agit, mais parle peu. Ce n'est plus cet éclat sonore de luttes retentissantes dans l'une et l'autre Chambre; c'est le pas régulier d'une administration silencieuse et pacifique, chargée de gouverner un pays agité par de longues secousses, épuisé par de longues souffrances. On conviendra qu'un régime tranquille semble, dans ces conditions, lui devoir être bienfaisant. Serait-ce se montrer raisonnable que d'être tout d'abord récalcitrant et rebelle à un système qui a tout au moins sa raison d'être?

Essayons-le donc franchement, sincèrement, loyalement.

Il n'y a plus en face des Chambres un ministère responsable et révocable par elles; il y a un gouvernement dans les mains duquel se centralisent et aboutissent tous les fils administratifs; l'initiative des lois lui appartient presque exclusivement; l'élaboration des projets s'opère par lui et sous ses yeux, sous son influence, dans le sein du conseil d'État; les ministres eux-mêmes ne sont que les premiers agents et les dépositaires élevés de la pensée gouvernementale. Voilà l'esprit de la nouvelle organisation.

A ce point de vue, les assemblées législatives ont peu de chose à faire, au début surtout d'institutions qui n'ont commencé à fonctionner qu'après un interrègne constituant qui, du 2 décembre au 29 mars, avait reçu des circonstances et de la ratification nationale le pouvoir de tout faire. Le Sénat et le Corps législatif sont peu occupés sans doute, et cette inoccu-

pation étonne dans un pays accoutumé à de continuelles agitations; semblable à l'habitant de la ville, qui est tout surpris, en arrivant à la campagne, de ne trouver que le calme et la sérénité des champs, contrastant avec le tapage de la cité, chacun aujourd'hui est surpris aussi de ce silence politique dont on avait plutôt, pensons-nous, l'habitude que le besoin.

Ce sentiment ira, selon toute vraisemblance, s'affaiblissant de jour en jour.

En attendant, faisons sagement, simplement les affaires du pays. La première de toutes est celle de ses finances. Réglons-les le mieux que nous pourrons. Loin de faire du budget un texte ou un prétexte d'hostilité au gouvernement, c'est pour lui, avec lui que ses amis, ses vrais amis, s'en préoccupent sérieusement. Sans doute quelques inimitiés avouées ou secrètes peuvent prendre là leur point d'appui pour le battre en brèche et l'attaquer; ce peut être pour quelques-uns un rendez-vous tacite; c'est possible: mais ce n'est pas un motif pour que ses amis quittent le terrain et le leur abandonnent. Non. Le vent n'est pas à la politique aujourd'hui. Tant mieux! Reposons-nous. Le pays est fatigué. Mais ce n'est pas une raison pour déserter ses intérêts, nos intérêts communs. Loin de là.

Le budget est le grand intérêt du moment. Le pays, confiant dans son gouvernement, s'occupe peu même de cette question financière. Occupons-nous-en pour lui, et réglons sagement le présent et un prochain avenir. C'est pour nous un devoir de conscience et d'honneur, et loin de tourmenter par ce soin le

gouvernement, nous le seconderons et le consoliderons.

Le budget de 1852 a été fait comme il devait l'être; il ne pouvait pas se produire sous une autre forme ni dans d'autres conditions. Mais pour 1853, c'est autre chose : ne pouvait-il pas, ne pourrait-il pas encore présenter quelques améliorations? En fait de budget, les innovations sont difficiles, délicates, cela est vrai; et l'exemple de l'Angleterre est plus théoriquement séduisant que pratiquement imitable. La conscience de l'homme d'État tremblerait sans aucun doute au moment de conseiller à son pays les aventures dans la voie de l'économie politique. Sans aller jusque-là, n'est-il pas utile, nécessaire même, de tenter quelques accroissements de recettes, quelques diminutions de dépenses?

C'est parce que nous le pensons, c'est parce que nous regardons ces efforts comme aussi dignes du gouvernement que de ceux qui sont ses collaborateurs dans cette grande œuvre du crédit national, que nous l'adjurons de porter vers ce but ses regards et sa pensée. Le Consulat, l'Empire, la Restauratien, le gouvernement de 1830, firent de l'équilibre budgétaire la question culminante de l'ordre politique. Ce n'est pas aujourd'hui une question politique, non; mais la bonne organisation des finances est, à nos yeux, pour tout gouvernement, une question vitale. Nos finances ne sont pas, à beaucoup près, dans une situation alarmante; elles doivent beaucoup au gouvernement actuel, il a beaucoup fait pour elles; ce n'est pas assez.

Pour lui, dans son propre intérêt comme dans celui du pays, il faut plus encore, et c'est être son ami que le lui répéter sans cesse, à la condition pourtant de l'aider et non de le contrarier dans sa marche, sous prétexte de le servir en le conseillant[1].

BUDGETS DU PREMIER EMPIRE.

Un des chapitres les plus intéressants du dernier volume publié par M. Thiers est celui qui traite des budgets et des finances du premier Empire[2]. L'historien est presque aussi remarquable, chacun le sait, dans l'exposé des questions de finances, de haute politique, de guerre, de stratégie militaire, que l'Empereur l'était lui-même dans leur application. Napoléon, dans son vaste cerveau, portait en quelque sorte l'universalité des connaissances humaines; et ce qui est peut-être de sa part plus curieux encore, c'est le soin des détails si dédaignés par des esprits qui croient se grandir sous ce dédain superbe. L'Empereur savait que les plus belles conceptions languissent et meurent, si elles ne sont vivifiées et formulées par la raison pratique. Il avait le sentiment des grandes choses et le souci des petites. Il avait tout à la fois une imagination romanesque et un esprit très-positif, très-enclin à la poésie comme aux formules algébriques.

[1] *Pays*, 27 mai 1852.

[2] *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XV, p. 269 et suiv., jusqu'à la page 287.

En finances il aimait l'ordre, l'économie. Impitoyable pour les malhonnêtes gens, il les frappait sans merci. Il était animé d'une antipathie invincible pour les abus, les trafics douteux : c'était tout à la fois chez lui horreur pour le vice et sentiment de dignité, de grandeur pour son gouvernement. Il comprenait l'utilité de l'exemple.

Les budgets de l'Empire, renfermés pendant plusieurs années dans le chiffre de 900 millions, s'étaient élevés en 1811 à 1 milliard 100 millions. Cette augmentation subite de 200 millions était due à deux causes : 1° les armements pour la Russie ; 2° la réunion à la France de Rome, de l'Illyrie, de la Hollande et des provinces anséatiques. Ces réunions de territoires étaient au surplus productives plus qu'onéreuses au Trésor, car les produits en avaient été augmentés de 98 millions, sans que les dépenses allassent, à beaucoup près, jusque-là. Il est vrai que les armements pour la Russie ne figuraient que dans la colonne du passif. Et on avait dû y pourvoir sur le produit ordinaire et extraordinaire des douanes. Ce produit s'était considérablement accru par suite de l'interprétation donnée au blocus continental. Ses prohibitions sévères avaient été transformées en un droit de 50 0/0 sur les denrées coloniales admises, moyennant cette perception, sans certificat d'origine ; c'était une source abondante de produits. Si l'on y ajoute 150 millions résultant des saisies opérées en Belgique, en Hollande, dans les provinces anséatiques, on comprendra les ressources, il est vrai accidentelles, que trouvèrent les années 1810, 1811

et 1812 dans ces différents services. Cependant les exercices 1811, 1812 et 1813 présentaient un découvert, ou constaté ou prévu, de 232 millions qu'il s'agissait de combler. Le procédé était difficile à trouver, car l'ancienne banqueroute avait fermé tout appel au crédit.

M. Mollien, ministre du Trésor, esprit ingénieux, honnête, circonspect, craignant avec raison pour sa considération personnelle l'adoption de moyens irréguliers, était très-déconcerté, et par ses scrupules, dont l'Empereur était meilleur juge que personne, il lui opposait des difficultés sérieuses. Il fallait pourtant sortir d'embarras, car l'Empereur n'aimait ni les obstacles ni l'incertitude prolongée. Il était homme à trouver, si Alexandre ne l'eût trouvée avant lui, la solution du nœud phrygien. Ici, cependant, il la cherchait patiemment, quoique instamment.

« M. Mollien, n'ayant pas plus que les autres mi» nistres le secret de Napoléon, croyant avec le » public à l'immensité du trésor amassé dans les sou» terrains des Tuileries, aurait voulu que Napoléon » versât tout de suite 100 ou 200 millions dans les » caisses de la Trésorerie, et souvent, dans son pro» fond chagrin, l'accusait d'une étrange avarice, » presque d'une sorte d'avidité personnelle[1]. » Étrange soupçon de la part d'un ministre de l'Empereur, qui devait, mieux que qui que ce fût, connaître sa grandeur d'âme et sa large générosité. Assurément l'Empereur était parcimonieux des deniers publics et même des siens, mais c'était au point de vue élevé

[1] *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XV, p. 272.

des intérêts publics, et par suite de cette haine pour le désordre, aussi bien en finances qu'en politique, qui inspirait sa vie et suffirait peut-être toute seule à expliquer l'excès de son pouvoir, qu'il regardait comme une digue contre l'anarchie. « Il était, en » effet, dans les affaires administratives comme à la » guerre, admirable de prévoyance, d'ordre, d'adresse, » et faisait des prodiges pour corriger sa politique par » son administration. Il faut ajouter qu'il était tout » aussi admirable de désintéressement, n'ayant d'autre » avidité que celle de l'ambition.

» Voici le secret de ce trésor amassé aux Tuileries, » que Napoléon avait raison de ne pas dévoiler, même » à ses ministres, le système du gouvernement étant » admis. Il consistait dans le reliquat du trésor ex- » traordinaire et dans les économies de la liste » civile[1]. »

Le trésor extraordinaire renfermait, en janvier 1813, 325 millions, y compris 84 millions prêtés anciennement au département des finances, 9 ou 10 placés en actions de la Banque par l'Empereur, qui se proposait d'en soutenir ainsi le cours, 15 autres millions en diverses valeurs du Trésor, telles que les bons de la caisse d'amortissement, dans le même but. D'autres placements ou créances s'élevaient à 267 millions d'un capital qui n'était pas actuellement réalisable. Mais les intérêts donnaient annuellement 13 ou 14 millions que l'Empereur dépensait en largesses, en aumônes, quelquefois même en embellissements de sa capitale. Car, malgré cette sage économie

[1] *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XV, p. 272.

qui venait en lui de sa haute prévoyance, il était d'avis de donner à l'autorité un certain prestige; c'est en partie pour cela qu'il était partisan des gros traitements de ses grands fonctionnaires. C'était à ses yeux un moyen de rehausser leur pouvoir par l'éclat et la représentation.

Sa liste civile formait la seconde branche de ses revenus. Elle était fixée à 25 millions pour la France, 4 millions pour le produit des forêts de la couronne, et 11 millions pour la Hollande, le Piémont, la Lombardie, la Toscane et Rome. Il est vrai qu'à ces dotations étaient attachées les charges d'entretien magnifique de tous les palais souverains dans ces divers pays. Pour reconstituer le trésor de la couronne en pierreries, il achetait de temps en temps des diamants, jusqu'à 5 ou 6 millions dans une seule année. C'est ainsi que cet immense génie, par suite du plus prodigieux contraste, se perdait dans les plans les plus gigantesques, enfantés par son ambition et par l'amour de son pays, sans négliger pour cela aucun des faits en apparence les plus indifférents. Il en était ainsi sur le champ de bataille; il en était ainsi dans la paix.

Il avait un très-grand état de maison militaire : « Conséquent avec lui-même, il faisait des dépenses » pour les lettres, les arts et les sciences, y ajoutait » souvent des actes de bienfaisance de la plus noble » délicatesse, et portait un tel ordre dans ses comptes, » que tout y était inscrit avec la plus sévère atten- » tion, et, par exemple, que le premier article de » recette dans ses livres, après les 25 millions de la

» liste civile française, était le suivant : *Traitement de* » *Sa Majesté Impériale et Royale, comme membre de* » *l'Institut*, 1,200 fr. »

J'ai vu, en effet, j'ai tenu dans mes mains le carnet particulier de l'Empereur. Rien n'est plus curieux, plus instructif que l'ordre minutieux de cette comptabilité privée du souverain qui remplissait l'univers de sa renommée, et dépensait avec tant de prodigalité, pour l'honneur de son pays et la gloire des conquêtes, tant d'hommes et tant de millions! Admirable mélange de larges vues et de justesse méthodique!

C'est ainsi que le monde, sous l'œil de la Providence, est à la fois, par sa magnificence et ses splendides richesses, un témoignage de la grandeur divine, et par l'ordre, la régularité, la précision qui l'animent et le dirigent, une manifestation de la sagesse et de l'harmonie célestes.

Sa liste civile, après avoir été de 29 millions, n'était à quarante que depuis trois ou quatre ans. Depuis l'origine, il avait économisé 135 millions, placés, comme nous l'avons dit, en diverses valeurs, sur le mont de Milan, les canaux du Loing, etc. Mais, pensant avec raison que dans certaines crises rien ne vaut l'argent comptant, il avait, avec sa prévoyance habituelle, conservé 100 millions de ses économies personnelles et 60 du trésor extraordinaire dans les caves des Tuileries ou dans les caisses du domaine extraordinaire.

Telles étaient en numéraire les réserves prévoyantes que gardait prudemment l'Empereur. Comme il ne donnait son secret à personne, pas même aux diffé-

rents caissiers entre lesquels était organisée une sorte d'ignorance mutuelle, résumant pour lui seul dans sa vaste tête l'état de ses finances et de ses armées, il entretenait à dessein le doute sur le chiffre vrai de ses ressources exceptionnelles. Aussi les commentaires le grossissaient-ils souvent jusqu'à 300, 400 et même 600 millions. Mais le montant exact de ses épargnes, étant celui que nous venons de dire, ne lui permettait pas d'épuiser ses coffres, ce qui l'eût exposé à se trouver « comme un général sans réserve sur le » champ de bataille ». Il laissait donc libre carrière aux conjectures et conservait ses desseins.

D'un autre côté, pourtant, « il ne voulait à aucun » prix accroître les impôts, bien qu'une augmenta- » tion sur les contributions directes, très-facile à sup- » porter », eût suffi pour couvrir le déficit des budgets précédents en très-peu de temps. Mais, après avoir déchargé la propriété foncière, il ne voulait pas la grever de nouveau. « Il n'y avait pas à lui en parler, et il fallait songer à une autre ressource. »

On chercha donc ; et après de mûres et sérieuses recherches, on s'arrêta à l'aliénation des biens affermés des communes. Comme ces propriétés ne représentaient pour elles qu'un revenu en argent, on pensa qu'en leur servant l'intérêt équivalent on les dédommageait, sans préjudice pour elles. Par cette mesure, l'État devenait propriétaire d'immeubles évalués en capital 370 millions. De ces 370 millions, 138 étaient affectés au capital représentatif des 9 millions de rente à servir aux communes, et 232 millions étaient précisément la somme des découverts à combler.

Cette mesure était-elle bonne? N'eût-il pas été préférable d'émettre tout simplement des rentes, fût-ce au taux de 60 et même de 50 0/0 ? C'est une question que nous n'aborderons même pas ici. Bornons-nous à la signaler comme un témoignage de la sollicitude de l'Empereur pour les finances de l'État et l'équilibre de ses budgets [1].

CASSETTE PARTICULIÈRE DE L'EMPEREUR NAPOLÉON Ier.

Nous parlions récemment [2] de la comptabilité particulière de Napoléon Ier. Ce carnet, aussi précieux par les détails qu'il renferme que par l'esprit d'ordre et d'économie qu'il révèle, est la propriété de M. le comte Barthélemy de Las Cases, à l'amicale obligeance duquel nous en devons la communication.

Sa dénomination est celle-ci : *Cabinet de l'Empereur. — Livret de la cassette particulière, dite petite cassette. — Tome Ier, du 1er nivôse an XIII au 5 décembre* 1812. — De la main de Menneval. — *Tome II, du 1er janvier* 1813 *au* 15 *avril* 1814. — De la main de Fain.

Le premier article porte, à la date du 1er nivôse an XIII : Reçu du premier trimestre du fonds de 180,000 fr. affecté à la cassette particulière de S. M..., soit 45,000 fr.; puis un mois ou deux mois de pluviôse, ventôse, germinal, etc., à 15,000 fr.

[1] *Pays*, 4 mai 1857.
[2] Le *Pays* du lundi 4 mai 1857.

chacun. Quelquefois la cassette, épuisée sans doute, reçoit des à-compte : ainsi au 1er nivôse an XIV, 5,000 fr. pour les dix premiers jours du mois.

En février 1806 figurent des recettes diverses de M. Nicolas Clary, pour le compte de S. M. l'Empereur, 13,500 fr. — Reste d'un compte de 200,000 fr., reçu et approuvé par l'Empereur le 23 frimaire an XIII, une somme de 19,155 fr.

Total général des sommes reçues depuis le 1er vendémiaire an XIII jusqu'au 1er février 1806, 222,655 fr.

En 1807 commence la mention de la recette mensuelle par les mains de M. Estève, puis de temps en temps l'arrêté de compte et la balance de la caisse.

Le 26 juillet 1809, reçu du préposé du trésorier de la couronne à Schœnbrunn, les mois de juillet, août et septembre, 45,000 fr.

L'arrêté de compte de 1811 porte 44,326 fr.; mais il y a omission de 8 fr.

Le 5 juin 1812, reçu à Thorn le mois de mai de la cassette, 15,000 fr. Le 9 juillet, reçu à Wilna du sieur Peyrusse le mois de juin, 15,000 fr.; 21 et 22 septembre, reçu à Moscou du sieur Peyrusse les mois de juillet, août et septembre, 45,000 fr. Le 16 novembre, reçu à Krasnoé du sieur Peyrusse le mois d'octobre, 15,000 fr.

Le 3 janvier 1813, remis par Roustan l'argent qui avait été placé dans le nécessaire de la voiture pour le voyage de Sa Majesté, 21,800 fr.

A certains paragraphes, le secret est mentionné et parfois accompagné de cette déclaration : *Sa Majesté a brûlé les quittances.* Ce secret, nous n'avons pas

besoin de le dire, est un devoir pour nous. Nous ne l'enfreindrons pas. Quelquefois l'Empereur mettait sa signature plus ou moins abrégée, avec ou sans annotations.

Enfin le compte des recettes se termine au 15 avril 1814 par un approuvé dans les termes que voici :

« Le baron Fain m'a remis la cassette contenant la » somme de 90,423 fr., conformément à l'arrêté de » compte ci-dessus.

» Fontainebleau, le 16 avril 1814.

» Aprouvé lécriture side su,

» CONSTANT. »

C'est ainsi que l'énumération seule des dates et des chiffres de cet intéressant document éclate en souvenirs mémorables.

Mais la nomenclature des dépenses est bien autrement féconde en révélations curieuses et touchantes. 1er nivôse an XIII, remis à S. M. l'Empereur 6,000 fr. — Acheté par Roustan 500 fr. de rente sur le grand-livre, 5,804 fr. — 19 nivôse, remis à S. M. l'Empereur 15,000 fr. — 3 pluviôse, à la nourrice de l'Empereur, 1,200 fr. — 11 ventôse, à M. Defrance, écuyer, pour secours, 240 fr. — 2 germinal, à Idate, concierge de Malmaison, gratification, 500 fr. — A Hautex, portier de Malmaison, *id.*, 200 fr. — Le 7 thermidor an XIII, remis à S. M. l'Empereur, à Paris, 15,000 fr. — Le 27, remis à S. M. l'Empereur, à Boulogne, en billets et or, 17,400 fr. — Le 10 fructidor, à M. Maret, pour gratification à ses employés, 12,000 fr. — Le 26, à M. le grand maître des céré-

monies Ségur, pour secours, 1,200 fr. — A la caisse du trésorier général, pour acquitter différentes gratifications, 25,856 fr.

Le 6 vendémiaire an XIV, à Strasbourg, à M. Canisy, secours accordés par Sa Majesté à un officier, 600 fr. — Le 25, à Elchingen, au général Mouton, *id.*, 48. — Le 1er brumaire, à Augsbourg, au grand écuyer, *id.*, 14,440 fr. — Le 6 frimaire, à Brunn, au grand écuyer, pour secours accordés par Sa Majesté, 8,780 fr. — Le 10 nivôse, Munich, à l'huissier Laudoire et à Thomas, coureur de service pendant toute la campagne, au bureau de Sa Majesté, une gratification de 6 fr. et de 3 fr. par jour pour quatre mois et six jours, 1,134 fr. — 7 février 1806, à M. Maret, pour secours accordés par Sa Majesté, 10,000 fr. — Au général Hédouville, pour un vieillard blessé par une voiture de Sa Majesté, 1,200 fr. — 12 février, à l'horloger Lepaute, pour une montre à quantièmes, jours de la semaine, 864 fr. — Pour le dîner de noces de Roustan, 1,341 fr. — Puis pour secours à des officiers, à des poëtes, à l'héritier d'un grand nom, etc., 2,000 fr. ici, 6,000 fr. là, etc., générosités cachées dans les feuillets de ce livre que nous laisserons gardien discret des noms propres.

2 juin, remis à Sa Majesté 24,000 fr. — 10, au général Saint-Sulpice, écuyer, pour aumônes à la chasse de Saint-Germain, du lundi 9 juin, 120 fr. — 25 juin, au général Vatier, pour les bateliers de Saint-Cloud, 25 fr. — 6 août, à Frère, suivant le certificat du grand maréchal que cette somme a été payée par lui à des ménétriers à Rambouillet par ordre de S. M.

l'Impératrice. — 24, à M. d'Hannecourt, à Rambouillet, pour les veneurs qui ont tué les loups à la chasse près Dourdan, 192 fr.; — 26, à l'hospice civil de Dourdan, 3,000 fr.; — à la fabrique de l'église Saint-Germain de la même ville, 3,000 fr. — 31 août, au père d'un petit nain présenté à l'Empereur, 1,200 fr. — 15 septembre, à trois Italiens, auxquels l'Empereur avait accordé dans son voyage d'Italie des gratifications de 100 et de 200 fr., et qui n'ont été retrouvés qu'à Capo d'Istria et à Pavie, 400 fr. — Au nommé Viliot, vieillard de cent deux ans, 2,400 fr. — 3 octobre, Wurzbourg, au grand écuyer, pour un homme renversé par les chevaux de l'Empereur, en allant à la citadelle, 600 fr. — 30 octobre, Berlin, à M. Jomini, indemnité pour perte d'équipages à la bataille d'Iéna, 3,000 fr. — 18 novembre, remis à l'Empereur cinq cents napoléons, 10,000 fr. — 21 novembre, pour achat de bijoux à Berlin, 13,300 fr. — 28, Posen, à Roustan, quatre louis donnés par ordre de l'Empereur, 96 fr. — 24, Berlin, à M. Dalbe, pour la grande carte de Russie, 2,400 fr. — 18 décembre, Lowiez, à un capitaine de carabiniers du 21e léger, pour réparation de souliers de deux compagnies, 600 fr. — 21 décembre, à des paysans à une lieue de Posen, 200 fr.

28 janvier 1807, à M. Maret, pour un vieillard de cent dix-sept ans, à Varsovie, 2,000 fr. — Remis à S. M. l'Empereur, à Varsovie, 10,000 fr. — 12 juillet, Kœnigsberg, remis à Sa Majesté 30,000 fr. — 1er août, à M. Dumanoir, chambellan, pour aumône à Saint-Cloud, 96 fr. — 3 août, Saint-Cloud, à Roustan,

pour aumône donnée à Épernay, 20 fr. — 13, Saint-Cloud, à M. le grand écuyer, pour gratifications accordées aux escortes de la frontière de Saxe à Dresde et de Dresde à Weimar, et dix louis donnés à des paysans de Pillnitz, 4,020 fr. — 11 septembre, Rambouillet, au général Mouton, pour deux dragons blessés, 80 fr. — 23, Fontainebleau, à Constant, pour argent avancé par lui, 5,880 fr. — Au général Clarke, argent distribué à Berlin le 15 août, 2,225 fr.

4 octobre, Fontainebleau, remis à l'Empereur 30,000 fr. — Remboursé à M. de Villoutreys, pour pareille somme donnée par ordre de Sa Majesté à des journaliers de Moret, 114 fr. — 14 novembre, Fontainebleau, remis à Constant, pour garnir le nécessaire de l'Empereur, 6,000 fr. — 18 décembre, au prince de Neufchâtel, pour déboursés dont il rend compte, 1,940 fr. — 28, Turin, au maréchal Duroc, pour un portrait de l'Empereur sculpté en ivoire, 720 fr.

22 janvier 1808, Paris, au général Bertrand, pour un dîner donné à la garnison de Paris, 7,000 fr. — 23, pour fournitures de petits modèles pour les manœuvres, payé sur le renvoi du maréchal Duroc, qui a réduit le mémoire de 548 fr. à 450 fr. — 20 février, au général Savary, pour un dîner à la garnison de Paris, 5,160 fr. — Au général Bertrand, pour distribuer à Cherbourg, 20,000 fr. — Au maréchal Duroc, pour un invalide qui a présenté une bague à Sa Majesté, à sa visite aux Invalides, 200 fr.

13 mars, au général Savary, donné à Versailles, pour un soldat qui a eu la jambe emportée à Eylau,

120 fr. — 17 juin, au maréchal Duroc, donné à la promenade, à une femme chargée de deux petits enfants, 120 fr. — 19 juillet, à M. Maret, pour la veuve du major polonais Zast, tué devant Saragosse, 4,000 fr. — 30 juillet, Agen, pour un vieillard de cent quatorze ans, 1,000 fr. — Montauban, à M. Cavaletti, pour aumône sur la route, 160 fr. — A la Société pour l'amélioration du sort des pauvres à Pau, 6,000 fr. — Pour un soldat aveugle des suites de la campagne d'Égypte, 300 fr. — A un serrurier qui avait perdu sa femme dans l'incendie de sa maison à Bordeaux, 500 fr., etc., etc.

Ainsi, article par article, s'échappent et se formulent ces nobles sentiments d'une générosité qui allait au-devant des misères, de la souffrance, ou encourageait les belles actions.

Le 18 février 1809, Paris, remis à Sa Majesté, qui a chargé le prince Napoléon de les porter à la nourrice de son frère, le feu prince Napoléon-Charles, 3,000 fr. — 16 mars, à Lavigne, piqueur, un secours de 3,000 fr.

Et puis, à chaque page, à chaque ligne, une indication, un chiffre, qui révèlent ou la récompense à de bons services, ou la manifestation de quelqu'une de ces grandes pensées qui inspiraient l'Empereur.

C'est à cette source si pure que se puise l'intérêt indicible de ce curieux recueil. Curiosité bien rare, assurément, à semblable lecture ! C'est qu'ici les dates, les faits, sont une nomenclature historique. L'esprit recherche avec empressement ces détails intimes des grandes scènes auxquelles ils se rattachent ;

il voyage à travers l'Europe avec le grand homme, qu'il surprend dans la familiarité de son budget domestique, et qu'il trouve là aussi grand, aussi généreux que dans l'appareil imposant de sa gloire impériale.

Le 29 décembre, l'Empereur donne 6,000 fr. au grand maréchal pour un officier chargé de porter une lettre à Varsovie.

4 janvier 1810, à César, cocher de l'Empereur, par ordre de Sa Majesté, 3,000 fr. — 1er février, aux deux valets qui suivent l'Empereur incognito, 1,000 fr. — A madame Faustina Poli, petite-fille de la nourrice de Sa Majesté, 10,000 fr. — 12 février, au sieur Origny, journalier, dont la femme est accouchée de trois garçons, 500 fr. — 19 juillet 1810, à Saint-Cloud, pour frais extraordinaires de traduction, 3,000 fr. — 21, à M. Fain, frais de copie pour le travail de dotation, 1,000 fr. — 13 août, à MM. les deux secrétaires du cabinet de Hollande, 3,000 fr. — 3 octobre, au sieur Duplan, coiffeur de Leurs Majestés, une gratification de 12,000 fr. Au même, le premier mois (septembre) de la pension de 6,000 fr. que Sa Majesté lui a accordée sur sa petite cassette, 500 fr. — 6 octobre, à M. de Montaran, écuyer, pour onze napoléons donnés à plusieurs paysans pour des paniers de raisin, 220 fr. — 11 octobre, au général de France, écuyer, pour la même chose, 100 fr.

10 novembre, au sénateur Monge, pour gratification à l'inventeur d'un projectile, 2,000 fr. — 23, remboursé à Jardin pour pareille somme donnée par ordre de Sa Majesté. — Le 4 septembre, à une vieille

femme, dans une visite que Leurs Majestés ont faite aux travaux de Paris, à la pointe du jour, 200 fr. — 30 décembre, à un page pour donner à une pauvre femme qui a présenté une pétition dans le jardin des Tuileries, 400 fr. — 31 décembre, à Constant, premier valet de chambre, à Roustan, à César, cocher de Sa Majesté, 3,000 fr. chacun ; aux autres domestiques, 1,500 ou 2,000 fr.; total, 39,500 fr. — 18 mars 1811, à Constant, pour des masques et dominos, 628 fr.

19 mai, à M. le duc de Frioul, secours au nommé Garnier, terrassier de Rambouillet, qui a été incendié, 1,200 fr. — *Id.*, à la caisse de bienfaisance de Rambouillet, pour les pauvres, 2,800 fr. — 31 mai, à M. d'Audemard, pour trois soldats blessés à Almeida, et autres individus qui se sont présentés à la portière de la voiture de Leurs Majestés sur la route de Saint-Lô à Alençon, à l'un cinq napoléons, à l'autre vingt, etc., 700 fr.

29 août 1811, à Trianon, à madame la comtesse de Montesquieu, pour le remplacement de la conscription du fils de la femme Marchand, première berceuse du Roi de Rome, 4,300 fr. — 1er février 1812, étrennes à la nourrice du Roi de Rome, 12,000 fr. — 4 mai, au nommé Olivier, jardinier, travaillant habituellement sous les croisées de l'Empereur, à Saint-Cloud, 600 fr. — 21 août, Smolensk, à un sergent du 12e de ligne qui a tué un général russe au combat de Smolensk, 1,000 fr. — 20 septembre, Moscou, au duc de Dantzig, pour celui qui a découvert le magasin de poudre, 3,000 fr.

12 octobre, Moscou, au général Lauriston, pour gratifications accordées par l'Empereur aux revues de la garde, au Kremlin, 1,600 fr. — 16 octobre, Moscou, au comte de Turenne, pour achat de vues coloriées de Moscou, de Saint-Pétersbourg, pour S. M. l'Impératrice, 800 fr.

5 décembre, Smorgoni, à Constant, pour le nécessaire de Sa Majesté, 14,000 fr.

C'est là que l'Empereur quittait son armée pour rentrer précipitamment à Paris.

3 janvier 1813, à Roustan, mémoire de dépenses faites en route par lui sur l'argent de voyage de Sa Majesté, 800 fr.

25 mai, au postillon de Bautzen qui a servi de guide sur le champ de bataille, 1,500 fr. — 20 juillet, gratification accordée par Sa Majesté au postillon Henrich qui a sauvé l'estafette à Eckartsberg, 600 fr. — 24 juillet, gratification de cinq cents napoléons accordée par l'Empereur à l'agent qui a apporté des nouvelles de Dantzig, 10,000 fr. — Gratification aux deux habitants de Pégau que le major saxon d'Adeleben a envoyés à Torgau porter la nouvelle de la victoire de Lutzen, cinquante napoléons à chacun, 2,000 fr.

18 août, remis pour l'achat de la maison où le duc de Frioul est mort (quatre mille écus à 4 fr. l'écu), 16,000 fr.; pour le monument à élever dans ladite maison, 3,000 fr. — 9 septembre, au pasteur de Lubstadt, par ordre de l'Empereur, pour les habitants de deux villages auxquels on avait enlevé leurs bestiaux, 1,000 fr. — 10 octobre, Duben, en pré-

sence de Sa Majesté, à un postillon interrogé par le prince de la Moskowa, 200 fr.; *id.*, à deux postillons interrogés par le général de Flahaut, 200 fr. — 15 octobre, Reidnitz, à deux soldats de la division Lefol qui avaient été envoyés déguisés chez l'ennemi, 1,200 fr. — 26 novembre, au général de Flahaut, quarante-huit napoléons donnés par lui sur l'ordre de l'Empereur à la promenade de ce jour, 960 fr.

31 janvier 1814, à M. de Turenne, pour un paysan qui a apporté une lettre du général Gérard, 300 fr. — 10 février, au général de Flahaut, trente napoléons, dont dix à un paysan qui a servi de guide, et vingt à un chasseur qui a pris le général russe à Champaubert, 600 fr. — 15, au général Fouler, dix napoléons donnés par lui à un soldat qui a pris un drapeau, 200 fr. — 19 février, au baron Ivan, secours donnés par lui au nommé Hoquet, habitant de Montereau, qui a perdu les deux cuisses dans l'affaire d'hier, 400 fr. — Dix napoléons à un courrier envoyé à Nangis. — 21, au général de Flahaut, pour le prix de deux maisons que Sa Majesté a fait abattre au pont de Nogent, 4,200 fr. — 24 février, Troyes, aux sœurs de la Charité, 10,000 fr. — Aux sœurs de la Charité de Saint-Vincent, 10,000 fr. — 1er mars, la Ferté-Gaucher, par ordre de l'Empereur, en présence du prince de Neufchâtel, remis au directeur de la poste aux lettres, chargé d'une mission de Sa Majesté, cent vingt napoléons.

24 mars, à trois paysans qui ont amené des prisonniers, à chacun vingt napoléons, 1,200 fr. Et

puis, à la date des 3, 5, 9, 10, 12 et 13 avril, le remboursement aux généraux des différentes sommes avancées par eux, sur l'ordre de l'Empereur, dans cette triste campagne qui, au 20 avril, se termine par les funèbres adieux de Fontainebleau.

Tel est l'ensemble des dates et des faits que nous avons relevés avec curiosité et discrétion sur ces deux carnets. On a dit qu'il n'y a pas de grand homme pour son valet de chambre. Ce n'est pas vrai de Napoléon. Les détails de sa vie intime et particulière le laissaient grand et imposant aux yeux de ceux qui approchaient le plus près de lui dans l'intimité. Tout était marqué en lui au coin de son génie et de sa grandeur. Parcourez, lisez ces notes, qui n'étaient pas destinées à la publicité. Partout vous y trouvez l'empreinte de cette générosité, de cette bienfaisance, de ce patriotisme qui, d'une main discrète, distribue les secours et les récompenses avec autant d'ordre et de tact que de munificence et d'élan. Le budget de l'État, la liste civile, formaient les grandes voies de l'administration impériale. La petite bourse de l'Empereur était pour lui une sorte d'issue secrète. C'était en quelque façon le sentier mystérieux par lequel s'échappaient en silence et en cachette ses libéralités les plus intimes.

Le relevé que nous en donnons ici n'est assurément pas un travail bien difficile, puisque c'est une simple transcription de quelques lignes inédites. Mais, à moins d'une erreur bien étrange d'appréciation de notre part, il nous semble qu'il y a peu de lectures plus attachantes et plus instructives que celle de ces

feuillets si éloquents dans leur sincérité et leur simplicité [1] !

STATISTIQUE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

La première condition d'une statistique, politique ou non, est la plus complète impartialité. On a souvent répété que les chiffres sont complaisants et disent tout ce qu'on veut leur faire dire, selon la manière dont on a soin de les grouper. Ainsi, pour une statistique parlementaire, il y a une variété infinie de conséquences à tirer de telle ou telle opération numérique : quel est le résultat de l'abaissement de l'âge pour l'électorat et l'éligibilité? Quelle influence a exercée sur la composition de l'Assemblée l'abaissement de l'électorat à vingt et un ans, de l'éligibilité à vingt-cinq?

Quel est le parallèle qui, à cet égard, peut être établi entre les anciennes Assemblées et l'Assemblée actuelle? Et dans l'Assemblée actuelle, quelle est la partie, la fraction composée des hommes les plus jeunes ou les plus âgés? Y a-t-il quelque analogie entre telle ou telle date du calendrier et telle ou telle opinion? La décomposition des âges conduirait-elle à certains rapports avec quelques dispositions politiques? Ainsi les bancs de l'opposition, dans ses différents degrés, seraient-ils particulièrement occupés par des hommes jeunes, plus ardents, plus impres-

1 *Pays*, 28 mai 1857.

sionnables aux idées d'innovations aventureuses ou révolutionnaires?

Les bancs de la majorité seraient-ils, au contraire, occupés par des conservateurs plus mûris par les années et par l'expérience?

Y a-t-il, en un mot, un rapprochement quelconque entre l'âge et l'opinion?

Telle est la question et telles sont encore bien d'autres qui peuvent naître d'une statistique parlementaire. Nous nous bornons à les indiquer ici. Les examinera qui voudra. Quelque aride que soit une sèche énonciation de chiffres, c'est là seulement qu'a prétendu aboutir notre travail.

L'Assemblée législative est âgée, dans son ensemble, au mois de juillet 1850, de trente-cinq mille six cent treize ans. La date de cette sorte d'acte d'état civil a quelque importance, si l'on réfléchit que, chaque année, la Chambre vieillit de sept cent cinquante ans, et chaque jour de deux années et vingt jours. C'est donc au milieu de l'année 1850 que se réfère notre calcul.

La moyenne constate, pour chaque membre de l'Assemblée, quarante-sept ans cinq mois deux jours six heures.

Vingt sont âgés de vingt-cinq à trente ans,

Cent soixante-deux de trente à quarante ans,

Trois cent seize de quarante à cinquante,

Cent quatre-vingt-neuf de cinquante à soixante,

Cinquante-trois de soixante à soixante-dix,

Neuf de soixante-dix à quatre-vingts,

Et un plus qu'octogénaire, c'est le vénérable M. de Kératry.

M. de Kératry est né en 1769.

Après lui, les plus âgés sont : MM. le général Subervie, 4 septembre 1776; général Rogé, 19 novembre 1776; général Pelet, 15 juillet 1777; général Achard, d'Houdetot, Ducluseau, 1778; général Radoult-Lafosse, 1779; général Laydet, Martin de Villers, 1780; Molé, 24 janvier 1781; Victor de Tracy, colonel Laborde, Lamennais, Lepelletier d'Aulnay, général Fabvier, général Rapatel, 1782; Dupin aîné, 1er février 1783; général Gourgaud, général de Bar, général Montholon, Huot, Lemayre, 1783; Charles Dupin, 6 octobre 1784; Junyen, Tripier de Lozé, de l'Espinasse, Darblay, colonel Vaudray, 1784; de Broglie, 29 novembre 1785; général Husson, Fournier, Arago, 1786; général Rulhières, général Wast-Vimeux, de Panat, Malbois, Mauguin, 1787; la Riboisière, Bernardi, Deville, Roux-Carbonnel, 1788; général de Grouchy, général d'Hautpoul, général Lahitte, Lemercier, Journu, 1789; Bernier, Berger, Berryer, Brugnières, Constant Tournier, de Fourment, Amable Dubois, Gastier, Joly, Lamartine, général de Lauriston, Lebeuf, Roujat, Viguier, 1790.

Les plus jeunes sont : MM. Hochstulh, né le 16 octobre 1823; Benjamin Raspail, 16 août 1823; Eschassériaux, 25 juillet 1823; Estancelin, 6 juillet 1823; de Coislin, Caulaincourt, Napoléon Bonaparte, Fresneau, Valentin, 1822; Rouillé, Chaix, 1821; Greppo, Gavini, de Bryas, Colfavru, Aubry des Vosges, 1820; Bancel, Talhouet, Versigny, Sainte-Beuve, Collas, Chabert, 1819; Buffet, Vaudoré, Bruys, Cordier, Delbetz, Denissel, Evain, Bandsept, Payer, 1818;

Benjamin Delessert, de Moustier, Tirlet, Desmarest, Lamarque, Boysset, 1817; Howyn de Tranchère, Roussel (Lozère), Oscar Lafayette, Frédéric de Lagrange, Maigne, Mathieu-Bodet, Rességuier, Pioger, Pijiou, Peupin, de Mérode, Antoine Bonaparte (né à Rome), 1816. Deux jumeaux, MM. de Melun, nés le 24 septembre 1807.

Voici la date de la naissance de quelques-uns des hommes les plus considérables de l'Assemblée :

MM. Arago 1786, Baroche 1803, Odilon Barrot 19 juillet 1791, général Bedeau 1804, Berryer 1790, Antoine Bonaparte 1816, Napoléon Bonaparte 1822, Pierre Bonaparte 1815, Lucien Bonaparte 1812, général Cavaignac 1802, général Changarnier 26 avril 1796, Dufaure 1798, Dupetit-Thouars 1793, Dupin 1er février 1783, Léon Faucher 1804, général Gourgaud 1783, Victor Hugo 1802, Lamartine 1790, Lamennais 1782, général Lamoricière 1806, Leverrier 1811, Léon de Malleville 1802, Mauguin 1787, Michel de Bourges 1799, Molé 24 janvier 1781, Montalembert 1810, Montebello 1801, Murat 1803, Noailles de Mouchy 1808, Paillet 1796, Passy 1793, général Rapatel 1782, général Regnault de Saint-Jean d'Angély 1794, Rémusat 1797, général Rulhières 1787, Louis Reybaud 1799, Thiers 1797, de Tocqueville 1805, de Tracy 1781, Vatimesnil 1789.

L'Assemblée ne compte dans son sein que quarante-trois ministres ou anciens ministres à une époque quelconque du passé : ce sont MM. Arago, Baroche, Ferdinand Barrot, Odilon Barrot, Bedeau, Bineau, Bixio, de Broglie, Buffet, Carnot, Cavaignac, Char-

ras, Crémieux, Drouyn de Lhuys, Dufaure, Dumas, Dupin, Charles Dupin, Falloux, Léon Faucher, Ach. Fould, Gouin, d'Hautpoul, Lacrosse, Lahitte, Lamartine, Lamoricière, Lanjuinais, Léon de Maleville, Montebello, Molé, de Parieu, Passy, Romain-Desfossés, de Rémusat, Rouher, Rulhières, Subervie, Thiers, de Tocqueville, de Tracy, Vatimesnil, Verninhac-Saint-Maur.

Il y a dans la Chambre vingt-trois ambassadeurs, ministres ou anciens ministres de France en pays étrangers, à savoir :

MM. Emmanuel Arago, Baraguey d'Hilliers, Ferdinand Barrot, Gustave de Beaumont, Benoît-Champy, Bixio, Napoléon Bonaparte, de Broglie, amiral Cécille, de Corcelles, Drouyn de Lhuys, de Lagrenée, de Lamartine, de Lamoricière, Mathieu de la Redorte, de Montebello, Lucien Murat, Oudinot, Casimir Périer, de Persigny, Piscatory, Soult de Dalmatie, Thuriot de la Rosière.

Vingt-trois membres de l'Institut : MM. d'Albert de Luynes (Académie des inscriptions), Arago (sciences), Barchou de Penhoën (inscriptions), Barthélemy Saint-Hilaire (sciences morales et politiques), Gustave de Beaumont (sciences morales et politiques), Beugnot (inscriptions), de Broglie (sciences morales et politiques), Dumas (sciences), Charles Dupin (sciences morales et politiques et sciences), Dupin (Académie française et sciences morales et politiques), d'Houdetot (beaux-arts), Victor Hugo (Académie française), Lamartine (Académie française), Lélut (sciences morales et politiques), Leverrier (sciences), Molé (Aca-

démie française), Léon Faucher (sciences morales et politiques), Hippolyte Passy (sciences morales et politiques), Rémusat (Académie française et sciences morales et politiques), Thiers (Académie française et sciences morales et politiques), de Tocqueville (Académie française et sciences morales et politiques), Vitet (Académie française et inscriptions).

Six vice-amiraux ou contre-amiraux : MM. Cécille, vice-amiral; Dupetit-Thouars, vice-amiral; Laîné, vice-amiral; Romain-Desfossés, contre-amiral; Verninhac Saint-Maur, contre-amiral; Hernoux, contre-amiral.

Trente-quatre généraux : MM. Achard, Arrighi de Padoue, de Bar, Baraguey d'Hilliers, Bedeau, Cavaignac, Changarnier, Chasseloup-Laubat, Fabvier, Gourgaud, de Grammont, de Grouchy, d'Hautpoul, Husson, *la Hitte*, de Lamoricière, de Lauriston, Laydet, Lebreton, le Flô, Magnan, Ornano, Oudinot de Reggio, Pelet, Radoult-Lafosse, Rapatel, Regnault de Saint-Jean d'Angély, Rey, Roger, Rulhières, Saint-Priest, Subervie, Tartas, Wast-Vimeux.

Trente-trois anciens pairs de France :

MM. d'Albuféra, général Achard, Dambray, Beugnot, de Broglie, Crouseilhes, Curial, Napoléon Daru, Charles Dupin, général Fabvier, de Flavigny, général Gourgaud, général de Grouchy, général d'Hautpoul, d'Houdetot, Victor Hugo, de Kératry, de Lagrenée, la Riboisière, de Lauriston, Mathieu de la Redorte, Molé, Montalembert, de Montebello, Ney de la Moskowa, Ornano, Hippolyte Passy, général Pelet, Piscatory, général Rapatel, général Rulhières, Sauvaire-Barthélemy.

Cent dix-huit anciens membres de la Chambre des députés :

MM. Abatucci père, Allier, François Arago, Barre, Baroche, Barrillon, Ferdinand Barrot, Odilon Barrot, F. de Beaumont (Somme), Gustave de Beaumont, Béchard, Benoist d'Azy, Berger, Berryer, Bineau, de Bussières, Cambacérès, Carnot, Chambolle, Charlemagne, Prosper de Chasseloup-Laubat, Chégaray, Choque, Combarel de Leyval, Coraly, de Corcelles, Corne, Crémieux, Creton, Darblay, Ferdinand David, Debès, Debrotonne, Demesmay, Desjobert, Desmousseaux de Givré, Drouyn de Lhuys, Théodore Ducos, Dufaure, Dufournel, Dupin, Duvergier de Hauranne, de Lespinasse, Étienne, Léon Faucher, Faure (des Hautes-Alpes), Gavarret, Ernest de Girardin, Augustin Giraud, de Grasset, Gouin, de Goulard, Hennecart, d'Hérembault, Hernoux, d'Hunolstein, Janvier, Joly, Junyen, Laboulie, Lacrosse, Oscar de Lafayette, Lamartine, Lamoricière, Lanjuinais, Larabit, de Larcy, Jules de Lasteyrie, Ferdinand de Lasteyrie, Laydet, Lebeuf, Lemarois, Lemercier, Lepelletier d'Aulnay, Lestiboudois, Levavasseur, Lherbette, Léon de Maleville, Manuel, Mauguin, Michel (de Bourges), de Mérode, Moreau (de la Seine), de Mornay, de Morny, Moulin, Oudinot de Reggio, Paillet, de Panat, Paulmier, Casimir Périer, Piscatory, de Proa, de Rancé, Rémilly, de Rémusat, Louis Reybaud, la Rochejaquelein, Roger (du Nord), Siméon, Soult de Dalmatie, Subervie, de Staplande, Taschereau, Mortimer-Ternaux, Thiers, de Tocqueville, de Tracy, Vieillard, Vitet.

Enfin sur neuf cents membres de l'Assemblée constituante, trois cent trente-cinq seulement ont été réélus et font aujourd'hui partie de l'Assemblée législative. Cinq cent soixante-dix n'ont pas été renommés.

Les trois cent trente-cinq représentants réélus sont : MM. Abatucci père, Adelsward, d'Albert de Luynes, Allier, Anglade, Antony Thouret, Emmanuel Arago, François Arago, Arbey, Arène, Arnaud (de l'Ariége), Aubergé, Aubertin, Aubry (Nord), de Kerdrel, Bac, Bajard, Baraguey d'Hilliers, Baroche, Barrillon, Odilon Barrot, Barthélemy (Eure-et-Loir), Barthélemy Saint-Hilaire, Bastiat, Quentin Bauchard, Baune, Évariste Bavoux, Baze, Gustave de Beaumont, F. de Beaumont (Somme), Béchard, Bedeau, Belin, Benoît (du Rhône), Bérard, Berger, Berryer, Berthollon, Bertrand (Marne), Bidault, Bigot, Bineau, Bixio, Blavoyer, Bochart (Ain), Boissié, Napoléon Bonaparte, Pierre Bonaparte, Bouhier de l'Écluse, Bourbousson, Bourzat, Francisque Bouvet, Bouzique, Bravard-Veyrières, Breymand, Brillier, Brives, Bruckner, Bruys, Buffet, Callet, Casabianca, général Cavaignac, Cazalès, amiral Cécille, Cesbron-Lavau, Ceyras, Chadenet, Chambolle, Champanhet, Chanay, général Changarnier, Chapot, Charamaule, de Charencey, Charlemagne, Charras, Chauchard, Chauffour, Charrassein, Chavoix, Cholat, Choque, Clément, Combarel de Leyval, Coquerel, Coraly, de Corcelles, Corne, Crémieux, Crépu, Creton, Curial, Curnier, Dabeaux, Dahirel, Dalbis du Salze, de Dampierre, Dariste, Daru, Debrotonne, Defourment, Delavau, Delbetz, Delbrel, Demante, Desmarest, Demesmay,

Denis, Denissel, Denjoy, Depasse, Descat, Desèze, Desjobert, Desmars, Detour, Deville, Didier, Douesnel, Doutre, Drouyn de Lhuys, Druet-Desvaux, Amable Dubois, Ducluseau, Ducos, Ducoux, Dufaure, Dufournel, Dupin (Charles), Dupin, Pascal Duprat, Duquenne, Duvergier de Hauranne, Durand-Savoyat, de l'Espinasse, Etcheverry, Étienne, de Falloux, Farconnet, Fargin-Fayolle, Farran, Léon Faucher, Faure (Hautes-Alpes), Favre (Ferdinand), Favre (Jules), Favreau, Fayolle, Flandin, Fould (Achille), Frechon, Fresneau, Frichon, Garnon, Gaslonde, Gasselin, Gavarret, Léon Gérard, Gérard (Oise), Germonière, Gigon-Labertrie, Gillon (Paulin), de Girardin (Ernest), Gouin, Goyer-Dubignon, Grammont (Haute-Saône), Granville, Grelier du Fougeroux, Greppo, Grévy, Grillon, Guisard, Guiter, Harshoue de Saint-Georges, Heeckeren, Hennessy, Houe, Howyn de Tranchère, Hubert-Delisle, V. Hugo, Huot, Joigneaux, Joly, Junyen, Jusserand, Kéranflech, Kœnig, Labordère, Laboulie, Labrousse, Lacaze, Lacrosse, Oscar Lafayette, Lagarde, Lagrange (Charles), Lamartine, Lamennais, Lamoricière, Langlais, Lanjuinais, Larabit, de Larcy, Lasteyras, Jules de Lasteyrie, Ferdinand de Lasteyrie, Latrade, Laurent (de l'Ardèche), de Laussat, Laydet, Lebreton, Pierre Lefranc, Victor Lefranc, Lélut, Pierre Leroux, Émile Leroux, Lespinay, Levavasseur, Levet, Lherbette, Loiset, Louvet, Loyer, de Luppé, Madesclaire, Madet, Maissiat, de Malbois, Léon de Maleville, Manuel, Moreau, François Marrast, Martin, Martin-Bernard, Mathé, Mathieu Bodet, Mathieu (de la Drôme), Mauguin,

Mège, Michot-Boutet, Mie, Millotte, Mispoullet, Molé, de Montalembert, Moreau (de la Seine), Morel-Cornet, Morin, Lucien Murat, Murat-Sistrières, Ornano, Oudinot de Reggio, de Panat, de Parieu, Parisis, Payer, Péan, Pelletier, Penière, Perdiguier, Peupin, Pigeon, Pioger, Piquet, Poriou, Pougeard, Poujoulat, Pradié, Prudhomme, Edgard Quinet, Radoult-Lafosse, de Rancé, Randoing, Rateau, Rémilly, de Rémusat, Renaut, Renouard, Repellin, Rey (de la Drôme), Louis Reybaud, Richard, Richier, de la Rochejaquelein, Rodat, Rollinat, Roujat, Rouher, Rouillé, Rouveurre, Roux-Carbonnel, Sainte-Beuve, Saint-Priest (Lot), Saint-Romme, Salmon, Salvat, Sauteyra, Sauvaire-Barthélemy, Sesmaison, Sevaistre, Signard, Soullié, Subervie, Talon, Tamisier, Tartas, Taschereau, Teillard-Latérisse, Mortimer-Ternaux, Terrier, Thiers, de Tinguy, Tixier, de Tocqueville, Toupet des Vignes, Toupet de Bévaux, de Tracy, Tréveneuc, Turpin, Valette, Vavin, Vendois, Vernhette, Vesin, Vieillard, Vignes, de Vogué, Westercamp, Wolowski.

Résumé :

L'Assemblée législative est âgée, dans son ensemble, de trente-cinq mille six cent treize ans.

La moyenne donne à chacun de ses membres quarante-sept ans cinq mois deux jours un quart.

Vingt représentants ont de vingt-cinq à trente ans.

Cent soixante-deux de trente à quarante.

Trois cent seize de quarante à cinquante.

Cent quatre-vingt-neuf de cinquante à soixante.

Cinquante-trois de soixante à soixante-dix.

Neuf de soixante-dix à quatre-vingts.

Un plus de quatre-vingts ans.

Le plus âgé est né en 1769; le plus jeune le 16 octobre 1823. L'Assemblée compte dans son sein quarante-trois ministres ou anciens ministres, vingt-trois ambassadeurs, anciens ambassadeurs, ministres ou anciens ministres de France à l'étranger, vingt-trois membres de l'Institut, six amiraux, trente-quatre généraux, trente-trois anciens pairs de France, cent dix-huit anciens députés, trois cent trente-cinq membres de l'Assemblée constituante [1].

DES RÉCRIMINATIONS POLITIQUES.

Les partis politiques qui assourdissaient la France du bruit de leurs clameurs ont été vaincus après le 2 décembre sur les grands champs de bataille où le gouvernement les a appelés : le 20 décembre, le 29 février, la nation a parlé ; ils ont été dispersés et anéantis. Mis en fuite sans coup férir, ils essayent aujourd'hui les petits moyens, une sorte de petite guerre. Triste refuge d'une rancune impuissante !

Avant la révolution de 48, sous le gouvernement de 1830, il y avait une opposition composée des adversaires systématiques, irréconciliables du gouvernement, et d'adversaires de ses doctrines, de ses fautes, amis de son principe; en un mot, il y avait l'opposition radicale et l'opposition dynastique : l'une

[1] *Moniteur* des 6, 7, 8, 9 et 10 janvier 1851.

voulait sa chute, l'autre sa conservation, son maintien, croyant précisément servir ses intérêts, assurer son avenir en critiquant sa conduite, en lui en conseillant une autre. Entre ces deux oppositions, quelle était la pensée véritable du parti légitimiste? A lui seul en appartient le secret.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement de 1830 a sombré en un jour d'orage; chacun a gardé le souvenir encore récent de ce triste naufrage. Battu par le flot de l'opposition radicale comme de l'opposition dynastique, bien ou mal dirigé par ses nautoniers, il s'est abîmé en pleine mer, en un instant, à la grande stupeur de la nation tout entière, qui le croyait bien autrement solide, bien autrement durable. Cette destruction subite, inouïe, incompréhensible, fut-elle l'œuvre de cette double opposition réunie? L'opposition dynastique fut-elle complice involontaire, mais responsable, de cette révolution qu'elle n'avait ni désirée ni prévue? Ou bien, au contraire, est-ce le gouvernement lui-même et ses conseillers complaisants, aveugles, qui allèrent se briser, sans les savoir éviter, sur des écueils qu'ils ne voulaient pas voir? La mort du gouvernement de Juillet fut-elle, en un mot, le résultat d'un meurtre (volontaire ou non), ou bien d'un suicide? Tels sont les deux termes d'un procès que jugera l'histoire dans son impartialité, mais que de hautes convenances ne permettent guère de plaider ici. Des hommes honorables, des individualités respectables, sont engagés dans ce litige. La leçon de 48 a été d'ailleurs trop rude à chacun pour permettre un retour stérile sur ces vains griefs du

passé : tous nous étions hier encore passagers sur ce fragile radeau qui nous séparait de l'abîme.

Était-ce le temps et le lieu de nous quereller sur nos qualités réciproques, de nous demander compte les uns aux autres de notre origine mutuelle, d'exiger en quelque sorte la production de nos passe-ports sur ce frêle esquif? Non. C'était bien le moins que nos malheurs communs confondissent nos pensées dans un sentiment commun de souffrance et de compassion, sans y mêler ni récriminations ni amertume. Ce qui était vrai hier a-t-il cessé de l'être aujourd'hui? Nous ne sommes plus aussi malades, à beaucoup près, mais la convalescence n'a-t-elle pas, elle aussi, son régime, ses ménagements et ses soins? Que dirait-on d'un homme qui, alité, à la dernière extrémité, il y a quelques jours à peine, profiterait des premiers jours de convalescence pour reprendre le cours d'exercices violents, de luttes ardentes, d'attaques irréfléchies, prenant corps à corps son médecin lui-même, celui-là même qui par sa sagesse, sa patience, son coup d'œil, son énergie, l'a sauvé, ou tout au moins a si puissamment contribué à le sauver? Cet homme passerait pour fou.

Eh bien! les adversaires actuels de notre gouvernement nous semblent tels. Cette assertion peut sembler à son tour quelque peu empreinte de partialité et d'intolérance. Sans doute il serait absurde, d'une manière absolue, de prétendre imposer l'approbation à tout un pays, et de qualifier de folie toute manifestation d'opposition. Mais il y a dans la vie des peuples comme dans celle des hommes des moments où l'incertitude serait dérisoire, l'hésitation insensée.

Telle est, selon nous, la situation actuelle.

Nous étions, au 2 décembre, sur le bord de l'abîme. Aujourd'hui nous sommes sur l'autre bord. L'abîme est franchi. Il est derrière nous. Pouvons-nous reculer et demander qu'on nous replace non aux carrières, mais sur l'autre rive du précipice? Évidemment non !

Il n'y a donc pas deux partis à prendre; il n'y en a qu'un : marcher en avant, rangés sous la bannière qui, plantée sur la brèche, nous a ouvert la route et montré le chemin.

Ne nous querellons donc pas.

Nous avions en face de nous, il y a quelques mois, un adversaire commun, effroyable; nous nous étions coalisés, pour le combattre, en une sainte croisade : orléanistes, légitimistes, républicains modérés, bonapartistes, tous étaient alors volontaires sous le même drapeau, et parce que le chef que nous nous étions donné alors, par suite d'une stratégie profonde, d'un mouvement d'inspiration inattendue, a tout d'un coup tourné la position ennemie, surpris ses phalanges, détruit et taillé en pièces jusqu'à leurs derniers vestiges, voilà qu'après la victoire la désunion se glisse dans les rangs de ceux qui hier combattaient côte à côte.

En vérité, c'est à n'y pas croire.

Parcourez la France d'un bout à l'autre, vous n'y trouverez pas apparence d'opposition. Un sentiment instinctif, unanime, l'inspire et la dirige : le souvenir du péril auquel elle vient d'échapper miraculeusement, la gratitude pour celui qui s'est fait l'instru-

ment de son salut, la confiance en celui dont les services passés sont pour elle la caution de son avenir, voilà, si nous ne nous trompons, la pensée intime du pays, la conviction inoculée dans l'esprit des masses. On avouera que c'est là une base large et solide pour un gouvernement nouveau.

Par quelle singularité arrive-t-il que ce mouvement universel, incontestable, s'arrête sur le seuil du monde politique, à la porte même des salons, de quelques salons de la capitale ?

En général, nous n'aimons pas cette distinction entre le peuple et la bourgeoisie, entre la rue et les salons. Notre conviction est que la bourgeoisie, c'est tout le monde ; la bourgeoisie, c'est la nation moderne, telle que l'ont faite nos révolutions ; la bourgeoisie, c'est le tiers état de 89, c'est l'ensemble de toutes les intelligences, de toutes les qualités, de toutes les vertus, de tous les courages réunis, confondus dans une seule dénomination, constituant la force, la puissance, la gloire de tout un peuple ; c'est l'armée, l'administration, la magistrature, les arts, les sciences, la littérature, les grands corps, les grandes institutions, qui sont la vie d'une nation comme la nôtre ; la bourgeoisie, c'est la généralité sociale au point de vue moderne, élastique, accessible à toutes les aptitudes, à tous les efforts ; c'est, dans son acception la plus large et la plus volontaire, l'élite de la nation émancipée et ne relevant que d'elle-même.

Nous n'admettons donc pas de distinctions plausibles entre le peuple et la bourgeoisie ; mais enfin il

faut bien constater un fait, enregistrer une exception : oui, il y a la nation tout entière, presque tout entière d'un côté, et de l'autre une petite fraction, pardon du mot, une petite *coterie* composée d'orléanistes ici, et là de légitimistes arriérés, oubliés, entêtés. Mais non, n'injurions pas des opinions qui, pour être, selon nous, fausses, isolées, n'en sont pas moins, après tout, consciencieuses, et partant honorables. Bornons-nous donc à constater le fait de certains groupes peu nombreux et de plus séparés les uns des autres : ici quelques orléanistes animés d'un pieux souvenir pour une famille et pour les princes d'une famille qui a régné pendant dix-huit ans avec éclat sur la France; là, des légitimistes attachés par un culte religieux à un principe qui a eu sa grandeur et son prestige. Oui, sans doute, et sans ingratitude, il est impossible de méconnaître les développements et la splendeur de notre pays pendant tant de siècles sous la monarchie légitime, sa prospérité matérielle et politique sous le régime constitutionnel de 1830; mais enfin tout cela est passé et il n'y a pas injustice pour un pays comme le nôtre, sillonné, bouleversé par tant de révolutions, à chercher enfin le repos, même dans l'oubli. On a dit à une certaine époque : « La France s'ennuie. » Aujourd'hui on peut dire d'elle qu'elle est fatiguée. Laissez-lui donc prendre du repos, médecins consciencieux, dévoués sans doute, mais dangereux pour un malade qui a plus besoin de repos et de calme que de science empirique ou expérimentale.

La France a passé par bien des essais jusqu'à ce

jour; elle a été soumise à bien des régimes; elle a été traitée par bien des docteurs. Qu'a-t-elle gagné à toutes ces épreuves? D'avoir été amenée jusqu'au bord de la tombe. Et on lui conseillerait aujourd'hui de reprendre le cours de ses expériences passées! En vérité, c'est se montrer étrangement son ami. Et encore ceux qui lui donnent ce conseil s'entendent-ils entre eux? Non. Ils sont divisés par la plus profonde antipathie, à tel point que, si le gouvernement appartenait à l'un, il rencontrerait immédiatement dans l'autre son plus implacable adversaire.

Cessez donc, conseillers honnêtes, mais passionnés, fanatiques, des prédications tout au moins inopportunes. Comme nous, vous aimez notre pays; ménagez donc ses forces, respectez donc sa faiblesse. Il sort à peine d'une grave maladie; il échappe à peine à l'agonie; à peine revient-il à la vie : permettez-lui donc un régime tranquille; laissez-lui le repos dont il a tant besoin. Abstenez-vous de ces querelles, de ces récriminations, qui ne sont dignes ni de vous ni de nous. Tels et tels amis du gouvernement actuel ne l'ont pas toujours aimé, dites-vous. Eh! sans doute; ils ne pouvaient pas le servir avant qu'il fût né : le système des bonapartistes de la veille serait aussi ridicule et fâcheux que celui des républicains de la veille; et, pour bien conseiller un gouvernement, il n'est pas indispensable d'avoir été son père nourricier. Hélas! par les temps que nous traversons, tant de révolutions ont changé la face de notre pays, qu'il serait bien habile le prophète politique qui dirait : « Là, là seulement est le bonheur! » Bien extraordi-

naire serait celui qui pourrait dire : « De tout temps j'ai vu, j'ai su que cette forme seule convenait à mon pays ; je n'en ai jamais voulu, je n'en ai jamais accepté d'autre. »

Comme personne ne peut parler ainsi, soyons tolérants les uns pour les autres ; honorons-nous nous-mêmes et honorons dans les autres ce patriotisme vrai, intelligent, éclairé, loyal, qui, sans préoccupations personnelles, sait accepter pour son pays les modifications, les exigences, les bienfaits de telle ou telle époque. Eh ! mon Dieu, est-il dans l'ordre politique un principe invariable ? Si les principes ne le sont pas, quel est l'homme qui l'a été, qui aurait mérite à l'être ?

Non que ce système aboutisse au régime, au cynisme des métamorphoses soudaines, intéressées. Sans doute il y a des situations particulières qui commandent le respect de soi-même, la fidélité des sympathies, des engagements ou des dévouements personnels. Mais en dehors de ce cercle des affections privées, en dehors aussi des considérations d'intérêt, d'ambition individuelle dont la voix est justement suspecte et répudiée par l'honneur, il est, selon nous, juste et vrai de dire que la patrie a droit d'attendre de tous ses enfants leur concours au gouvernement qu'elle s'est librement, spontanément donné. Sans répudier le passé, elle peut prendre conseil du présent pour envisager et assurer l'avenir ; et c'est s'inspirer d'un véritable et utile patriotisme que d'oublier les querelles, les affections, les griefs, les espérances d'un temps qui n'est plus, pour confondre tous les

efforts dans une tâche commune : l'affermissement, le développement de la tranquillité, de la prospérité publique [1].

DE LA DISCUSSION POLITIQUE.

Il y a en politique la grande et la petite guerre. La grande guerre est celle des idées, la petite, celle des personnes. L'une est bien plus facile que l'autre : celle-ci procède par expédients, celle-là, par grandes lignes.

A l'une le bagage des petites animosités, des rancunes, de l'envie, de la haine, se donnant rendez-vous dans l'ombre pour forger le trait empoisonné qui sous le nom de calomnie, de médisance ou d'injure, va frapper en pleine poitrine l'honnête homme trop confiant dans la loyauté de la lutte.

A l'autre le respect de soi-même et de ses adversaires, la discussion franche, ouverte, impartiale, honorable pour tous.

Un homme qui, en dévoilant la calomnie dont il avait si douloureusement senti la pointe acérée, s'est si vertement vengé par son éminent esprit des blessures clandestines qu'il en avait reçues, Beaumarchais, dans la préface d'un de ses immortels ouvrages, disait : « O mes concitoyens! vous à qui j'offre cet » essai, s'il vous paraît faible ou manqué, critiquez-» le, mais sans m'injurier. Lorsque je fis mes autres » pièces, on m'outragea longtemps... J'étais jeune,

[1] *Pays*, le 8 juin 1852.

» j'en riais. En vieillissant, l'esprit s'attriste, le ca-
» ractère se rembrunit. J'ai beau faire, je ne ris plus,
» quand un méchant ou un fripon insulte à ma per-
» sonne, à l'occasion de mes ouvrages : on n'est pas
» maître de cela.

» Critiquez : fort bien. Si l'auteur est trop vieux
» pour en tirer du fruit, votre leçon peut profiter à
» d'autres. L'injure ne profite à personne, et même
» elle n'est pas de bon goût. On peut offrir cette re-
» marque à une nation renommée par son ancienne
» politesse, qui la faisait servir de modèle en ce
» point, comme elle est encore aujourd'hui celui de
» la haute vaillance. »

Ce qui est étrange, c'est que, si l'homme en vieillissant change, la société, elle, en vieillissant ne change pas. A un siècle, à un demi-siècle de distance, vous retrouverez toujours en elle les mêmes défauts, les mêmes habitudes, les mêmes passions. A l'époque où vivait Beaumarchais, comme plus tard, comme à d'autres époques, il y avait, selon son expression, « des gazetiers vendus aux intérêts de différents partis », colportant à l'étranger les plus absurdes propos. « Alors il y avait des gazettes étrangères se recrutant des méchancetés fabriquées à Paris. *C'était vrai alors.*

Pourquoi faut-il que ce qui était vrai alors n'ait pas cessé de l'être sous l'inspiration des progrès, des bienfaits de la civilisation?

On a souvent constaté que les petites villes sont le foyer des petites querelles, des amers dénigrements.

Là où le nombre plus restreint des habitants devrait rendre la sociabilité plus naturelle et plus utile, les

misères de la vie semblent semer la discorde et l'animosité.

Ainsi en est-il en politique.

Là où devraient régner l'harmonie, l'estime, inspirées par un sentiment commun, le patriotisme, règnent au contraire la violence, l'hostilité, la haine.

Pourquoi donc se haïr, se déchirer, se dénigrer, par cela seul qu'on diffère d'opinion?

N'arrive-t-il pas tous les jours, et cela à la gloire de l'esprit humain, que des avis divers se manifestent sur telle question d'art, de science, de littérature, en toute liberté, en toute indépendance, en toute impartialité? Et pourquoi donc ce qui est admis sur tel domaine ne le serait-il pas sur tel autre? Est-ce une raison de se haïr parce qu'enfants d'une même patrie, également jaloux de sa grandeur et de sa gloire, nous voulons par des moyens différents la prospérité de notre mère commune?

Ne peut-on mettre au service de son pays ses efforts et ses travaux, sans pour cela apporter en même temps des munitions de guerre, ou plutôt des armes de contrebande, des armes prohibées? S'il est vrai que l'arène politique ne puisse être un cirque pacifique, qu'elle soit inévitablement l'image de la guerre. La guerre soit, mais du moins la guerre entre chevaliers courtois, généreux, se combattant mutuellement par des passes régulières, selon les prescriptions normales du champ clos.

Est-il besoin de recourir à l'insulte pour discuter, aux personnalités pour convaincre?

Tout le monde ne peut pas avoir le même avis, la

même manière de voir, sans doute. Les lois de l'équilibre politique ne reposent pas sur un axe immobile et inébranlable; elles sont variables, élastiques, discutables; selon les temps, les pays, selon les circonstances et les hommes, elles sont susceptibles de modifications, d'extension ou de restriction. C'est dans l'appréciation de ces modalités que réside, à nos yeux, toute la science politique, toute la valeur de l'homme d'État.

L'examen de ces hautes théories, le jugement de ces difficultés pratiques, nécessite, selon nous, autant d'impartialité et de froide raison qu'il suscite habituellement d'exaspération et d'impétuosité.

S'il est une époque propice à l'étude calme, réfléchie, de ce grave problème, c'est, ce nous semble, la nôtre. Le pays, reposé de ses agitations passées, remis de ses émotions récentes encore, est aujourd'hui en possession de lui-même. Pour ménager toutes les susceptibilités, réserver avec une scrupuleuse impartialité toutes les opinions, abstenons-nous de faire remonter au gouvernement l'honneur de ces bienfaits; ne prenons que le fait incontestable, matériel : la tranquillité publique. Assurément elle est réelle, heureuse : eh bien, n'est-elle pas un encouragement à la recherche éclairée et pacifique des moyens de l'entretenir et de la consolider? La souveraineté nationale, base du gouvernement actuel, n'est-elle pas en même temps un point d'appui sur lequel peuvent s'élever et se développer les théories, les systèmes, les conseils des différentes écoles?

Telle est la sphère dans laquelle doit régner, selon

nous, la controverse politique. Pour vous montrer dignes d'apprécier et de diriger les destinées d'un grand peuple, puisque telle est, après tout, la prétention de toute doctrine politique, commencez par vous montrer dignes de votre propre considération en respectant celle des autres. Est-il donc si pénible? n'éprouve-t-on pas au contraire une satisfaction intime à reconnaître la loyauté, le talent, l'honorabilité d'un honorable contradicteur? L'argumentation n'emprunte-t-elle pas à ce procédé plus de grandeur, de convenance, d'élévation, d'impartialité? Est-il besoin de s'insulter mutuellement pour se démontrer qu'on se trompe? L'injure prouve-t-elle l'erreur?

Discutons si vous voulez, mais ne nous disputons pas; combattons, mais ne nous battons pas, à coups de poing surtout; soyons adversaires s'il le faut, mais non pas ennemis.

Puisque nous avons prononcé le mot de combat, nous pouvons parler de victoire et de défaite, de vainqueurs et de vaincus, et reconnaître franchement qu'il est, à la vérité, plus facile aux amis du gouvernement victorieux de prêcher la paix, la concorde et la modération. Oui, sans doute, l'opposition a toujours été, et nous pouvons sans témérité ajouter qu'elle sera toujours plus âpre à la lutte, plus ardente à la bataille, plus vive à engager l'attaque que les conservateurs à la repousser. C'est dans la nature des situations, dans la nécessité des rôles. Mais, la part une fois faite à chacun, s'ensuit-il que les lois de convenance et de respect mutuel puissent être impunément outragées? Nous ne le croyons pas, et c'est

pour cela que, sans prétendre faire la leçon à personne, nous émettons un vœu et faisons appel au bon sens et à la raison de chacun, bien assuré d'être entendu et écouté dans un pays comme le nôtre, où la qualité saillante du caractère national a toujours été l'urbanité, la courtoisie, la délicatesse.

Pour être sur le terrain politique un homme public, cesse-t-on d'être un homme privé? Les convenances de la vie privée disparaissent-elles tout à coup parce qu'on a la plume à la main ou la parole sur les lèvres? Non. Conservons donc soigneusement les égards qu'on se doit entre gens bien élevés, entre hommes de bonne compagnie.

L'expérience n'est-elle pas là, d'ailleurs, pour nous apprendre les alternatives, les variations des amitiés et des hostilités politiques? Combien, sous le feu des passions, sous la pression des événements, dans ces temps de révolutions qui ont bouleversé tant d'existences et tant d'opinions, combien d'adversaires sont devenus amis! combien d'amis sont devenus adversaires! A qui la faute? A la mobilité des opinions? Non : c'est la fatalité des faits, plus forts que la volonté individuelle, qui change la position et le point de vue de chacun.

Quel est l'homme qui, au milieu de tous ces changements opérés autour de lui, est resté inébranlablement le même, voulant aujourd'hui exactement ce qu'il voulait autrefois, attaché aux mêmes principes, à la même foi? Cette immobilité est-elle possible, est-elle même désirable? Assurément non. Telle doctrine convenait à telle époque qui ne convient pas à telle autre.

Ne soyons donc ni intolérants ni absolus. Ce que nous pouvons réclamer, exiger dans toutes les opinions, c'est la loyauté, la franchise, la sincérité, le désintéressement. Mais, sous la réserve de ces sentiments d'honneur, soyons indulgents, tolérants, ou plutôt soyons justes les uns envers les autres, et, sans ériger la mobilité en axiome, comprenons-la, pourvu qu'elle soit loyale, comme la conséquence obligée des révolutions qui ont sillonné la surface de notre pays, et acceptons chez les autres ce que chacun serait peut-être, sous l'empire d'un rigorisme inflexible, très-embarrassé d'expliquer en soi.

La vie politique n'aura qu'à gagner à cette tolérance, qui n'exclut ni la sincérité des convictions ni la chaleur des discussions.

D'ailleurs, ne faut-il pas un peu prendre conseil de sa génération, vivre avec ses contemporains ? Eh bien, que se passe-t-il aujourd'hui ? Le temps est-il à la violence ? L'opinion publique, expression inaltérable de la souveraineté nationale, est-elle impatiente, excitée, ardente ? Assurément non. — C'est l'abaissement, dit-on ; abaissement de la nation, abaissement de l'esprit public. — Non. L'esprit public de la France n'est pas abaissé ; il est fatigué et se repose ; il est affamé de repos, cela est vrai. L'explication de cette disposition générale serait facile, mais nécessiterait quelques développements ; n'en parlons pas.

Prenons seulement le fait. Il n'est pas contestable. Or, quelle en est la conséquence ? C'est qu'il est bon de s'inspirer de ce fait, en quelque sorte national, et de conformer à cette inspiration ses habitudes,

ses mœurs, son langage, sous peine d'être en désaccord avec son siècle, avec sa génération. Il y a plus de logique et de raison que ne seraient portés à le supposer certains esprits rétifs, dans cette impression pour ainsi dire unanime du pays. C'est quelque chose de semblable au bien-être, à la quiétude de convalescence succédant aux douleurs d'un mal aigu.

La France veut être tranquille ; ne la tourmentons pas. Elle veut, elle aime le silence, les paisibles occupations ; ne lui donnons pas le simulacre de la guerre. Les voies de la paix n'ont-elles pas aussi leur espace et leur grandeur[1] ?

CLÔTURE DE LA SESSION LÉGISLATIVE.

Le Corps législatif a clos sa session, et, on peut le dire, sa législature. Sa dernière séance a été consacrée à la discussion du renouvellement de privilége à la Banque de France. Cette discussion a été soutenue par MM. Kœnigswarter, Devinck, et Vuitry, commissaire du gouvernement. M. Kœnigswarter a attaqué le projet de loi avec une verve originale ; M. Devinck, rapporteur, l'a défendu avec beaucoup de bon sens et de raison pratique ; M. Vuitry avec une élévation de pensée et une clarté merveilleuse d'argumentation.

Les qualités que nous signalons dans ce débat sont au surplus accoutumées à l'Assemblée qui s'en va. Elle n'a pas eu l'existence agitée, bruyante, de ses

[1] *Pays,* le 29 avril 1853.

aînées ; elle n'a pas fait beaucoup parler d'elle, parce que celles qui l'avaient précédée avaient tant abusé de la publicité et du bruit, qu'elle éprouvait le besoin, éprouvé par le pays entier, de se reposer dans l'administration plus calme des affaires.

Mais cela n'excluait ni l'examen ni le contrôle, et le Corps législatif l'a toujours exercé avec sagacité et persévérance. Il ne recherchait ni l'agitation tumultueuse ni l'éclat de la lutte ; il ne cherchait pas à parler par la fenêtre. Mais il examinait avec conscience et maturité les lois qu'il avait à rendre. Et c'est un hommage qui lui est dû de reconnaître la modération du langage, la courtoisie de discussion, l'exquise urbanité aussi bien que le talent oratoire, qui ont présidé à l'étude des questions dont il a été saisi.

La favorable harmonie qui a constamment régné entre le conseil d'État et la Chambre facilitait singulièrement l'expédition des affaires et les transactions. Animés l'un et l'autre d'une égale ardeur au travail, d'un égal dévouement à l'Empereur et au pays, ils puisaient dans ces sentiments communs une commune résolution de faire le bien.

Il y a peu d'assemblées, parmi toutes celles qui ont dirigé les affaires politiques, qui aient montré plus de vigilance, de soins, de modération, de sagesse, de lumières, de prudence et d'abnégation. Elle a été assez heureuse pour n'être pas détournée de ses travaux intérieurs par l'émeute de la rue, grondant à ses portes. Les canons braqués à ses grilles avaient été transportés sur un autre champ de bataille et tournés,

grâce à Dieu et à l'auguste sagesse qui dirige nos destinées, contre d'autres ennemis! Ces ennemis, ce ne sont plus des concitoyens égarés et s'insurgeant sur nos places publiques; c'étaient des adversaires combattus par nous sur la terre étrangère. Ils ont offert à nos armées un théâtre digne de leur antique réputation, et l'Alma, Inkermann, Trachtir, Sébastopol, gravent sur nos drapeaux des souvenirs plus glorieux que les victoires douloureuses du cloître Saint-Merry ou des barricades Saint-Antoine!

Le Corps législatif s'est associé avec patriotisme à la renommée de nos armes dans cette mémorable campagne de Crimée. Il s'est joint avec un noble élan aux efforts et aux sacrifices du gouvernement, témoignant aussi bien de son amour pour la patrie dans les temps de crise et de guerre que dans ceux de la paix.

Tel a été son rôle; et nous ne pensons être démenti par personne en affirmant la loyauté de ses intentions, la modération de sa conduite et la réalité de ses services, aussi modestes que vrais. Il n'a jamais fait défaut à l'urgence ou à la difficulté d'une question soumise à son appréciation.

Sa tâche lui était rendue facile par son président. M. le comte de Morny, si justement aimé par la Chambre, a été remplacé, pendant la dernière session, par M. Schneider.

La charge était lourde à qui la prenait des mains de M. de Morny. M. Schneider, chacun le reconnaît, a su la rendre légère pour lui. La simplicité de bon goût, l'affabilité courtoise, l'aménité des bonnes ma-

nières, se sont retrouvées chez lui comme des hôtes de la maison, et lui ont attiré toutes les affections, toutes les sympathies.

Cette haute intelligence des affaires, qui a créé honorablement une des plus belles fortunes dont l'industrie puisse être fière, ne se formulait dans cette haute direction des travaux de la Chambre que par la plus saine et la plus modeste impulsion. Les grandes situations grandissent certains hommes. M. Schneider est de ces hommes-là. La légitime influence qu'il a acquise sur ses collègues lui est à son insu et comme involontairement advenue par la droiture, la loyauté, le sens juste et fin, ajoutons le désintéressement si pur et si noble d'une âme grande et généreuse.

M. Schneider pourra être remplacé. Il ne pourra jamais être oublié [1].

DISSOLUTION DU CORPS LÉGISLATIF.

La dissolution du Corps législatif est prononcée. Le moment est venu de lui rendre la justice qui lui est due. Aucune assemblée, avant celle-ci, n'avait épuisé la durée légale de ses pouvoirs. Les précédents législatifs faisaient toujours de la dissolution, avant l'expiration du terme constitutionnel, une règle à laquelle aucun gouvernement ne s'était, jusqu'à ce jour, soustrait. La crainte de l'inconnu à ce moment suprême, l'avantage de choisir son jour et son heure pour les élections générales, avaient jusqu'à présent

[1] *Pays*, 30 mai 1857.

engagé l'administration supérieure à prendre les devants sur la date fatale que déterminait la Constitution.

L'administration actuelle avait été, on s'en souvient, sollicitée à l'exercice de ce droit de dissolution. Après la campagne de Crimée, après la paix glorieuse qui en avait été le fruit, la France, heureuse et reconnaissante, voterait d'enthousiasme et par acclamation pour le gouvernement. En laissant refroidir cet enthousiasme, disait-on, on s'exposait à rencontrer la discussion, l'examen, le conflit des passions, des partis convoqués à un rendez-vous déterminé, prévu, assigné à l'avance, en présence de circonstances peut-être défavorables au gouvernement. La prudence conseillait, répétait-on de tous côtés, la dissolution au lendemain de la guerre glorieuse qui nous donnait la paix, la prospérité, la grandeur !

Ces conseils n'ont pas prévalu. C'était exploiter des circonstances, c'était se défier du pays. La haute raison, la loyauté de l'Empereur ne voulurent pas descendre à cet expédient. Le Corps législatif avait été nommé pour six ans. Il avait bien rempli son mandat jusqu'alors ; qu'il poursuive son œuvre et arrive régulièrement au terme de ses travaux. Telle est la politique, simple, loyale, qui a inspiré cette résolution. Et le *Moniteur* qui porte le décret de dissolution la fait en effet résulter de cette considération, que *le Corps législatif est arrivé à la dernière année de son mandat*.

Assurément rien n'est plus simple, plus régulier, que la marche suivie par le gouvernement. C'est tout

à la fois un témoignage de franchise et de confiance dans le pays. Le pays lui donnera raison.

La Chambre qui voit se fermer les portes du palais législatif les a vues s'ouvrir à elle dans des circonstances graves que personne n'a oubliées. C'était au lendemain du 2 décembre. Le chef de l'État, investi par la nation de la plénitude des pouvoirs, venait d'organiser le gouvernement nouveau. Le Corps législatif, porté par le courant national, s'est associé sans réserve, sans hésitation, à tous les actes du pouvoir. Son dévouement, pour avoir été absolu, n'en a pas moins été réfléchi ; à ce double point de vue, il a été l'organe fidèle de la nation.

Le Corps législatif a rempli son mandat, on peut le déclarer, tout en revendiquant une faible part de cet hommage, avec honneur et dignité. Composé d'hommes pour la plupart nouveaux et dégagés des liens de partis, il était libre, indépendant dans ses allures, animé d'un sentiment collectif : la reconnaissance du repos enfin donné à notre pays après les terribles épreuves par lesquelles il venait de passer.

Convaincu de la nécessité de seconder le gouvernement dans l'organisation des institutions nouvelles, il lui a prêté son concours le plus empressé, le plus dévoué. Il s'est associé, avec toute la France, au rétablissement de l'Empire, et avec la France et l'Empire, au rétablissement de notre prépondérance européenne. De grands sacrifices ont été nécessités pour ce grand dessein. Les sacrifices ont été faits et le but atteint. Honneur à lui ! Honneur au pays dont il était l'interprète ! Honneur au gouvernement qu'il a suivi dans cette voie de salut et de grandeur !

Il faut le dire, la part du Corps législatif dans cette œuvre commune n'est pas peu de chose, car, s'il y a apporté son dévouement, il y a apporté aussi ses lumières, et les projets de lois qui lui ont été soumis ont toujours été étudiés par lui avec soin, avec ardeur, avec indépendance. Presque tous portent l'empreinte de ses études et de ses modifications, qui en ont été le résultat. Le travail des commissions, pour être silencieux, n'en était ni moins consciencieux ni moins efficace ; et la discussion publique, pour n'être plus passionnée comme autrefois, n'en était ni moins lumineuse ni moins utile. Les échos de cette enceinte, autrefois si tumultueuse et si sonore, résonnent encore des derniers accents de débats graves, solennels, imposants, tels, en un mot, que les comporte l'intérêt du pays. La violence, l'emportement, les fureurs, n'y trouvaient plus leur compte. Mais la politesse, la courtoisie, le patriotisme éclairé et sincère, y règnent sans partage et sans combat. Les combats qui seuls occupent désormais cette arène pacifique, c'est l'assaut de tous vers un but commun, la vérité. Chacun à cet égard rivalise d'efforts, et si telles ou telles dispositions d'un projet de loi paraissaient, à ce point de vue, défectueuses, insuffisantes, d'accord avec le conseil d'État, la Chambre cherchait la lumière et luttait pour la trouver.

Tel est l'esprit et l'ensemble des travaux du Corps législatif. Laissera-t-il dans l'histoire un souvenir profond ? Occupera-t-il dans l'histoire une place considérable ? L'histoire le dira. Mais ce qui lui est dès aujourd'hui assuré, c'est l'estime des hommes hon-

nêtes, et ils sont nombreux en France ; c'est l'honneur d'un mandat honorablement accompli ; c'est la conscience du devoir satisfait ; c'est la sérénité d'un patriotisme calme et fécond ; c'est la mort du juste, heureux d'un passé irréprochable, heureux de l'avenir qu'il entrevoit et qu'il laisse à sa patrie ! C'est le trépas glorieux du soldat de Marathon qui tombe et meurt en levant vers le ciel le laurier, emblème de la victoire [1] !

QUATRE ANNÉES DE PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE.

1849, 1850, 1851, 1852.

I.

Un volume vient de paraître, recueil de documents généralement oubliés aussi vite que recherchés à leur apparition avec empressement. Ce volume est intitulé : « Quatre années de présidence de la République. » Discours et messages de Louis-Napoléon, depuis son » retour en France jusqu'au 2 décembre 1852. » Non-seulement la lecture de semblables documents, survivant aux événements qui les ont inspirés ou accompagnés, paraît presque toujours fastidieuse et monotone, mais elle devient du jour au lendemain surannée et impossible.

Prenez la collection la plus célèbre en ce genre, les

[1] *Pays*, 31 mai 1857.

discours de Mirabeau, du général Foy, de Benjamin Constant, les discours même du roi Louis-Philippe : la vie semble avoir abandonné ces traits inanimés dont l'image ne se produit plus que froide et décolorée. Cette indifférence ne résulte pas seulement de l'éloignement des faits; elle était la même quelques jours après leur accomplissement. Sans doute, ces œuvres survivent au temps qui les a vues naître et seront toujours consultées avec intérêt et profit comme l'expression de sentiments vrais et élevés sur telles et telles questions; mais c'est la lecture qui n'en est pas possible avec continuité. Celle, au contraire, des *Quatre années de présidence* captive l'esprit par sa variété. C'est que ces discours et messages ne sont pas des phrases. Ce sont des faits; c'est de l'histoire, et de l'histoire en action.

Ce qui est, par-dessus tout, curieux dans cette publication, c'est le développement graduel d'une même pensée, profonde à sa source, calme à sa surface, persévérante dans son cours, toujours empreinte du sentiment national dont le reflet la colore et la vivifie.

La première pièce de ce petit livre est la circulaire de Louis-Napoléon à l'élection du 10 décembre 1848.

La première phrase de cette circulaire est celle-ci :

« Pour me rappeler de l'exil, vous m'avez nommé » représentant du peuple. A la veille d'élire le pre- » mier magistrat de la République, mon nom se pré- » sente à vous comme symbole d'ordre et de sécurité.

» Ces témoignages d'une confiance si honorable » s'adressent, je le sais, bien plus à mon nom qu'à

» moi-même, qui n'ai rien fait encore pour mon pays;
» mais plus la mémoire de l'Empereur me protége et
» inspire vos suffrages, plus je me sens obligé de vous
» faire connaître mes sentiments et mes principes. Il
» ne faut pas qu'il y ait d'équivoque entre vous et
» moi. »

Aux premiers mots, on en conviendra, apparaît tout un nouveau système, tout un avenir. Son nom, dit-il, est un symbole d'ordre et de sécurité. Chacun sait aujourd'hui si, en effet, il a tenu parole, et si, après nous avoir donné l'ordre dans le présent, il ne nous a pas donné aussi la sécurité dans l'avenir. Ne semble-t-il pas, en retournant en arrière, qu'à ce point de l'horizon présidentiel se lève l'aurore impériale? Et pourtant le prince assurément était loin, à cette époque, d'avoir un parti pris. Il suivait l'opinion publique, dont le sens logique pressentait déjà et préparait dès lors l'Empire. Mais, comme il le dit plus tard à Nevers : « Si, dans les questions d'intérêt général, il devança parfois l'opinion publique, il se borna toujours à la suivre quand il s'agissait d'un intérêt qui pouvait sembler personnel. »

Or, il avouait avec simplicité n'avoir encore rien fait au 10 décembre; mais il invoquait une mémoire aussi chère à la France qu'à lui-même, et les quatre années qui viennent de s'écouler ont prouvé s'il était jaloux de conquérir des titres personnels à l'estime du pays et des droits sérieux à cette hérédité, purement nominale alors pour lui.

Il faut reconnaître, sans porter bien loin l'esprit de commentaire, que ces deux premières phrases du

manifeste de 1848 sont une initiation assez naturelle et assez franche au système adopté et suivi par lui jusqu'à ce jour.

Cinq millions et demi de suffrages sanctionnèrent les espérances qui s'attachaient à son nom et à sa parole, 7,439,216 ratifièrent l'acte du 2 décembre 1851; 7,824,189 posèrent, en novembre 1852, la couronne impériale sur sa tête. Voilà les dates; voilà, de décembre 1848 au mois de décembre 1852, les deux points entre lesquels se placent ces discours, ces messages renfermés dans des limites, circonscrits par des difficultés, des obstacles si multipliés, si habilement prémédités par des esprits ombrageux. C'est à travers tous ces écueils qu'il eut à diriger son modeste et fragile esquif. Mais le pilote avait la main ferme et le coup d'œil assuré.

A l'Assemblée constituante, dont l'hostilité contre l'élu du 10 décembre avait été jusqu'au délire, venait de succéder l'Assemblée législative, nommée dans un autre esprit, mais entraînée plus tard dans d'autres voies que celles de son origine. Dans son message du 7 juin, le prince lui disait : « Le premier devoir du » gouvernement était de consacrer tous ses efforts au » rétablissement de la confiance, qui ne pouvait être » complète que sous un pouvoir définitif. Le défaut » de sécurité dans le présent, de foi dans l'avenir, » détruit le crédit, arrête le travail, diminue les revenus publics et privés, rend les emprunts impossibles » et tarit les sources de la richesse.

» Il est devenu indispensable maintenant de rétablir l'équilibre entre les dépenses et les recettes; on

» n'y peut parvenir qu'en réduisant les dépenses et
» en ouvrant de nouvelles sources de revenus.

» Cet état de nos finances mérite d'être pris en
» sérieuse considération. Ce qui doit nous consoler
» néanmoins et nous encourager, c'est de constater
» les éléments de force et de richesse que renferme
» notre pays. »

Passant aux affaires étrangères, il ajoutait : « Il est
» dans la destinée de la France d'ébranler le monde
» lorsqu'elle se remue, de le calmer lorsqu'elle se
» modère. Aussi l'Europe nous rend-elle responsables
» de son repos ou de son agitation. Cette responsabi-
» lité nous impose de grands devoirs : elle domine
» notre situation. »

Enfin, son résumé contenait les paragraphes suivants : « Vous voyez que nos préoccupations sont
» graves, nos difficultés grandes, et qu'il nous reste
» aujourd'hui, au dedans comme au dehors, bien des
» questions importantes à résoudre. Fort de votre
» appui et de celui de la nation, j'espère, néan-
» moins, m'élever à la hauteur de ma tâche, en sui-
» vant une marche nette et précise.

» Cette marche consiste, d'un côté, à prendre
» hardiment l'initiative de toutes les améliorations,
» de toutes les réformes qui peuvent contribuer au
» bien-être de tous, et, de l'autre, à réprimer par la
» sévérité des lois devenues nécessaires les tentatives
» de désordre et d'anarchie qui prolongent le malaise
» général.

» Je ne bercerai pas le peuple d'illusions et d'uto-
» pies qui n'exaltent les imaginations que pour abou-

» tir à la déception et à la misère. Partout où j'aper-
» cevrai une idée féconde en résultats pratiques, je la
» ferai étudier, et, si elle est applicable, je vous pro-
» poserai de l'appliquer... Ce n'est pas pour l'appli-
» cation de théories inapplicables ou d'avantages
» imaginaires que la révolution s'est accomplie, mais
» pour avoir un gouvernement qui, résultat de la
» volonté de tous, soit plus intelligent des besoins du
» peuple...

» Notre devoir est donc de faire la part entre les
» idées fausses et les idées vraies qui jaillissent d'une
» révolution; puis, cette séparation faite, il faut se
» mettre à la tête des unes et combattre énergique-
» ment les autres. »

Voilà le langage qu'il tenait dès le mois de juin 1849, disant dans sa proclamation au peuple pendant cette néfaste journée du 13, qui avait vu naître et mourir les sinistres projets de ces factieux, sortis du sein même de l'Assemblée législative : « Ils osent encore lever l'éten-
» dard de la révolte contre un gouvernement légi-
» time, puisqu'il est le produit du suffrage universel.
» Ils m'accusent d'avoir violé la Constitution, moi qui
» ai supporté depuis six mois, sans en être ému, leurs
» injures, leurs calomnies, leurs provocations...
» L'accusation dont je suis l'objet n'est qu'un pré-
» texte : et la preuve, c'est que ceux qui m'attaquent
» me poursuivaient déjà avec la même haine, la
» même injustice, alors que le peuple de Paris me
» nommait représentant et le peuple de la France
» président.

» Ce système d'agitation entretient dans le pays le

» malaise et la défiance, qui engendrent la misère; il » faut qu'il cesse. Il est temps que les bons se rassu- » rent et que les méchants tremblent...

» Élu par la nation, la cause que je défends est la » vôtre, c'est celle de vos familles comme celle de » vos propriétés, celle du pauvre comme celle du » riche, celle de la civilisation tout entière. *Je ne » reculerai devant rien pour la faire triompher.* »

Souvenirs lugubres auxquels il suffit de se reporter par la pensée pour voir le chemin parcouru par nous, comparant le point de départ au point d'arrivée, et rendant grâces à celui qui, fidèle à lui-même et courageusement dévoué au salut de son pays, n'a reculé devant aucun obstacle pour faire triompher la sainte cause qui lui était confiée.

Et cette sainte cause de la liberté, si étrangement dénaturée par ses prétendus apôtres, la préconisait-il dans des accents trompeurs, dans des phrases plus sonores que vraiment libérales? Non, il disait tout haut, à l'inauguration du chemin de Tours à Angers : « Ce qui explique vos acclamations, c'est que je repré- » sente ce système de modération et de conciliation » qui consiste à assurer en France, non cette liberté » sauvage qui permet à chacun de faire ce qu'il » veut, mais la liberté des peuples civilisés, qui per- » met à chacun de faire ce qui ne peut pas nuire à » autrui. »

A Tours, il disait, avec cette simplicité qui va si bien aux caractères élevés : « Les acclamations dont » je suis l'objet me touchent bien plus qu'elles ne » m'enorgueillissent. J'ai trop bien connu le malheur

» pour ne pas être à l'abri des entraînements de la » prospérité. » Retour philosophique et vrai d'une âme noble et grande qui domine les grandeurs de ce monde sans être jamais dominée par elles, également inaccessible à l'enivrement et au vertige!

Et pourtant, s'il est modeste et simple, il porte la tête haute, au nom du pouvoir dont il est revêtu et dont il a le sentiment. Dans son message du 31 octobre, il dit à l'Assemblée législative : « Relevons l'au-» torité sans inquiéter la vraie liberté... Affermissons » le principe religieux sans rien abandonner des con-» quêtes de la Révolution, et nous sauverons le pays » malgré les partis... Impassible devant les calomnies » comme devant les séductions, sans faiblesse comme » sans jactance, je veillerai à vos intérêts, qui sont » les miens; je maintiendrai mes droits, qui sont les » vôtres. »

Le 10 décembre, au banquet de l'hôtel de ville : « L'année qui commence sera, je l'espère, plus fer-» tile en heureux résultats, surtout si les grands pou-» voirs restent intimement unis. J'appelle grands » pouvoirs ceux élus par le peuple : l'Assemblée et le » président. Oui, j'ai foi dans leur union féconde; » nous marcherons au lieu de rester immobiles : car » ce qui donne une force irrésistible, même au mor-» tel le plus humble, c'est d'avoir devant lui un grand » but à atteindre, et derrière, une grande cause à » défendre. »

Telle est la pensée qui fermait l'année 1849 : désir sérieux de bonne harmonie entre les pouvoirs de l'État, harmonie nécessaire à la marche des affaires,

à l'organisation et au développement salutaire de l'autorité [1].

II.

On a dit de Louis-Napoléon dès son apparition, avant même son apparition à l'Assemblée constituante, qu'il aspirait à l'Empire. On se rappelle les scènes violentes qui signalèrent quelques séances de l'Assemblée, au seul nom, à la lecture de telle ou telle lettre de Louis-Napoléon, s'abstenant même de paraître à son siége de représentant, sur le sol de sa patrie, dont les portes lui étaient ouvertes par l'élection nationale, afin de ne pas devenir un ferment de discorde, une cause ou un prétexte d'agitation.

La sagacité populaire avait pressenti, avec son instinct infaillible, que la logique des événements menait inévitablement à l'Empire un pays divisé par l'anarchie, affaibli par les accès de la fièvre révolutionnaire. Mais le prince si merveilleusement choisi par la nation comme l'instrument de son salut s'abandonnait au cours des événements, calme, résolu, mais ignorant les desseins de la Providence et la route précise qu'elle lui assignerait. « De la révo» lution, disait-il à Saint-Quentin, il faut prendre les » bons instincts et combattre hardiment les mauvais. »

Il disait, l'année précédente, à Tours : « Je ne suis » pas venu au milieu de vous avec une arrière-pensée, » mais pour me montrer tel que je suis, et non tel » que la calomnie veut me faire. On a prétendu, on » prétend encore aujourd'hui à Paris que le gouver-

[1] *Pays* du 2 avril 1853.

» nement médite quelque entreprise semblable au » 18 brumaire. Mais sommes-nous donc dans les » mêmes circonstances ?... La France est-elle déchirée » par la guerre civile ?... La loi est-elle sans vigueur » et l'autorité sans force ? Non, nous ne sommes pas » dans des conditions qui nécessitent de si héroïques » remèdes. A mes yeux, la France peut être comparée » à un vaisseau qui, après avoir été ballotté par les » tempêtes, a trouvé enfin une rade plus ou moins » bonne, mais enfin où il a jeté l'ancre.

» Eh bien ! dans ce cas, il faut radouber le navire, » refaire son lest, rétablir ses mâts et sa voilure, » avant de se hasarder encore dans la pleine mer. Les » lois que nous avons peuvent être plus ou moins dé- » fectueuses, mais elles sont susceptibles de perfec- » tionnement. »

Voilà ce que disait le prince le 1er août 1849, appréciant avec justesse et sincérité les circonstances au milieu desquelles il vivait alors. Mais un an après, au 15 août 1850, les choses commençaient à changer de face : l'horizon se chargeait de nuages sombres, précurseurs de la foudre et de cette guerre civile qu'ils n'apercevait pas en 1849 comme au 18 brumaire ; et il commençait alors à s'écrier, avec quelque fierté, au banquet de la ville de Lyon :

« Fier de mon origine et de mon drapeau, je leur » resterai fidèle ; je serai tout entier au pays, quelque » chose qu'il exige de moi, *abnégation* ou *persé-* » *vérance*.

» Devant un danger général, toute ambition per- » sonnelle doit disparaître ; en cela le patriotisme se

» reconnaît, comme on reconnut la maternité dans un
» jugement célèbre... Que les partis qui aiment la
» France n'oublient pas cette sublime leçon; moi-
» même, s'il le faut, je m'en souviendrai. Mais, d'un
» autre côté, si des prétentions coupables se rani-
» maient et menaçaient de compromettre le repos de
» la France, *je saurais les réduire à l'impuissance en*
» *invoquant encore la souveraineté du peuple, car je ne*
» *reconnais à personne le droit de se dire son représen-*
» *tant plus que moi.* »

Dans le même voyage, à Strasbourg, le 22 août : « Le titre que j'ambitionne le plus est celui d'honnête » homme. Je ne connais rien au-dessus du devoir. »

A Caen, le 4 septembre : « Ce qu'on acclame en » moi, c'est le représentant de l'ordre et d'un meil- » leur avenir. Quand je traverse vos populations, en- » touré d'hommes qui méritent votre estime et votre » confiance, je suis heureux d'entendre dire : Les » mauvais jours sont passés; nous en attendons de » meilleurs...

» Mais si des jours orageux devaient reparaître, et » que le peuple voulût imposer un nouveau fardeau » au chef du gouvernement, ce chef, à son tour, se- » rait bien coupable de déserter cette haute mission. »

La question ici était assez résolûment posée, l'éventualité assez hardiment affrontée. C'est qu'en effet il envisageait d'un œil calme les incertitudes de la situation nouvelle, prévoyant, sans le provoquer, un conflit.

Aussi son message à l'Assemblée, le 12 novembre, s'abstient-il avec une prudente réserve d'aucune dis-

cussion délicate ; il reste sur le terrain des affaires et effleure à peine dans son résumé la question de la révision constitutionnelle. Et dans une courte allocution qu'il adresse à M. Dupin, qui, à l'occasion de l'anniversaire du 10 décembre, lui avait offert un banquet au palais législatif, il fait une juste allusion à ces fâcheux symptômes nés du repos même, conquis sur le désordre : « Les périls réunissent, dit-il, la sécurité » divise. Le bien ne peut-il donc se produire sans porter en soi un germe de dissolution ? Rien ne serait » plus digne des pouvoirs publics que de donner » l'exemple du contraire. Puisse donc notre union » continuer dans le calme, comme elle s'était formée » pendant la tempête ! A la concorde des pouvoirs » publics ! A l'Assemblée nationale ! »

Ainsi, il proclamait bien haut son empressement à la paix, au bon accord, et en même temps il ne laissait ignorer à personne sa résolution de combattre énergiquement, si la guerre venait à éclater. Inébranlable dans son droit, il le puisait à la source de tous les pouvoirs. Au même anniversaire, le 10 décembre 1850, il déclarait, dans la salle de l'hôtel de ville, que « les gouvernements qui, après de longs troubles » civils, sont parvenus à rétablir le pouvoir et la » liberté, et à prévenir des bouleversements nouveaux, » ont, tout en domptant l'esprit révolutionnaire, puisé » leur force dans le droit né de la révolution même; » que ceux-là, au contraire, ont été impuissants qui » sont allés chercher ce droit dans la contre-révolu- » tion. Si quelque bien, ajoutait-il, s'est fait depuis » deux ans, il faut donc en savoir gré surtout à ce

» principe d'élection populaire qui a fait sortir du » conflit des ambitions un droit réel et incontestable. »

L'année 1850 se fermait sur ces vœux plus que sur des espérances bien sérieuses de bonne intelligence.

III.

L'année 1851 s'ouvrit par un éclat. L'Assemblée nationale, dans sa séance du 19 janvier, avait adopté l'ordre du jour proposé par M. Sainte-Beuve, impliquant un blâme de la politique présidentielle. Le ministère, composé de MM. Baroche, Rouher, Fould, général de la Hitte, général Schramm, de Parieu, Dumas, amiral Romain-Desfossés, Bineau, se retira tout entier et fit place à un ministère intérimaire, composé de MM. Brénier, Vaïsse, de Germiny, de Royer, général Randon, contre-amiral Vaillant, Giraud, Magne et Schneider.

Le fait était grave, la rupture imminente. Pour la première fois, le prince, tout en conservant les ménagements les plus discrets, parla de désaccord. Dans son message à l'Assemblée, il fit remarquer que « la » France commençait à en souffrir et à le déplorer.

» Mon devoir, ajoutait-il, est de faire ce qui dé- » pendra de moi pour en prévenir les résultats » fâcheux.

» L'union des deux pouvoirs est indispensable au » repos du pays ; mais, comme la Constitution les a » rendus indépendants, la seule condition de cette » union est une confiance réciproque.

» Pénétré de ce sentiment, je respecterai toujours

» les droits de l'Assemblée, *en maintenant intactes les* » *prérogatives que je tiens du peuple.*

» La France veut, avant tout, le repos, et elle » attend de ceux qu'elle a investis de sa confiance une » conciliation sans faiblesse, une fermeté calme, l'im- » passibilité dans le droit. »

Chacun se rappelle l'impression produite par ce langage froid et résolu. Longtemps les préventions semées par l'esprit de parti avaient fait douter qu'il fût l'œuvre du prince lui-même. « Qui donc lui fait ses discours ? » se demandait-on avec une sorte de doute. La vérité ne tarda pas à se dégager des nuages amoncelés par la mauvaise foi ou la passion, et l'on fut bien forcé de reconnaître, à cette touche vigoureuse et sûre, la virilité de la main et la supériorité de l'esprit qui les avaient inspirés et tracés.

Quelques-uns trouvaient hardie cette revendication persévérante et quelque peu hautaine des prérogatives, jusque-là si oubliées, du pouvoir. Mais la parfaite convenance de la forme et l'incontestabilité du droit désarmaient la critique la plus défiante. L'envie la plus jalouse était forcée de cacher dans l'ombre ses rancunes et ses haines.

Louis-Napoléon les appelait au grand jour : « Je » voudrais, disait-il à Dijon, le 1er juin 1851, que » ceux qui doutent de l'avenir m'eussent accompagné » à travers les populations de l'Yonne et de la Côte- » d'Or ; ils se seraient rassurés en jugeant par eux- » mêmes de la véritable disposition des esprits. Ils » eussent vu que ni les intrigues, ni les attaques, ni » les discussions passionnées des partis ne sont en har-

» monie avec les sentiments et l'état du pays. La
» France ne veut ni le retour à l'ancien régime, quelle
» que soit la forme qui le déguise, ni l'essai d'utopies
» funestes et impraticables. C'est parce que je suis
» l'adversaire le plus naturel de l'un et de l'autre
» qu'elle a placé sa confiance en moi. S'il n'en était
» pas ainsi, comment expliquer cette touchante sym-
» pathie du peuple à mon égard, qui résiste à la po-
» lémique la plus dissolvante et m'absout de ses
» souffrances ?

» Si mon gouvernement n'a pas pu réaliser toutes
» les améliorations qu'il avait en vue, il faut s'en
» prendre aux manœuvres des factions qui paralysent
» la bonne volonté des assemblées comme celle des
» gouvernements les plus dévoués au bien public.
» C'est parce que vous l'avez compris ainsi que j'ai
» trouvé dans la patriotique Bourgogne un accueil qui
» est pour moi une approbation et un encouragement.

» Je profite de ce banquet comme d'une tribune
» pour ouvrir à mes concitoyens le fond de mon
» cœur...

» Les attaques les plus injustes et les plus violentes
» n'ont pu me faire sortir de mon calme. Quels que
» soient les devoirs que le pays m'impose, il me trou-
» vera décidé à suivre sa volonté ; et, croyez-le bien,
» la France ne périra pas dans mes mains. »

Le 1er juillet 1851, à Poitiers : « J'envisage l'avenir
» du pays sans crainte, car son salut viendra toujours
» de la volonté du peuple librement exprimée, reli-
» gieusement acceptée. Aussi j'appelle de tous mes
» vœux le moment solennel où la voix puissante de la

» nation dominera toutes les oppositions et mettra » d'accord toutes les rivalités. Car il est bien triste de » voir les révolutions ébranler la société, amonceler » les ruines, et cependant laisser toujours debout les » mêmes passions, les mêmes exigences, les mêmes » éléments de trouble.

» Quand on parcourt la France et que l'on voit la » richesse variée de son sol, les produits merveilleux » de son industrie ; lorsqu'on admire ses fleuves, ses » routes, ses canaux, ses chemins de fer, ses ports » que baignent deux mers, — on se demande à quel » degré de prospérité elle n'atteindrait pas, si une » tranquillité durable permettait à ses habitants de » concourir de tous leurs moyens à ce bien général, » au lieu de se livrer à des discussions intestines. »

Le 2 juillet, à Châtellerault : « Je me suis mis ré» solûment à la tête des hommes d'ordre de tous les » partis... S'il y a eu quelque défection, je l'ignore ; » car je marche en avant sans regarder derrière moi. » Pour marcher, dans des temps comme les nôtres, il » faut, en effet, avoir un mobile et un but. Mon mo» bile, c'est l'amour du pays ; mon but, c'est de faire » que la religion et la raison l'emportent sur les uto» pies, c'est que la bonne cause ne tremble pas » devant l'erreur. »

A Beauvais, pour l'inauguration de la statue de Jeanne Hachette : « Il est encourageant de penser » que, *dans les dangers extrêmes, la Providence ré» serve souvent à un seul d'être l'instrument du salut » de tous;* et, dans certaines circonstances, elle l'a » même choisi au milieu du sexe le plus faible,

» comme si elle voulait, par la fragilité de l'enve-
» loppe, prouver mieux encore l'empire de l'âme sur
» les choses humaines, et faire voir qu'une cause ne
» périt pas lorsqu'elle a pour la conduire *une foi*
» *ardente,* un dévouement inspiré, une conviction
» profonde. »

Le 11 septembre, à l'inauguration de la construction des Halles : « En posant la première pierre d'un » édifice dont la destination est si éminemment popu- » laire, je me livre avec confiance à l'espoir qu'avec » l'appui des bons citoyens et avec la protection du » ciel, il nous sera donné de jeter dans le sol de la » France quelques fondations sur lesquelles s'élèvera » un édifice social assez solide pour offrir un abri » contre la violence et la mobilité des passions hu- » maines. »

Le 4 novembre 1851, un mois à peine avant le grand acte qui allait trancher le nœud social, le message présidentiel arrivait à l'Assemblée au milieu des préoccupations les plus vives, au milieu de la fermentation la plus ardente : « La paix publique, » écrivait-il, n'a pas été troublée... Il serait néan- » moins imprudent de se faire illusion sur cette appa- » rence de tranquillité. Une vaste conspiration déma- » gogique s'organise en France et en Europe. Les » sociétés secrètes cherchent à étendre leurs ramifica- » tions jusque dans les moindres communes ; tout ce » que les partis renferment d'insensé, de violent, » d'incorrigible, sans être d'accord sur les hommes ni » sur les choses, s'est donné rendez-vous en 1852, » non pour bâtir, mais pour renverser...

»L'état de siége a dû être étendu aux départe-
»ments du Cher, de la Nièvre, effrayés d'un com-
»mencement de jacquerie... Vous venez d'entendre
»l'exposé fidèle de la situation... un état de malaise
»général tend chaque jour à s'accroître. Partout le
»travail se ralentit, la misère augmente, les intérêts
»s'effrayent et les espérances antisociales s'exaltent à
»mesure que les pouvoirs publics affaiblis approchent
»de leur terme. »

Discutant l'abrogation de la loi du 31 mai, il terminait par ces mots : « Rétablir le suffrage universel,
»c'est enlever à la guerre civile son drapeau, à l'op-
»position son dernier argument. Ce sera fournir à la
»France la possibilité de se donner des institutions
»qui assurent son repos. Ce sera rendre aux pouvoirs
»à venir cette force morale qui n'existe qu'autant
»qu'elle repose sur un principe consacré et sur une
»autorité incontestable. »

Le 9 novembre, aux officiers des régiments nouvellement arrivés à Paris :.. « Si la gravité des cir-
»constances ramenait des épreuves difficiles et
»*m'obligeait à faire appel à votre dévouement,* il ne me
»faillirait pas, j'en suis sûr, parce que, vous le sa-
»vez, je ne vous demanderai rien qui ne soit d'accord
»avec mon droit, avec l'honneur militaire, avec les
»intérêts de la patrie... Parce que, si jamais le jour du
»danger arrivait, je ne ferais pas comme les gouver-
»nements qui m'ont précédé, je ne vous dirais pas :
»Marchez, je vous suis; je vous dirais : Je marche;
»suivez-moi ! »

Le 25 novembre, aux exposants français de la

grande solennité de Londres, réunis dans la salle du Cirque : « En réfléchissant aux obstacles qu'il vous a » fallu vaincre, je me suis dit : Combien elle serait » grande, cette nation, si l'on voulait la laisser res- » pirer à l'aise et vivre de sa vie !... (Applaudisse- » ments.)

» Comme elle pourrait être grande, s'il lui était » permis de vaquer à ses véritables affaires et de ré- » former ses institutions, au lieu d'être sans cesse » troublée, d'un côté, par les idées démagogiques, » et de l'autre par les hallucinations monarchiques ! » (Vifs applaudissements.)

» Les idées démagogiques... répandent partout » l'erreur et le mensonge. L'inquiétude les précède, » la déception les suit, et les ressources employées à » les réprimer sont autant de pertes pour les amélio- » rations les plus pressantes, pour le soulagement de » la misère. (Adhésion unanime.)

» Quant aux hallucinations monarchiques, sans » faire courir les mêmes dangers, elles entravent éga- » lement tout progrès, tout travail sérieux. On lutte » au lieu de marcher. On voit des hommes, jadis ar- » dents promoteurs des prérogatives de l'autorité » royale, se faire conventionnels afin de désarmer le » pouvoir issu du suffrage populaire. (Applaudisse- » ments.) On voit ceux qui ont le plus souffert, le » plus gémi des révolutions, en provoquer une nou- » velle, et cela dans l'unique but de se soustraire au » vœu national et d'empêcher le mouvement, qui » transforme les sociétés, de suivre un paisible cours. » (Bravos prolongés.)

» Ces efforts seront vains. Tout ce qui est dans la » nécessité des temps doit s'accomplir...

» Ne redoutez pas l'avenir. La tranquillité sera » maintenue, quoi qu'il arrive. (Bravos prolongés.)

» Un gouvernement qui s'appuie sur la masse en- » tière de la nation, qui n'a d'autre mobile que le » bien public et qu'anime cette foi ardente qui vous » guide sûrement même à travers un espace où il n'y » a pas de route tracée, ce gouvernement, dis-je, » saura remplir sa mission, car il a en lui et le droit » qui vient du peuple et la force qui vient de Dieu ! » (Applaudissements prolongés.)

Telles furent les dernières paroles prononcées par le prince du haut d'une tribune, comme il le disait lui-même, avant le 2 décembre. Elles étaient graves, significatives; elles sentaient la poudre, ou tout au moins la lutte. Semblables à deux corps d'armées en présence, les deux pouvoirs, prêts pour la bataille, semblaient s'essayer à quelques combats d'avant-garde. L'Assemblée frémissante, on s'en souvient, contenait mal la fougue guerrière de ses généraux, ardents, impatients au signal.

C'est là que nous en étions au mois de novembre 1851. Le langage du chef de l'État était, on en conviendra, le reflet adouci et contenu, mais fidèle, de cette situation brûlante.

La publication qui nous a conservé la série, la chronologie de ces discours, dans lesquels se reproduit si exactement l'image des temps traversés par nous, offre donc, nous avions raison de le dire en

commençant, non-seulement le mérite de l'histoire, mais l'intérêt du drame.

Nous la suivrons à dater du 2 décembre 1851, pendant le cours de la quatrième année de la présidence jusqu'au 1er décembre 1852, date de la proclamation de l'Empire [1].

IV.

Les fureurs déchaînées au sein de l'Assemblée nationale, l'effroi inspiré par l'approche de cette terrible année 1852 dont les périls n'étaient guère conjurés par l'état des partis en France, tout semblait rendre imminente une crise que chacun prévoyait, provoquait de ses vœux, tout en la redoutant. Aussi de tous côtés cherchait-on une solution.

Louis-Napoléon seul pouvait la donner.

La dernière phrase prononcée par lui à haute voix dans la salle du Cirque, le 25 novembre, était comme la révélation de sa résolution suprême : « Animé de » cette foi ardente qui guide sûrement, même à tra- » vers un espace où il n'y a pas de route tracée, il » obéit à sa mission, sentant en lui-même et le droit » qui vient du peuple et la force qui vient de Dieu! » Telle est la cause et l'explication du 2 décembre.

Aussi ce jour-là même disait-il dans sa proclamation au peuple : « La situation actuelle ne peut durer » plus longtemps. Chaque jour qui s'écoule aggrave » les dangers du pays. L'Assemblée, qui devait être » le plus ferme appui de l'ordre, est devenue un foyer

[1] *Pays*, 3 avril 1853.

» de complots. Le patriotisme de trois cents de ses » membres n'a pu arrêter ses fatales tendances. Au » lieu de faire des lois dans l'intérêt général, elle » forge des armes pour la guerre civile; elle attente » au pouvoir que je tiens directement du peuple; elle » encourage toutes les mauvaises passions; elle com- » promet le repos de la France : je l'ai dissoute, et je » rends le peuple entier juge entre elle et moi.

» La Constitution, vous le savez, avait été faite » dans le but d'affaiblir d'avance le pouvoir que vous » alliez me confier. Six millions de suffrages furent » une éclatante protestation contre elle, et cependant » je l'ai fidèlement observée. Les provocations, les » calomnies, les outrages m'ont trouvé impassible. » Mais aujourd'hui que le pacte fondamental n'est plus » respecté par ceux-là mêmes qui l'invoquent sans » cesse... mon devoir est de déjouer leurs perfides » projets... et de sauver le pays, en invoquant le » jugement solennel du seul souverain que je recon- » naisse en France, le peuple.

» Je fais donc un appel loyal à la nation tout en- » tière, et je vous dis : Si vous voulez continuer cet » état de malaise qui nous dégrade et compromet » notre avenir, choisissez un autre à ma place, car je » ne veux plus d'un pouvoir qui est impuissant à faire » le bien, me rend responsable d'actes que je ne puis » empêcher, et m'enchaîne au gouvernail quand je » vois le vaisseau courir vers l'abîme.

» Si, au contraire, vous avez encore confiance en » moi, donnez-moi les moyens d'accomplir la *grande* » *mission* que je tiens de vous. »

Dans sa proclamation à l'armée :

« Soldats! soyez fiers de votre mission, vous sau-
» verez la patrie, car je compte sur vous, non pour
» violer les lois, mais pour faire respecter la première
» loi du pays, la souveraineté nationale, dont je suis
» le légitime représentant... Restez inébranlables dans
» les règles de la discipline et de l'honneur. Aidez,
» par votre attitude imposante, le pays à manifester
» sa volonté dans le calme et la réflexion. Soyez prêts
» à réprimer toute tentative contre le libre exercice
» de la souveraineté du peuple. »

La souveraineté nationale, invoquée par Louis-Napoléon, se prononça en effet pour lui par 7,439,216 votes affirmatifs contre 640,737 bulletins négatifs. Et lorsque la commission consultative, présidée par M. Baroche, porta à l'Élysée, le 31 décembre, le résultat du recensement général des suffrages acquis au plébiscite, le prince s'exprima en ces termes :

« La France a répondu à l'appel loyal que je lui
» avais fait. Elle a compris *que je n'étais sorti de la*
» *légalité que pour rentrer dans le droit.* Plus de sept
» millions de voix viennent de m'absoudre en justi-
» fiant un acte qui n'avait d'autre but que d'épargner
» à notre patrie, et à l'Europe peut-être, des années
» de troubles et de malheurs...

» J'espère assurer les destinées de la France en fon-
» dant des institutions qui répondent à la fois et aux
» instincts démocratiques de la nation, et à ce désir
» exprimé universellement d'avoir désormais un pou-
» voir fort et respecté. (Adhésion chaleureuse.) En
» effet, donner satisfaction aux exigences du moment,

» en créant un système qui reconstitue l'autorité sans
» blesser l'égalité, sans fermer aucune voie d'amélio-
» ration, c'est jeter les véritables bases du seul édifice
» capable de supporter plus tard une liberté sage et
» bienfaisante. »

Tel est le bilan de l'année 1851, commencée sous de si sombres auspices, achevée sous l'influence d'une si heureuse sécurité. La France renaissait à l'espérance. Aux jours de tourmente et d'orage succédait la sérénité d'un ciel pur. La légalité était en deuil; l'honneur et la vie de la France étaient sauvés; son avenir était sauvegardé!

V.

L'année 1852, inscrite par les trop justes angoisses de l'esprit public en caractères sinistres au calendrier, se levait radieuse et dégagée de nuages. Elle apportait à notre nation régénérée et relevée à ses propres yeux une constitution au frontispice de laquelle sont gravés ces mots : « Une constitution est
» l'œuvre du temps; on ne saurait laisser une trop
» large voie aux améliorations.

» Aussi n'a-t-elle fixé que ce qu'il était impossible
» de laisser incertain. Elle n'a pas enfermé dans un
» cercle infranchissable les destinées d'un grand peu-
» ple; elle a laissé aux changements une assez large
» voie pour qu'il y ait, dans les grandes crises, d'au-
» tres moyens de salut que l'expédient désastreux des
» révolutions. »

A peine échappé aux étreintes d'une constitution

qui l'enserrait comme dans un cercle de fer d'où il n'avait pu sortir qu'en le brisant, le pays respirait à l'aise, en plein air, à l'ombre d'une constitution nouvelle. Celle-ci, du moins, s'assouplissait à sa taille, se prêtant à tous ses mouvements, qu'elle contenait sans les gêner, sans enchaîner surtout ses membres à cette espèce de lit de Procuste qui n'admettait ni extension ni déplacement.

L'organisation des nouveaux pouvoirs, des institutions nouvelles, occupa les premiers mois. Le 29 mars le prince ouvrait la session du Sénat et du Corps législatif. « C'est avec un sentiment de satisfaction réelle » que je viens proclamer ici, leur dit-il, la mise en » vigueur de la Constitution : car ma préoccupation » constante a été non-seulement de rétablir l'ordre, » mais de le rendre durable, en dotant la France » d'institutions appropriées à ses besoins.

» Il y a quelques mois à peine, vous vous en sou- » venez, plus je m'enfermais dans le cercle étroit de » mes attributions, plus on s'efforçait de le rétrécir » encore, afin de m'ôter le mouvement et l'action...

» Depuis trop longtemps *la société ressemblait à une* » *pyramide qu'on aurait retournée et voulu faire repo-* » *ser sur son sommet ; je l'ai replacée sur sa base...*

» Parmi les institutions politiques, celles-là seules » ont de la durée qui fixent d'une manière équitable » la limite où chaque pouvoir doit s'arrêter. Il n'est » pas d'autre moyen d'arriver à une application utile » et bienfaisante de la liberté : les exemples n'en sont » pas loin de nous.

» Pourquoi, en 1814, a-t-on vu avec satisfaction,

» en dépit de nos revers, inaugurer le régime parle-
» mentaire? C'est que l'Empereur, ne craignons pas
» de l'avouer, avait été, à cause de la guerre, entraîné
» à un exercice trop absolu du pouvoir.

» Pourquoi, au contraire, en 1851, la France applau-
» dit-elle à la chute de ce même régime parlemen-
» taire? C'est que les Chambres avaient abusé de
» l'influence qui leur avait été donnée, et que, vou-
» lant tout dominer, elles compromettaient l'équilibre
» général.

» Enfin, pourquoi la France ne s'est-elle pas émue
» des restrictions apportées à la liberté de la presse
» et à la liberté individuelle? C'est que l'une avait
» dégénéré en licence, et que l'autre, au lieu d'être
» l'exercice réglé du droit de chacun, avait, par
» d'odieux excès, menacé le droit de tous... »

Sans doute les institutions nouvelles « ne sanction-
» nent pas toutes les libertés, aux abus même des-
» quelles nous étions habitués, mais elles en consacrent
» aussi de bien réelles. Le lendemain des révolutions,
» la première des garanties pour un peuple ne con-
» siste pas dans l'usage immodéré de la presse et de
» la tribune : elle est dans le droit de choisir le gou-
» vernement qui lui convient. Or, la nation française
» a donné, peut-être pour la première fois, au monde,
» le spectacle imposant d'un grand peuple votant en
» toute liberté la forme de son gouvernement. »

Puis à la fin de la session, le 28 juin, dans son message de clôture au Corps législatif, il caractérisait ainsi la nouvelle situation des esprits : « Dites à vos
» commettants qu'à Paris, ce cœur de la France, ce

» centre révolutionnaire, qui répand tour à tour sur » le monde la lumière ou l'incendie, vous avez vu » un peuple immense s'appliquant à faire disparaître » les traces des révolutions et se livrant avec joie » au travail, avec sécurité à l'avenir. (Assentiment » général.) Lui qui naguère, dans son délire, était » impatient de tout frein, vous l'avez vu saluer avec » acclamation le retour des aigles, symbole d'au- » torité et de gloire.

» A ce spectacle imposant, où la religion consacrait » par ses bénédictions une grande fête nationale, vous » avez remarqué son attitude respectueuse. Vous avez » vu cette armée si fière, qui a sauvé le pays, se rele- » ver encore dans l'estime des hommes, en s'age- » nouillant avec recueillement devant l'image de » Dieu, présente au haut de l'autel. (Sensation pro- » fonde.)

» Cela veut dire qu'il y a en France un gouverne- » ment animé de la foi et de l'amour du bien, qui re- » pose sur le peuple, source de tout pouvoir; sur » l'armée, source de toute force, et sur la religion, » source de toute justice. »

Il n'est personne qui ne soit frappé, à la lecture de cette série des documents, du changement de ton qui s'y produit avec la différence des temps. A l'impassibilité froide et réfléchie d'un caractère naturellement calme, mais, volontairement aussi, contenu et maître de lui-même, avait succédé la quiétude d'une âme élevée, d'une raison satisfaite, planant avec une sorte de bien-être dans les hautes régions de la philosophie pratique. Ce n'est plus cette situation pénible de la

légitime défense aux prises avec les injures, les calomnies, avec les alarmes de la patrie.

C'est une douce sérénité remplaçant tout à coup les agitations bruyantes du forum. Aussi combien l'esprit du prince législateur s'épure et se dégage! combien son regard recherche avec scrupule et scrute avec pénétration les besoins, les tendances du pays! Comme il étudie avec impartialité, avec persévérance, les impressions de ce peuple tout à la fois si mobile et si sérieux! Comme il a soin de bien déterminer l'élasticité ingénieusement mobile d'institutions *appropriées* aux circonstances, *susceptibles* de modifications avec les modifications de temps, de goûts, d'habitudes!

Voilà pour la partie législative.

Quant à la partie gouvernementale, il suit également l'impulsion publique.

Dans ce mémorable voyage de 1852, qui fut un long triomphe, une ovation continue, il disait à Nevers que, pour les questions d'intérêt général, il cherchait à devancer l'opinion publique, mais que, quand il s'agissait d'un intérêt à un certain degré personnel, il se contentait de la suivre. Et en effet, à Lyon, après avoir écouté cette opinion publique, il hésitait encore sur le parti qu'il avait à prendre : « Il est encore pour » moi difficile de savoir, déclarait-il avec une entière » franchise, sous quel nom je puis rendre les plus » grands services.

» Si le titre modeste de président pouvait faciliter » la mission qui m'était confiée, et devant laquelle je » n'ai pas reculé, ce n'est pas moi qui, par intérêt

» personnel, désirerais changer ce titre contre celui » d'empereur. »

Incertitude conscienciense, doute sérieux, hésitation tout à fait impartiale, quoi que puissent en penser quelques esprits incrédules, toujours disposés à prêter leurs faiblesses et leurs petitesses personnelles à ceux qu'ils prétendent juger, d'après eux-mêmes probablement. Non : Louis-Napoléon, si souvent transformé par l'esprit de parti en ambitieux vulgaire, n'avait pas cette puérile et mesquine ambition d'un titre substitué à un autre. Et la preuve, c'est que, comme il le disait le 29 mars 1852 au Sénat et au Corps législatif réunis aux Tuileries : « Si telle avait » été sa préoccupation, cette transformation eût été » accomplie depuis longtemps; ni les moyens ni les » occasions ne lui avaient manqué, etc. »

Non. Une plus haute ambition occupait son âme : celle de sauver son pays.

Maintenant quel nom donner au gouvernement dont il était le chef? Restait cette question grave sans doute, mais secondaire, comparée aux autres.

C'est à Bordeaux, vers la fin de son voyage, que l'expérience lui semble consommée; c'est alors seulement qu'il la constate en ces termes : « Je le dis avec » une franchise aussi éloignée de l'orgueil que d'une » fausse modestie, jamais peuple n'a témoigné d'une » manière plus directe, plus spontanée, plus unanime, » la volonté de s'affranchir des préoccupations de » l'avenir, en consolidant dans la même main un pou» voir qui lui est sympathique.

» C'est qu'il connaît, à cette heure, et les trom-

» peuses espérances dont on le berçait et les dangers
» dont il était menacé. Il sait qu'en 1852 la société
» courait à sa perte, parce que chaque parti se conso-
» lait d'avance du naufrage général par l'espoir de
» planter son drapeau sur les débris qui pourraient
» surnager. Il me sait gré d'avoir sauvé le vaisseau
» en arborant seulement le drapeau de la France...

» Pour faire le bien du pays, il n'est pas nécessaire
» d'appliquer de nouveaux systèmes; mais de donner,
» avant tout, confiance dans le présent, sécurité dans
» l'avenir. Voilà pourquoi la France semble vouloir
» revenir à l'Empire.

» Il est néanmoins une crainte à laquelle je dois
» répondre. Par esprit de défiance, certaines per-
» sonnes se disent : l'Empire, c'est la guerre. Moi je
» dis : l'Empire, c'est la paix.

» C'est la paix, car la France la désire, et, lorsque
» la France est satisfaite, le monde est tranquille...

» J'en conviens, cependant, j'ai, comme l'Empe-
» reur, bien des conquêtes à faire : je veux, comme
» lui, conquérir à la conciliation les partis dissidents,
» et ramener dans le courant du grand fleuve popu-
» laire les dérivations hostiles qui vont se perdre sans
» profit pour personne...

» Voilà comment je comprendrais l'Empire, si
» l'Empire doit se rétablir. Telles sont les conquêtes
» que je médite, et vous tous qui m'entourez, qui
» voulez, comme moi, le bien de notre patrie, vous
» êtes mes soldats. »

En rentrant à Paris, le 16 octobre : « Si la France
» veut l'Empire, c'est qu'elle pense que cette forme

» de gouvernement garantit mieux sa grandeur et son
» avenir. »

Et, en effet, la France, dans les scrutins des 22 et 23 novembre 1852, fit connaître sa volonté, volonté parfaitement libre, parfaitement éclairée, parfaitement spontanée, quoi qu'en puissent dire certains hommes sceptiques qui prétendent que la France a dit ce qu'on lui a fait dire. Non : notre nation n'est pas si complaisante qu'on se plairait ici à le faire supposer. Non, il n'est pas si facile qu'on feint de le croire de lui dicter son langage et ses actions.

Les témoignages de son indépendance surgissent à chaque pas de son histoire : rappellerons-nous, à des dates toutes récentes, sa résistance au gouvernement provisoire, aux mauvais entraînements de cette époque; son attitude même vis-à-vis d'un homme éminemment honorable, investi de l'influence même du pouvoir, et pourtant repoussé résolûment, énergiquement par le scrutin du 10 décembre 1848?

Ce n'était donc ni complaisance ni faiblesse, si le pays « trois fois en quatre années a soutenu de ses
» suffrages l'élu de son choix, et chaque fois n'a aug-
» menté sa majorité que pour accroître son pouvoir. »
C'était bien volontaire et bien réfléchi. Il y a eu, depuis cinq ans, préméditation au premier chef d'un côté, persévérance patriotique et dévouée de l'autre. Il y a eu de ce côté confiance, puis reconnaissance, assez justifiées par les faits; il y a eu de la part du prince l'éclat, le prestige d'un grand nom porté avec grandeur, avec simplicité; il y a eu le sentiment d'une grande œuvre à accomplir, le sentiment du devoir.

« Le succès, » disait-il dans son message au Corps législatif, le 25 novembre 1852, « le succès n'enfle » jamais d'orgueil l'âme de ceux qui ne voient dans » leur élévation nouvelle qu'un devoir plus grand im- » posé par le peuple, qu'une mission plus élevée con- » fiée par la Providence. »

Admirables paroles, dignes de la haute raison de celui qui les prononçait. Oui, c'est parce que le succès n'a jamais enflé d'orgueil cette âme noble et généreuse qu'elle a plané avec une supériorité toujours tranquille et éclairée au-dessus de toutes les difficultés, au-dessus de tous les écueils, au pied desquels tout autre aurait sombré.

Du mois de décembre 1848 au mois de décembre 1852, mesurons l'espace et la marche. Voyons d'où nous sommes partis; voyons où nous sommes arrivés. Le recueil que nous venons de parcourir est comme notre feuille de route dans ce long et périlleux voyage; il en marque, pour ainsi dire, les étapes, et constate les embarras de ce long et savant itinéraire.

Grâce au ciel, il est accompli, accompli avec autant de bonheur que de gloire pour notre pays et pour le chef qu'il s'est donné. Du haut de ce trône où l'ont porté la gratitude et l'acclamation nationale; sous les feuilles dorées de ce diadème impérial, le plus beau du monde entier, si beau et si éblouissant qu'il a ébloui plus d'une tête couronnée, le regard et la pensée de Louis-Napoléon ont conservé et conserveront leur pénétration et leur sérénité. Impassible, simple et bon, parce qu'il est grand et fort, il ne changera pas; calme au milieu de la tourmente, il restera calme

au milieu des grandeurs; et son ouvrage ou plutôt ses ouvrages à la main, il pourra toujours dire à son pays : « Voilà qui j'ai été! voilà qui je suis! voilà qui je serai [1]! »

VI.

Les règles de la convenance nous ont paru commander la publication pure et simple des documents dont nous donnions les extraits. Si c'était un travail facile, puisqu'il consistait en citations, il nous a semblé du moins utile : c'était assez pour nous.

Pouvons-nous, aujourd'hui, nous permettre d'en apprécier le caractère et la portée ?

Ce qui frappe tout d'abord dans cette série de discours, que l'on prendrait pour des actes, c'est la virilité de la touche, la concision énergique de la pensée. Le penseur, sobre de paroles, se révèle en quelque sorte moins par des mots que par des faits. La phrase, toujours élégante et distinguée, ne vise jamais à l'effet et en produit toujours par sa précision et sa lucidité. L'axiome : « Le style, c'est l'homme, » n'a jamais eu plus raison qu'ici. Simple et vrai, il s'élève à la grandeur sans emphase et comme de plain-pied. Nous sommes parfaitement sincère, et nous croyons être parfaitement impartial et juste en répétant, ce que nous avons constaté si souvent déjà, la valeur, la supériorité littéraire de l'écrivain.

Mais l'homme d'État se cachait depuis nombre d'années sous l'homme d'étude.

La conviction, *la foi,* comme il le dit si souvent,

[1] *Pays,* 4 avril 1853.

l'anime, l'inspire de sa chaleur communicative. Il a des opinions très-arrêtées, inflexibles sur certains principes; flexibles, au contraire, et habilement assouplies aux circonstances, sur certains faits, sur certaines nécessités plus ou moins précaires.

Voyez avec quelle conviction il proclame l'intervention de la Providence, la sainte influence de la religion, et la doctrine, inébranlable à ses yeux, de la souveraineté nationale!

Ce double sentiment, cette double pensée, l'une au point de vue divin, l'autre au point de vue politique, est chez lui, dès l'origine, à l'état de résolution inébranlable.

D'autres idées secondaires sont pour lui à l'état d'expérimentation, variables, mobiles, modifiables en quelque sorte, selon les conseils du moment, selon les exigences du jour.

Mais c'est à l'une et à l'autre de ces deux sources qu'il a puisé sa force et son succès.

La religion était, il faut le reconnaître, assez abandonnée en France depuis quelques années. Mêlée aux luttes politiques de la Restauration, imprudemment compromise par une royauté pieuse, mais faible, elle avait payé les frais de la guerre, et avait été livrée, comme rançon, par le gouvernement de 1830. Depuis cette époque le culte était négligé, les autels désertés.

L'esprit libéral qui avait soufflé sur le pays, de 1815 à 1830, en animant les passions politiques contre le gouvernement, avait desséché le sentiment religieux, si maladroitement associé au combat. De

là, confusion dans la mêlée et défaite de l'Église en même temps que de la monarchie en 1830.

Le gouvernement de Juillet accepta l'héritage dans ces conditions. Son scepticisme paraissait, il faut en convenir, assez fidèlement répondre aux instincts publics de cette époque : la réaction antireligieuse d'alors trouvait dans le monarque une sorte de point d'appui.

L'école libérale, dont les élèves nourris de ces maximes s'imaginaient à tort, on doit le reconnaître aujourd'hui, servir la révolution de 89, en répudiant le clergé, proscrit par les révolutionnaires de cette grande époque, commettait une grave erreur, qui, peut-être, n'a pas été étrangère au dénoûment soudain et foudroyant de février 1848.

Le gouvernement de 1830, ne reposant sur aucuns principes fixes, renié par le clergé, n'émanant ni de la légitimité ni de la souveraineté nationale, portant à faux sur l'une et sur l'autre, bâtard, comme on l'a dit si souvent, gouvernement sans lest ni boussole, s'est abîmé à la première bourrasque, s'est englouti à la première rafale.

La révolution de 1848 éclata. Trombe impétueuse qui s'abattit sur la France à l'improviste et comme un coup de foudre ! Elle bouleversa tous les esprits. Du sein des décombres qu'elle laissa sur le sol, quand l'orage fut un peu calmé, sortirent deux grands noms : le suffrage universel et Louis-Napoléon.

Le suffrage universel fut une création révolutionnaire et sauva en effet la révolution, en remettant aux mains du prince, issu de ses entrailles, l'instrument

qui devait tuer ceux-là mêmes qui l'avaient forgé et trempé dans les flots populaires, à de tout autres fins.

Ils avaient un plan, des desseins. Mais Dieu en avait d'autres !

L'homme providentiel suscité par la révolution de 48 devait la maîtriser et la diriger. Aussi entendez-le dire et répéter sans cesse qu'il faut « prendre de la Révolution ses bons instincts et en combattre les mauvais ».

Les principes qu'il dégage du chaos révolutionnaire, c'est le principe religieux qu'il constate pouvoir très-bien vivre à côté ou plutôt au-dessus de celui qu'il installe résolûment sur le terrain politique : celui de la souveraineté nationale.

Il arbore la bannière sainte et restaure les autels en France. Animé d'une piété sincère, il proclame l'empire de la religion, qu'il sépare très-judicieusement du domaine politique. Loin d'en faire une arme de gouvernement, il la laisse dans son sanctuaire. Il prouve à ses concitoyens, troublés par tant de révolutions, qu'ils sont moins incrédules qu'ils ne le croyaient eux-mêmes, en réveillant dans leur cœur des sentiments religieux qu'ils y croyaient éteints et qui n'y étaient qu'assoupis, prêts à renaître avec tous les sentiments d'honneur et de moralité qui en sont inséparables et inspirent toujours notre grande et généreuse nation.

L'autre principe est celui de la souveraineté nationale.

C'est sa force, sa puissance, c'est sa raison d'être.

Aussi le prend-il résolûment en mains. Sur cette question, il n'hésite pas, il ne recule pas. La loi du 31 mai fut pour lui une capitulation momentanée.

La majorité de l'Assemblée la lui imposa. Il l'accepta, mais momentanément.

Aussi remarquez combien, dès son début et pendant tout le cours de son rôle sur la scène politique, il met d'insistance à revendiquer sans cesse et à proclamer bien haut l'appel au peuple, le droit impérissable de la souveraineté nationale : déclaration qui pendant tout le règne de la loi du 31 mai paraissait une exagération et une flatterie populaire, mais qui, en réalité, était l'expression d'une conviction profonde, et, nous pouvons le confesser maintenant, parfaitement juste. Ceux de ses amis qui, très-consciencieusement aussi, avaient adopté et tenaient à conserver la loi du 31 mai, le perdaient, si leur opinion avait prévalu dans son esprit. Heureusement sa volonté de fer triompha de tous les obstacles, que semaient sous ses pas ses partisans eux-mêmes les plus sincères.

On se rappelle qu'il accepta la démission d'un ministère tout dévoué, mais dissident sur cette loi du 31 mai. Aussi, dans son message du 4 novembre 1851, persévéramment attaché au principe qu'à aucun prix il ne voulait abandonner, disait-il à l'Assemblée nationale :

« Je me suis demandé s'il fallait, en présence du » délire des passions, de la confusion des doctrines, » de la division des partis, alors que tout se ligue pour » enlever à la morale, à la justice, à l'autorité, leur » dernier prestige, s'il fallait, dis-je, laisser ébranlé,

» incomplet le seul principe que, au milieu du chaos » général, la Providence ait maintenu debout pour » nous rallier ? Quand le suffrage universel a relevé » l'édifice social, par cela même qu'il substituait un » droit à un fait révolutionnaire, est-il sage d'en res- » treindre plus longtemps la base ? Enfin, je me suis » demandé si, lorsque des pouvoirs nouveaux vien- » dront présider aux destinées du pays, ce n'était pas » d'avance compromettre leur stabilité que de laisser » un prétexte de discuter leur origine et de mécon- » naître leur légitimité ?

» Le doute n'était pas possible, et, sans vouloir » m'écarter un seul instant de la politique d'ordre » que j'ai toujours suivie, je me suis vu obligé, bien » à regret, de me séparer d'un ministère qui avait » toute ma confiance et mon estime, pour en choisir » un autre, composé d'hommes honorables, connus » par leurs sentiments conservateurs, mais qui vou- » lussent admettre la nécessité de rétablir le suffrage » universel sur la base la plus large possible...

» Aujourd'hui, rétablir le suffrage universel, c'est » enlever à la guerre civile son drapeau, à l'opposition » ses derniers arguments. Ce sera fournir à la France » la possibilité de se donner des institutions qui as- » surent son repos. Ce sera rendre au pouvoir cette » force morale qui n'existe qu'autant qu'elle repose » sur un principe consacré et sur une autorité incon- » testable. »

On se rappelle les péripéties de ce drame parlementaire dont le dénoûment fut le 2 décembre, d'ineffaçable mémoire.

Voilà les principes sur la consécration desquels Louis-Napoléon était inébranlable, et il avait raison; il avait raison, même contre ses amis; il faut le confesser avec humilité.

Il en était un troisième, auquel il demeurait inébranlablement fidèle : c'est le souvenir du grand nom qu'il porte, de l'héritage qui lui est dévolu.

Mais en l'acceptant, renonçait-il au bénéfice d'inventaire? Non. Le 29 mars 1852, il prononçait, à l'ouverture du Corps législatif et du Sénat, ces paroles que nous avons déjà citées : « L'Empereur, ne craignons pas de l'avouer, avait été, à cause de la guerre, entraîné à un exercice trop absolu du pouvoir. »

C'est ainsi que Louis-Napoléon, faisant la part des temps, se montrait avant tout l'homme de son époque, établissant le départ entre le passé, le présent et l'avenir, prenant à l'Empire sa gloire, son prestige, sa puissance, expliquant l'excès même de sa puissance : explication facile d'ailleurs aujourd'hui, aux yeux même de ceux qui, dans des temps calmes, pouvaient ne pas la comprendre. Les révolutions, les excès révolutionnaires portent avec eux leurs enseignements, et telle concentration de pouvoir, portée même, supposons-le, jusqu'à la dictature, pouvait paraître, pendant certaines époques tranquilles, à certains amis de la liberté, despotique et abusive, qui, plus tard, à la lueur du flambeau révolutionnaire et démagogique, peut sembler très-naturellement explicable et heureuse.

Voilà pourquoi l'héritage si glorieux pour Louis-

Napoléon lui a transmis cette merveilleuse et magique popularité dont il a usé avec tant de tact et de supériorité.

Le recueil de ses discours et messages le saisit à son arrivée en France et le laisse sur le trône où viennent de l'appeler régulièrement les acclamations prolongées et persévérantes de la nation.

Dans ce long trajet du mois de décembre 1848 au mois de décembre 1852, il marche d'un pas calme, assuré, à travers tous les obstacles, à travers tous les dangers. Impassible aux outrages, aux calomnies, inaccessible à la crainte, il avançait sans précipitation comme sans hésitation, dans les voies de la Providence, soutenu, poussé par le sentiment du devoir, dépositaire consciencieux et éclairé de la mission qui lui était départie, et résolu à accomplir son œuvre, encouragé par cette voix mystérieuse qui résonne à l'oreille de tout homme honnête, lui répétant sans cesse : « Fais ce que dois, advienne que pourra[1] !

[1] *Pays*, 8 avril 1853.

DEUXIÈME PARTIE.

DÉVELOPPEMENTS DE L'EMPIRE.

Développements de l'Empire. — Intérêts intellectuels. — Dissertations politiques. — Presse. — Principe d'autorité. — Principe parlementaire.

INTÉRÊTS INTELLECTUELS.

Le gouvernement actuel a sauvé la société; il lui a rendu la vie et la prospérité. C'est assurément beaucoup. Huit millions de voix viennent de lui en témoigner leur gratitude : la plus belle couronne du monde en a été le prix. Le contrat né de la reconnaissance nationale ici, là, de la mission nouvelle acceptée par le chef de l'État[1], forme la sanction la plus solennelle et la plus sérieuse de l'Empire que nous inaugurons aujourd'hui. Cette situation est incontestablement magnifique et digne pour tous : un élan généreux, mais volontaire; un enthousiasme chaleureux et motivé, mais réfléchi et persévérant, ont élevé au rang suprême celui qui, digne héritier d'un grand nom, s'était élevé par lui-même au rang d'un bienfaiteur de l'humanité.

Tout cela est, selon nous, l'expression de la vérité; tout cela est très-régulier et très-beau.

Mais cela ne suffit pas.

L'Empire nouveau est sorti du sein des orages. Fondé sur la victoire la plus glorieuse, la plus héroï-

[1] Message du prince président au Corps législatif, le 25 novembre 1852.

que, ratifié par l'assentiment le plus unanime et le plus authentique, il doit à ses propres services et à la volonté la plus mûrement méditée du pays son origine et sa légitimité.

Voilà pour le passé et pour le présent.

Il s'agit maintenant de fonder et d'assurer l'avenir.

Une des premières nécessités qui naît du repos même et de la sécurité prospère que nous a donnés le prince qui nous gouverne, c'est le soin et le développement des intérêts de l'esprit. Tous ceux qui touchent à l'existence, au bien-être de la nation, tous ceux sans lesquels les autres ne sont rien, sont sauvegardés. Une noble exigence de l'intelligence humaine emprunte et impose à ces services déjà si précieux l'obligation de services nouveaux : au premier degré sont les satisfactions littéraires, c'est-à-dire les lettres, les sciences, les arts, grandeurs intellectuelles de la France.

Un des représentants les plus accrédités et les plus écoutés de cette catégorie d'élite qui a son siége au palais de l'Institut, M. Sainte-Beuve, disait l'autre jour[1] : « Au milieu des changements merveilleux qui » s'accomplissent et qui inaugurent de toutes parts » une ère de paix et de régularité, la littérature ne » saurait souffrir ; pour peu qu'elle se ressemble à elle- » même et à ce qu'elle a été dans les beaux temps, » elle aime l'ordre, le travail, une société plus active » qu'orageuse, assise et florissante, et qui n'est plus » uniquement occupée chaque jour à s'empêcher de » périr.

[1] *Moniteur universel* du 6 décembre 1852.

» Si le spectable des troubles et des émotions ci-
» viles où elle a été mêlée a semblé servir quelquefois
» à la fortifier et à l'élever même, un tel spectacle la
» contriste encore plus et l'égarerait à coup sûr en se
» prolongeant; c'est surtout à l'heure où ces troubles
» s'apaisent et où ils sont encore à l'état de récent et
» vif souvenir, que la littérature peut heureusement
» s'en inspirer pour jouir du calme rétabli, du senti-
» ment de la civilisation reconquise, pour y porter
» un zèle ému, une ardeur trop longtemps contrainte
» et retardée, pour y signaler et pour y produire à
» quelque degré l'effet d'une renaissance. »

Les liens qui rattachent la littérature à la sphère politique et l'entraînent dans son cours sont définis par l'érudit académicien avec un tact exquis, une sympathie discrète qui nous dispense de développements, dont le moindre inconvénient serait d'énerver une pensée aussi juste que concise.

Nous tenons donc pour très-bien tracée la définition du rôle de la littérature sous le gouvernement nouveau; ces quelques lignes en sont, à nos yeux, comme la préface aussi vraie que sentie.

C'est au gouvernement à accomplir maintenant sa mission, et il l'accomplira incontestablement, vis-à-vis de ce monde des lettres qui rend en gloire et en grandeur ce qu'on lui donne en tranquillité et en encouragements judicieux.

Il y a plus de deux mille ans qu'un savant géomètre, absorbé, pendant l'invasion de Syracuse par les soldats de Marcellus, dans l'étude d'un de ces problèmes qui avaient servi à prolonger la résistance

de sa patrie, succomba sous le fer d'un ennemi. Le sort d'Archimède est l'emblème des destinées de la science : sourde au bruit des armes, auxquelles ses découvertes prêtent pourtant parfois un utile concours, elle succombe bientôt, si le combat continue.

Celui de notre société contre la barbarie a, grâce à Dieu, cessé : une main puissante et inspirée a vaincu l'anarchie et dispersé les tempêtes. Maintenant que l'atmosphère a retrouvé sa tranquille transparence et le ciel sa sérénité, notre patrie veut vivre, vivre heureuse, prospère, et respirer à loisir les parfums que ses sens délicats et fins savourent avec délices.

Les révolutions, comme les combats, font les grands hommes de guerre; la paix seule fait les grandes époques de l'intelligence.

La paix développe le génie commercial et industriel, comme le génie scientifique d'une grande nation.

Nous touchons à cette ère nouvelle pour notre société appelée à de belles et pacifiques destinées.

Sans doute, il ne faut rien exagérer; notre société n'a pas besoin d'être renouvelée, rajeunie, comme le prétendent quelques novateurs empiriques qui, semblables aux Péliades, seraient assez disposés à la dépecer; enfants dénaturés qui prétendraient ainsi rajeunir leur père, à l'exemple du vieil Œson. Non, notre nation n'est ni vieille ni décrépite. Il est vrai que le sentiment si noble de la perfectibilité humaine la pousse sans cesse dans la voie des améliorations.

Ainsi que le dit J. J. Rousseau, « il y a une qualité » qui distingue particulièrement l'homme de l'animal : » c'est la faculté de se perfectionner, faculté qui ré-

» side tant dans l'espèce que dans l'individu; au lieu » qu'un animal est au bout de quelques mois ce qu'il » sera toute sa vie, et son espèce au bout de mille » ans ce qu'elle était la première année de ces mille » ans[1]. » Notre société est susceptible de progrès, et le règne que nous saluons de nos sympathies nous donnera sans aucun doute de prudentes et fortes institutions, de sages réformes, d'heureux perfectionnements. La paix féconde développe notre prospérité.

Mais à tous ces développements pacifiques il est un auxiliaire puissant, un glorieux et utile ornement : c'est le culte des lettres, des sciences et des arts. Les armées de la France ont porté haut et loin sa gloire militaire; son génie littéraire a peut-être porté plus haut et plus loin encore l'autorité communicative de sa pensée ; elle rayonne dans l'univers avec plus d'éclat peut-être et en tous cas avec plus de sérénité. Le philosophe de Genève fait remarquer avec raison que « chaque peuple renferme en lui, outre les maximes » communes à tous, quelque cause qui les ordonne » d'une manière particulière; qu'ainsi, autrefois, les » Hébreux, et récemment les Arabes, ont eu pour » principal objet la religion; les Athéniens, les lettres; » Carthage et Tyr, le commerce; Rhodes, la marine; » Sparte, la guerre, et Rome, la vertu[1]. » Par un heureux privilége la France réunit toutes ces variétés; la souplesse de son esprit, l'aptitude de ses facultés, se prêtent à cette diversité de tendances multiformes; propre à tous les genres de supériorités, elle excelle

[1] J. J. Rousseau, *Discours sur l'inégalité,* 1, 239.

[2] J. J. Rousseau, *Contrat social*, 126.

dans tous ; et, par une sorte d'attraction expansive elle communique et emprunte aux autres les qualités qui la caractérisent, à l'exception de la dernière peut-être ; car, si la France est le pays de l'honneur, il est bien possible pourtant qu'elle n'ose pas aspirer à ce degré supérieur qui s'appelle d'un nom antique : la vertu.

Quoi qu'il en soit, elle a su égaler ou surpasser toutes ces grandes nations, anciennes ou modernes ; les unes dans la science administrative et politique, les autres dans le commerce ; celles-ci par l'éclat de ses victoires, celles-là par les conquêtes de l'intelligence ; elle a su ravir à toutes, ou tout au moins deviner et s'assimiler leur secret ; à l'Afrique, comme à l'Angleterre et à l'Amérique, son génie maritime et commercial ; à la Grèce et à l'Italie leur sentiment des beaux-arts, leur grâce attique, leurs chefs-d'œuvre, leurs richesses poétiques, leurs immortelles beautés.

L'esprit français, cosmopolite de sa nature, va de recherches en recherches, d'une étude à une autre, entraîné par un charme qui l'emporte malgré lui à la suite de ce rayon lumineux qu'on nomme la science ; il se laisse diriger par lui, tantôt vers un point de l'horizon, tantôt vers un autre : ici à la poursuite d'une idée politique, là d'une idée morale ; de ce côté séduit par le reflet d'une pensée scientifique, d'un phénomène astronomique, de celui-ci par une lueur historique qui lui offre des aspects toujours nouveaux et intéressants. C'est qu'en effet les sciences sont unies entre elles par les liens de la plus intime fraternité et se prêtent l'une à l'autre un mutuel et sympathi-

que appui. Non qu'il faille porter à l'extrême cette pensée, et l'on doit en même temps reconnaître que la manière la plus efficace de faire avancer l'esprit humain, c'est de lui tracer une spécialité.

Mais il ne faut pas être trop exclusif dans ce système, et s'il est vrai que la spécialité, qui n'est autre chose que la division du travail, soit le gage du progrès, il ne l'est pas moins que la généralité des connaissances ne soit un puissant auxiliaire à l'intelligence humaine.

« Sur quelque objet que l'on s'exerce, dit Condor» cet[1], celui qui a dans un autre des lumières étendues » et profondes aura toujours un avantage immense. » Le génie poétique de Voltaire aurait été le même, » mais il n'aurait pas été un si grand poëte, s'il n'eût » point cultivé la physique, la philosophie, l'histoire.

» Ce n'est pas seulement en augmentant le nombre » des idées que les études étrangères sont utiles; elles » perfectionnent l'esprit même, parce qu'elles exer» cent d'une manière plus égale les diverses facultés. »

Ce système, combiné avec la pratique, est la base sur laquelle se sont fondées les modifications universitaires introduites dans l'enseignement. Elles exigent une grande circonspection dans l'application pratique et témoignent déjà de la haute sollicitude du gouvernement pour les intérêts intellectuels qui lui sont confiés. Nous ne dirons pas, comme le misanthrope auteur du discours sur les sciences et les arts[2], « qu'il

[1] Condorcet, *Vie de Voltaire*, 45.

[2] J. J. Rousseau, discours couronné par l'Académie de Dijon sur les sciences et les arts, page 41.

» semble, aux précautions que l'on prend, *qu'on ait*
» *trop de laboureurs*, et qu'on craigne de manquer de
» philosophes. »

Non ; nous aimons mieux nous écrier avec lui : « Le
» besoin éleva les trônes : les sciences et les arts les
» ont affermis. Puissants de la terre, aimez les talents
» et protégez ceux qui les cultivent. Peuples policés,
» cultivez-les ! »

C'est pour un pays comme la France une brillante et vaste carrière, pour son gouvernement une noble et infaillible gloire : l'histoire, la philosophie, la poésie, les sciences exactes, l'astronomie, la physique, la chimie, la peinture, la sculpture, l'architecture, la musique, les belles-lettres, en un mot, les sciences et les beaux-arts, impriment à un siècle de paix leur cachet de grandeur et d'élégance.

Non, *nous n'avons pas trop de laboureurs*, et ces braves et honnêtes populations des campagnes, qui, de leurs bras vigoureux et de leur chaleureux concours, ont soutenu et porté sur le trône le prince qu'elles y ont assis, savent bien tout ce que le gouvernement de leur choix a déjà versé dans leurs sillons d'abondance et de sécurité ; elles savent bien qu'*il n'y a pas trop de laboureurs* dans nos belles et riches plaines pour les ensemencer et les moissonner aux jours de travail et de prospérité que leur a déjà donnés la sagesse éclairée de l'Empereur, leur élu ; elles savent bien que, à côté de la culture de leurs champs, il en est une autre qui n'est pas de leur domaine, mais qui a droit à leurs égards et à leur sympathie : celle des sciences et des arts, qui, elle aussi,

renferme des mines inépuisables et sollicite les efforts incessants d'ouvriers innombrables, jaloux de rechercher les filons de ces trésors cachés, eux aussi, dans les mystères de la nature.

Travaux précieux et nobles de l'esprit humain qui, sous une forme ou sous une autre, concourent également à la grandeur commune de la mère patrie! Travaux précieux et nobles qui, en donnant l'honneur et le bien-être aux travailleurs, et faisant retomber sur le pays les produits obtenus par le labeur individuel en une sorte de rosée bienfaisante, ont pour résultat de créer la prospérité nationale.

C'est à ensemencer ainsi les champs de nos contrées agricoles, de l'industrie, du commerce, les champs de la paix, de l'intelligence, de l'avenir, qu'est conviée la France par un gouvernement aussi prévoyant et sage que ferme et courageux. C'est dans ces régions calmes et laborieuses que règne, loin des orages, le véritable patriotisme, le patriotisme moral et pratique, l'activité fertile, la pacification des esprits et des partis.

Voilà, voilà le but que nous voulons atteindre, que nous touchons de la main; et ce n'est assurément pas sous l'inspiration d'un prince, judicieux appréciateur des arts et de la science, ce n'est pas sous le sceptre d'un souverain qui, au profond talent de l'homme d'État, joint celui d'éminent écrivain, que notre patrie peut être menacée de déchoir du rang intellectuel que lui a assigné depuis tant de siècles sa supériorité littéraire [1].

[1] *Pays*, 16 décembre 1852.

INTÉRÊTS INTELLECTUELS.

Nous proclamions l'an dernier, avant l'avénement de l'Empire, la nécessité pour le règne nouveau des tendances littéraires. Ce n'est pas un prince distingué, il est permis de le dire sans aucune flatterie, par son talent d'écrivain et de penseur, qui peut faire défaut à cette haute et noble mission de maintenir et d'élever, s'il est possible, le niveau littéraire de son époque. Les lettres seules donnent le baptême de la postérité à la gloire et au génie. La conquête des armes, l'enivrement des champs de bataille, s'épuisent et se perdent dans l'oubli, si le chant de la poésie ou la voix de l'histoire ne vient pas en consacrer l'éclat, en caractériser le bienfait. Il n'appartient sans doute pas d'une manière absolue à tel ou tel souverain de dire, à telle ou telle date : « Je veux favoriser les lettres ; je veux que mon règne soit grand par les lettres. » Mais cette grandeur naît des événements eux-mêmes. Les époques orageuses et tourmentées d'où sortent les événements mémorables, les crises de la vie des peuples et les grands caractères, sont toujours suivis des longs et fertiles travaux de l'esprit.

A Rome, après les désordres de l'anarchie sanglante, après Crassus, Pompée et César, après Octave, Antoine et Lépide, le règne réparateur d'Auguste ! Encore Auguste eut-il à faire oublier Octave ! Investi d'abord, on s'en souvient, de la souveraine puissance pendant dix ans, il rendit aux Romains la paix et l'abondance et reçut d'eux en échange le diadème, le

diadème proscrit depuis les Tarquins et relevé sur son front à titre impérial !

Auguste cicatrisa les plaies de sa patrie déchirée par les guerres intestines; Auguste ferma le temple de Janus; il rendit à Rome la tranquillité, la prospérité; et Properce, Tite-Live, Ovide, Horace, Virgile, firent de son règne un des siècles les plus glorieux dont l'histoire fasse mention.

C'est que non-seulement Auguste avait rendu au monde un de ces éclatants services qui signalent un grand nom à l'immortalité, mais il était en outre personnellement ami des lettres. « Sa passion pour les » sciences était telle, dit Suétone, qu'à ses repas il » s'entretenait toujours de matières d'érudition. Il » s'était mêlé même de poésie, il avait décrit la Sicile » en vers hexamètres et fait un livre d'épigrammes » qu'il composait ordinairement dans le bain. Il avait » surtout le don de l'éloquence, de l'éloquence simple » et gracieuse. »

Quelques rapprochements historiques marqueraient peut-être certains traits de ressemblance entre ces temps et les nôtres : la république expirait alors, comme de nos jours, épuisée par la discorde civile; alors, comme aujourd'hui, un homme arrachait un peuple au désordre, à la dissolution sociale; alors, comme aujourd'hui, quelques esprits chagrins nommaient despotisme la résurrection du pouvoir, et pleuraient, par méprise, sur la tombe de l'anarchie qui, de son vivant, avait usurpé le nom de liberté. Mais alors aussi, comme aujourd'hui, la nation tout entière, échappée à la vie précaire, agitée, saluait de

ses acclamations le retour au bonheur, à l'autorité et à la vie sociale.

C'est pour nous une curieuse étude d'avoir à rechercher les points de contact de la littérature et de la politique, l'influence de l'une sur l'autre. Le siècle d'Auguste nous offre, à ce point de vue, d'éclatants exemples et de précieux enseignements.

Agrippa et Mécène, amis dévoués du prince, aidèrent à sa fortune. Le premier, grand par la guerre, vainqueur des Germains, voulut encore embellir Rome par des travaux utiles, des thermes, des aqueducs, des chemins publics et de magnifiques édifices sur le frontispice desquels on lit aujourd'hui son nom : allez à Rome, et le Panthéon, en vous livrant le nom de son fondateur, gardera le secret de cette architecture inimitable qui sera le modèle éternel de l'art. Mécène surtout apporta son fertile concours aux œuvres de la paix. C'est ainsi que le nouvel empereur, neveu et héritier de César, qui, par sa grandeur et par sa mort, lui avait frayé la route au suprême pouvoir, inaugura une ère nouvelle et fonda un règne qui, avec celui de Louis XIV, est un des plus longs et des plus illustres de l'histoire.

Les lettres et les arts, ces hôtes généreux, qui payent par l'honneur et la renommée l'hospitalité qu'un pays leur donne, trouvèrent à Rome leur berceau. Cicéron venait d'y faire résonner le forum de son harmonieuse éloquence, lorsque Horace, fils d'un affranchi, envoyé comme le fils d'un riche patricien en Grèce, rapporta d'Athènes cette fleur d'atticisme et d'élégante philosophie qui parfument sa poésie.

Présenté à Mécène par Virgile et à Auguste par Mécène, il chanta, comme Virgile, au sein de la paix récente, les joies, le bien-être et la gloire de l'Italie.

Époque impérissable que celle de cette époque classique, à laquelle le genre humain empruntera d'âge en âge ses modèles et ses exemples! Monuments indestructibles qui, à perpétuité, attireront les regards et feront le désespoir et l'émulation des générations éclairées!

Chacun se rappelle la fable de la Fontaine sur *la Mort et le Malheureux*, qui n'avait à ses yeux, disait-il, que le mérite d'être la reproduction des vers de Mécène, conservés par Sénèque, sur son attachement à la vie. Mais ce qui est également moins connu, c'est le motif qui détermina la Fontaine à recommencer cette fable sous le titre *la Mort et le Bûcheron*. Quelqu'un lui fit remarquer que, pour se rapprocher du mot de Mécène, il s'était éloigné de la fable d'Ésope. « Cette remarque, dit-il quelque part, m'obligea de revenir à l'original dont j'avais eu le tort de m'écarter. « Nous ne saurions aller plus avant que les anciens : ils ne nous ont laissé pour notre part que la gloire de les bien suivre. »

La France a plus qu'aucune autre nation conservé religieusement le culte de ces saines et inimitables traditions.

Le gouvernement nouveau vient, il est vrai, d'accomplir une œuvre délicate et grave, au point de vue de la conciliation des intérêts anciens, consacrés par le respect immémorial des siècles, et les intérêts nouveaux, nés des révolutions de notre société moderne.

L'Université apparaît, d'un côté, avec son cortége et ses lois séculaires, la liberté d'enseignement de l'autre, avec ses exigences et son esprit d'innovation. Le nouveau mode d'enseignement est le trait d'union entre ces deux pensées, c'est comme le concordat civil entre ces deux systèmes.

Le gouvernement a si souvent déjà manifesté sa résolution à cet égard, qu'il y aurait mauvaise grâce à lui demander compte de ses desseins. Ils sont connus et parfaitement appropriés, selon nous, aux nécessités actuelles. Oui, la propagation des lumières a produit, depuis un demi-siècle, dans le domaine des intelligences, une dissémination de notions diverses comparable dans l'ordre intellectuel au morcellement de la propriété dans l'ordre matériel. L'instruction, plus répandue, a créé plus de variété dans les tendances, dans les aptitudes individuelles; l'uniformité de direction ne répondait plus à la multiplicité des services. Il fallait donc accroître le nombre des issues à cette activité sociale; mettre en quelque sorte à la portée de chacun l'usage de ses dispositions particulières, l'exercice de ses facultés, l'emploi de son temps et de ses forces, selon ses goûts ou sa vocation.

Tel est, en résumé, le programme du régime nouveau des études; il est rationnel et juste, et il a toutes nos sympathies, à une condition, qu'il est au surplus inutile de stipuler, parce qu'elle est intimement liée aux intentions du gouvernement et formellement exprimée par lui en toute occasion, à savoir, que le programme nouveau des sciences exactes et profes-

sionnelles n'est qu'une addition et non pas une restriction à l'enseignement littéraire.

A ceux qui aiment et peuvent cultiver les lettres, l'instruction classique complète, portée jusqu'à ses plus hautes études; à ceux que d'autres professions appellent et que d'autres carrières attendent, un enseignement plus spécial, plus professionnel. Voilà ce qu'on a voulu. Les études préliminaires sont les mêmes pour tous; puis, à partir d'une certaine époque, d'un certain degré, l'option devient facultative pour chaque élève, pour chaque vocation, pour chaque famille; rien de plus raisonnable, de plus utile et de plus simple que ce système calqué sur la société nouvelle.

Ce que nous tenons seulement à constater, en parfaite identité d'opinion avec celle du gouvernement, afin d'éviter toute incertitude, toute interprétation sincère ou non de la part des adversaires du régime nouveau, c'est la sévère et religieuse conservation des études classiques, le respect de cette antiquité qui est, à nos yeux, comme la pierre angulaire de l'esprit humain. Belles-lettres, beaux-arts, tout vient de là; poésie, peinture, sculpture, c'est là, c'est en Grèce, c'est en Italie que sont encore leurs anciens et incomparables modèles.

Ce n'est pas le neveu, l'héritier de l'Empereur, auquel l'Université doit ses grandes lettres de naturalisation, son organisation puissante, qui pourrait en compromettre les destinées. Non. Il n'y a pas plus à douter sur cette question que sur aucune autre, de cette inébranlable raison, de cette maturité d'esprit,

de cette justesse infaillible de coup d'œil, qui ont présidé à tous ses actes, à toutes ses décisions.

La question qui nous occupe aujourd'hui est au nombre de celles qui engagent le présent et l'avenir. Sous la sage direction du gouvernement que la France s'est donné, l'éducation de notre jeunesse restera forte et nationale en devenant de plus en plus morale et religieuse; les générations futures seront dignes des générations passées; elles compléteront l'œuvre de civilisation chrétienne et lui conserveront toutes les conquêtes du passé en l'enrichissant de tous les progrès de l'avenir[1].

INTÉRÊTS INTELLECTUELS.
MINISTÈRE D'ÉTAT.
MINISTÈRE DE LA MAISON DE L'EMPEREUR.

---

§ 1er.

INTÉRÊTS INTELLECTUELS.

Il n'est peut-être ni sans intérêt ni sans utilité de jeter de temps en temps sur l'époque présente un regard, même superficiel, pour se rendre compte des mœurs, des goûts, des habitudes dont on est le témoin. Ce compte rendu, qui, pour être efficace, doit être impartial, marque, comme la sonnerie de l'horloge, la marche des années.

Non qu'il y ait à cette étude aucune prétention.

[1] *Pays*, 20 septembre 1853.

C'est un simple aperçu, c'est un rapide examen de conscience que chacun peut faire avec plus ou moins de justesse. Il n'est même utile qu'autant qu'il est juste; mais, s'il est juste, il avertit et corrige, double service qui prévient le mal d'un côté et de l'autre y porte remède.

C'est une étude intéressante assurément que ce rapprochement comparatif des qualités et des défauts d'une société aux différentes époques de son histoire.

La nôtre, il faut l'avouer, n'est pas aujourd'hui celle des longs labeurs, des lentes incubations de la pensée. Non que nous songions à nous porter le détracteur du présent au profit du passé. Non; notre nation, grâce à Dieu, s'est assez signalée à l'estime, à l'admiration de l'univers par ses éclatantes qualités, pour n'avoir rien à redouter du jugement le plus sévère. Mais enfin il est vrai de dire que, sous une forme générale, les traits de notre physionomie nationale sont mobiles et variables, comme, sous l'influence des événements de chaque jour, l'égalité d'humeur la plus habituelle éprouve cependant quelques variations, pour ainsi dire thermométriques, de gaieté ou de tristesse.

Sous l'empire de cette mobilité, les dispositions de l'esprit public en France ne sont pas toujours les mêmes : à tel moment guerrier, conquérant; à tel autre penseur et méditatif des grands problèmes politiques ou sociaux, il paraît frivole ou violent, ardent ou calme, sérieux ou gai, positif et pratique ou chevaleresque, ce qui a fait dire à certain observateur inattentif ou passionné par les préventions politiques

qu'on croirait que « chaque matin un flot du Léthé a » passé sur notre terre en effaçant les traces de la » veille ».

Cela n'est pas exact pourtant.

Notre physionomie change, il est vrai, souvent; mais son caractère reste le même. Semblable à ces beautés fines et élégantes qui ont des aspects divers, mais toujours saisissants, elle offre des nuances variées sans doute, mais contenues toutes dans une sorte d'unité qui n'est pas l'uniformité.

A ce point de vue, notre pays aujourd'hui, après avoir payé sa dette aux efforts de réorganisation sociale, de guerres civiles et lointaines qui ont occupé la fin du dernier siècle et le commencement de celui-ci, aux rêves de la chevalerie, autrefois, comme aux belles créations de l'esprit dans les lettres et les arts, paraît enclin au repos et au bien-être de la paix et de la prospérité.

Ce n'est pas une déchéance morale assurément, car le clairon de Malakoff, de Magenta et de Solferino, se fait à peine entendre, qu'il atteste bientôt à l'univers étonné la rapidité avec laquelle se réveillent, même après un long sommeil, l'héroïsme de la France et ses instincts militaires. Mais, enfin, le cours des idées, aujourd'hui, ne va ni à la guerre ni aux entraînements de l'imagination. Les œuvres de l'esprit intéressent peut-être plus comme distraction que comme travail suivi. Les hommes de Port-Royal ne sont plus de nos jours. La parole est aux affaires. Il n'y a pas de mal à cela, tant que ce mouvement ne dégénère pas en surexcitation fébrile et malsaine. Les généreux élans

de notre nature pourront toujours rétablir facilement l'équilibre et la santé.

Mais il est bon de se mettre face à face avec la vérité : elle inspire les sages déterminations.

C'est au gouvernement surtout qu'il appartient de la chercher et de la connaître. On répète sans cesse que le tort, dans notre pays, est de trop s'en référer à lui de toutes choses, et l'on a raison de se plaindre de cette tendance générale; l'esprit d'indépendance et d'association privée ne saurait être trop vivement sollicité chez nous.

C'est lui qui inspire l'émulation et le progrès. L'appel au gouvernement est un cri de détresse qui énerve les forces individuelles, et de même que ce sont les masses qui font les grands produits de l'impôt, de même aussi ce sont elles qui font, par initiative, les grandes productions de l'intelligence, sous forme commerciale, industrielle ou autres. A elles, sous l'aiguillon de l'intérêt personnel, la création et l'accomplissement de ces immenses entreprises qui engendrent la prospérité commerciale de l'Amérique et de l'Angleterre, qui sèment au loin leurs ressources, leurs trésors pour féconder leur puissance nationale. A elles l'honneur de toutes ces merveilles de la civilisation moderne qui porte dans l'univers son flambeau et son audace.

« Le degré de civilisation d'un pays, disait le prince
» Louis-Napoléon, se révèle par les progrès de l'indus-
» trie comme par ceux des sciences et des arts [1]. »

[1] Distribution des récompenses à l'industrie nationale, le 11 novembre 1849.

« Quand on parcourt la France et que l'on voit la » richesse variée de son sol, les produits merveilleux » de son industrie; lorsqu'on admire ses fleuves, ses » routes, ses canaux, ses chemins de fer, ses ports » que baignent deux mers, on se demande à quel » degré de prospérité elle n'atteindrait pas si une » tranquillité durable permettait à ses habitants de » concourir de tous leurs moyens à ce bien général[1]. »

Oui, c'est bien là l'essor dévolu à l'activité humaine, libre dans ses allures, appelée à fonder les assises de la puissance nationale. Mais, s'il est vrai, comme nous l'indiquions tout à l'heure, que « le plus » grand danger peut-être des temps modernes vient » de cette fausse opinion inculquée dans les esprits » qu'un gouvernement peut tout, et qu'il est de l'es- » sence d'un système quelconque de répondre à toutes » les exigences, de remédier à tous les maux[2]... », il n'en est pas moins vrai aussi qu'après avoir reconnu à l'individualité sa valeur d'expansion naturelle, il faut reconnaître les devoirs et le rôle du gouvernement dans sa haute sphère.

Ici encore nulle définition ne saurait mieux exprimer ces devoirs que celle donnée par une parole auguste : « Au gouvernement appartient d'établir et de » propager les bons principes d'économie politique, » d'encourager, de protéger, d'honorer le travail » national. Il doit être l'instigateur de tout ce qui

[1] Inauguration du chemin de fer de Tours à Poitiers, le 1er juillet 1851.

[2] Distribution des récompenses à l'industrie nationale, le 11 novembre 1849.

» tend à élever la condition de l'homme[1]... » L'œuvre du gouvernement doit en effet consister, dans l'exercice de sa haute influence, à opérer une juste répartition des forces vives vers telle ou telle direction morale et intellectuelle. A toutes les époques de notre histoire l'exemple et les avis du gouvernement ont exercé une grande autorité sur les goûts, les mœurs, les tendances de la nation.

« Le devoir de tout gouvernement, a écrit un pu-
» bliciste que nous aimons à citer, est de combattre
» les idées fausses et de diriger les idées vraies en se
» mettant hardiment à leur tête; car si, au lieu de
» conduire, un gouvernement se laisse entraîner, il
» court à sa perte, et il compromet la société au lieu
» de la protéger[2]... » Noble pensée que le prince président de la République reproduisait avec un accent chevaleresque lorsqu'il haranguait en ces termes les corps d'officiers nouvellement arrivés à Paris : « Si
» jamais le jour du danger arrivait, je ne ferais pas
» comme les gouvernements qui m'ont précédé, et je
» ne vous dirais pas : Marchez, je vous suis; mais je
» vous dirais : Je marche, suivez-moi[3]. »

§ 2.

MINISTÈRE D'ÉTAT.

Il est donc incontestable que, sans gêner l'action privée dans ses mouvements, le rôle du gouverne-

[1] Distribution des récompenses à l'industrie nationale, le 11 novembre 1849.

[2] Œuvres de Napoléon III, *Idée napoléonienne,* chap. III, page 36.

[3] Présentation des officiers par le général Magnan, 9 novembre 1851.

ment lui impose dans certaines régions une intervention nécessaire. C'est un de ses plus beaux attributs et un des aspects les plus éclatants de sa mission.

Aucun gouvernement, assurément, n'a mieux prouvé que le nôtre le sentiment de ce devoir. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer la France du 10 décembre 1848 à la France actuelle, et l'impartialité la plus froide devra constater les heureux effets de cette impulsion supérieure qui a produit une véritable régénération sociale.

Les détails, même résumés, de cette transformation générale nous entraîneraient trop loin. Ce qui semble incontestable et frappant, c'est le caractère de grandeur imprimé à toutes les œuvres de ce règne qui date d'hier et a déjà si bien marqué sa place dans l'histoire.

Voyez ses travaux : c'est vaste, c'est étendu, c'est tracé sur de belles lignes, ce sont de longues artères qui portent au loin la circulation, l'air, le mouvement, la lumière, la vie.

Voyez sa politique : au dehors, de larges pensées, de nobles causes : la Turquie protégée contre la Crimée, contre un formidable voisin; l'Italie contre l'Autriche; Abd-el-Kader affranchi de sa captivité sur parole, et rendant aux chrétiens de Syrie une partie des bienfaits qui enchaînent son honneur; partout la voix de la France écoutée, respectée. Au dedans, énergie impassible contre le désordre, invincible résistance à l'anarchie morale comme à celle de la rue. Chacun se rappelle, comme le rappelait le fameux discours de Bordeaux[1], que « la société courait à sa

[1] 9 octobre 1852.

» perte, parce que chaque parti se consolait d'avance
» du naufrage général par l'espoir de planter son
» drapeau sur les débris qui pourraient surnager. »
Chacun salue aujourd'hui le pilote qui a sauvé le vaisseau en arborant seulement le drapeau de la France.

Chacun a pu voir aussi la clémence et la conciliation succédant à la répression : « Que les méchants tremblent et que les bons se rassurent[1]. » Ils se sont rassurés en effet, et la prospérité publique est née de cette confiance.

Mais ce n'est pas tout de sauver un pays, de relever sa dignité extérieure et ses forces : il y a dans une nation comme la nôtre d'autres aspirations plus nobles encore, celles de l'esprit.

L'Empereur l'a dit quelque part, et en empruntant ainsi sa parole, nous ne voulons pas faire acte de flatterie, mais étudier la pensée du règne que nous cherchons à analyser dans son expression écrite comme dans ses actes : « Partout je m'efforce de soutenir et
» de propager les idées religieuses, les plus sublimes
» de toutes[2], les sciences et l'histoire, ces guides
» dans la prospérité, ces consolations dans la mau-
» vaise fortune[3]... »

Ces idées que le prince alors, comme du haut « d'une tribune[4] », exprimait en toute occasion, ont-elles été démenties depuis par sa conduite? Son gou-

[1] Proclamation au peuple, 13 juin 1849.
[2] Discours à Marseille, le 25 septembre 1862.
[3] *Passé et avenir de l'artillerie*, page 149.
[4] Discours de Dijon, 1er juin 1851.

vernement est là depuis quatorze ans pour répondre.

Mais dans le gouvernement organisé par lui, une des branches spécialement chargées du soin qui nous occupe ici, c'est le ministère d'État d'abord.

Sous un prince aussi éminemment ami des lettres, dont il sait si bien et la valeur et le secret, le ministre d'État, outre ses attributions politiques, a particulièrement la haute direction des sciences, des lettres et des arts. Les décrets des 24 novembre et 5 décembre 1860 sont là pour rendre témoignage de cet heureux dessein [1].

Ce rôle de Mécène est bien beau dans un pays comme le nôtre, sous un prince comme Napoléon III; mais il impose, il faut le reconnaître, de grands devoirs. Les principales époques de l'histoire sont signalées par les vastes conquêtes et par les œuvres de l'esprit : la gloire des armes et celle de l'intelligence se partagent le monde. Le siècle de Périclès, le siècle d'Auguste, de Léon X, de Louis XIV, sont empreints de la véritable immortalité, celle qui sert l'humanité, sans qu'il lui en coûte de sang humain.

C'est donc une grande mission que celle de présider, sous un prince comme celui qui nous gouverne, à l'impulsion du mouvement intellectuel. Ayons, pour

[1] Décret du 24 novembre 1860, art. 8 et 9. — Décret du 5 décembre 1860. — Concentration au ministère d'État des sciences, lettres et arts. — Au ministère de la Maison de l'Empereur, sous les yeux et plus près de l'Empereur, ces encouragements seront distribués avec plus d'ensemble, de suite et de succès. — (Voir *le Moniteur* du mercredi 6 mars 1861, 1re colonne, page 302. — Discussion de l'Adresse au Sénat à propos d'un amendement destiné à augmenter l'allocation littéraire et scientifique.)

le favoriser, le courage d'avouer qu'il en a besoin aujourd'hui.

Le ministre d'État, secondé par le ministre de l'instruction publique, dans l'intérêt de l'avenir, a pu se rendre compte des difficultés à vaincre, des efforts à tenter. Pourquoi se dissimuler qu'il y a beaucoup à faire? Nous n'avons, grâce au ciel, aucun intérêt à nous cacher la vérité. La France est assez riche en esprits distingués pour être rassurée sur sa supériorité intellectuelle dans le monde.

Mais il y a dans ce légitime empire qu'elle exerce avec tant d'éclat, des alternatives, des degrés, des nuances. L'époque actuelle n'est pas, il faut en convenir, éclatante : l'industrie marche à pleine vapeur, la spéculation s'épanouit en plein soleil, et, loin de nous en plaindre, nous applaudirions volontiers à leurs destinées, même plus prospères encore.

Mais il y a d'autres intérêts qui méritent aussi et avant tout les sympathies publiques : ce sont les intérêts moraux, intellectuels. Or, l'imagination, il faut en convenir, aujourd'hui n'est pas en fleur. Les sciences, la poésie, les belles-lettres, les beaux-arts, reçoivent du public lui-même, leur premier juge et leur premier maître, un concours modéré, un culte assez froid. Ils n'ont guère de représentants illustres que ceux d'hier.

Ceux du lendemain n'apparaissent pas encore; l'horizon ne semble pas briller d'illustrations nouvelles. La distinction d'esprit est aujourd'hui plus générale; la supériorité plus rare. C'est ce qu'à une autre époque on appelait la monnaie de M. de Tu-

renne. Ce qui n'a pas empêché les dignes successeurs du grand capitaine de se reproduire bientôt avec gloire, et de revendiquer son héritage.

Aussi l'Institut (cerveau intellectuel de notre pays) n'a-t-il pas à s'inquiéter bien gravement de cet appauvrissement momentané d'un sang généreux, qui, en France, ne tarde jamais beaucoup à reprendre toute sa richesse et toute sa couleur. De jeunes recrues viendront bien vite, sous l'influence d'une impulsion éclairée, combler les vides qui pourront se produire dans les rangs de ses respectables vétérans.

Mais il y faut travailler avec sollicitude, et le gouvernement de l'Empereur fait flotter trop haut le drapeau de la France pour laisser à l'ombre, même la plus éphémère, le temps d'obscurcir aucun de ses plis. Cependant il doit être soutenu dans cette voie par le sentiment public, dont il est l'organe, l'interprète, le modérateur parfois, ou l'instigateur.

C'est sous l'influence de ces inspirations qu'il est appelé à entretenir le feu sacré des saines études, le culte de l'antiquité, le respect des grands maîtres, le commerce de l'esprit, la pratique des nobles instincts, l'amour du beau et du bon, la foi aux jouissances intellectuelles qui font le patriotisme et les héros, la grandeur nationale et les grands règnes.

§ 3.

MINISTÈRE DE LA MAISON DE L'EMPEREUR ET DES BEAUX-ARTS.

Il y avait, dans cette organisation du ministère d'État, un pas en avant vers un louable but, un rap-

prochement heureux des arts et du trône. Cette union est devenue bien plus intime par le décret qui les transfère au ministère de la Maison de l'Empereur.

Les beaux-arts deviennent un des plus beaux fleurons de la couronne impériale, dont ils font désormais partie.

Cette modification répond aujourd'hui à une de nos plus sérieuses préoccupations : c'est à nos yeux le gage assuré d'un échange égal de gloire et de noble tutelle. Les arts prêtent au souverain l'éclat de leurs merveilles, comme ils reçoivent de lui l'émulation et le prix du mérite. Son regard les suit, sa main les soutient, comme leur reflet l'entoure d'une brillante auréole. Il leur donne son patronage et leur libre essor; ils lui donnent, à leur tour, les œuvres sublimes, les vastes horizons, la renommée, la vie dans l'histoire, c'est-à-dire l'immortalité.

C'est ainsi que, par un double courant, s'établit ce niveau de grandeur à laquelle participent également et les conceptions de l'esprit et la splendeur du gouvernement. Évaporation du génie créateur qui monte au sommet du pouvoir pour en redescendre, comme la manne céleste, en rosée bienfaisante!

C'est donc avec bonheur que nous avons salué cette extension de la pensée première, pensée éminemment monarchique, qui, du ministère d'État, transporte à la maison impériale les beaux-arts et tout ce qui s'y rattache.

Dirigée avec sagesse, ménagée avec impartialité, avec mesure, avec une discrète libéralité, avec délicatesse et justice, cette haute administration peut

soutenir les courages, encourager les nobles hardiesses, développer les talents timides, moraliser les esprits, élever les caractères, ennoblir les aspirations, épurer le goût, parfumer l'atmosphère.

Sa portée peut être immense, immenses sa popularité et son influence.

Dans cette voie, il est vrai, il ne faut pas de faiblesses, pas de complaisances, pas de faveurs capricieuses et suspectes : distribués avec bienveillance, mais avec tact et discernement, les bienfaits seront d'autant plus appréciés et précieux qu'ils tomberont juste et de haut. La pluie qui vient du ciel n'arrose-t-elle pas plus utilement la terre que les eaux éparses dans la vallée?

En résumé, les nations vivent et grandissent par le commerce, par l'industrie, par le respect qu'elles inspirent aux autres nations; elles vivent et grandissent par l'exercice de l'esprit, par la culture des lettres et des arts. Il y a les nations marchandes qui promènent au loin sur les mers leurs vaisseaux et leurs richesses; il y a les nations guerrières qui sacrifient surtout au dieu des combats; il y a des États, celui des Médicis, par exemple, qui s'inspirent particulièrement des œuvres de l'imagination.

Entre tous ces peuples que nous retrace l'histoire, un grand et noble peuple semble participer à ces aptitudes diverses et les réunir en lui seul : placé à la tête de la civilisation moderne par sa prépondérance morale et intellectuelle, doué d'une nature plus communicative, d'une puissance d'expansion plus délicate et plus entraînante, il s'assimile plus intimement

les autres; ce peuple, c'est le nôtre, c'est la France. Participant tout à la fois et aux sentiments qui portent les uns à la guerre, et aux aspirations pacifiques les autres, la France pratique aussi bien les grandeurs de la paix que celles des batailles.

Les tendances du gouvernement ont donc toujours exercé une immense influence sur les dispositions publiques, sur les entraînements de cette nation impressionnable et généreuse. C'est pour cela que nous payons avec joie notre écot aux manifestations intellectuelles et morales. Là est en définitive la véritable grandeur, la sérénité des grands règnes [1].

INTÉRÊTS INTELLECTUELS.

LES LETTRES ET LES ARTS [2].

Chateaubriand a dit quelque part que la place de la Concorde offre à l'esprit l'emblème des grandes

[1] *Pays*, 31 décembre 1863.

[2] *Les idées que nous avons émises sur l'opportunité de donner à l'Académie française un règlement qui satisfasse à l'intérêt des lettres et qui réponde aux besoins intellectuels de notre époque, ont obtenu des adhésions empressées.*

C'est la preuve que nous avons frappé juste.

Parmi les articles qui de toutes parts nous sont adressés sur ce sujet si digne d'attention, nous donnons le choix à celui que l'on va lire et qui se recommande par l'autorité de la signature qu'il porte.

Esprit élevé, homme pratique et d'expérience, M. le conseiller d'État Évariste Bavoux traite la question avec force et impartialité.

(Rédaction du *Pays*, 4 février 1864.)

pensées qui dirigent le monde : ici la religion, représentée par la maison de Dieu; là l'image de la souveraineté nationale, représentée par le palais législatif; d'un côté la victoire sous la forme de l'Arc de triomphe; de l'autre la monarchie siégeant dans la demeure de nos rois. Magnifique image, en effet, à laquelle nous nous permettrons d'emprunter un de ses aspects :

Sur une des rives de la Seine, en face du vieux Louvre, s'élève une coupole, celle de l'Institut : symbole éclatant des gloires pacifiques de la France, comme celui des Invalides représente l'asile de nos gloires, mais aussi des mutilations de la guerre, le dôme de l'Institut abrite l'élite intellectuelle de la France, et, on peut le dire sans excès d'orgueil, l'élite du monde entier. C'est là, en effet, que depuis 1661 [1], le collége des Quatre-Nations devient, en souvenir des quatre provinces annexées à la France par les traités de Münster et des Pyrénées, le foyer des lumières dont la France inonde l'univers; origine dont le patriotisme national revendique avec honneur le baptême.

C'est là que se sont recrutées, depuis deux cents ans, par l'élection, les illustrations successives de la France, dans la famille des lettres, des sciences et des arts, étrangères par leur nature aux passions politiques, quoique trop souvent atteintes par elles.

En pouvait-il être autrement?

[1] L'Académie française recevant de Richelieu, par lettres patentes de janvier 1635, son titre, reçoit en 1661 de Mazarin deux millions pour fonder le collége des Quatre-Nations. (*Histoire de France*, Mennechet, 1-109.)

Les illustrations littéraires, appelées par leur illustration même à la vie politique, n'ont-elles pas dû apporter à l'Institut quelques échos du Luxembourg et du Palais-Bourbon? C'était inévitable, et ce qui se passe aujourd'hui peut être et est en effet très-regrettable, mais ne pouvait être absolument évité. Le gouvernement parlementaire, source de tant d'intrigues, d'agitations passionnées, a jeté cependant sur notre pays assez d'éclat pour avoir peuplé le palais des lettres de ses hommes d'État.

Renversés en 1848 du pouvoir, expulsés des avenues du pouvoir par l'agitation même dont ils devenaient les victimes, après en avoir été les propagateurs, ils n'ont pas dû se résigner facilement à la retraite que leur imposait la révolution soulevée par eux sans le vouloir.

Cantonnés maintenant dans cette enceinte crénelée, du haut de laquelle ils cherchent à foudroyer un gouvernement qui se passe d'eux, ils ne négligent aucune occasion littéraire de lancer leurs projectiles politiques sur une société qui se gouverne sans eux, et, par droit d'élection, ils se renouvellent de leurs propres éléments.

Cela finira pourtant un jour, et ces souvenirs d'un passé que seuls ils regrettent iront s'effaçant et disparaîtront avec la parenté politique qui les entretient. Comme ces races qui, dédaigneuses ou dédaignées des autres, croissent entre elles sans se croiser, dégénèrent et s'éteignent, celle-ci mourra d'inanition et d'extinction.

Mais, en attendant cette solution fatale, il est per-

mis de se préoccuper du sort des lettres, intéressées et mêlées si malheureusement à la lutte. Elles sont, sous le feu des entraînements et des réminiscences politiques, négligées et déshéritées. Leurs pairs, leurs vétérans, leurs chefs, les abandonnent; déserteurs du drapeau littéraire qui, dans leur jeunesse, les avait conduits à la fortune politique, ils oublient leurs confrères d'aujourd'hui pour leurs collègues d'autrefois.

Les lettres, abandonnées par leurs protecteurs naturels, privées des encouragements, de l'émulation qu'elles ont le droit d'attendre de leurs anciens, qui leur ferment les portes de l'Institut au lieu de les leur ouvrir, se découragent et languissent. Tristes effets de l'esprit exclusif des coteries!

Cette situation mérite une attention sérieuse. Elle est temporaire sans doute, mais elle dure cependant depuis quelques années et doit durer encore. La destinée des lettres s'y trouve, dans une certaine mesure, engagée.

Il appartient, selon nous, au gouvernement d'y pourvoir : à lui revient une partie de cette haute tutelle qui lui a été de tout temps dévolue.

« Les lettres ont toujours été plus assujetties que » les sciences, et les arts plus que les lettres, au gou- » vernement [1]; » non pas de cet assujettissement qui abaisse, mais de cette soumission « à une sorte d'har- » monie générale, à cet esprit d'ordre, d'unité, de » gravité tempérée par l'élégance [2] », qui a distingué

[1] *Histoire de France*, Henri Martin, t. XV, p. 96.
[2] *Histoire de France*, Henri Martin, t. XV, p. 11.

si merveilleusement les grands siècles de l'esprit humain, celui de Louis XIV entre tous.

Tel est le rôle du gouvernement, et ce n'est pas assurément le gouvernement de l'Empereur qui peut être soupçonné d'indifférence à ces intérêts sacrés. Les différentes classes de l'Institut, l'Académie française en tête de toutes les autres, font de la politique et de l'opposition en dépit des intérêts littéraires et scientifiques confiés à sa garde; c'est au gouvernement à prendre la place de l'Institut dans le monde des lettres, à soutenir par des encouragements éclairés l'émulation dont les déshéritent leurs pairs, à remplacer par d'autres perspectives le but qui leur fait momentanément défaut au delà du pont des Arts, transformé, hélas! pour beaucoup d'hommes de lettres, en pont des Soupirs.

Malheur aux institutions qui s'appauvrissent ainsi elles-mêmes en désaffectionnant leurs adeptes! Les sciences, les carrières libérales, qui, au nom de la liberté, font de l'exclusion et de la coterie, ressemblent au ministère saint qui, au nom d'un Dieu de paix, à certaines époques de notre histoire, prêchait l'intolérance, et, comme l'abbé de Cîteaux, semait la guerre. Au lieu de se grandir, elles se diminuent; sous prétexte d'indépendance, elles s'isolent.

Combien plus elles gagneraient à s'épanouir en plein soleil, en pleine sérénité, loin des orages et des tourmentes politiques! Qu'elles s'abstiennent, si tel est leur bon plaisir, de toute soumission même aux influences les plus libérales; qu'elles profitent, même sans reconnaissance, des libertés dont un souverain,

plus avancé que son époque dans ces voies de la liberté, a pris plus d'une fois l'initiative. Soit!

Mais qu'elles méconnaissent à ce point la grandeur d'un règne qui a relevé la France de l'abaissement et de l'anarchie où toutes leurs folles passions, toutes leurs misérables rivalités, l'avaient plongée; qui l'a dotée déjà de toutes les gloires de la paix et de la guerre; lui a rendu plus de liberté qu'elle n'en demandait; laisse à son génie littéraire, commercial, industriel, plus d'essor qu'elle n'osait y prétendre; qu'en présence d'une activité aussi infatigable et aussi féconde, elles s'immobilisent, à l'ombre du mancenillier académique, dans un sommeil léthargique, ou, sous l'influence de l'esprit de parti, dans la contemplation platonique de leur propre image; qu'elles se confinent, loin du courant national, dans leurs préventions systématiques, résistant à l'entraînement général, s'attachant avec une ténacité sénile à leurs vieilles habitudes, s'attardant avec obstination au passé : voilà ce que la raison et le bon sens ne peuvent ni admettre ni tolérer.

Il y a là un mal auquel il faut absolument et résolûment porter remède.

Ce remède, c'est l'expansion de l'esprit littéraire, des intérêts intellectuels en dehors des voies académiques, sous le patronage et avec le concours du gouvernement. Quand le niveau se sera élevé, quand la semence aura fructifié dans un sol aussi fertile que le nôtre, il faudra bien que l'esprit de parti cède la place aux notabilités nouvelles, aux parvenus de la nouvelle génération. Mais il y a nécessité d'aider à

cette œuvre du temps, de hâter cet affranchissement des lettres du joug sous lequel elles gémissent aujourd'hui, de cette sorte d'ostracisme dont elles sont frappées à l'Institut [1].

INTÉRÊTS INTELLECTUELS [2].

DES LETTRES SOUS LOUIS XIV.

La protection, le développement des lettres, ne sont pas seulement un des premiers devoirs de tout gouvernement éclairé au point de vue de la civilisation et de la gloire nationale : c'est encore un de ses intérêts les plus impérieux au point de vue politique. L'esprit humain, l'esprit français surtout, et c'est un de ses mérites distinctifs, est ardent, hardi, effervescent, avide; les voies littéraires, industrielles, commerciales, lui étant largement ouvertes, doivent naturellement donner issue à ses généreux élans et détourner en partie des entraînements politiques ces passions souvent irréfléchies qui peuvent si utilement concourir au progrès social, au travail commun.

C'est donc tout à la fois et une sage prévoyance de favoriser ces dérivations fécondes, et un utile emploi des forces vives de l'intelligence et de l'activité humaines, dans un pays surtout comme le nôtre. Ce système peut s'avouer et se proclamer tout haut.

[1] *Pays*, 4 février 1864.

[2] Voir le journal *le Pays* des 31 décembre 1863, 4 février 1864 et 18 janvier 1866; *Constitutionnel* des 11 et 12 juin 1863, 10 et 12 février 1866.

Louis XIV l'avait bien compris.

Les troubles de la Fronde, heureusement apaisés, ne laissaient plus qu'un souvenir bientôt effacé par l'éclat du règne qui se levait sur la France; Mazarin, sur son lit de mort, disait à son roi : « Je vous » dois tout, mais je crois m'acquitter en vous laissant » Colbert. » En effet, Colbert était tout à la fois l'ordre et la grandeur, ces deux qualités de l'homme d'État qui non-seulement ne s'excluent pas l'une l'autre, mais se prêtent un mutuel concours.

Avec Colbert, la régularité et l'abondance succédèrent au désordre et à la disette; de vastes travaux, d'immenses entreprises, secondaient l'essor du génie national dans les voies intellectuelles : les sciences, les lettres, les arts, encouragés par la création de l'Académie des sciences, de l'Académie des inscriptions, de l'Académie d'architecture, de l'Observatoire, de l'école de Rome, confondaient leurs travaux dans ce magnifique concours qui a consacré la supériorité militaire et civile de ce règne immortel.

Les embellissements de la capitale, dotée de quais, de places publiques, de monuments superbes, de portes triomphales, de jardins, celui des Tuileries, chef-d'œuvre de Le Nôtre, de merveilles architecturales, telles que la colonnade du Louvre, rivalisaient avec les œuvres littéraires pour assurer à la France cette préséance dont notre orgueil pacifique et guerrier peut, aujourd'hui comme alors, justement se targuer.

Sans aspirer à un parallèle d'ailleurs quelque peu ambitieux, peut-être n'est-il pas malséant, dans l'in-

térêt de cette émulation généreuse qui fait les grandes nations comme les grands souverains, de remonter dans l'histoire à ces dates si lumineuses, si resplendissantes de gloire nationale. Ce sont de beaux modèles, de beaux enseignements toujours bons à consulter et à suivre dans la mesure des forces et des ressources des différents âges, selon la différence des temps.

Louis XIV, après les désordres de la Fronde, prit le gouvernement de la France, qu'il porta bientôt à son sommet de grandeur, de puissance et de majesté, aussi imposante dans ses détails que dans sa généralité, et résumée par les dix ou douze années les plus belles peut-être dont ait jamais joui notre patrie [1].

Il ambitionna et conquit l'honneur de faire revoir à l'Europe un autre siècle d'Auguste : il savait que les lettres ne sont point ingrates et donnent au prince qui les protége la popularité au dedans, au dehors une influence plus étendue et plus profonde que celle de la diplomatie [2]. Aussi chargeait-il ses ambassadeurs de rechercher dans chaque pays les hommes dont les travaux avaient mérité l'estime publique ; c'est ainsi qu'exerçant un noble embauchage, il appelait Huygens et Cassini à fortifier cette phalange d'illustrations diverses qui ont donné à la France le sceptre de l'intelligence et de la civilisation.

Plus d'un siècle après celui-ci, un homme puissant par son talent révolutionnaire, convaincu de cette

[1] *Histoire de France,* Henri Martin, tome XIV, page 706.
[2] *Histoire de France,* Henri Martin, tome XV, page 6.

heureuse influence du culte de l'esprit, Mirabeau, pour ramener à la reine Marie-Antoinette la popularité qui la fuyait, et occuper en même temps son activité, avait rêvé pour elle une sorte de ministère des beaux-arts. Il voulait qu'elle achevât le Louvre (que Colbert déjà voulait terminer et réunir au palais des Tuileries), et il émettait une foule d'idées ingénieuses ou grandioses sur les embellissements de Paris, presque tous réalisés et même surpassés depuis.

Ce qui est étrange, c'est que toutes ces idées qui ont triomphé aujourd'hui sur la liberté commerciale, sur l'organisation financière, administrative, avaient cours alors et se trouvent en germe dans les édits bursaux de Colbert, dans ce vaste système auquel Louis XIV avait apposé l'empreinte de tous les grands esprits de son siècle.

Les lettres, qui ont si puissamment contribué à la splendeur de ce siècle, rival des siècles de Périclès et d'Auguste; les arts, la guerre, l'administration, l'industrie, tout se personnifiait dans des individualités énergiquement accusées, du sein desquelles se dégageait la royauté à son apogée, dominant ce splendide ensemble. Immense pléiade de talents, de génies divers, rayonnant en tout sens, et tous subordonnés et respectueux vis-à-vis du pouvoir suprême. Ce n'est pas là que régnait le sentiment de désordre et de rébellion. Ces grands esprits étaient assurément bien indépendants et bien libres dans leurs élans sublimes, mais en même temps déférents et soumis aux lois sociales et hiérarchiques, au-dessus desquelles semblait cependant planer leur haute intelligence.

Témoignage éclatant des bienfaits de cette harmonie nécessaire entre les pouvoirs de l'État et le monde des lettres; témoignage éclatant des avantages mutuels, pour la société tout entière, de la paix des esprits, sans laquelle tout est labeurs, déchirements, soupçons, inquiétudes, malaise et inertie.

Se comprendrait-il, en effet, que, si le repos et la sécurité sont indispensables au développement des intérêts matériels du pays; ils ne le fussent pas tout au moins dans la même mesure à l'expansion de ses forces intellectuelles et morales? La guerre encore a ses héros et affirme l'indépendance et l'honneur de la patrie : Vauban, Turenne, Condé, Catinat, Jean Bart, Duguay-Trouin, ont enrichi de lauriers la couronne de Louis XIV. Mais quel lustre auraient pu y ajouter Bossuet, Fénelon, Bourdaloue, Racine, Molière, Boileau, la Fontaine, la Bruyère, Regnard, J. J. Rousseau, Lesage, Fontenelle, et toutes les grandes illustrations de ce règne, immortalisé par elles, si, épuisant leurs efforts à des réminiscences stériles de la Fronde, elles eussent dépensé leurs trésors intellectuels à une petite guerre de dénigrement, de rancunes, de luttes politiques, de dissidences souvent chimériques?

Les lettres, les sciences, les arts, ont un autre horizon et d'autres perspectives, une autre mission et d'autres devoirs. Disciplinés, mais libres, avec soumission, mais avec dignité, ils se groupent harmonieusement autour du trône, autour du gouvernement, pour le seconder dans son œuvre de commune collaboration au profit de la cause commune. Voilà leur

politique; voilà leur patriotisme; voilà aussi leur récompense, la grandeur, la prospérité et la gloire de la mère patrie! voilà le siècle de Louis XIV[1]!

INTÉRÊTS INTELLECTUELS[2].

DISSERTATIONS POLITIQUES.

Il est bien difficile aux intelligences les plus distinguées de s'isoler du mouvement politique et de rester neutres, impartiales, même dans la sphère purement littéraire; pour tout dire en un mot, il y a une telle affinité, une telle cohésion entre toutes les parties constitutives d'une même nation, qu'il y a en quelque sorte impossibilité de séparer sa vie politique de sa vie civile, les éléments de son organisation industrielle, commerciale, intellectuelle, et les éléments de son organisation politique. Son organisation politique, c'est le corps de lois qui la régissent; il est donc tout naturel que ces lois influent plus ou moins profondément sur le développement de ses tendances nationales. Ce sont des rapports qui, du reste, agissent réciproquement les uns sur les autres, de manière à se combiner et à se fondre dans un ensemble commun, homogène, qui forme le caractère et comme le génie national.

Je suis de l'avis de l'honorable M. Saint-Marc Girar-

[1] *Pays*, 18 janvier 1866.

[2] Voir *le Constitutionnel* des 11, 12 juin 1864; 12 février 1866. Voir *le Pays* des 31 décembre 1863; 4 février 1864; 18 janvier 1866.

din, lorsqu'à l'ouverture de son cours de poésie française il disait[1] à la Faculté des lettres :

« L'esprit humain est bien fécond ; cependant c'est » lui demander plus de fécondité qu'il n'en a que de » lui demander de produire une littérature à chaque » révolution politique. L'esprit humain ne suit pas » avec cette facilité les mouvements de l'histoire. Il a » des lois qui ne sont pas celles du monde politique, » et ce qui le montre, c'est que la littérature fleurit » également dans la Grèce républicaine, quoiqu'il y » eût peu d'ordre à Athènes, et dans Rome impériale, » quoiqu'il y eût peu de liberté sous les Césars. Elle » fleurit également au milieu des agitations du » seizième siècle, sous le pouvoir absolu de Richelieu » et de Louis XIV et sous la liberté modérée de la » monarchie constitutionnelle. On pourrait donc croire » au premier coup d'œil que l'histoire littéraire a ses » lois à part, qu'elle ne dépend pas de l'histoire géné- » rale, puisque tous les genres de gouvernement lui » sont bons ou lui sont mauvais. Quiconque, cepen- » dant, me dira de croire à l'indépendance absolue » de l'histoire littéraire envers l'histoire générale » rencontrera en moi un incrédule. Les institutions » politiques tiennent une trop grande place dans la » société humaine pour n'avoir pas une grande in- » fluence sur le développement de l'esprit humain. »

Puis, poursuivant la déduction de cette pensée, le professeur explique le mouvement intellectuel à travers les différents âges :

« Ce mouvement n'est pas toujours un mouvement

[1] Le 3 décembre 1853.

» politique, non : il est tantôt politique, tantôt reli-
» gieux, tantôt philosophique. Parfois l'humanité est
» stationnaire, ou bien, sans être précisément station-
» naire, elle marche dans un cercle limité qui forme
» par ses mouvements une sorte de circonvolution
» orbiculaire; parfois elle avance, et alors, dans sa
» marche, elle découvre ces vastes horizons qui s'ap-
» pellent les grands siècles de l'histoire; tels sont les
» siècles de Périclès, d'Auguste, le seizième siècle, le
» siècle de Louis XIV. — Ces siècles ont tous un ca-
» ractère commun; il s'y fait un grand mouvement
» social, et c'est à cause de cela qu'ils ont une grande
» littérature. »

Nous ne chercherons pas querelle à M. Saint-Marc Girardin sur une distinction assez subtile et, selon nous, quelque peu inexacte, entre le degré d'affinité solidaire qui unissait Horace et Ovide, et celui qui rattachait, suivant lui, moins étroitement Ovide au gouvernement d'Auguste. Cette distinction a été, ce nous semble, plus inspirée à M. Saint-Marc Girardin par les convenances de sa thèse que par l'étude purement historique, au fond de laquelle on trouve l'admiration, la reconnaissance et le plus absolu dévouement de l'immortel poëte pour le souverain qu'il préconise et déifie. Non, nous n'insisterons pas sur ce détail; mais nous dirons, avec l'érudit professeur, que les grands siècles ne s'improvisent pas, ne se produisent pas au gré de telle ou telle école, de tel ou tel règne. Nous ajouterons seulement avec une conviction profonde, avec le sentiment d'un grand service à rendre à notre pays, que ce qui peut se pro-

duire avec succès et sous la seule influence de tel ou tel règne, c'est le culte éclairé, bienfaisant, des lettres et des arts, ces gloires de la paix.

Sans doute l'appareil militaire, le cliquetis des armes, la voix mugissante du canon les encouragent et leur conviennent peu ; divinités pacifiques et craintives, elles fuient le bruit et les clameurs du champ de bataille. Aussi, espérons-nous bien pour leur bien-être, pour leur prospérité comme pour la prospérité des nations européennes, que l'ère pacifique dans laquelle l'Europe paraît être entrée et vouloir vivre ne sera pas sérieusement et longuement troublée.

Quoi qu'il en soit, l'Empereur lui-même, Napoléon Ier, au milieu des préoccupations gigantesques de son règne, s'était bien gardé d'oublier les lettres. « Les lettres, disait-il, c'est l'esprit humain lui-même. » L'étude des lettres, c'est l'éducation générale qui » prépare à tous l'éducation de l'âme. » — Aussi avait-il institué son Université sur une base de granit, la faisant puissante et, selon son expression, fortement lettrée.

« Savez-vous bien, disait-il à M. de Narbonne, que les lettres, les sciences, le haut enseignement, c'est là un des attributs de l'Empire, et ce qui le distingue du despotisme militaire ? »

Une autre fois, il répétait : « Savez-vous bien que sans celà je serais un despote ? — Jugez si je dois veiller sur ce feu que j'ai rallumé et qui est le feu sacré de l'Empire... La plus grande faute qu'un homme pourrait faire, ce serait de vouloir gouverner en dehors des lumières du temps cette nation, la

plus intelligente de la terre. Aussi j'ai deux ambitions : élever la France au plus haut degré de la puissance guerrière et de la conquête affermie, puis y exciter, y développer tous les travaux de la pensée sur une échelle qu'on n'a pas vue depuis Louis XIV. C'était le but de mes prix décennaux, qu'on m'a gâtés par de petites intrigues d'idéologues et des couronnements ridicules; mais, soyez-en sûr, le fond de la pensée était grand. Ce pays-ci ne peut pas plus se passer de raisonnement d'esprit qu'il ne peut se passer d'air. Je le distrais par des batailles gagnées; mais il faut aboutir; il faut pourvoir à l'entretien moral d'un grand peuple, savant, industrieux, frondeur quoique soumis. »

Oui, ce peuple est aujourd'hui, comme alors, spirituel, industrieux, frondeur et soumis. C'est parce qu'il est tout cela que nous revenons sans cesse à la question intellectuelle et morale, que nous avons si souvent essayé de traiter au point de vue philosophique, moral et politique. C'est notre dévouement aussi ancien que sincère au prince élu de la France qui nous inspire et nous dicte cette insistante défense des intérêts intellectuels. Nous n'avons pas besoin de répéter que nous ne les croyons ni menacés ni compromis. Loin de là, c'est seulement leur importance et leur prix qui nous touchent et nous émeuvent; c'est la conviction que leur cause est celle du gouvernement lui-même, qui nous anime et qui nous échauffe à proclamer leur grandeur et leur utilité.

La seule source pure, abondante, intarissable, nous ne nous lasserons pas de le redire, c'est l'antiquité.

C'est là que sont en quelque façon les assises de la pensée humaine, vraie, grande, immuable comme la vérité. Il n'y a à cette école ni mode ni engouement; il n'y a ni caprices ni changements; il y a fixité, sûreté, uniformité. En dehors de cet enseignement régulier, classique, il peut y avoir des esprits distingués, brillants; là seulement se forment les esprits sérieux, profonds, solides, les traditions inaltérables. Ailleurs il peut y avoir éclat éphémère et superficiel; là seulement il y a vérité et durée.

Un peintre célèbre disait : « Je dois à une assez » bonne éducation la connaissance des anciens; je » m'en applaudis d'autant plus, que les modernes, » enchantés sans doute d'eux-mêmes, négligent peut-» être trop aujourd'hui ces augustes exemples de » toute intelligence et de toute vertu. »

« Les anciens, disait le général Foy, outre le génie, » avaient l'âme libre et haute, même sous l'empire, à » Rome. »

Napoléon Ier disait aussi : « Il n'y a que les grands » esprits qui forment les grandes nations. » — Il voulait que son règne fût signalé par de grands travaux d'esprit, de grands ouvrages littéraires.

« Être l'inspirateur de la science et des arts, rapporte M. de Narbonne, être le chef éclatant d'une époque glorieuse pour l'esprit humain, c'est l'idée qui le flatte le plus. C'est ce qu'il a cherché par ses prix décennaux... Il veut que de fortes études saisissent de bonne heure la jeunesse et suscitent les talents supérieurs en élevant le niveau général; il a compté pour cela sur l'École normale et sur l'ensei-

gnement des lycées; il y veut des études fortement classiques, l'antiquité et le siècle de Louis XIV.

» Je veux, disait-il, que le mouvement qui, au dix-huitième siècle, partait de la société et ensevelissait le pouvoir, parte dorénavant du trône, et que partout il réveille et dirige. Mais pour tout cela il faut une base solide, il faut ce bon sens qui, comme dit Bossuet, je crois, est le maître de la vie humaine.

» Montrez à la jeunesse la grandeur simple et vraie... Il faut que l'enseignement public soit avant tout judicieux et classique. Mettons la jeunesse au régime des saines et fortes études. Corneille, Bossuet, voilà les maîtres qu'il lui faut; cela est grand, sublime, et en même temps régulier, paisible, subordonné. Ah! ceux-là ne font pas de révolutions; ils n'en inspirent pas. Ils entrent à pleines voiles d'obéissance dans l'ordre établi de leur temps; ils le fortifient, ils le décorent... Ayons de fortes études et une jeunesse nourrie dans l'admiration du grand et du beau[1]. »

Le temps a bien marché depuis plus d'un demi-siècle chez nous, depuis la révolution de 89, qui a passé sur notre société son niveau et a imprimé sur son front une empreinte heureusement ineffaçable. Bien des révolutions, bien des agitations convulsives ont plus ou moins copié, dénaturé ou exagéré sa pensée et ses tendances. Semblable au géant de la fable, elle a porté sa tête haute et sereine au-dessus de la région des nuages et des tempêtes. Calme,

[1] *Souvenirs contemporains* de M. Villemain.

puissante et victorieuse, elle plane au-dessus des orages.

Aujourd'hui que nous avons un gouvernement né de cette révolution, sorti de ses entrailles, issu de ses principes, incarné de sa substance, cherchant, prenant, revendiquant en elle son origine et son droit, cherchons, prenons, à notre tour, là notre point d'appui. Faisons de ce gouvernement notre ancre d'amarrage au port; laissons à la pleine mer ses tourmentes et ses naufrages. A nous, voyageurs fatigués, le repos et le bien-être, si bien mérités par une longue et laborieuse traversée.

Au commencement de ces observations, nous invoquions l'impartialité; nous voulons l'invoquer encore, et, pour cela, nous abstenir d'une dissertation politique plus étendue. Non, ne parlons pas politique; parlons sciences, lettres, beaux-arts; réunissons-nous sur ce terrain neutre, sur ce domaine commun. Oublions tous tant que nous sommes qui nous sommes et d'où nous venons. Cessons de regarder en arrière si nous devons y apercevoir les traces des routes diverses que nous avons suivies, des sillons, des déchirements que nos débats et nos discordes civiles ont imprimés sur le sol de la patrie.

Regardons devant nous dans le présent et dans l'avenir; plongeons nos regards et nos investigations dans le livre du destin qui est à nous, qui nous appartient, si nous le voulons, si nous savons y lire ou plutôt y inscrire notre destinée. Elle sera ce que nous saurons la faire, heureuse, pacifique et féconde, si nous savons la féconder par notre sagesse et nos efforts.

Vivons donc aujourd'hui pour l'étude et le travail. Il n'appartient pas, sans doute, à tel règne de créer une grande époque, un grand siècle à son gré. Mais il appartient à une génération de comprendre les nécessités, le caractère de telle époque, de tel siècle. Or, le nôtre est essentiellement industriel, commerçant, intellectuel. La France n'a pas désappris sa gloire militaire; l'héroïsme de nos soldats est là pour nous l'attester; mais c'est au développement de la prospérité matérielle et morale que nous paraît appartenir son labeur. A moins d'incidents lointains et, il faut l'espérer, momentanés, c'est à cette œuvre de grandeur nationale que se doivent aujourd'hui les préoccupations du génie moderne. Bien insensé, bien coupable serait l'esprit de parti qui, par suite d'une sorte de monomanie politique pour je ne sais quels souvenirs, quelle réminiscence du passé, tournerait le dos à ces nobles tendances, à ce courant des idées selon moi actuelles et sensées, et tenterait d'arrêter, d'entraver dans son cours ce généreux et pacifique élan de l'humanité [1].

[1] *Constitutionnel*, 27 février 1866.

DE LA PRESSE [1] SOUS UN RÉGIME CONSTITUTIONNEL.

§ 1er.

DU PRINCIPE RÉVOLUTIONNAIRE.

Une des plus graves questions pour une nation est celle du gouvernement qui la régit ; une des plus importantes pour son repos est celle du respect au gouvernement établi.

Ce respect ne peut pas être absolu, en ce sens qu'on ne saurait contester à un peuple le droit de disposer de lui-même. Cependant ce droit a ses limites ; s'il ne s'épuise pas, il se détermine.

Ainsi, a-t-il contre lui la prescription des siècles ? Il peut s'affirmer encore, mais il en est affaibli. A-t-il pour lui une récente consécration, comme celle du suffrage universel ? C'est tout à la fois et sa sanction et son abdication; car il est impossible d'admettre un État civilisé que menacerait sans cesse de révolution le principe même de son origine.

C'est cependant la tendance qui depuis soixante-dix ans a prévalu en France : la révolution de 89, pro-

[1] *Nous avions depuis longtemps l'intention de communiquer à nos lecteurs de sages et fortes réflexions que le rôle de la presse a inspirées à l'honorable M. Évariste Bavoux, conseiller d'État. Le défaut d'espace ne nous avait pas permis jusqu'à présent de publier cette remarquable étude; nous l'avons regretté, et nous sommes d'autant plus heureux aujourd'hui d'ouvrir nos colonnes à M. Évariste Bavoux, que nous sommes sûr d'avance du suffrage de nos lecteurs.*

P. de Troimonts. (Rédaction du *Constitutionnel.*)

clamation de sa régénération sociale, a en même temps appris aux peuples le moyen de changer de gouvernement.

Extrémité suprême à laquelle la raison ne se résigne que sous la pression de la plus absolue nécessité.

Mieux vaut corriger un gouvernement de ses erreurs que de le renverser ; mieux vaut le modeste avis : *Caveant consules*, que le tocsin révolutionnaire.

S'il a, depuis 89, sonné si souvent la chute du pouvoir, il est bien temps de s'arrêter dans cette voie fatale, fatale pour les gouvernants et pour les gouvernés.

L'expérience, même celle des révolutions, doit éclairer tout le monde, et en même temps qu'elles portent dans leurs flancs les tempêtes, elles portent sur leur front un enseignement : la réparation des ruines faites par elles.

Si du sein de ces ruines s'est élevé un édifice majestueux, imposant, c'est assurément celui du premier Empire. S'il en est un qui ait jeté dans le sol des assises profondes, s'il en est un qui ait pénétré par ses racines jusque dans les entrailles du peuple, qui ait une extraction populaire, le suffrage populaire s'exprimant par des millions de voix, la popularité persistante à travers la prospérité comme à travers les désastres, couronnée par la gloire des armes comme par celle du martyre, c'est bien celui-là...

Eh bien, cet héritage s'est transmis non-seulement intact, mais confirmé, renouvelé par plusieurs épreuves solennelles, aussi éclatantes que la lumière du soleil : élections multiples à l'Assemblée constituante,

élection à la présidence de la République, élection à la présidence décennale avec attributions du pouvoir constituant, élection à l'Empire, élections persévérantes, enthousiastes et calmes, unanimes, empreintes du sceau national sous sa forme la plus incontestée et la plus saisissante. Tel est le cachet imprimé, après de longues révolutions, au front du gouvernement actuel.

Est-il téméraire d'affirmer qu'à moins de proclamer le droit permanent à l'insurrection, il y a ici un contrat formel, absolu, définitif, et à moins d'une violation flagrante, un contrat irrévocable entre le peuple et la dynastie choisie, adoptée par lui ?

S'il en est ainsi, et cela ne peut pas être douteux, il en résulte l'impérieuse obligation de fermer enfin l'abîme des révolutions.

Une des institutions modernes les plus fécondes en bienfaits et en calamités, expression tout à la fois la plus éclatante et la plus vulgaire de l'opinion publique dans son acception la plus générale et la plus passionnée; instrument de civilisation et de destruction; contrôle vigilant des abus, organe aveugle des partis; agent infatigable des progrès, promoteur aventureux de toutes les folies, écho fidèle de toutes les idées généreuses comme de toutes les utopies; interprète des généralités les plus élevées comme des personnalités les plus légères; flambeau portant la lumière, torche allumée pour l'incendie; radieuse de talents distingués, faciles, brillants, dévoués à la défense des sentiments honnêtes, ou postée en embuscade pour saisir tous les bruits et tous les scandales; véritable Protée, aux

traits mobiles, au caractère changeant; comme lui, douée de l'esprit de divination, comme lui aussi vivant dans une innombrable famille au sein de laquelle se produisent les qualités et les imperfections, les vertus privées et les défauts du caractère national, surexcité par les entraînements de la publicité; la presse[1] enfin, puisqu'il la faut nommer, la presse a certainement une des premières places dans l'ordre social et joue un des principaux rôles dans l'histoire de nos révolutions. Qu'on lui fasse ou non une place, elle l'occupera; qu'on la lui accorde ou qu'on la lui refuse, elle la prendra. Personne ne songe à la lui contester; mais c'est précisément parce que, de gré ou de force, elle en a la possession, que, dans l'intérêt de tous, au point de vue du bien-être social, cette puissance, tout à la fois bienfaisante et terrible, doit être soumise à de justes lois, à de sages prescriptions.

S'agit-il de réactions violentes contre la liberté de la presse, de persécutions, de rancunes, de préventions irréfléchies contre une des manifestations les plus brillantes de la pensée moderne?

Non; mais il s'agit de voir le bien et le mal; de provoquer le perfectionnement de l'un, de prévenir les désastreux effets de l'autre. N'y sommes-nous pas tous intéressés? N'y va-t-il pas de nos préoccupations les plus chères, du soin de notre honneur, du salut de la patrie si souvent, hélas! labourée par la discorde, déchirée par l'anarchie? N'est-il pas temps de mettre fin à tous ces désordres du passé et de travailler en

[1] *Discussions de politique démocratique*, par M. Anselme Petetin, pages 96, 97 et 199.

commun, sous le drapeau qu'a désormais arboré la France, sous le gouvernement de son libre choix, au développement de notre prospérité, de notre commune grandeur?

§ 2.

LIBERTÉ DE LA PRESSE EN ANGLETERRE.

Un des services les plus signalés peut-être qu'ait rendus à l'Empereur M. de Persigny a été de mettre en lumière, à son retour de Londres pour prendre possession du ministère de l'intérieur, l'erreur généralement commise en France sur l'état de la presse en Angleterre.

Souvent la liberté de la presse anglaise était invoquée comme un contraste à la législation qui la régit chez nous. M. de Persigny, avec une lumineuse justesse, avec le sens politique d'un homme d'État, a fait justice de cette hérésie si faussement accréditée de ce côté-ci du détroit, et, pièces en mains, tout pénétré encore des traditions britanniques au milieu desquelles il venait de vivre, il a restitué dans un document célèbre [1] son véritable caractère à cette assertion en quelque sorte banale.

Jamais cette explication n'avait été donnée avec cette clarté, avec cette autorité de démonstration; et M. de Persigny, en joignant la pratique et la sanction du ministre spécial à l'étude de l'ancien ambassadeur, a fait presque une découverte dans des régions pour-

[1] Circulaire du ministre de l'intérieur aux préfets, le 7 décembre 1860.

tant si souvent explorées; il a immensément, à nos yeux, servi l'Empereur et son pays.

S'il pouvait acclimater ici cette vérité que la presse ne peut être libre qu'à la condition de respecter invariablement la Constitution et le gouvernement, il est incontestable, selon nous, que ce serait pour notre pays une ère nouvelle de sécurité, de stabilité et de vraie liberté.

Sans prétendre commenter une parole qui n'a pas besoin de commentaire, nous ajoutons tant d'importance cependant à la constatation de cette vérité qu'en en prenant acte, nous voudrions l'accompagner de quelques recherches historiques, parasites dans une circulaire ministérielle, mais utiles peut-être à la propagation vulgaire de ce principe politique qu'il serait si utile de voir pénétrer dans les mœurs publiques de notre pays.

M. de Persigny a très-nettement indiqué cette singularité de la législation anglaise que c'est non point par la loi écrite (*statute law*), votée par le Parlement, mais par la loi non écrite (*common law*) qu'est régie la presse en Angleterre.

Dans un travail[1] qui assurément n'était pas fait pour la circonstance actuelle, puisque nous avions l'honneur d'en entretenir l'Institut en 1845, nous avons longuement étudié cette étrange anomalie de la législation britannique qui relègue précisément le *droit civil* dans la *loi non écrite,* parce qu'il n'est reçu, dit

[1] Mémoire sur la législation anglaise comparée à celle de Rome et de la France, lu à l'Académie des sciences morales et politiques, dans les séances des 23 et 30 août 1845.

Delolme[1], qu'en vertu d'une coutume immémoriale. Singularité dont s'accommoderait fort mal assurément le journalisme en France d'être ainsi livré à la merci du juge prononçant, sous la seule inspiration de sa conscience, sans texte de loi, l'amende, la prison, le fouet, le pilori et même la peine de mort.

Et qu'on ne croie pas que ceci soit une exagération : cette nation, dont le caractère distinctif est la *ténacité*, ne se paye jamais de mots ; positive, elle ne généralise jamais un principe ; elle groupe les individus et les faits, et ce groupe forme une sorte de mosaïque très-serrée, très-dense, qui constitue la nation et la législation anglaises.

« La Constitution anglaise, dit un écrivain distin-
» gué[2], n'a pas pour base la liberté, mais la loi ; notre
» loi garantit la liberté du *sujet*, elle ne reconnaît pas
» la liberté du *peuple*. »

Et encore la loi consiste-t-elle souvent à déclarer qu'il n'y en a pas et que le juge est souverain, comme la liberté individuelle, si bien consacrée par la pittoresque expression d'*habeas corpus,* s'est vue si souvent suspendue[3], lorsque l'intérêt britannique en réclamait la suspension[4].

Chez nous, ces nécessités politiques s'appellent avec une certaine sonorité de langage, voiler la statue de la Liberté ; chez nos voisins, plus pratiques que

[1] Delolme, *Constitution de l'Angleterre,* page 100.

[2] *Quaterly Review,* octobre 1844.

[3] *Histoire d'Angleterre,* par MM. de Roujoux et Mainguet, tome II, page 267.

[4] *Blackstone*, tome I, page 197.

nous, ces déterminations dictées par les circonstances n'étonnent personne. C'est que chez eux le sentiment *conservateur* domine tout. Vous le trouvez partout, dans les rangs de la démocratie comme au sein de l'aristocratie; dans le respect pour la baguette du constable comme sur les inscriptions, sur la boutique du plus modeste marchand comme sur les murailles des rues, où vous voyez à tous moments écrit : « Théâtre du Roi » ou « de la Reine, Banque du Roi, Chemin, Forêt du Roi. » Jusque dans la voix du peuple vous surprenez la pensée de ce peuple étrange, par ses habitudes tumultueuses comme par sa soumission à la loi. Le chant national[1] qui retentit à votre oreille et découvre tous les fronts, les plus humbles comme les plus superbes, résume l'attachement de la nation à la royauté, qui est comme la clef de voûte de ce majestueux édifice. Cet attachement pour leur gouvernement est né dans le *cœur* ou plutôt dans l'*esprit* des Anglais, de cette conviction profonde que le salut de leur nation est à ce prix, et que le jour où la couronne royale serait menacée deviendrait le signal d'un immense danger, d'une perturbation terrible[2]. Cette grande nation, composée de tant d'éléments divers, d'une démocratie turbulente et soumise, d'une aristocratie hautaine et flexible, d'une population

[1] L'air de *God save the Queen* a été composé jadis par Lulli, pour les visites de Louis XIV à Saint-Cyr, emprunté ensuite par Hændel et importé en Angleterre, où il est devenu air national. (*Débats*, 12 septembre 1862.)

[2] *Aperçu sommaire de droit romain*, précédé d'un Mémoire sur la législation anglaise comparée avec celle de Rome et de la France, page 49, par l'auteur du présent ouvrage.

misérable et riche, d'une trinité insulaire qui, dans un petit espace, sur un territoire restreint, comme autrefois Venise, concentre le gouvernement et l'opulence maritime de possessions lointaines, semble pénétrée tout entière de cette conviction qu'elle ne peut vivre qu'à la condition d'être unie, agglomérée, concentrée autour du trône. Chacun des membres de cette immense association paraît convaincu qu'une secousse peut la faire tomber en ruines, semblable à cette bulle de verre fondu qui, arrondie et solidifiée dans l'eau, éclate en poussière si la main du chimiste préparateur brise l'extrémité la plus imperceptible de sa tige. Ainsi s'est formé, entretenu, propagé ce respect, ce culte en quelque sorte superstitieux pour le souverain, autour duquel la nation trace volontairement elle-même un cercle infranchissable aux passions, inaccessible au choc des partis.

Les partis en Angleterre sont inconnus aujourd'hui. Grâce à cette persévérance tenace qui va droit à son but, renversant tous les obstacles, les partis ont été vaincus, détruits, anéantis; et sur leurs ruines s'est élevée la grandeur colossale de cette nation-géant qui s'étend sur toutes les mers et touche aux extrémités du monde.

On comprend tout ce qu'il y a de logique et de vrai patriotisme à sacrifier ainsi les vaines théories d'une phraséologie sonore à l'expansion de la prospérité nationale.

C'est ce que M. de Persigny a constaté pendant son séjour en Angleterre, et c'est ce qu'il nous démontre avec la plus flagrante évidence.

Si nous y revenons aujourd'hui, c'est que nous voudrions que cette vérité fondamentale prît droit de bourgeoisie chez nous, et nous préservât dorénavant des abus qui, sous le masque de la liberté, en compromettent les développements.

L'Angleterre, elle aussi, a eu ses révolutions; elle aussi a jugé, condamné, exécuté un roi. Mais si les dix années de république et du farouche protectorat de Cromwell ont laissé des traces dans sa mémoire, ce fut pour en éviter à tout jamais le retour; si la maison d'Orange et celle des Stuarts se sont disputé le trône rétabli avec Charles II, ce fut, il est vrai, comme en France plus tard, une guerre de dynasties; seulement elle dura moins longtemps. Ce fut pendant trente ans, de 1683 à 1714, une lutte terrible, sans doute, mais bientôt terminée : tant la nation avait besoin d'en finir avec ces déchirements intérieurs.

Aussi l'avénement de la maison de Brunswick-Hanovre fut-il accompagné des mesures les plus énergiques et les plus draconiennes contre les partisans des Stuarts, les jacobites, les catholiques ou papistes, et autres ennemis de l'État. La presse, instrument principal des oppositions diverses, porta principalement aussi le poids des peines édictées par un gouvernement résolu à se défendre et à vaincre. Les règnes successifs de Georges Ier, Georges II, Georges III, Georges IV, Guillaume IV, comme celui de la reine Victoria elle-même, ont tous affirmé, depuis le commencement du dix-huitième siècle, depuis 1714, l'inflexible résolution du pays et de son gouvernement de vivre à l'abri des orages.

Voilà un siècle et demi que l'Angleterre a conquis cette heureuse quiétude; elle n'a jamais été troublée, depuis, que par quelques légères et éphémères manifestations dont l'imperceptible apparition, en 1819 comme en 1848, n'a servi qu'à prouver, par un redoublement d'énergie contre la presse, la volonté inébranlable du gouvernement et de la nation. La condamnation de deux journalistes, John Mitchell et John Machin, pour écrits séditieux, à quatorze années de déportation et de travaux forcés, est là pour attester à la presse française la mansuétude comparative de notre régime, et l'erreur de cette école qui chez nous, sans connaître les faits, préconise sans cesse la prétendue liberté de nos voisins d'outre-Manche.

Ils sont libres, oui, sans doute, aujourd'hui, comme l'a judicieusement remarqué M. de Persigny, dans l'enceinte de la Constitution, mais jamais ils ne le sont ni en dehors de la Constitution, ni surtout contre elle. Ils sont libres de surveiller, de critiquer la direction administrative ou politique dans son ensemble ou dans ses détails; mais l'écrivain ou l'individu qui pourrait être soupçonné d'attaque à la Reine, au Gouvernement, au Parlement ou à la Constitution, passerait pour un fou; et si une semblable tentative pouvait se produire sous une forme quelconque, avec une prétention sérieuse, à l'instant même le sort d'Ajax, assez insensé pour insulter aux dieux, serait son châtiment : la foudre des lois en ferait, aux applaudissements de la nation entière, une impitoyable justice[1].

[1] *Constitutionnel,* 11 juin 1863.

§ 3.

LIBERTÉ DE LA PRESSE EN FRANCE.

Voilà ce qu'il en est de la liberté de la presse en Angleterre. Non-seulement nous n'avons pas à la désavouer, mais nous devons sincèrement l'envier.

La presse inoffensive pour l'existence même des institutions d'un pays, dévouée exclusivement à leur amélioration, est un immense bienfait. Renfermée dans les limites d'une dissidence entre whigs et tories, elle peut rendre, sans aucun péril, de grands services; tandis qu'entraînée, comme en France, depuis un temps immémorial, à la discussion des théories politiques les plus indéfinies, les plus graves, les plus fondamentales, les plus ardentes, elle devient une redoutable arme de guerre qui tous les matins, comme une sorte de baliste chez les anciens, lance des javelots, des pierres, des torches allumées dans l'enceinte constitutionnelle, bat en brèche le gouvernement, en ébranle les fondations. Croisade fatale qui, sous l'impulsion fanatique de la foi politique, sous différents drapeaux, livre chaque jour l'assaut et cherche le côté faible de la place pour y introduire ses phalanges.

Cette coutume, ancienne chez nous, est intolérable. Comme le dit M. de Persigny, « tant qu'il y a des » nations dans la nation, la liberté ne peut être donnée » aux ennemis de l'ordre établi que chez les peuples » dégénérés, qui préfèrent au salut de l'État, comme » les Grecs du Bas-Empire, le droit de se quereller et » de se détruire eux-mêmes[1]. »

[1] Circulaire du 7 décembre 1860.

Tolérer le prétendu droit de toutes ces feuilles qui chaque jour, sous un nom ou sous un autre, représentent : celle-ci la faction républicaine, celle-là le parti orléaniste; l'une, la légitimité, l'autre, tel principe politique ou socialiste, c'est abdiquer, c'est proclamer l'anarchie morale.

Un gouvernement surtout qui repose sur le suffrage universel a un autre caractère, une autre attitude. Il peut parler plus haut et plus ferme. En se défendant plus énergiquement, il défend la société dont il est l'organe et le type poinçonné. Il a le droit et le devoir d'imposer silence aux cris discordants de prétendants plus ou moins pseudonymes.

C'est une pensée bien simple, bien élémentaire, bien normale, bien incontestable, et cependant elle ne s'est formulée avec quelque éclat et autorité que sous la parole de M. le comte de Persigny, à qui cet hommage est dû. D'autres voix se sont ensuite jointes à la sienne, celle de M. Ferdinand Barrot[1] au Sénat, de MM. Baroche[2] et Billault[3] au Corps législatif.

M. Ferdinand Barrot, s'attaquant avec raison à cet esprit de discussion perpétuelle des bases mêmes de l'ordre social, qu'il qualifie justement de « scepticisme politique, véritable ver de notre société », combat énergiquement cette tolérance coupable.

M. Baroche déclare que la résolution du gouver-

[1] Sénat, séance du 4 mars 1861.

[2] Corps législatif, séance du 14 mars 1861.

[3] Corps législatif, séance du 18 juin 1861. Voir aussi : *La liberté des opinions et la liberté des partis*, par M. Paulin Limayrac, dans *le Pays, journal de l'Empire*, 28 juin 1861; voir aussi : article du *Times* dans *le Pays* du 2 octobre 1862.

nement est « d'interdire toute attaque contre les institutions, contre les principes sur lesquels elles sont fondées. »

M. Billault, définissant, en homme d'État et en orateur éminent, la Constitution qui nous régit, affirme que « le gouvernement n'entend laisser entrer » dans la citadelle dont la France lui a confié la garde » ni ennemis déclarés, ni ennemis déguisés... qu'il » entend assurer l'ordre, fonder la dynastie, et con- » stituer un état social assez solide pour que, après » soixante-dix ans de révolutions, la révolution ne » soit plus que dans le passé.

» Or, la presse est le plus efficace de tous les » moyens d'attaque contre les gouvernements; tous » les gouvernements se sont trouvés aux prises avec » elle; tous lui ont livré des batailles plus ou moins » fréquentes, plus ou moins heureuses. Combien a- » t-elle tué de gouvernements en France ? Vous pouvez » les compter...

» Il y a par le monde une grande force dont le » génie de l'homme a doté la civilisation : c'est la va- » peur. Celle-là aussi peut faire éclater tout ce qui » l'environne. Eh bien, elle aussi est soumise à une » surveillance continuelle; on ne la confie pas au pre- » mier venu pour en faire usage à l'aventure, aux ris- » ques et périls de tous. »

De ces données si sûres quelle est la conclusion ? C'est qu'au milieu de toutes ces ruines accumulées par les révolutions sur notre pays, les éléments informes des gouvernements renversés tendent à se rapprocher et à se relever. De là des efforts désespérés

et sans cesse renaissants; de là des agitations fébriles dont le pays souffre depuis plus d'un demi-siècle; — il y faut enfin mettre un terme.

Il faut de la théorie des libertés platoniques passer avec un peu plus de précision, comme en Angleterre, à la liberté pratique. On la trouvera bien mieux *sub lege libertas* que *contra legem;* et s'il n'est ni question ni besoin de recourir, pour atteindre ce but, aux extrémités violentes de la législation britannique, à ces dispositions draconiennes dont Montesquieu disait « qu'elles ordonnaient tout le mal que de sang-froid » on peut faire », du moins faut-il, avec une persévérance inflexible, « assurer le respect de la Constitution » et l'obéissance aux lois[1] ».

Nous le répétons avec une conviction profonde, la liberté en France est à ce prix. Tant que le sol sera miné sous nos pas par les recherches des différents partis, tant que l'ordre constitutionnel sera perpétuellement menacé d'une explosion par ces explorations souterraines ou à ciel ouvert, tant que la question dynastique et constitutionnelle ne sera pas définitivement dégagée, la vraie liberté n'existera pas chez nous.

Cet examen est d'autant plus facile à faire aujourd'hui que le gouvernement actuel est bien désintéressé ici : sa popularité, sa force le mettent au-dessus de toute préoccupation de ce genre. L'ordre, la tranquillité ne courent aucun péril, chacun le sait. Mais il s'agit de l'avenir, de l'établissement, de l'importation durable du régime libéral de l'Angleterre en

[1] Séance du Sénat du 4 mars 1861. (Discours de M. Ferd. Barrot.)

France. Or, n'est-il pas incontestable que la première condition de la liberté, c'est la sécurité ? Le colon cultive-t-il avec succès, perfectionne-t-il sa culture, s'il a une possession précaire ? La plante la plus vulgaire pousse-t-elle des rameaux, si elle est sans cesse agitée, déracinée par l'orage ou la bèche d'un inquiet laboureur ?

De même en est-il de la liberté :

Elle ne peut vivre et se développer que sur un terrain solide et garanti.

Depuis cette étude, dont la date remonte au mois d'octobre 1862, la pensée qui nous occupait alors a fait son chemin dans le monde politique.

L'Empereur, en deux occasions solennelles, lui a donné la consécration de sa haute raison : à l'ouverture de la session législative[1] et, quelques jours après, à la distribution des prix aux exposants, il a proclamé cette vérité sans le respect de laquelle il n'y a en France que confusion, anarchie, désordre social à l'état chronique.

Au Corps législatif, cette question constitutionnelle a été débattue par MM. Émile Ollivier et Jules Favre, qui en contestaient l'application historique à l'Angleterre, et par M. Baroche, leur contradicteur.

La séance du 6 mars dernier a encore fourni un exemple de cette malheureuse coutume en France de fronder, même en plein Parlement, la Constitution qui nous régit, et le président, M. le duc de Morny, a dû,

[1] *Moniteur universel*, 13 janvier 1863.

avec son tact si sûr, signaler ces entraînements inconstitutionnels.

Enfin, M. le comte de Persigny, comme complément et sanction pratique de la doctrine si heureusement inaugurée par lui à son avénement au ministère de l'intérieur, en a merveilleusement résumé l'esprit dans sa circulaire électorale du 9 mai dernier[1].

INTÉRÊTS INTELLECTUELS[2].

DE LA PRESSE.

Dans quelques recherches historiques sur le régime de la presse[3], nous avons essayé de prouver que la liberté de la presse n'existe en Angleterre et ne peut exister dans aucun pays qu'à la condition du respect préalable et inviolable de la Constitution et des lois.

Telle est notre pensée; telle est notre doctrine.

Est-elle absolue, est-elle définitive?

Même à ce point de vue, le serment politique, nous dit-on, ne répond-il pas à toutes les inquiétudes, qu'au nom de la Constitution, ses amis les plus fidèles et les plus jaloux pourraient concevoir?

Expliquons-nous donc franchement, ouvertement, mais aussi avec la modération qui sert et honore toutes les opinions. La question de la presse mérite

[1] *Constitutionnel*, 12 juin 1863.

[2] Voir *le Pays* des 31 décembre 1863, 4 février 1864 et 18 janvier 1866.

[3] Voir *le Constitutionnel* des 11 et 12 juin 1863.

ces égards; elle est au premier rang, on en conviendra, de ces intérêts intellectuels que nous cherchons à étudier ici.

Si les informations historiques que nous nous sommes efforcé de mettre en lumière sont exactes, et elles ne paraissent pas pouvoir être sérieusement contestées[1], la déduction logique est qu'il faut d'abord dégager la question constitutionnelle de tous hasards, de toutes incertitudes, de toutes menaces, de toutes éventualités de destruction, avant de songer à l'émancipation de la presse.

C'est d'autant plus rationnel que chacun sait par l'expérience des lois sur la presse que le premier effet de la liberté, c'est l'aspiration à une liberté nouvelle. Dans cette voie, c'est l'extension incessante, indéfinie : toute restriction est une entrave, toute limite un obstacle inacceptable; par la raison bien simple qu'à côté de telle opinion satisfaite, une autre ne l'est pas; et, ainsi de proche en proche, l'effet de la liberté admise est de servir de point d'appui à une exigence nouvelle et sans aucune satisfaction pour les droits acquis et reconnus qui n'en savent aucun gré au gouvernement : ce sont des armes aux mains de ceux qui en veulent d'autres.

Voyons donc, avant de nous engager dans cette voie périlleuse, où nous en sommes; avant de regarder devant nous, regardons autour de nous.

[1] Discours de M. Rouher, ministre d'État, au Corps législatif (*Moniteur* du 15 janvier 1864). — Discours de M. Granier de Cassagnac et réponse de M. Émile Ollivier (*Moniteur* du 23 janvier 1864.) — M. Paulin Limayrac, *Constitutionnel* des 24 septembre et 12 octobre 1865.

Quelle est la situation de la presse ? Elle est sous le régime du décret organique de 1852. L'esprit de ce décret, c'est qu'il vaut mieux prévenir que réprimer. Avec les habitudes, les turbulences révolutionnaires qui se sont emparées de notre pays et l'ont couvert périodiquement des ruines de nos gouvernements détruits les uns après les autres, ne faut-il pas, en effet, mettre à profit les leçons de l'expérience ? Et, tant que la presse ne sera pas disciplinée au respect des lois et de la Constitution, ne vaut-il pas mieux la prémunir contre ses propres excès, excès funestes à sa propre considération comme à la sécurité publique ?

Qui peut nier, à ce point de vue, les améliorations apportées par la législation actuelle aux allures de la presse ? Sa dignité n'a-t-elle pas gagné considérablement aux restrictions même dont elle croit avoir, sous d'autres rapports, à se plaindre ? Sous l'empire de cette gêne légale, n'a-t-elle pas gagné en considération ce qu'elle a perdu en liberté, ou plutôt sa liberté, actuellement restreinte, ne la dédommage-t-elle pas des maux de la licence ?

Voilà pour la question de liberté. Quant à la question de propriété, tout le monde ne reconnaît-il pas que la propriété intellectuelle n'est pas identiquement semblable à la propriété ordinaire ? n'en est-il pas ainsi, *a fortiori*, de la propriété d'un journal, sorte de fort détaché du haut duquel chaque rédacteur est autorisé à diriger, chaque matin, sur la société les feux plongeants de sa polémique ?

Ce raisonnement n'a pas pour objet d'affirmer le

droit, pour le gouvernement, de disposer à son gré de l'existence d'un journal; il a seulement pour but d'indiquer les graves conséquences qui résultent, au point de vue social, de la création d'un journal et la nécessité d'en entourer l'exercice de garanties sérieuses, nous dirons même sévères.

Il se comprend donc qu'après les bouleversements auxquels la presse n'a pas été étrangère, la nécessité ait apparu d'une réglementation plus étroite.

De là, la législation de 1852.

On ne peut pas dire absolument qu'elle soit définitive, mais sous l'empire du principe même que nous professons ici, le respect de la loi, nous devons d'abord nous incliner devant elle; ensuite, nous pouvons ajouter, en son honneur, l'explication des causes qui la motivent et la justifient.

Personne ne peut nier la gravité des dommages causés par la presse. Elle a de grands avantages, sans doute; il est de son essence de rendre de grands services, personne ne le méconnaît; mais, au point de vue social et politique, l'expérience est là, toute nouvelle, toute béante, nous démontrant ses ravages et sa puissance destructive; l'expérience est là surtout, nous démontrant l'impuissance de la répression.

Un journal attaque telle ou telle loi, tel ou tel principe; commet telle ou telle infraction : il est traduit en justice. Les délais indispensables ont refroidi l'impression du moment; l'habileté de l'écrivain à éluder la loi, celle de l'avocat à interpréter le texte incriminé, donnent souvent le change au tribunal, ou tout au moins à l'opinion publique; la discussion inté-

resse le public à la théorie plaidée; le mal a perdu de son intensité par le laps de temps écoulé. S'il y a acquittement, dans ces conditions, la poursuite est accusée de rigueur; s'il y a condamnation, la condamnation peut sembler sévère. Et, pourtant, elle était justifiée au moment où elle se produisait.

L'article incriminé n'en a pas moins agi sur la foule des lecteurs; et c'est ainsi qu'article par article, jour par jour, certains journaux poursuivent leur œuvre de désorganisation sociale et altèrent le sens politique d'une nation; car, il ne faut pas le perdre de vue, l'attaque a bien plus d'énergie que la défense, le blâme bien plus de crédit que l'éloge.

Cependant que craignez-vous, dit-on, si vous restez dans la légalité, si la discussion se renferme dans les limites constitutionnelles?

Tel est, en effet, le but que nous voulons atteindre.

Mais, outre que nous n'y sommes pas encore, à beaucoup près, parvenus, quelles garanties avons-nous de la parole donnée, du serment prêté, même loyalement? Les partis, pour pénétrer dans l'enceinte constitutionnelle, prêtent serment. Fidèles à leur serment, ils n'attaqueront pas à main armée ou par des paroles insurrectionnelles la Constitution et les lois; mais, sous prétexte de les améliorer, ils en feront la critique : « La Constitution est perfectible, donc critiquable pour être perfectionnée. »

Par ce raisonnement, il est manifeste qu'aucune loi ne peut être à l'abri du blâme. Dès lors, rien n'est fixe, rien n'est stable dans notre pays.

La Constitution est perfectible, sans doute, et c'est

à l'éternel honneur de son libéral auteur que cette sage déclaration a été faite, pour la prémunir contre les violentes protestations que l'histoire a périodiquement enregistrées sous le nom de révolutions. Seulement, si elle est perfectible, c'est par les voies légales et régulières, et non par la déconsidération quotidienne qui rejaillit sur elle de ce contrôle quotidien et capricieux. Le contrôle est nécessaire, indispensable; il est d'autant plus utile qu'il est sévère, et d'autant plus sévère qu'il est dévoué. Le contrôle ami contient et éclaire le pouvoir; le contrôle hostile, toujours empreint de partialité, d'exagération, d'injustice passionnée, l'affaiblit et le déconsidère.

L'hostilité, sans arborer le drapeau de la révolte, peut donc, sans manquer à la foi jurée, miner, dégrader les assises gouvernementales.

C'est contre ce travail latent, souterrain, que le gouvernement a aussi bien à se défendre que contre les assauts en plein soleil.

Voilà pourquoi, après des révolutions qui ont remué si profondément le sol sous nos pas, à une époque voisine encore des agitations sociales qui avaient tout remis en question, il est bien permis à une société ainsi éprouvée de prendre, en quelque sorte, ses arrhes contre des épreuves nouvelles. Les partis s'en accommodent mal et s'en irritent; chacun d'eux s'imagine aisément que, s'il en était affranchi, il triompherait des autres.

Illusion aveugle et fatale qui les pousse tous à la lutte!... Ils ne s'aperçoivent pas qu'avant d'arriver au succès qu'ils convoitent, il faudrait d'abord ren-

verser le gouvernement qui leur fait obstacle, et que sur les ruines de ce gouvernement s'élèveraient les prétentions rivales qui leur font cortége pour l'attaque et leur feraient concurrence pour le prix du combat.

En présence de ces périls, qui ne sont malheureusement pas imaginaires, et dont la presse peut dire avec le poëte : « *Et quorum pars magna fui* », acceptons donc momentanément quelques restrictions à une liberté qui ne sera jamais compromise bien sérieusement dans un pays comme le nôtre.

L'heure du couronnement de l'édifice a sonné, dites-vous. Le souverain libéral qui nous gouverne a devancé les vœux publics, on peut le déclarer tout haut, dans l'extension de nos libertés; les partis lui en ont-ils su quelque gré ? lui en ont-ils tenu quelque compte ? aucun. Sans nulle gratitude pour sa généreuse initiative, ils en ont fait le point de départ d'exigences nouvelles. Il ne les a désarmés d'aucun grief.

Heureusement, la nation est là.

Quoi qu'il en soit, la presse ne peut pas encore être abandonnée à elle-même sous la seule garantie des lois répressives; c'est notre conviction.

« Comme la lance d'Achille, elle guérit, dit-on, les » blessures qu'elle a faites... L'assertion d'un journal » est démentie par un autre... Les prédications de » celui-ci sont combattues par celui-là, et les attaques » de l'un sont réfutées par l'autre... »

Personne n'est assez ingénu pour accepter cette doctrine, et chacun sait, par l'histoire, l'inanité de ces raisonnements. Le désordre moral semé par une feuille ne trouve, en aucune façon, sa réparation dans

les dissertations morales d'une feuille du lendemain; ce ne sont ni les mêmes lecteurs, ni les mêmes impressions : le faux raisonnement circule; la réfutation le suit d'un pas tardif, *pede claudo*.

En un mot, nous sortons, il y a quelques années à peine, de ces rudes étreintes, de cette anarchie sociale que le repos et la sécurité ont si heureusement remplacées; naufragés, si miraculeusement sauvés de la tempête, assurons-nous, avant de reprendre la pleine mer, que les récifs auxquels nous avons failli nous briser, ont été détruits. Et ils ne le sont pas encore, à beaucoup près. N'allons pas imprudemment recommencer à naviguer au milieu des mêmes écueils. Notre conviction profonde est que, reprenant la même route, nous retournerions fatalement aux mêmes abîmes [1].

POLITIQUE DE LOUIS-NAPOLÉON.

Un fait qui a dominé tous les autres depuis cinq ans, c'est la persévérance du sentiment public en faveur de Louis-Napoléon. Peu d'hommes ont été plus calomniés que lui. L'aveugle passion des partis, le déchaînement des fureurs démagogiques, avaient substitué à l'urbanité de langage qui caractérise nos mœurs les grossièretés qui ne sont ni de notre temps ni de notre nation. Son nom, dissipant les nuages, apparaissait plus radieux que jamais à chaque épreuve nouvelle.

[1] *Constitutionnel*, 10 février 1866.

Nous n'avons pas été des derniers à saluer cet astre naissant ; cependant, plus courtisan du malheur que de la fortune, nous aurions gardé dans notre cœur le culte ancien de nos sympathies privées, si nous n'avions vu dans cet élan général l'heureux réveil de l'esprit public et le signal de la résurrection de notre patrie. Déchirée par l'anarchie, bouleversée par des doctrines sauvages, mise sur le lit de Procuste par d'effrontés charlatans qui prétendaient la réduire aux proportions de leur étroit cerveau ; puis soignée par d'habiles médecins qui tous avaient différents systèmes, brillants, mais contradictoires, elle ne savait à qui entendre, et pendant ce temps allait s'affaiblissant et s'appauvrissant de jour en jour, jusqu'à celui qui lui était assigné comme le terme fatal, comme l'heure suprême de la crise sociale. C'est pendant tout ce temps que, du mois d'avril 1848 à l'époque actuelle, l'instinct national, clairvoyant, persévérant, a deviné, invoqué et conservé, avec une foi inaltérable, le concours de l'homme qui, seul aussi, clairvoyant, persévérant, nous a tous sauvés.

Et cette persévérance remonte à des temps déjà éloignés de nous ; Louis-Napoléon avait depuis longtemps pressenti les événements qui devaient tôt ou tard s'accomplir. Son appréciation reposait sur des idées gouvernementales, nourries dans son esprit, mûries par la réflexion, développées dans ses écrits avec cette précision et cette confiance que donne seule la conviction. Dès longtemps il était convaincu que la France devait être gouvernée selon tel système, sous l'influence de tels souvenirs. L'événement

a justifié ses prévisions. L'instinct des masses l'a compris.

Il suffit de caractériser l'œuvre qu'il a accomplie pour en comprendre la grandeur.

La France pacifique et industrielle n'avait plus de goût pour la gloire des armes. Un prince, héritier de ses souvenirs guerriers, s'est présenté à elle, appuyé sur des institutions qui sont non-seulement le symbole de la paix au dehors, mais aussi le gage de la paix au dedans.

La France se débattait depuis 1815 sous les étreintes de la révolution de 89, ou méconnue, ou éludée par les gouvernements qui s'y étaient succédé. Un prince a surgi, le drapeau de 89 à la main. La France l'a reconnu.

Une lutte ouverte ou cachée était engagée entre deux principes : la légitimité et la souveraineté nationale. Un prince s'est levé qui a franchement arboré le principe de la souveraineté nationale. Et la nation l'a salué de ses acclamations.

Au milieu de toutes ces luttes du passé, un principe tutélaire s'était affaibli, affaissé, pour ainsi dire évanoui. Ce principe pourtant était le plus nécessaire peut-être, le plus vital pour toute société qui veut vivre et prospérer : le principe d'autorité. — Louis-Napoléon l'a relevé de ses ruines et l'a replacé dans toute sa force et dans sa dignité.

Nous avions l'anarchie. — Il a rétabli l'unité.

La guerre civile décimait nos forces. — Il a proclamé la conciliation.

Voilà ce qu'il a fait. Voilà ce qui lui vaut les sym-

pathies et le respect des masses. Voilà ce qui constitue sa mission et son rôle. Voilà ce qui lui permet d'être fort. Voilà ce qui le fait fondateur.

Le gouvernement constitué par lui peut désormais, appuyé sur le concours national et sur la prospérité publique, se développer librement, progressivement.

C'est ce qu'il fera, sans aucun doute. Il est trop grand pour être stationnaire, trop clairvoyant pour s'endormir, trop sage pour s'enivrer dans son triomphe.

La France sait tout cela, comprend tout cela, espère tout cela. C'est pourquoi elle a donné sa confiance et son affection au chef qui la gouverne. Qu'en conclure? C'est que la nation est bien dans la situation logique que les événements et sa propre volonté lui ont faite.

C'est bien sciemment, bien volontairement que la nation est aujourd'hui gouvernée comme elle l'est. Jamais l'opinion publique n'a été plus souveraine et plus satisfaite. Parce que quelques griefs personnels, quelques rancunes privées rencontrent quelques obstacles à se faire jour, à se faire imprimer, à se faire écouter, ils crient à la tyrannie et se prétendent victimes d'un système despotique; mais ils oublient que la vraie liberté n'est autre chose que la résultante de la volonté de tous ou tout au moins de la grande majorité. La nation la plus libre est celle qui est le mieux gouvernée selon ses goûts, selon ses besoins. Est-ce liberté, celle qui, sous prétexte de laisser crier chacun à sa guise, étourdit la généralité des clameurs d'une minorité bruyante? Serait-il libre, le pays où la majorité laborieuse serait empêchée du travail et con-

damnée à la misère par les efforts d'une minorité paresseuse, avide de bruit et d'oisiveté ?

Quant à l'avenir, est-il enchaîné à tel ou tel système ?

Écoutez cette parole nette, concise, substantielle, honnête : ne vous dit-elle pas, en réponse « à ceux qui » regretteraient qu'une plus large part n'ait pas été » faite à la liberté, que la liberté n'a jamais aidé à » fonder d'édifice politique durable; qu'elle le cou» ronne quand le temps l'a consolidé »?

N'avons-nous pas eu mille fois raison d'affirmer sans cesse qu'après avoir, avec un tact irréprochable, réglé le présent, la haute sagesse du prince réservait l'avenir qu'il ne prétendait en aucune façon fermer, et saurait, plus tard, comme aujourd'hui, prendre conseil des convenances publiques ?

Quel intérêt a-t-il à agir autrement ? Sa préoccupation incessante n'appartient-elle pas aux intérêts de la France ? Pourquoi voudrait-il jamais la gouverner autrement qu'elle ne veut l'être ? Serait-ce par amour-propre ? Mais quel amour-propre a pu être plus légitimement satisfait que le sien ? Serait-ce aveuglement dans un système exclusif, absolu ? Mais qui a jamais fait preuve d'une initiative plus fine, plus délicate et plus docile à la pensée avouée ou secrète du pays ?

On peut donc être assuré qu'il saura toujours la diriger, la conseiller, sans aucun doute, mais en même temps l'écouter et la suivre dans ses généreuses et sérieuses inspirations. Quant à la soumettre obstinément à telle ou telle doctrine, jamais. N'a-t-il pas déclaré maintes fois qu'une semblable tentative était folie ?

Le pays, avec son prodigieux coup d'œil, a saisi l'ensemble et les détails de ce grand caractère qui lui donne la prospérité dans le présent, la paix et le progrès dans l'avenir. C'est pour cela que depuis cinq ans il donne avec ténacité à Louis-Napoléon sa confiance et son attachement. Si ce contrat reposait sur un malentendu, il pourrait être éphémère. Mais éprouvé comme il l'a été par un long exercice, cimenté par une expérience sérieuse, par des gages mutuels de sincérité et de loyal accord, il semble, il faut en convenir, appuyé sur les bases les plus solides et les plus durables. Le passé répond de l'avenir [1].

LA LÉGITIMITÉ OU LE RÉGIME ACTUEL.

Il y a dix ans [2], une déclaration qui a fait quelque bruit dans le monde politique semblait tracer en ces termes absolus les confins de l'Empire, alors nouveau.

Malgré la singularité d'habitude en France de poser sans cesse la question de gouvernement, qu'il ne vient jamais en Angleterre à la pensée de personne de mettre en discussion, même par hypothèse, l'Empire, grâce au Ciel, a pris soin, depuis dix ans et plus, dejustifier et de résoudre en sa faveur la question ainsi posée : « La légitimité ou le régime actuel. »

La légitimité, grand principe qui a ses traditions séculaires, son prestige, sa grandeur, règne avec au-

[1] *Pays*, 18 février 1853.

[2] Lettre de M. de Larochefoucauld, duc de Doudeauville, du 19 avril 1856.

torité en Angleterre, en Espagne, en Turquie, en Allemagne, en Russie, comme il a régné en France pendant tant de siècles. Mais chez nous la révolution de 89, renversant cet antique dogme, et avec lui les immenses abus profondément invétérés jusque dans ses racines, lui a substitué le principe fécond, mais d'abord agité de la souveraineté nationale. Ballotté dans les premiers temps à la surface du pays par le souffle populaire, il a flotté d'abord incertain, indécis dans sa marche. Affermi et comprimé par la main puissante de l'Empereur Napoléon I[er], il avait disparu en 1815 sous le drapeau blanc, pour reparaître quinze ans après.

Mais la famille d'Orléans, intermédiaire entre les deux principes, n'était ni une affirmation ni une négation ; elle ne reposait ni sur l'un ni sur l'autre. De là ses hésitations, sa faiblesse. La base sur laquelle reposait le trône était fragile; il portait à faux.

La monarchie de 1830 n'était pas un principe; ce n'était même pas une idée; c'était un fait.

Élevée sur les ruines de la maison de Bourbon, à laquelle elle tenait par les liens du sang, elle se rendait coupable d'une sorte d'usurpation; et, d'un autre côté, ses précédents révolutionnaires, ses relations, ses complaisances libérales la cautionnaient auprès des amis de la liberté. Son avénement était donc salué comme un trait d'union, comme une heureuse transaction entre l'ancien et le nouveau régime; et il est vrai que le gouvernement constitutionnel et représentatif se développa sous son règne. La tribune retentit des plus nobles accents; le pays se passionnait à la

voix de ces orateurs qui créaient ou renversaient les ministères, et faisaient trembler sur sa base un trône mal assis. Ces hommes d'État, plus éloquents que pratiques, plus habiles à la stratégie parlementaire qu'à l'administration des affaires, plus épris d'une mise en scène théâtrale et sonore que des résultats bien palpables et positifs, se combattaient ou se rapprochaient tantôt dans l'opposition, tantôt dans les rangs conservateurs, tantôt dans la coalition, selon les inspirations de leur conscience, selon les exigences de leur parti ou les caprices de leur imagination, ou les conseils de leur ambition. Pendant ce temps le pauvre roi cherchait à louvoyer entre tous ces vents contraires.

De là des expédients, des ruses, des tâtonnements; un système d'ajournements, de temporisation qui paralysait la marche des affaires et n'aboutissait jamais. Aussi quand la mer tout à coup devint grosse, quand surgit tout à coup, d'un coin de l'horizon, un grain noir subitement transformé en tempête, le navire de l'État, sans lest, sans boussole, fut immédiatement jeté sur le premier récif, brisé et submergé.

La République, dont la France a fait un second essai, a dit cette fois son dernier mot. Modérée, honnête sous la main de quelques hommes loyaux et intègres, elle a bientôt été entraînée par le courant démagogique vers les abîmes de l'anarchie. Cette épreuve a suffi pour la rendre désormais impossible en France.

Que reste-t-il donc dans notre pays à l'état de principe, après tant de secousses, tant de révolu-

tions, tant d'épreuves plus ou moins éphémères? Évidemment deux idées qui s'élèvent au-dessus de toutes ces ruines : l'idée monarchique et l'idée populaire. Ces deux idées se confondent et s'unissent dans un même sentiment, dans une même nécessité sociale : le gouvernement des hommes.

L'idée monarchique a fait son temps sous la forme de l'ancienne royauté. Cette royauté a été grande, majestueuse dans le passé; mais elle est aujourd'hui surannée. Elle n'est possible et honorable qu'à la condition d'être fidèle à elle-même; or, sa fidélité porte avec elle le cachet de sa vétusté. Faites donc jamais revenir en France les Bourbons avec le drapeau blanc et les fleurs de lis! — Cela s'est déjà vu, nous dit-on, et les acclamations de 1815 résonnent encore aux oreilles de plus d'un bon royaliste pour attester et les retours de l'esprit public vers les sentiments d'ordre et de stabilité, et le prestige du drapeau que nos pères portaient à Bouvines et à Fontenoy!

Oui, sans doute, et nous ne serons jamais assez ingrats pour méconnaître la gloire de nos anciens monarques, laquelle est en même temps la gloire et le patrimoine de la France. Mais derrière l'ancienne gloire se cachent d'anciens usages, d'anciens abus, d'anciens préjugés, d'anciens priviléges, d'anciens vices que la révolution a pour jamais anéantis, détruits, supprimés.

La France de 89 est une France régénérée qui, sans répudier sa grandeur passée, a pris son essor vers une vie nouvelle. Ses mœurs, les conditions physiques, matérielles, intellectuelles et morales de

son existence civile et politique ont complétement changé. La faire rétrograder en arrière de 89 est absolument et à jamais impossible. Or, la légitimité, c'est ce pas rétrograde.

L'idée monarchique ne peut donc se dégager du passé que pour se rapprocher de l'idée populaire qui s'est elle-même dégagée des révolutions heureusement accomplies aujourd'hui. L'idée populaire née de nos révolutions, c'est celle de la souveraineté nationale qui a pour symbole le drapeau tricolore, comme le drapeau blanc est celui de la légitimité.

C'est ainsi que la monarchie et la souveraineté nationale peuvent et doivent se réunir dans le gouvernement de notre pays.

Cette conciliation a été laborieuse. Elle a traversé avec effort les crises de 1815, de 1830, de 1848, de 1851. La sanction unanime et tant de fois renouvelée qu'elle a reçue enfin de l'opinion publique nous autorise à la regarder comme sérieuse et définitive.

Au point de vue des principes et de la raison, le régime actuel représente tout à la fois et la stabilité monarchique, nécessaire, indispensable au gouvernement des hommes, dans notre pays particulièrement; et cette élasticité du mécanisme gouvernemental, fonctionnant sous la pression du principe moderne de la souveraineté nationale.

C'est donc avec raison que M. de la Rochefoucauld disait : « Ou la légitimité ou le régime actuel. »

Notre pays a définitivement fait son choix [1].

[1] *Constitutionnel*, 18 février 1866.

DE L'OPINION PUBLIQUE.

Il importe à tout homme qui aime non-seulement son pays, mais le gouvernement de son pays, de se rendre un compte aussi fidèle que consciencieux des sentiments, des opinions qui semblent avoir cours.

Que ces sentiments et ces opinions aient une consistance plus ou moins sérieuse, plus ou moins éphémère, c'est encore là l'objet d'une étude particulière, chez une nation mobile, impressionnable comme la nôtre, que M. Mauguin caractérisait autrefois avec autant d'esprit que de coloris poétique, parlant de Paris surtout, cette Athènes moderne, sur laquelle on croirait, disait-il, que « passe tous les jours un flot du Léthé effaçant chaque matin les traces de la veille ».

C'est donc un devoir de conscience de chercher à suivre exactement les mouvements de l'opinion publique pour y faire droit ou tenter de la modérer dans une certaine mesure.

Or, à ce point de vue, beaucoup de bruit s'est fait, depuis quelque temps, autour de ces mots : « Le réveil de l'opinion publique. »

Cherchons à bien analyser cette idée.

L'opinion publique, profondément troublée par les catastrophes qui s'étaient succédé depuis 1848, s'en était remise sans réserve au souverain qui avait si miraculeusement sauvé et régénéré la France.

Elle se tenait pour heureuse et satisfaite, confiante dans la sagesse et le libéralisme connu de son chef, qui, en effet, bien avant le prétendu réveil de l'opi-

nion publique, la surprit et la devança par les réformes du 24 novembre et du 19 janvier.

Ces réformes, loin de désintéresser les partis, leur ont mis aux mains des armes pour agiter le pays.

L'opinion orléaniste, représentée avec éclat par tant de notabilités distinguées, obéissant aux inspirations d'une stratégie habile, s'est bien gardée d'arborer son drapeau et de proclamer ses prétentions dynastiques. Mais elle a tenté, avec préméditation ou instinctivement, de se glisser par les fissures des décrets nouveaux dans la discussion publique, s'efforçant de l'animer et de l'étendre outre mesure, comme nous le voyons tous les jours maintenant; s'efforçant de revenir au parlementarisme de si triste mémoire, où, sous prétexte d'expression de l'opinion publique, le régime parlementaire créait dans la Chambre une véritable tour de Babel, et semait dans le pays une véritable confusion par ses dissentiments et sa turbulence.

L'omnipotence parlementaire, l'initiative parlementaire, la responsabilité ministérielle, la liberté de la presse, ont été exhumées par elle du cercueil où les avait inhumées, aux applaudissements publics, la constitution impériale.

C'est au nom de la liberté qu'aujourd'hui la campagne est engagée, comme si la liberté avait rien à gagner au régime parlementaire, ou à l'affranchissement, à l'émancipation de la presse; comme si l'expérience n'avait pas été faite des abus, des excès, de la tyrannie de l'un et de l'autre, et de l'anarchie morale qui en était résultée dans notre pays.

Ce n'est pas, en effet, une idée nouvelle, une théorie neuve, que celle des institutions parlementaires. Nous les avons vues à l'œuvre pendant plus de trente années, sous la Restauration comme sous la monarchie dé Juillet, admirablement développées dans leur épanouissement libéral et constitutionnel, pratiquées avec grandeur et solennité par des hommes d'État éminents, par des orateurs illustres.

Qu'ont-elles produit ? Que peut-on leur demander de plus que ce qu'elles ont donné ?

Ne faut-il pas être aveugle et sourd pour reprendre, de gaieté de cœur, le cours des mêmes épreuves, le même chemin bordé des mêmes écueils, menant fatalement aux mêmes abîmes ?

C'est cependant l'œuvre entreprise, poursuivie par l'esprit de parti, par l'hostilité avouée ou secrète des anciens partis, de revendiquer ces prétendues libertés derrière lesquelles se cachent leurs prétentions unies dans l'attaque, sauf à se combattre ensuite sur les ruines du gouvernement attaqué par eux, s'ils parvenaient jamais à le renverser par les procédés de destruction qui en ont déjà détruit plusieurs.

Parmi ces partis, qui se sont dissimulés discrètement, mais n'ont jamais sérieusement désarmé, l'opinion orléaniste prend, selon nous, la première place. Encore en possession par ses hommes d'État, par ses hommes de lettres, de la renommée politique et littéraire acquise très-légitimement à ses orateurs et à ses académiciens, elle occupe le premier rang parmi les adversaires du gouvernement, et croit devoir, avec autant d'habileté que de persévérance, troubler,

inquiéter l'opinion publique par les clameurs d'un libéralisme quelque peu suranné, cherchant et parvenant peut-être encore à éblouir, par ce mirage trompeur, des esprits généreux, des imaginations brillantes qui se laissent entraîner, sans mémoire, à ces aspirations vagues, à ces rêves, à ce mot magique de liberté.

Que la liberté se manifeste et se consacre par des discussions sérieuses, un contrôle sérieux, rien de mieux, rien de plus désirable et de plus nécessaire. Assurément personne ne peut ni le nier ni le contester. Ce serait nier l'utilité de la lumière; mais de là aux menées souterraines ou tapageuses des partis hostiles, incorrigibles, irréconciliables, il y a loin.

Comme le parti orléaniste *particulièrement* se compose d'hommes pour la plupart considérables dans le passé par leurs souvenirs et dans le présent par leur mérite réel, cherchons à nous rendre compte de leurs pensées, de leurs tendances, de leur portée [1].

DE L'ORLÉANISME [2].

La monarchie de 1830 a eu sa raison d'être.

La Restauration, renversée en trois jours, laissait le pays certain de ce qu'il ne voulait plus, incertain de ce qu'il voulait. Était-ce la République? Était-ce

[1] *Pays*, 27 février 1868. — Voir *le Constitutionnel* des 18 février 1866, 25 février et 1er mars 1868.

[2] Voir *la Situation* du 27 février 1868.

Napoléon II? Était-ce la famille d'Orléans qui allait prendre le gouvernement?

Chacun se rappelle la rapidité des événements. La crainte de l'anarchie révolutionnaire précipita la solution. Le duc d'Orléans sut, avec beaucoup d'habileté, profiter des circonstances qu'il avait depuis longtemps pressenties et éventuellement disposées à son avantage. En effet, son nom, prononcé sur les barricades de Juillet, circula avec facilité et fut un intermédiaire entre la légitimité et la Révolution; il tenait de l'une et de l'autre, et semblait merveilleusement résumer les griefs et les instincts de l'opposition à cette époque.

Il servit de drapeau; et le drapeau tricolore fut arboré. S'il avait été franchement planté sur le principe qui lui servait de base, celui de la souveraineté nationale, peut-être aurait-il eu quelques chances de durée; mais d'abord il fut porté d'une main timide : le suffrage universel, pierre angulaire de la souveraineté nationale, dont il est la manifestation la plus palpable, la plus imposante, la plus incontestable, fut craintivement éludé.

Ensuite, la parenté même de la famille d'Orléans avec les Bourbons, qui lui servait, aux yeux de beaucoup d'hommes politiques, de lien et de passe-port, n'en resta pas moins imprimée au front de la nouvelle monarchie comme une tache et un vice d'origine, qu'aujourd'hui encore elle cherche à effacer et à perdre sous le sceau et l'empreinte de la fusion. Image de ces remords d'une conscience bourrelée qui, malgré tous ses efforts pour se distraire et s'étourdir, ne peut s'échapper à elle-même et retombe sans

cesse sous le poids qui l'accable et sous le regard qui la poursuit.

Qu'est-ce, en effet, que cette fusion acceptée par les uns, repoussée par les autres, au sein du parti orléaniste, dont elle semble devoir être le plus actif dissolvant? N'est-ce pas l'aveu et le pardon d'une usurpation passée? N'est-ce pas le retour au principe de la légitimité? Mais alors, dans la supposition, heureusement fictive, du rétablissement de la légitimité fusionnée sur le trône, quel drapeau prendrait-elle? Le drapeau blanc? Mais alors les princes d'Orléans, arrivant héréditairement au trône à leur tour, désavoueraient donc le drapeau tricolore de leur père. — Le drapeau tricolore? Mais alors ce n'est plus la légitimité; c'est l'acceptation par elle de la Révolution.

Malgré les vices de cet hermaphrodisme monarchique, la royauté nouvelle fit bonne contenance et poursuivit bravement sa carrière. Harcelée dès les premiers mois de sa naissance par l'opposition de ceux-là mêmes qui l'avaient créée, elle fit tête à leur attaque, se sépara d'eux, et n'en retrouva quelques-uns de ceux qui survivaient, qu'à sa sortie des Tuileries, le 23 février 1848. Et ce sont précisément plusieurs de ceux-là qui l'ont constamment combattue pendant sa vie, qui semblent pris pour elle, après sa mort, d'une passion d'outre-tombe.

Pendant dix-huit ans, elle lutta avec énergie et grandeur sur le terrain constitutionnel. La Restauration avait ouvert cette arène; la monarchie de 1830, qui ne pouvait pas la déserter, y descendit hardiment. On se battit à outrance; la mêlée fut ardente, pas-

sionnée; et chacun, acteurs ou spectateurs, y prenait fait et cause avec frénésie. La fièvre même s'accrut avec une intensité telle que dans un de ces accès, médecins et malades, elle emporta tout le monde. Bien étonnés fûmes-nous tous, au 24 février, de nous réveiller sur le bord du précipice.

Opposants ou conservateurs de la veille, amis ou adversaires, nous fûmes tous alors réunis dans un sentiment commun de salut, d'efforts et d'espoir. Comment se fait-il que quelques-uns aient si vite oublié aujourd'hui les tristes épreuves par lesquelles il nous fallut passer à cette époque et les enseignements qui en sont sortis pour notre pays, plus sage et moins oublieux que ces quelques hommes? Les plus tenaces, il faut le dire, ce sont, pour les appeler par leur nom, les Orléanistes.

Les légitimistes sont en assez grand nombre attachés sans doute à leur dogme; mais, outre que beaucoup se rattachent avec ou sans réserve au gouvernement actuel, ils sont, pour la plupart, tellement heureux d'être délivrés de la monarchie d'Orléans, qui leur était odieuse, comme un bâtard à l'enfant légitime, qu'ils se trouvent soulagés d'un poids énorme et respirent plus à l'aise.

Les républicains honnêtes sont en si petit nombre qu'ils ne comptent guère; les démagogues ou anarchistes, tellement exécrés, qu'ils ne pourraient pas montrer le bout de leur doigt sans être écrasés à l'instant même. Il n'y a donc, à vrai dire, aujourd'hui d'opposition relativement nombreuse, manifeste, que celle des Orléanistes, qui, prêchant le rétablissement

de la prépondérance parlementaire, dont nous avons vu les tristes effets, s'efforcent de nous y ramener, dans leur intérêt sans doute plus que dans le nôtre. S'exposant à ce qu'on dise d'eux ce qu'on disait des légitimistes : « Qu'ils n'ont rien oublié et rien appris. »

Hommes étranges, en vérité! Fort considérables, il faut le reconnaître, par le talent et par le rôle qu'ils ont joué sous le dernier gouvernement, ils viennent les uns du parti conservateur, les autres des rangs de l'opposition. Ceux-ci l'ont servi et défendu; ceux-là l'ont toujours combattu, tant qu'il vivait, et l'ont regretté et pleuré quand il eut succombé, un peu sous leurs coups. Je sais bien qu'ils répondent à cela qu'ils ne le combattaient pas pour le renverser, au contraire avec l'intention de l'avertir des périls. Mais il n'en est pas moins vrai qu'involontairement ils ont contribué à sa chute et qu'ils devraient, dès lors, apprendre par ce précédent à craindre et à éviter le retour de semblables catastrophes.

Pourquoi donc témoignent-ils ces regrets si amers de la chute d'un gouvernement que plusieurs d'entre eux combattaient avec énergie, avec persévérance, du premier au dernier jour de son existence? Pourquoi cette tendresse posthume? Ils avaient donc tort de l'attaquer, puisqu'ils l'aimaient tant? Ou bien peut-être nous feront-ils soupçonner que ce qui les charmait justement tous, opposants ou conservateurs, c'était ce droit d'attaque et de discussion qui leur donnait à tous un rôle et une part éclatante dans la direction des affaires publiques.

Voilà peut-être, même à leur insu, l'explication de

leur secrète souffrance, de leur poignante douleur. L'homme politique se console difficilement de sa disgrâce, se résigne difficilement à l'obscurité et à la retraite. Prenez garde, messieurs les hommes d'État d'un État qui n'est plus, d'être bien plus au regret de vous-mêmes, de votre propre grandeur, que de celle du pays. Voyez; le pays est bien plus calme, bien plus heureux que vous.

Occupé de ses affaires, de son bien-être social, intellectuel et moral, il s'est habitué à ne plus vous entendre, quoique vous cherchiez à lui rendre ces oiseuses habitudes, dont il ne semble plus très-épris. Il vous écoutait autrefois avec avidité, avec enthousiasme; et pourtant, malgré toutes ces magnifiques harangues, la France était devancée par les autres nations dans l'établissement de ses chemins de fer, dont les influences parlementaires se disputaient les tronçons, se débattant dans les luttes stériles de clochers ou les ambitieuses compétitions de portefeuilles.

Phraséologie condamnée à l'impuissance par sa nature même, pyrrhonisme systématique, invincible, incurable, qui met tout en doute, sans jamais rien approuver, sans aboutir à rien, critiquant tout, entravant tout, travestissant tout, méconnaissant les vérités les plus élémentaires, les plus acquises, les intérêts les plus chers de la patrie, les résolutions les plus généreuses, pour le vain amour-propre d'une opposition sonore et intraitable, traitant elle-même avec tous les partis coalisés. Coalition hétérogène, unie par un seul sentiment, celui de l'hostilité commune au gouvernement, animée d'un seul esprit, celui du jeune

étudiant de Modène, Pic de la Mirandole, qui, dans sa présomption malheureuse, prenait pour épigraphe de sa thèse : *De omni re scibili... quidquid dixeris, argumentabor.*

La France, à cette époque, mise au ban des puissances étrangères, en était réduite à vanter les douceurs de l'isolement et à construire ses fortifications contre la coalition européenne.

La main sur la conscience, dites-nous s'il n'en est pas autrement aujourd'hui, aujourd'hui que notre capitale est devenue le rendez-vous de toutes les têtes couronnées? L'Angleterre de 1840 est-elle pour nous l'Angleterre de 1868? La France n'a-t-elle pas aujourd'hui un autre rang qu'alors en Europe?

Notre brave, notre héroïque armée n'est-elle pas plus fière d'un gouvernement qui lui a permis d'inscrire sur sa bannière les noms de l'Alma, d'Inkermann, de Sébastopol, de Magenta, de Solferino, que d'un gouvernement qui, à la moindre exigence du dehors, ou à la moindre rumeur dans la rue ou dans le Parlement, lui ordonnait de rentrer dans ses casernes ou de marcher la crosse en l'air?

De quoi donc vous plaignez-vous? Pourquoi donc boudez-vous le gouvernement que la France s'est donné? Parce que nous avons perdu nos libertés? De quelles libertés voulez-vous parler? Est-ce de celles dont nous avons été saturés après 1848? Est-ce de la liberté de tout attaquer, de tout dénigrer, de tout diffamer? Non, car vous pouvez tout à votre aise exhaler vos griefs chaque matin dans quelques-uns de ces journaux qui gémissent sous le despotisme.

Mais, en vérité, une chose m'étonne, c'est que l'on veuille être plus royaliste que le roi, c'est que les libéraux constitutionnels qui avaient la prétention de représenter l'opinion publique, soient plus soucieux qu'elle-même de son sens intime.

La France est contente aujourd'hui, et ils ne le sont pas. Rassasiée de libertés, elle aspire au repos, à la prospérité, au bonheur, à la paix couronnée de gloire, au bien-être de la grandeur et de la sécurité nationale; de quel droit quelques hommes, ennuyés d'eux-mêmes, seraient-ils donc plus exigeants pour elle qu'elle-même? Les seize ou dix-huit années d'un gouvernement qui compte déjà assez de faits, assez de grands résultats pour illustrer tout un règne, ne sont-elles pas plus fécondes que les dix-huit années consumées en de brillantes et inféconde déclamations? Ne niez-vous pas cela systématiquement? Pourquoi cette partialité? Qui trompe-t-elle?

Cette paix, elle-même si glorieuse, oserez-vous la dénier, la maudire? Prête-t-elle une virgule à votre critique? Préférez-vous la guerre? Vous savez que nous avons un gouvernement, vigilant gardien de l'honneur national, qui, sans la désirer, sans la provoquer, ne la craint pas. Croyez-moi, courbez la tête, si votre voix ne peut se mêler aux acclamations, niées par l'esprit de parti, d'un pays justement orgueilleux et reconnaissant d'une grandeur que, malgré toute la splendeur de vos joutes oratoires, vous n'avez jamais su lui donner.

Que des hommes d'honneur restent fidèles aux principes qui ont inspiré toute leur vie politique;

fidèles au gouvernement qu'ils ont servi et aimé : rien de plus naturel et de plus respectable; j'ajouterai même que leur loyauté et leur persévérance à le regretter et à l'honorer après sa chute les honorent autant que lui, comme un témoignage d'indépendance et de désintéressement dont se grandit leur caractère.

Les hommages des orléanistes à un système qui avait leur sympathie, à une famille qui avait leurs si justes respects, ne peuvent étonner ni froisser personne. Mais ce qui blesse, c'est leur hostilité et leur intolérance. Maintenez vos convictions, quoiqu'il puisse paraître étrange qu'elles aient la prétention d'avoir raison contre tous. Maintenez vos convictions, quoiqu'il puisse paraître étrange qu'elles demeurent inébranlables sur les ruines qui sont amoncelées autour d'elles et auraient pu très-raisonnablement, ce semble, les modifier. Car enfin les systèmes politiques ne peuvent pas rationnellement être tout d'une pièce, et l'expérience, que je sache, n'est pas indifférente à l'art si difficile de gouverner les hommes.

Mais enfin, soit, restez sur vos convictions comme sur un roc balayé par les vents, battu par les tempêtes, sans que vous en soyez ni émus, ni troublés. Soyez l'homme intrépide et tenace d'Horace, c'est bien. Mais ce qui est mal, selon nous, c'est de prétendre nous ramener aux carrières, à votre régime parlementaire qui était non le régime de la liberté, mais le partage et le démembrement de l'autorité à votre profit, une véritable confusion de tous les pouvoirs. Les guerres de religion avaient pour explication, si ce n'est pour excuse, le fanatisme.

L'orléanisme n'est pas un dogme, c'était un fait. Il comportait l'espérance, mais non pas la foi.

Un autre sentiment anime, passionne le cœur humain ; ce sentiment, c'est celui de l'intérêt. L'intérêt personnel compromis, froissé, crie et ne pardonne pas.

Craignez de faire supposer que, si vous êtes désintéressés en vous éloignant d'un pouvoir qui accueillerait assurément avec honneur vos grands talents et vos grands services, vous l'êtes peut-être moins dans vos regrets pour un régime où vous étiez tout[1].

DE L'ESPRIT PUBLIC EN FRANCE.

La France est peut-être le pays le plus intelligent du monde. Il n'y a pas d'aveuglement national à la regarder, tout au moins, comme supérieure aux autres nations par l'équilibre heureux de ses facultés intellectuelles : l'esprit gallo-romain qui l'anime brille par la limpidité de ses aperçus.

Ce qui caractérise, à nos yeux, le génie intellectuel de la France, c'est la transparence lucide, l'éclat lumineux, la précision juste, la formule judicieuse, l'élégance délicate, le goût pour ainsi dire infaillible, la raison saisissante, l'atticisme pur et correct, l'élévation, compagne de la simplicité sans emphase.

C'est à la réunion de ces qualités rares qu'elle doit sa place au premier rang des nations.

Prenez l'esprit français sous toutes les formes, vous le trouverez toujours vif, alerte, éveillé : dans

[1] *Situation*, 3 mars 1868.

l'atelier de l'ouvrier et de l'artiste, dans les camps, sous la tente du soldat comme au parterre du théâtre, fin, gai, clairvoyant, pénétrant les beautés en apparence les plus étrangères à ses habitudes, mais instinctivement devinées par lui; insouciant du danger, radieux à la vie, héros en face de la mort; léger et sérieux, il est prêt à tout, brillant partout.

Pourquoi faut-il que, dans les voies politiques, il soit aussi mobile, aussi incompréhensible? Là, que veut-il? où va-t-il? Véritable Protée, il échappe à toutes les tentatives destinées à le saisir, à le fixer.

Émancipé, triomphant en 89 de toutes les entraves du passé, il s'élance avec ardeur à la conquête d'une vie nouvelle; après les fureurs révolutionnaires, après la funèbre télégraphie des échafauds politiques, après la gloire des combats, l'indépendance nationale, proclamée par la victoire, organise sa propre grandeur. Mais bientôt elle succombe à l'œuvre et accumule ruines sur ruines, gouvernements sur gouvernements, sans savoir auquel s'attacher. 1814, 1815, 1830, 1848 s'élèvent comme des dates mémorables de l'indécision publique. Le pays, à ces époques périodiques, constate son élan vers les révolutions et les bouleversements, son impuissance à rien fonder.

Il faut pourtant sortir de ces pénombres sublunaires. Il faut pourtant établir l'axe de notre ellipse. Nous ne pouvons pas nous condamner à errer ainsi à l'aventure dans l'espace. La raison et les chiffres ont leur valeur en ce monde. Lorsque, jetés par la tourmente révolutionnaire en 1848 au milieu des récifs

qui menaçaient de nous engloutir tous, nous avons acclamé à l'unanimité un gouvernement sauveur, il serait bien juste de lui tenir compte de cette origine et de ce contrat. Il serait bien temps que devant cette majesté du pacte ainsi conclu, la rancune et l'hostilité des partis désarmassent enfin.

Pourquoi, au contraire, les partis se sont-ils obstinés à saisir comme des armes offensives toutes ces libertés que successivement et graduellement le gouvernement croit devoir, dans sa sagesse, remettre au pays qui lui en avait confié la garde ? Le gouvernement a-t-il abusé du dépôt ? En a-t-il fait mauvais usage ? S'en est-il montré avare ? Le droit de discussion l'a-t-il effrayé ? L'Empereur ouvrait la session législative par un discours. Il a provoqué la réponse à son discours.

Les mœurs politiques de ce pays-ci, toujours saturées d'intempérance, ont perdu un mois et demi ou deux mois à répondre au discours du trône. Ce n'était pas seulement une perte de temps, c'était une excitation périlleuse des passions politiques, toujours mal éteintes. Il a fallu y renoncer.

Les nouvelles libertés s'acclimateront-elles mieux ? L'expérience du passé est, à cet égard, un triste témoignage. Rarement avons-nous vu, jamais, pouvons-nous dire l'histoire à la main, jamais nous n'avons vu la dose des libertés suffire à étancher la soif des organes de la pensée publique. Une liberté ne sert qu'à en demander une autre, et ainsi toujours de degré en degré, poussant l'exigence à son dernier terme, sans limites. Non que la conclusion de cette

observation soit qu'il faille supprimer toute la liberté; loin de là ; mais cela signifie qu'en France la liberté, selon nous, ne court aucun risque, et qu'il est superflu de tant réclamer en son nom.

Bien craintifs seraient ceux qui s'inquiéteraient pour elle. Elle a jeté en terre des racines trop profondes et trop vivaces pour inspirer jamais aucune incertitude sur la puissance de sa végétation. Elle sera toujours luxuriante et heureusement indestructible.

Marchons donc, sans regarder en arrière, dans les voies libérales où nous engage le gouvernement de l'Empereur : il est devant nous; contrairement aux habitudes monarchiques des autres peuples et des autres temps, il prend l'initiative des progrès, devance l'opinion publique. Honneur à lui ! Le drapeau à la main et fidèle à son programme qu'un gouvernement fort doit aller en avant, il s'écrie : « Suivez-moi ! » C'est à nous, en effet, quelles que soient les diverses nuances de nos opinions, à le suivre et à le saluer de nos sympathies et de nos vœux [1].

DE LA LIBERTÉ CONCÉDÉE.

C'est déjà une question grave, difficile, insoluble peut-être, de savoir où la liberté commence, où la liberté finit. Liberté ici, licence là. Liberté anglaise, américaine, italienne, liberté prussienne, autrichienne, allemande, en telle ou telle contrée de l'Allemagne

[1] *Constitutionnel*, 28 janvier 1867.

ou de la Suisse ; libertés de la Turquie, de la Russie, auxquelles certains paradoxes assimilent les libertés françaises : quelle est celle qui convient le mieux à tel pays, à telle nation ? quelle est celle qui convient le mieux à une même nation aux diverses époques de son histoire ?

N'y a-t-il pas différentes nuances, différents degrés, différentes doses de libéralisme, non-seulement selon le caractère, les mœurs, les lumières de tel ou tel peuple, mais encore selon les dispositions actuelles, momentanées, éphémères peut-être, de ce même peuple ? Les libertés du Midi sont-elles, doivent-elles être les libertés du Nord ? Les peuples légers, ardents, inflammables, sont-ils propres aux mêmes institutions que les peuples froids, flegmatiques ? La liberté est-elle un lit de Procuste sur lequel un système inflexiblement orthopédique doive coucher et impitoyablement assujettir tous les gouvernements ?

C'est là, on en conviendra, un intérêt suprême, un problème redoutable, à la solution duquel les philosophes, les législateurs les plus éminents dans les sphères politiques, Bacon, Montesquieu, Turgot et tant d'autres grands esprits du dix-septième et du dix-huitième siècle, ont ouvert les horizons modernes, horizons tour à tour radieux ou sombres, lumineux ou chargés d'orages.

La discussion de ces hautes et séduisantes théories est sans doute illimitée, et présente à tous les esprits éclairés des perspectives irrésistibles, fussent-elles un insaisissable mirage.

Réservons-la.

Mais il en est une qui a plus d'actualité, et, pour être moins générale, n'en a pas moins une certaine généralité au point de vue du gouvernement que nous avons l'honneur et le bonheur de servir fidèlement.

Nous entendons répéter souvent par ceux qui, faisant la guerre à ce gouvernement élu de la France, lui reprochaient autrefois son despotisme, aujourd'hui les limites maintenues par lui aux libertés nouvelles, et se refusent à reconnaître la spontanéité des libertés concédées par le gouvernement libéral qui a marché (personne ne peut le nier pourtant) en éclaireur dans les voies du libéralisme ; nous entendons répéter souvent qu'il n'y a pas de liberté concédée, que toute liberté vient de la nation et n'appartient qu'à elle.

Investi à son origine, par la confiance unanime du pays, des pouvoirs les plus absolus, l'Empereur les a gardés et exercés à la grande joie et pour la grande prospérité de la patrie. Avec la tranquillité et la sécurité que seul il avait créées, il a peu à peu restitué à la souveraineté nationale une portion des pleins pouvoirs qu'il avait reçus d'elle. N'est-ce pas l'exacte vérité ? La susceptibilité la plus ombrageuse peut-elle s'effaroucher des concessions spontanées du souverain ?

Que l'amour-propre national fût blessé autrefois des prétentions d'un gouvernement imposé par l'étranger, lequel apportait à la France une charte octroyée, ce sentiment était alors parfaitement patriotique et justifié. Assurément la France de 1789 ne pouvait pas accepter cette humiliation de concessions libé-

rales importées de Coblentz par les baïonnettes ennemies.

Mais n'est-ce pas un étrange anachronisme, une déplorable anomalie, une noire ingratitude, de confondre les faits, les dates, les rôles ?

Ce qui était vrai vis-à-vis de la Restauration l'est-il encore vis-à-vis du gouvernement de l'Empereur ?

Est-il vrai que l'Empereur est l'élu de la France ?

Est-il vrai que la France épuisée, inanimée, affamée d'ordre et de tranquillité, a remis, sans aucunes conditions, ses destinées au souverain de son choix ?

Est-il vrai qu'au fur et à mesure du rétablissement de la paix publique, le souverain lui a rendu graduellement, une à une, chacune de ses anciennes libertés, et même plus de libertés qu'elle n'en a jamais eu ? Libertés civiles, sociales, économiques, commerciales, depuis les traités de commerce, la suppression de la contrainte par corps, jusqu'aux réformes constitutionnelles, le souverain ne les a-t-il pas toutes prodiguées au pays qui ne s'y attendait pas, et peut-être même ne les souhaitait pas ? Car personne ne contestera cette affirmation qu'après les réformes des 24 novembre 1860 et 19 janvier 1867, les uns, adversaires du gouvernement, en ont combattu l'insuffisance; les autres, amis de l'Empereur, en ont combattu l'utilité ou la prudence, tous reconnaissant l'intervention personnelle et directe du chef de l'État.

En quoi donc l'orgueil le plus chatouilleux pourrait-il être blessé de cette vérité que ces libertés

soient dues à l'initiative, à la concession du souverain ?

La liberté, sans doute, appartient à la nation et non pas au monarque. La nation, dans une certaine mesure et selon son gré, en dispose, et non pas lui. En général, ceci est vrai, et personne ne peut, dans le langage philosophique et abstrait, le nier. Personne aujourd'hui n'est tenté en France de faire descendre la liberté du droit divin; mais le patriotisme le plus délicat peut-il ici se sentir alarmé d'un aveu loyal, sincère, de la vérité ? Cet aveu est tout à la fois un hommage mérité au libéralisme impérial, et un témoignage de la sincérité publique, aussi précieuse que la sincérité privée.

En réalité, n'est-il pas désespérant, décourageant, de voir tout dénaturé, dénigré par l'esprit de parti, par la haine irréconciliable des partis ?

Un gouvernement issu de la volonté nationale, armé par elle de tous les pouvoirs, de l'omnipotence la plus absolue, en use d'abord avec une modération, une sagesse incomparables; puis, après l'apaisement des passions, des intérêts alarmés par la tourmente révolutionnaire, il croit devoir remettre une partie des armes, qui toutes lui avaient été confiées par la foi publique, ébranlée, éplorée, au jour du péril.

Ce gouvernement, dans sa magnanimité, dépose successivement celles de ces armes qui lui semblent inutiles à la défense du dépôt dont il a été doté.

Et voilà que l'ingratitude de ceux qu'il a protégés et sauvés lui dispute l'honneur de ses libérales concessions.

Il n'y a vraiment qu'en France que de semblables arguties puissent se produire et être tolérées.

Allez donc en Angleterre, et vous y verrez, sur cette terre classique de la liberté par excellence, disent certains partisans passionnés des libertés, des mœurs, de l'aristocratie anglaise (car toutes ces institutions se tiennent dans un ensemble compacte, constitutionnel, indissoluble), vous y verrez si la reconnaissance publique, si aucune voix privée serait tentée de faire défaut à la reine, de lui marchander un remercîment pour un acte quelconque émané d'elle.

Vous y verrez comme escorte, comme caution, comme ciment de toutes ces libertés anglaises, le respect, le culte de tous, sans distinction de partis, qui n'existent pas en Angleterre, pour la reine, pour le souverain, pierre angulaire, ou plutôt clef de voûte de l'édifice social et politique [1].

DE LA LIBERTÉ CONSTITUTIONNELLE.

« Une constitution doit être faite uniquement pour la nation à laquelle on veut l'adapter. Elle doit être comme un vêtement qui, pour être bien fait, ne doit aller qu'à un seul [2]. »

Telle est la pensée juste, féconde, qui, de l'esprit où elle a été conçue, est passée dans le pacte constitu-

[1] *Pays,* 22 mars 1868. — Voir *Moniteur* du 18 mars 1868. Discussion au Corps législatif sur le projet de loi relatif au droit de réunion.

[2] Idée napoléonienne, *Œuvres de Napoléon III,* tome I, page 98.

tionnel qui nous régit. Elle est tellement vraie qu'elle semble n'avoir pas à être démontrée, et pourtant, dans l'application, l'habitude de controverse, de critique, de dénigrement, est telle en ce pays, que le premier soin est de déclamer contre la Constitution qui nous gouverne, sans la connaître ni la pratiquer. Vous entendez, ici ou là, réclamer, revendiquer la liberté comme le bien suprême, sans bien même examiner quelle est celle de ces libertés qui nous manque, celle que nous avons, celle qui convient à tel peuple et ne convient pas à tel autre, à telle époque et non pas à telle autre époque, car enfin il n'est personne qui ne reconnaisse, avec quelque réflexion, que la liberté ne peut pas être absolue, illimitée, et que l'organisation sociale, même la plus primitive, ne peut se concilier qu'avec une modification quelconque à l'état primordial de la vie sauvage.

« Ce fier coursier de la liberté, a-t-on dit, que personne encore n'a su monter, » semble en effet aussi bien indomptable qu'indompté.

Et pourtant quelle organisation, quel équipement semble pouvoir être mieux approprié que la Constitution actuelle à ses formes, à ses allures, à ses élans? Contenue et élastique, ferme et modérée, elle asseoit l'autorité et rend la main au sentiment populaire.

Ce qui fait la vraie liberté, c'est moins la loi que l'usage. Vainement aurez-vous la liberté écrite, si vous ne savez pas vous en servir, comme, sous un gouvernement absolu, tyrannique, vous aurez une liberté de fait, si la nation est éclairée, sage, prudente et énergique. C'est ainsi qu'en Autriche la liberté de fait a

précédé de bien des années l'avénement de la liberté constitutionnelle.

Sachons donc être libres, avant de crier contre nos institutions, qui sont bien innocentes des clameurs poussées contre elles par leurs ennemis et parfois même par leurs amis.

Prenons pour exemple ce qui se passe aujourd'hui, sous nos yeux, à propos de l'extension même de nos libertés.

Voici l'Empereur qui, dans sa libérale initiative, puise à pleines mains des réformes inattendues.

Ces réformes sont discutées en toute indépendance au conseil d'État, sous la présidence de l'Empereur, pendant de longues et nombreuses séances, dont il n'est pas permis de rendre compte, malheureusement, car on y verrait éclater au grand jour et rayonner au soleil cette haute élévation d'esprit, cette sérénité du patriotisme le plus pûr, cette impartialité simple et loyale qui provoque la franchise, et fait de ces délibérations un modèle de grandeur, un foyer de lumières, un véritable aréopage, où se discutent sans emphase, mais avec des raisons substantielles, une éloquence convaincue, les destinées de la patrie.

Du conseil d'État les projets de loi vont au Corps législatif, où ils subissent l'épreuve régulière, normale, du contrôle des représentants de la nation. Cette épreuve a été sérieuse, effective. Il est superflu d'en rapporter les détails. La loi militaire, d'accord avec le gouvernement, est sortie de cette épreuve considérablement amendée.

La loi de la presse, la loi sur le droit de réunion,

battues en brèche de différents côtés, ont porté du palais Bourbon au palais du Luxembourg une adoption plus résignée qu'enthousiaste peut-être, malgré les chiffres imposants de leur majorité numérique. Mais enfin c'était l'exercice d'un droit constitutionnel régulier que la Chambre, dans la plénitude de sa liberté, pouvait formuler autrement, sous forme de rejet, par exemple, de ces projets ou de l'un d'eux.

Ces deux lois, proposées au Sénat, vont être examinées par lui avec une entière indépendance, avec la conscience de la responsabilité politique qui est dévolue par la Constitution à cette éminente assemblée.

Pourquoi donc, sur la moindre apparence d'opposition réservée à tel ou tel projet, des rumeurs anticipées s'élèvent-elles contre ces éventualités de discussion sénatoriale?

Le Luxembourg serait disposé, dit-on, à arborer le drapeau de la réaction en renvoyant un projet ou l'autre à l'examen du Corps législatif. De là un conflit, s'écrie-t-on.

D'abord, qu'adviendra-t-il de tous ces bruits? Nul ne le sait. Mais, admettant la réalisation de cette hypothèse, qui peut donc s'en alarmer, ou même seulement s'en étonner?

Quoi! vous voulez la liberté, et vous ne savez pas en jouir! Vous voulez des institutions libérales, et vous ne consentez pas à les voir fonctionner! N'admettez-vous donc de liberté que celle qui consacre vos idées? Vous réclamez les franchises d'un corps délibérant, corps législatif ou sénat, mais sous la condition qu'ils adopteront votre système et non pas

un autre. Cela est véritablement trop intolérant, *trop peu libéral.*

Il y a quelques années, le Sénat, saisi du projet de loi sur l'impôt des chevaux et voitures, le rejeta comme inconstitutionnel, parce qu'il y avait dans la forme une question de taxe paraissant donner ouverture à cette décision qui, au fond, exprimait la pensée vraie de la haute assemblée.

La loi, reproduite sous une autre forme, fut adoptée. Mais après une épreuve de deux ou trois ans, elle succomba sous un vote budgétaire du Corps législatif.

Assurément, ce double exercice d'un droit des Chambres a été très-régulier et très-plausible.

Le Corps législatif, le Sénat, sont investis par la Constitution d'un contrôle grave, réfléchi. C'est précisément dans ce droit que repose la garantie de la liberté sage, modérée, limitée, mais efficace, qui fait l'équilibre d'un gouvernement bien établi.

Usez de ces droits, et n'en cherchez pas d'autres avant d'avoir consacré par une bienfaisante pratique les salutaires effets de ceux que vous avez.

En un mot, avant d'aspirer aux droits que vous n'avez pas, servez-vous donc de ceux que vous avez.

Si l'usage de ces droits vous donnait des résultats contraires à vos vœux, soumettez-vous à la volonté de la majorité, et honorez-la au lieu de la décrier à l'avance. Pour être digne de la liberté, il y a deux conditions auxquelles il est indispensable de se soumettre : 1° user de la liberté que l'on a; 2° respecter la liberté d'autrui [1].

[1] *Pays*, 11 avril 1868.

DE LA LIBERTÉ RÉCLAMÉE PAR LES PARTIS.

Chacun peut entendre et lire chaque jour les réclamations des différents partis en faveur de la liberté.

Mais, répondent les organes de ces partis divers qui ont intérêt à en nier l'existence pour cacher leurs trames et accréditer leur libéralisme, il n'y a plus de partis en France que dans l'imagination hallucinée de quelques amis ardents du gouvernement.

Il faut d'abord s'entendre sur cette fin de non-recevoir.

Est-il vrai qu'il y ait ou qu'il n'y ait plus en France de partis politiques? Est-il vrai qu'il n'y ait plus d'autre parti que celui du gouvernement? Plût au Ciel qu'il en fût ainsi! Nous serions bien plus voisins de la vraie liberté, celle de nos voisins d'outre-Manche, par exemple, si souvent invoquée chez nous.

Malheureusement nous sommes loin de cet Eldorado, de cet optimisme supposé.

Voyons de bonne foi la vérité.

Est-il exact, oui ou non, que les légitimistes, les orléanistes, les républicains aient conservé leurs interprètes et leurs espérances?

Leurs interprètes ne sont-ils pas notoires, connus, nommés, sans qu'il soit même besoin de les désigner? N'ont-ils pas leur clientèle dans les assemblées, dans les cercles, dans les salons, dans les lettres, dans la presse? Si l'un venait à défaillir, ne serait-il pas taxé par les siens de trahison d'abord et remplacé immé-

diatement par un successeur qui viendrait combler le vide et remplir la vacance?

Distincts dans leurs tendances et dans leurs vœux, ne se réunissent-ils pas tous dans une pensée commune, celle de l'opposition au gouvernement établi? Coalisés dans l'attaque, ne font-ils pas flèches de tout bois? Adversaires irréconciliables qui, pour mieux assurer leur attaque et faire des recrues même parmi les amis libéraux du gouvernement, cachent leurs divers guidons, tous bariolés de diverses couleurs, et les enrégimentent sous le drapeau commun de la liberté.

C'est ainsi qu'ils cherchent, par des voies détournées, à tromper l'opinion publique sur leurs arrière-pensées qu'ils n'osent pas avouer, sachant bien que leur aveu serait le signal de la déroute générale de tous leurs alliés et le retour à leurs antipathies mutuelles; car ce qui les rapproche momentanément, c'est leur commune haine à leur ennemi commun, le gouvernement établi; ce qui les diviserait immédiatement, ce serait la franchise de leurs affections. Les légitimistes ne détestent pas moins en effet les orléanistes que ceux-ci ne détestent les républicains et réciproquement.

Ils ne peuvent donc s'entendre qu'à l'aide d'une confusion hiéroglyphique dont la liberté fait les frais dans le présent sans avenir, car il est bien sous-entendu que, si, par impossible, l'un d'eux venait à triompher, les deux autres se retourneraient immédiatement contre le vainqueur éphémère pour le renverser à son tour.

Aimable et patriotique tournoi dont la patrie trop

patiente a fait trop souvent les frais, formant trop facilement galerie à ces périlleuses passes d'armes. Brillants carrousels où ces preux, ornés aux couleurs de leur belle, s'occupent beaucoup plus de leurs propres succès que du triomphe d'un principe qui n'est pas le leur. Qui ne sait, en effet, que la légitimité, par son union adultère avec la république, manquerait à son origine, trahirait toutes ses traditions, tous ses souvenirs de l'ancien régime, en balbutiant le mot de liberté ? Et l'orléanisme, qui ne voulait pas de l'adjonction des capacités à la liste des censitaires, que dirait-il du suffrage universel ? L'orléanisme, qui frémissait et pâlissait au son du moindre clairon et au plus imperceptible mouvement du sourcil de l'Angleterre, que dirait-il de l'expédition de Crimée, de la guerre d'Italie ? La république elle-même, qui fermait les clubs et emprisonnait les écrivains, est-elle aujourd'hui la bienvenue à combattre par la voix de ses partisans les projets de loi sur le droit de réunion et la liberté de la presse ?

Toutes ces attaques contre le gouvernement issu du suffrage universel, inconséquentes avec le principe républicain, ne s'expliquent donc que par la coalition dissimulée de prétentions rivales et hostiles entre elles.

Comment se fait-il que le pays, si souvent éprouvé déjà par de semblables et funestes scènes, n'en soit pas plus radicalement révolté ? Comment n'arrache-t-il pas le masque à tous ces tragédiens révolutionnaires qui, dans l'unique espoir de soulever des révolutions, proclament leur faux libéralisme et s'enrouent

à vociférer des mots de libertés dont ils ont fait un si triste usage?

Sans doute, la nation aujourd'hui est éclairée sur toutes ces menées des partis et a fait son choix en pleine connaissance de cause. Elle y persiste, avec l'énergie de la foi, à chaque appel qui lui est adressé. Mais il y a lieu cependant de s'étonner qu'elle ne ferme pas la bouche d'une manière absolue et définitive à toutes ces réclamations pseudonymes des partis désemparés. Sans violence, sans rigueurs, dont l'anachronisme serait égal à leur inutilité, pourquoi n'interdit-elle pas, comme en Angleterre, toute réminiscence, toute manifestation anticonstitutionnelle, antidynastique? Ce sont les mœurs qui, en Angleterre, bien plus que les lois, ont radicalement supprimé toutes les divisions de partis. En Angleterre, il n'y en a qu'un : celui de la reine. Insensé serait réputé celui qui non-seulement combattrait le gouvernement de la reine, mais semblerait hésiter à la saluer de son respectueux dévouement. Un simple artisan dira dans une rue de Londres : « Le chagrin dont je suis menacé est aussi cruel pour moi que si j'apprenais que la reine est malade. »

Et cette naïve expression d'un sentiment monarchique et sincère, qui en France ferait sourire d'incrédulité, et ne viendrait même à l'esprit de personne, caractérise à nos yeux profondément la dissemblance des sentiments dynastiques dans l'un et l'autre pays.

L'Angleterre a traversé comme nous, sans doute, des phases révolutionnaires. Mais elle a jeté l'ancre et prétend amarrer. Chez nous, le peuple s'est bien

prononcé sur ses résolutions dynastiques; il a bien résolûment hissé le pavillon du commandement. Mais il laisse avec une certaine insouciance dispersées sur le rivage, près du port où il a abordé, les épaves de la mer houleuse, au lieu d'en effacer, comme il en est sur la rive britannique, les derniers vestiges.

Ces souvenirs du passé ont le double inconvénient d'entretenir certains regrets et certaines illusions dont le mirage est un élément d'agitation et d'instabilité morale.

C'est la disparition absolue, radicale, des partis politiques, extirpés du sol jusque dans leurs racines, qui assure la stabilité du gouvernement et l'épanouissement paisible, graduel, de la liberté. Des arbres séculaires élèvent vers le ciel leur cime majestueuse. L'orage vient les foudroyer et les abattre, brisant leur tige jusqu'au pied même. Eh bien, *hic ubi Troja fuit,* la terre qui les portait ne pourra porter une autre plantation que dégagée des innombrables rejetons du chêne tombé.

Ainsi en est-il du gouvernement des hommes : un gouvernement ne peut s'établir, grandir et se développer que sur un sol ferme et libre de décombres. Les ruines sont une mauvaise assise pour une construction nouvelle[1].

LA LIBERTÉ COMPROMISE PAR LES PARTIS.

En France, il est d'usage journalier, habituel, banal, de dire en parlant de quelqu'un :

[1] *Pays,* 16 avril 1868.

« C'est un orléaniste; c'est un légitimiste; c'est un républicain ; » absolument comme si l'on disait : « C'est un commerçant; c'est un financier; c'est un jurisconsulte. » Désignation parfaitement reçue, parfaitement inoffensive, qui n'a pas plus d'importance dans la bouche de celui qui la donne qu'aux oreilles de celui qui la reçoit. Mais en réalité on ne s'aperçoit pas que c'est tout simplement l'aveu et la constatation d'un état très-regrettable et, dans une certaine mesure, assez grave. C'est un témoignage de tolérance sans doute, mais en même temps de légèreté politique.

On ne s'imagine pas assez les conséquences de cette sorte d'indifférence aux opinions de chacun. Que chacun ait la plus entière liberté littéraire, scientifique, religieuse, politique, rien de mieux, rien de plus conforme à la saine et droite raison. Mais en politique cette liberté doit, me semble-t-il, se renfermer dans les limites de la Constitution, du respect au gouvernement établi, établi surtout sur le suffrage national. Sans cela rien n'est sacré, rien n'est stable, et l'étourderie des mœurs risque de dégénérer en mobilité perpétuelle des institutions.

De là même une conséquence pratique : la conscience de cette instabilité imprime une timidité, une réserve très-motivée aux progrès sociaux.

En Angleterre, où jamais la question du gouvernement n'est engagée ni compromise, les discussions, les modifications, assurées de ne franchir jamais l'enceinte constitutionnelle ni même légale, marchent d'un pas bien autrement affermi; tandis qu'en France tout fait échec au gouvernement, la légèreté de l'es-

prit français d'abord, ensuite sa facilité à faire des révolutions, facilité exploitée par tous les partis. Il en résulte que tout esprit sage, prudent, hésite à se hasarder dans la voie progressive, parce qu'elle est bordée d'écueils, semée de hasards; parce que chaque concession, loin de désarmer les partis, leur met aux mains une arme dangereuse avec laquelle ils s'en prennent à ceux-là mêmes qui leur ouvrent cette voie.

Il faut avouer que c'est un médiocre encouragement à marcher en avant, et que la prudence conseille la lenteur et la réflexion.

Que répondre, en effet, aux partis?

« Les partis politiques ne désarment jamais, pas » même devant la gloire nationale, » a dit l'auguste historien de César.

Hélas! l'enceinte du sénat romain, rougie du sang de cette royale victime, n'atteste que trop la vérité de cette réflexion historique, dont l'écrivain paraît cependant peu se souvenir dans la pratique de son gouvernement libéral, généreux, tolérant, modéré.

Oublieux des partis eux-mêmes, au-dessus desquels il a l'air de planer avec sérénité, il semble sourd à leurs clameurs, indifférent à leur ingratitude :

Le dieu, poursuivant sa carrière,
Versait des torrents de lumière
Sur ses obscurs blasphémateurs.

Mais il faut une puissante force d'âme pour dominer ainsi même le sentiment national, qui, incontestablement, ne poussait pas l'Empereur à ses entraî-

nements vers la liberté. Spectacle étrange, en vérité, auquel nous assistons aujourd'hui. Un souverain, investi par la France de la plénitude absolue des pouvoirs, volontairement les résigne et graduellement les rend à la nation. Et la nation, qui, à ce mouvement spontané du souverain, hésite et s'étonne, paraît se demander pourquoi le prince se dessaisit ainsi.

Spectacle nouveau, assurément. Témoignage d'une magnanime modération!

Mais il lui faut pour auxiliaire le temps, qui seul peut effacer dans sa marche les traces des anciens partis. En attendant que le temps ait accompli son œuvre de destruction, il est à craindre que l'impatience des passions hostiles ne compromette le succès des tentatives libérales du monarque. Il est à craindre qu'au lieu de le remercier et de lui tenir compte de ses généreux efforts, au lieu de le seconder par un loyal patriotisme, elles ne compromettent tout dans leur aveuglement. Et, en effet, comment traiter, comment s'entendre avec elles? Le concert patriotique de toutes les opinions serait une sauvegarde du succès. Or, c'est précisément ce qu'elles ne veulent à aucun prix. La consolidation de l'Empire, qui en est le résultat, est précisément ce qu'elles redoutent le plus.

Allez donc dire à l'orléanisme, au républicanisme, à la légitimité, que le sage progrès dans les voies de la liberté est le triomphe de la dynastie impériale! Évidemment, sans avouer leurs sentiments secrets, ces trois partis se diront instinctivement que c'est là justement ce qu'ils veulent absolument empêcher.

Approuver, adopter une mesure quelconque pro-

posée par le gouvernement, leur est absolument impossible. Plus elle sera utile, plus ils la repousseront sous un prétexte ou sous un autre.

Il est évident que, dans cette confusion de langues, l'édification du gouvernement politique est l'équivalent de la tour de Babel. Ce qui inspire aux partis l'aversion la plus profonde, l'antipathie la plus irrésistible, c'est le succès du gouvernement que, tous trois, ils sont intéressés et irrévocablement résolus à combattre.

Et comme il serait trop odieux d'afficher ces sentiments, qui sont pourtant les leurs, ils les cachent sous de fausses apparences, et font la petite guerre à leur ennemi commun : tantôt en tirailleurs ils le harcèlent sur les flancs, tantôt en éclaireurs ils vont en avant, lui reprochant la lenteur de sa marche sur la grande route de la liberté ; tous enfin, se distribuant les rôles, le critiquent, le poursuivent de leurs clameurs, de leurs arguties, de leurs maléfices. Et le public, ignorant de ces menées, écoute avec bonne foi les objections dont les arrière-pensées lui sont inconnues, prenant pour argumentation sincère ce qui n'est qu'un artifice de langage et une dissimulation de l'esprit de destruction.

C'est donc servir son pays et proclamer la vérité que de démasquer ces combinaisons machiavéliques des partis.

La conséquence n'en sera pas, vis-à-vis d'eux, l'emploi de la violence ou de la réaction. Non. Un gouvernement fort et modéré comme le nôtre saura persévérer avec sang-froid dans ses nobles desseins. Mais pour

éviter et prévenir les déceptions, il faut voir les choses comme elles sont, s'en rendre un compte exact et fidèle. Tel est le but de nos recherches et de nos études.

Et notre conclusion, c'est que l'hostilité irréconciliable des partis, leurs trames secrètes, leur antipathie instinctive, sont un dissolvant social et un obstacle au progrès des libertés. Plus on leur en donne, plus on augmente leurs forces; plus on leur concède de droits, plus on leur met aux mains, répétons-le, d'armes offensives. Ils compromettent l'établissement de la vraie liberté par les inquiétudes qu'ils sèment autour d'elle, au lieu de la consolider par un concours loyal et patriotique.

Sans eux, tout serait facile au patriotisme, au dévouement d'un gouvernement libéral et populaire. Avec eux, tout est difficile et compromis. Si les partis disparaissaient ou désarmaient, il n'y aurait plus, comme en Angleterre, qu'un seul parti, celui du gouvernement; et alors on peut aisément s'entendre sur les améliorations utiles. Ainsi, par exemple, sur ces lois aujourd'hui encore en discussion, de la presse et du droit de réunion, il est évident que, si le principe du gouvernement n'était pas incessamment mis en question, s'il n'était pas incessamment menacé par les partis, la liberté des journaux, la liberté des réunions, comme en Angleterre encore, seraient inoffensives et très-naturellement admises.

Avec les partis hostiles aucune liberté n'est exempte de péril, parce que l'usage est toujours menacé de l'abus, parce que l'exercice d'un droit peut toujours

être inspiré par une animosité secrète et dégénérer en un acte d'agression.

Il est en effet impossible d'exiger, d'attendre d'eux ce que la nature humaine ne comporte pas : l'adhésion au triomphe d'un adversaire.

C'est donc dans le cœur humain que l'esprit de parti a ses racines; et tant qu'il ne sera pas extirpé d'un pays, ce pays ne pourra pas être véritablement libre. La liberté ne pourra y pousser que des rejetons chétifs. Elle craint le souffle des orages qui bouleversent et ravagent toutes les moissons de nos champs : pour se développer, il lui faut les soins de cultivateurs dévoués, fidèles; il lui faut la sérénité, le plein azur du ciel.

Ce qui malheureusement contribue à entretenir l'esprit de parti, c'est au fond de quelques âmes un sentiment honnête: le culte des souvenirs, la fidélité au drapeau. Mais, outre que ces engagements personnels, qui reposent souvent sur un faux point d'honneur, sont rares et vraiment exceptionnels, ils ne tiennent pas devant un autre sentiment plus impérieux, plus vrai, pour tous : le sentiment du devoir, la voix de la patrie qui, s'étant prononcée par le suffrage universel, a le droit de réclamer le concours, le dévouement de tous ses enfants à la Constitution, au gouvernement de son choix. Ceux qui sont sourds à cet appel sont des réfractaires et des rebelles. En dehors de la loi commune, ils s'insurgent contre elle et en compromettent, par leur insurrection, le règne pacifique et les salutaires développements[1].

[1] *Pays*, 19 avril 1868.

LES TITRES
DE LA DYNASTIE NAPOLÉONIENNE.

I.

Cette brochure, résumé fidèle des manifestations nationales en faveur de la dynastie impériale, a provoqué de nombreux commentaires. Sans prétendre en augmenter le nombre, nous avons le dessein d'exprimer sincèrement notre opinion sur une des pensées, à nos yeux, fondamentales de cette publication.

« Au moment où la Constitution de 1852, dit la brochure[1], qui a été le pacte fondamental entre le peuple et l'Empereur, devient l'objet d'attaques plus ou moins ouvertes et comme le point de mire de toutes les oppositions coalisées, il nous a paru utile de la replacer sous les yeux du public et de rappeler les circonstances où elle s'est produite...

» Si les bases en sont fixes, si elles ne peuvent être modifiées sans un plébiscite, l'œuvre elle-même comporte de progressives améliorations; elle est perfectible. L'Empereur l'a proclamé hautement dès le 31 décembre 1851 en disant qu'il entendait amener le pays à un sage exercice de la liberté. Ajoutons que le décret du 24 novembre 1860 et la lettre du 19 janvier 1867 ont accompli cette promesse... »

Tel est le préambule, telle est l'explication préparatoire des réformes nouvellement accomplies par l'Empereur.

[1] *Titres de la dynastie napoléonienne*, pages 41 et 42.

Que sa haute sagesse ait puisé dans son libéralisme cette généreuse initiative, cela ne peut être nié par personne [1]; qu'elle ait, dans cette voie libérale, devancé l'opinion publique [2] par une sorte de dérogation aux coutumes des gouvernements qui se font généralement pousser en avant par l'esprit national auquel ils opposent presque tous une énergique résistance, cela semble encore incontestable; que cette initiative libérale ait été suivie de l'approbation générale en France, c'est douteux.

Mais ce qui semble certain, c'est que, comme le dit la brochure, la promesse du souverain a été tenue et, selon nous, doit, pour longtemps du moins, en rester là.

Parmi toutes ces libertés nouvelles, droit d'interpellation, droit d'amendement, extension des attributions du Sénat, lois sur les coalitions, sur la presse, sur le droit de réunion, toutes très-graves sans doute, il en est une qui domine toutes les autres et semble arrivée à la limite extrême de la Constitution ; encore un pas, et on se trouve hors de cette Constitution d'où il n'est permis de sortir qu'avec le concours d'un plébiscite.

Cette modification considérable, c'est l'envoi des ministres aux Chambres... par délégation. Là est, à nos yeux, le nœud gordien de l'Empire. Tranchez-le, et la Constitution impériale n'existe plus. C'est l'ancre qui fixe la Constitution au rivage. Rompez le câble,

[1] *Pays, journal de l'Empire*, 22 mars 1868 : *Liberté concédée.*

[2] *Constitutionnel* des 18 février 1866, 25 février et 1er mars 1868 : *Légitimité; opinion publique; orléanisme.*

et la Constitution est lancée à pleines voiles vers les régions parlementaires. Aussi peut-on être assuré que le câble est solide et ne rompra pas.

II.

Parlons franchement, ouvertement, loyalement.

L'innovation saillante, fondamentale, de la Constitution, était l'isolement absolu, radical, des ministres vis-à-vis du pouvoir législatif.

Le préambule de la Constitution disait le 14 janvier 1852 :

« La Chambre n'étant plus en présence des ministres, et les projets de loi étant soutenus par les orateurs du conseil d'État, le temps ne se perd pas en vaines interpellations, en accusations frivoles, en luttes passionnées, dont l'unique but était de renverser les ministres pour les remplacer. »

C'était une pensée très-juste, justifiée par une longue épreuve : hâtons-nous d'ajouter qu'elle n'a jamais été absolument appliquée. Des circonstances diverses et regrettables ont entravé dès l'origine la marche de ce mécanisme ingénieux, habile, puissant, qui seul distinguait la Constitution impériale des Constitutions précédentes, et n'a jamais librement fonctionné ; ce qui ne l'a cependant pas empêchée de donner à la France de si belles années de prospérité et de grandeur.

Instruit par l'expérience des périls parlementaires, l'auguste auteur de la Constitution de 1852 avait merveilleusement créé cet intermédiaire entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif.

Le conseil d'État, appelé à représenter le gouvernement devant les Chambres, à engager la lutte, à en porter le poids, à jouer le rôle d'un tampon destiné à soutenir et à amortir la violence du choc des discussions, offrait cet avantage énorme de n'engager et de ne compromettre jamais la responsabilité gouvernementale dans le débat.

Aux controverses législatives se mêlaient, comme organes du gouvernement, des commissaires nombreux : président, vice-président, présidents de sections, conseillers d'État, choisis parmi les notabilités politiques oratoires, formant une ligne, un front de bataille, inépuisable, mobile, fortifié de recrues toujours nouvelles, sans cesse renouvelées, selon l'élan, l'inspiration de chacun. *Uno avulso, non deficiebat alter;* l'un faiblissait dans la mêlée, un autre lui succédait sans lacune dans les rangs, et surtout sans donner barre aux assaillants, sans leur laisser de prisonniers entre les mains. Précieuse différence avec le régime parlementaire, où les ministres, comme le disait le préambule de la Constitution, étaient sans cesse aux prises avec les luttes passionnées, les accusations frivoles ; régime violent, tapageur, faisant plus de bruit que de besogne, culbutant, renversant, piétinant, mutilant et dévorant les ministres, uniquement pour les remplacer par d'autres. Nous avons vu ce régime à l'œuvre, et l'histoire est là pour en attester les désordres et les excès.

Depuis les parlements, de bruyante mémoire, qui de tout temps ont vécu et se sont accrus d'usurpations, jusqu'aux assemblées les plus constitutionnelles,

les plus légitimement parlementaires, toujours leurs attributions ont grandi aux dépens de celles du pouvoir exécutif. Les meilleures, les mieux intentionnées, par esprit de corps, par amour-propre, sous le nom de patriotisme, ont croisé le fer avec le gouvernement, et l'ont impitoyablement ou inconsidérément renversé. Sous prétexte de contrôle des actes du gouvernement, elles se sont peu à peu insinuées dans l'administration. Sous prétexte d'apprécier les dépenses, elles ont pénétré dans les détails des bureaux ministériels et les ont dirigés. Jean de la Vaquerie, au nom de sa compagnie, répondait au duc d'Orléans, qui essayait de le rendre juge de certaines contestations administratives : « Le Parlement est institué pour rendre la justice au peuple. Le gouvernement du roi ne le concerne pas [1]. » C'était en 1484 que le président de la Vaquerie donnait ce rare exemple de modération et d'adhésion parlementaire à son roi Charles VIII, attaqué par un prince du sang.

Mais les parlements ne suivirent pas souvent ces errements modestes et judiciaires, pour ne pas dire judicieux.

III.

« Le parlement est fort sous un roi faible, et faible sous un roi fort [2]. » Cette appréciation historique pourrait bien être le résumé de l'histoire parlementaire en France.

Cette forme de gouvernement, dont le but est

[1] Velly, *Histoire de France*, tome VI, page 204.
[2] Mémoires de Duclos, tome V, page 413.

d'accorder le pouvoir et la liberté, *principatum et libertatem*, est vantée par Tacite et Cicéron. (Tacite, *Annal.*, IV, 33; Cicéron, *De Republicâ*, lib. I, 29.) Cercle vicieux, dit Cicéron, qui dans son circuit roule alternativement des rois aux tyrans, aux grands ou aux peuples, et de ceux-ci aux factions, pour revenir derechef au pouvoir absolu.

Ce genre de constitution mixte est plus facile à louer qu'à établir, et, si l'on parvient à la fonder, elle ne peut guère longtemps subsister. (Tacite, *Annal.*, IV, 33.)

« C'est qu'en effet, dit un homme qui pourtant était assurément un homme parlementaire par excellence, M. Dupin [1], cette forme de gouvernement mixte et tempéré repose sur une alliance de forces dont les éléments sont naturellement peu conciliables; elle exige un choix exquis de personnes toujours difficile à rencontrer, et entre lesquelles un accord durable est plus difficile encore à maintenir et à conserver, la nature ayant fait la plupart des hommes politiques de telle sorte qu'on les voit presque toujours ambitieux sans mesure pour eux-mêmes, autant que jaloux des mérites d'autrui. Lutte perpétuelle, rivalités sans repos, concours incessant, au milieu desquels il arrive trop souvent que les candidats se montrent tour à tour intrigants pour arriver au pouvoir, orgueilleux et superbes quand ils y sont parvenus, factieux quand ils n'y sont plus! »

Aussi Henri IV disait-il : « J'écoute les remon-

[1] Mémoires de M. Dupin, tome II, prologue, pages 9 et 10.

trances de mon Parlement, mais c'est en mettant la main sur la garde de mon épée [1]. »

Personne n'ignore qu'autrefois les rois rendaient la justice eux-mêmes. Lorsque le royaume s'est agrandi, il leur a été impossible d'y suffire; ils ont donné commission à des seigneurs de les suppléer. Mais ces seigneurs, dont la plupart ne savaient ni lire ni écrire, se trouvaient très-embarrassés... sur les prescriptions de la loi. C'est pourquoi on leur donna des légistes pour leur dire ce que la loi ordonnait sur le fait constaté par eux. Ces légistes, sur un banc inférieur, cherchèrent à se rendre nécessaires.

Les guerres coûteuses inspirèrent l'idée de tirer de l'argent de ces légistes en leur créant des charges productives de conseillers qu'on leur fit d'abord payer.

Les seigneurs, offusqués par le savoir de ces nouveaux assesseurs, fatigués des détails judiciaires, distraits par la guerre ou par d'autres soins plus conformes à leurs goûts, insensiblement se dispensèrent de siéger et abandonnèrent la justice aux gens de robe. De là notre magistrature, puis les parlements.

Après la mort de Henri IV, Marie de Médicis, comme, après la mort de Louis XIII, Anne d'Autriche, reçurent du Parlement la régence. Le Parlement de Paris se regarda alors, non sans quelque vraisemblance, comme le tuteur des rois, et chaque conseiller crut être une partie de la souveraineté [2].

Et pourtant, à en croire certains témoignages con-

[1] Mémoires de Besenval, tome II, page 148.

[2] Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, tome I, page 256.

temporains, cette souveraineté ne s'inspirait pas du patriotisme le plus dévoué : « Loin de mettre en vigueur le plus beau de ses droits, le Parlement n'a jamais défendu que faiblement la cause publique... Il n'en est pas de même lorsqu'il croit que le prince attente à ses droits, ou qu'il pense que l'instant est arrivé de les étendre, ou de prendre part à l'administration. Alors il se montre inflexible, fait remontrances sur remontrances. Composé de gens rompus à l'art oratoire, il invoque la liberté des citoyens et met le public pour lui [1].

Certaine exclamation échappée à un roi enfant indiquerait, au même point de vue, le peu de foi qu'on avait à la cour dans le patriotisme du Parlement. C'était pendant les troubles parlementaires dont les héros étaient Charton, Broussel, Blancmesnil, etc., en 1648. A la nouvelle de la victoire de Lenz, remportée par le prince de Condé, Louis XIV, alors âgé de dix ans, s'écria : « Le Parlement sera bien fâché [2]! » C'était ce même enfant qui, prisonnier au Palais-Royal où il était enfermé par les troubles de la nouvelle Fronde et du Parlement, dormait paisiblement un soir que le Palais-Cardinal était envahi par la foule ameutée.

L'aspect de ce bel enfant endormi dans son berceau toucha les envahisseurs, qui se retirèrent en silence [3]. Mais dans ce même palais, le jeune prince,

[1] Mémoires de Besenval, tome II, page 155.

[2] Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, tome I, page 271.

[3] Construit par Richelieu en 1637, le Palais-Cardinal fut donné par lui à Louis XIII, avec réserve d'usufruit pour lui-même, à con-

éveillé, assistait un jour à une réception du premier président Molé, qui tint à la reine régente, Anne d'Autriche, un langage dont le petit roi, âgé de douze ans, fut tellement blessé dans son naissant orgueil, qu'il avoua à sa mère ensuite que, s'il eût cru ne pas lui déplaire, il eût fait taire le premier président et l'eût chassé [1].

L'aiglon, en effet, prit son essor, et dans les querelles du Parlement où la noblesse d'épée, irritée de se voir sous les pieds des gens de robe, relevait le gant par un appel aux états généraux, on sait le rôle de Louis XIV. Sous un chef si redouté et qui savait si bien être le maître, les parlements tentèrent parfois de lui résister, mais ils furent toujours réprimés avec hauteur et avec dédain. Témoin cet épisode mémorable de l'entrée du prince en habit de chasse, le fouet à la main, dans la salle des séances [2], où il prononça cette terrible apostrophe : « On sait les malheurs qu'ont produits vos assemblées. J'ordonne qu'on cesse celles qui sont commencées sur mes édits. Monsieur le premier président, je vous défends de souf-

dition qu'il serait réservé à l'habitation du roi et de l'héritier du trône.

Anne d'Autriche, sourde aux conseils de loger au Louvre ou à l'Arsenal, séjour plus abrité contre les irruptions populaires, était avec son fils, Louis XIV, prisonnière au Palais-Royal. Pour prix de leur confiance, ils sont une nuit envahis par le peuple qui, craignant une évasion, veut voir le roi. La reine montra à ces furieux le lit du jeune prince, etc. Mazarin paya de l'exil le triomphe et les empiétements nouveaux des prétentions du Parlement. (*Histoire de France*, Henri Martin.)

[1] Henri Martin, *Histoire de France*, tome XIV, page 267.

[2] Mémoires de Besenval, tome II, page 165.

frir des assemblées, et à pas un de vous de les demander [1]. »

Après toutes ses querelles avec Anne d'Autriche et Mazarin, le Parlement, instrument de justice dont les circonstances avaient fait un instrument politique, fut condamné au silence et à l'impuissance sous Louis XIV. Mais il ne laissa pas échapper, dès la régence du duc d'Orléans, l'occasion de prendre sa revanche d'un mutisme demi-séculaire par une activité fiévreuse et par un débordement de prétentions envahissantes. Il avait bien vite oublié sa reconnaissance envers le prince qui lui avait rendu le droit si regretté des remontrances. A la procession du vœu de Louis XIII, le 15 août 1716, le Parlement avait prétendu avoir la droite *sur tout autre que le roi,* et le régent avait eu la faiblesse d'éluder le débat en s'abstenant de figurer à la procession [2].

Brienne comprit que pour vaincre la résistance du Parlement il fallait l'annuler, et, de concert avec M. de Lamoignon, nouveau garde des sceaux, il fit agréer au roi un plan qui détruisait l'autorité politique de la magistrature [3].

L'opposition se concentra dans le Parlement devenu, comme Turgot l'avait prévu, le quartier général de tous les intérêts stationnaires ou rétrogrades. « Je vois bien, dit Louis XVI, qu'il n'y a ici que M. Turgot et moi qui aimions le peuple. »

Tandis que le Parlement peignait le peuple dans la

1 Voltaire, *Siècle de Louis XIV,* tome II, page 183.
2 Henri Martin, *Histoire de France,* tome XVII, page 190.
3 *Histoire de France,* Bonnechose, tome II, page 141.

consternation, les ouvriers, ivres de joie, couraient la ville, bénissant la liberté et son auteur, Turgot, avec un délire inexprimable.

Le vide se fit autour du Parlement; sa popularité factice s'évanouit à la vue de l'édit de 1614 invoqué par lui, c'est-à-dire le vote par ordres, dernier refuge de l'ancien régime se débattant sur lui-même, mais luttant contre le régime nouveau du tiers état.

Tant il est vrai que Turgot, antiparlementaire, croyait servir les intérêts de son pays. L'instinct populaire, en 1788, sentait au fond que la cause du Parlement n'était nullement celle du peuple, et qu'il ne s'agissait encore que d'une guerre civile de l'ancien régime contre lui-même, préface de la guerre du peuple contre l'ancien régime.

Necker, malgré son prétendu républicanisme, dans un mémoire de 1778, avait déjà attaqué les parlements « comme tous les corps qui veulent acquérir du pouvoir en parlant au nom du peuple [1] ».

« Une nation fatiguée de longs débats consent volontiers qu'on la dupe, pourvu qu'on la repose, et l'histoire nous apprend qu'il suffit alors, pour la contenter, de ramasser dans tout le pays un certain nombre d'hommes obscurs et dépendants, et de leur faire jouer devant elle le rôle d'une assemblée politique moyennant salaire [2]. »

« Il n'eût tenu qu'à Napoléon Ier de n'avoir ni Corps législatif, ni Sénat, tant on était las de ces discussions

[1] Henri Martin. *Histoire de France*, pages 19, 171, 217, 221, 223, 489, 522, 534.

[2] Alexis de Tocqueville, *l'Ancien Régime et la Révolution*.

éternelles, entretenues, comme il le disait lui-même, par une foule de gens qui s'acharnaient à disputer sur les nuances avant d'avoir assuré le triomphe de la couleur [1]. »

« Plus tard enfin, née de la souveraineté parlementaire, la monarchie de 1830 en est morte. Le poison lui a été administré par ses meilleurs amis [2]. »

IV.

Ces citations d'opinions diverses et graves prouvent mieux qu'une opinion isolée et toujours suspecte d'une certaine partialité, même loyale et convaincue, l'effet certain, éprouvé, du système parlementaire. Parlements, états généraux, assemblées législatives, populaires, nationales, toutes ont donné cet exemple incontesté, incontestable, du développement, de l'usurpation lente ou graduelle ou violente des attributions qui leur étaient originairement dévolues. Sous le voile de l'intérêt public, c'était leur personnalité, leur amour-propre, qui étaient perpétuellement en jeu.

Chacun des membres de ces assemblées, se regardant comme une part indivisible de l'ensemble, se déclarait atteint dans sa dignité par la moindre restriction, la moindre réserve, le moindre ombrage qui pût toucher son individualité souveraine : un mot, un geste, tout était sacré ; le procès-verbal de la séance

[1] *Œuvres de Napoléon III,* tome I, page 99.

[2] *Constitutionnel*, 16 janvier 1862. — Voir le *Pays* du 7 avril 1868.

devait enregistrer minutieusement chaque parole, chaque interruption, chaque murmure, comme une émanation de la pensée nationale elle-même. Manifestation de l'orgueil collectif et individuel qui a poussé toutes ces assemblées à ces luttes, à ces illégalités, à ces violences, qui, sous le masque du bien public, cachaient l'ambition et la passion personnelle.

La conséquence de tout ceci est-elle qu'il faut se passer d'assemblées et constituer le gouvernement absolu, ou, selon la locution moderne, le gouvernement personnel ? Non, assurément non.

Le gouvernement personnel a sans doute, sous l'impulsion d'un grand génie, d'immenses avantages, et l'histoire est là pour les enregistrer au profit de l'humanité : le siècle de Périclès, celui d'Auguste, de Léon X, de Louis XIV, ne prouvent pas plus que le règne de Charlemagne la supériorité des mœurs constitutionnelles. Mais enfin, soit. Il faut être de son siècle et vivre avec son temps. Ces illustres météores ne peuvent pas être pris pour guider la marche de l'univers dans l'immensité des âges, et il faut reconnaître que les nations, éclairées par la civilisation moderne, ont droit de contrôle et de part au gouvernement de leurs intérêts.

La seule question est d'en chercher la proportion et la dose. De cette recherche naît l'étude politique proprement dite ; étude sérieuse, difficile, laborieuse pour tout esprit éclairé, consciencieux, impartial.

Après tant d'essais infructueux, désastreux, la Constitution de 1852 semblait une conciliation heureuse, sage, modérée, de toutes les réclamations du

passé. Le principe d'autorité, armé de tous les pouvoirs, salué de toutes les acclamations, usait avec modération de la dictature qui lui était à l'unanimité dévolue. C'était en pleine sérénité qu'il organisait l'équilibre de son œuvre constitutionnelle. Jamais assurément tentative ne s'est produite au milieu d'un concours plus calme, plus heureux, plus impartial, de conditions plus satisfaisantes et plus faciles.

Aussi la Constitution de 1852 porte-t-elle, à nos yeux, l'empreinte de ces bienfaisantes influences.

Sa perfectibilité est un gage assuré et de son libéralisme natal et de ses améliorations progressives, nécessaires. A cet égard nulle controverse. On peut discuter l'opportunité, la mesure de telle ou telle liberté, ceci est du domaine de l'appréciation, libre elle-même. Mais le principe même du progrès ne saurait être mis en doute par personne.

Le retour seul des ministres dans les Chambres, même par voie de délégation, est, selon nous, une concession grave, menaçante, périlleuse, dans les proportions qu'elle semble avoir prises à ses débuts.

D'abord c'est une sorte de dérogation partielle au mécanisme constitutionnel lui-même, qui paraissait confier cette mission au conseil d'État; ensuite c'est, dans ce mécanisme, risquer de compromettre, de fausser un de ses rouages les plus précieux, la cheville ouvrière elle-même. Puis, dans ce vaste laminoir, c'est exposer le gouvernement tout entier, selon nous, à passer par cette roue d'engrenage.

La création des ministres sans portefeuille avait été sans doute un expédient consenti aux premières

épreuves, incomplètes, avons-nous dit, de la Constitution impériale.

C'est vrai. Et voilà comment, de concessions en concessions, les meilleurs esprits en sont souvent amenés à des conséquences fâcheuses. Et ici, au lieu de rectifier simplement la pratique, et de revenir, de certaines omissions, de certaines négligences, de certaines faiblesses, à l'application exacte, sincère, rigoureuse, d'une constitution excellente en elle-même, mais en certaines parties inappliquée, on a commencé par la modifier au moyen de l'adjonction de ministres orateurs.

L'épreuve n'a pas réussi. On en a cherché une autre. Et celle-ci est bien plus délicate et profonde.

Prenons-y garde, et voyons déjà les fruits qu'elle a portés.

La vivacité, la véhémence des discussions, ne s'est-elle pas accrue en raison même de la liberté concédée ?

L'expédition des affaires y gagne-t-elle quelque chose ? L'expérience des temps parlementaires est là pour répondre à cette question.

Avec les ministres parlementaires tout était subordonné aux discussions du parlement. Les ministres, absorbés par la tribune, négligeaient tout autre soin. Tout leur semblait fade, secondaire, comparé à cet attrait, à cette émotion fébrile, oratoire, de la mise en scène où leur existence ministérielle était elle-même en jeu. Le sentiment légitime, honorable, de leur dignité, de leur conservation, les rendait indifférents à toute autre préoccupation, à toute autre affaire.

Et si vous y ajoutez l'incompétence relative des talents oratoires au maniement de l'administration, sans parler des intrigues politiques qui naissaient forcément de ce régime, vous aurez l'explication simple et vraie de cette impuissance parlementaire équivalant à la paralysie, à l'immobilité.

C'est pour cela que la Constitution de 1852 semblait avoir merveilleusement résolu ce problème du contrôle, de l'examen, de la discussion par voie législative, et de l'action séparée, isolée du gouvernement, sans subordination. Le gouvernement, les ministres chez eux; le pouvoir législatif chez lui, ne communiquant l'un avec l'autre que par un corps intermédiaire, le conseil d'État, voilà l'idée neuve, féconde, de la Constitution. Par une délégation rare, sobre, de tel ou tel ministre, de tel ou tel fonctionnaire, tous membres du conseil d'État, dont ils font en effet tous partie, en qualité de commissaires du gouvernement, il importe, selon nous, au premier chef, de maintenir, de sauvegarder cette séparation, cette indépendance du pouvoir exécutif vis-à-vis du pouvoir législatif.

Là est, à nos yeux, toute l'efficacité, tout l'avenir, toute la vitalité de la Constitution impériale. Et pour cela il n'y a rien à faire, rien à changer, même aux lois ou aux décrets existants; il y a seulement lieu, à notre sens, d'en user avec discrétion, avec sobriété. Rien ne s'oppose, en fait, en droit, au point de vue du bon sens, à ce que l'Empereur, sur telle ou telle question, choisisse pour la discuter tel membre de son gouvernement, ministre, fonctionnaire, conseiller

d'État, qu'il jugera convenable. Des ministres habiles, capables, accidentellement délégués pour la défense de tel ou tel projet, sauront bien trouver, et la preuve en est là sous nos yeux, une attitude noble, des accents généreux et convaincus.

Mais ce qui fait l'imperfection et la stérilité parlementaire, c'est la subordination des ministres, du choix des ministres par le souverain, aux préférences de la Chambre, des diverses fractions de la Chambre; c'est la nécessité de ne recruter ses hommes d'État que parmi les hommes de parole, qui ne sont pas toujours des hommes d'action, des hommes d'affaires, des hommes d'administration pratique.

Outre la confusion des pouvoirs aboutissant à l'inaction, à l'anarchie, un des principaux défauts du régime parlementaire ou semi-parlementaire, c'est l'agitation dans le vide, l'indécision, l'hésitation, l'incertitude, l'instabilité des hommes et des idées.

C'est bien le moins que les libertés nouvelles ne profitent pas aux seuls adversaires du gouvernement pour l'attaquer, mais servent aussi à ses amis ; d'abord pour affirmer son libéralisme, ensuite pour le défendre même contre son propre libéralisme.

Nous le disons avec une conviction profonde, ce qui fait la supériorité de la Constitution de 1852, c'est la conciliation sage, modérée du droit de contrôle et du principe d'autorité.

Ce qu'il faut à notre pays, c'est un gouvernement comme celui qu'elle consacre, non pas absolu, mais résolu [1].

[1] *Pays*, 8 avril 1868.

DE LA LIBERTÉ AFFRANCHIE DE LA TUTELLE DES PARTIS.

Le véritable obstacle, la véritable entrave à l'essor de la liberté en France aujourd'hui, c'est l'antagonisme ou plutôt la coalition des partis sous l'invocation pseudonyme de la liberté.

Tous semblent la saluer et la rechercher ; et en réalité c'est une tactique de guerre, c'est dans leur bouche un mot de ralliement, et rien de plus. Enrégimentés sous ce mot de passe, ils n'y tiennent pas autrement et l'abandonneraient sans la moindre hésitation le lendemain d'une heureuse surprise, s'ils pouvaient jamais en saisir une.

Mais en attendant ce résultat, qui, nous devons l'espérer, ne se produira jamais, ils rendent l'établissement de la liberté impossible, définitivement du moins, par la raison que la liberté venant du gouvernement n'obtient d'eux qu'ingratitude et dénigrement, et ne sert qu'à leur mettre entre les mains des armes agressives, destinées exclusivement à combattre le gouvernement qui les leur livre.

Supposons, au contraire, les partis supprimés. Voici évidemment l'incontestable vérité :

Le gouvernement en France est libéral. Ce caractère ne saurait lui être sérieusement dénié, si ce n'est par l'opposition systématique, qui nie tout, bien entendu.

Notre gouvernement, contrairement aux coutumes des autres pays, a donc pris l'initiative des mesures libérales.

Les aspirations libérales sont généralement le par-

tage des classes ouvrières, source intarissable de nobles sentiments, d'instincts généreux; de ces couches inférieures elles montent à la surface, où elles rencontrent la résistance des classes aristocratiques ou bourgeoises qui, dans l'intérêt de leurs priviléges, luttent habituellement avec une certaine énergie. C'est ainsi qu'en France, à différentes époques de notre histoire, en Angleterre toujours, la réforme électorale et bien d'autres encore ont servi de champ clos à des engagements sérieux, prolongés. En France, l'adjonction des capacités à la liste électorale a, sous le gouvernement de 1830, succombé devant le refus obstiné du pouvoir, qui a payé son obstination de sa chute. Et, dans notre pays, la révolution n'a que trop souvent tranché le nœud gordien, qu'en Angleterre une certaine souplesse de l'aristocratie elle-même a plus d'une fois pacifiquement dénoué. L'aristocratie britannique, avec une flexibilité de bon aloi, un esprit judicieux, un sens parfait, a su toujours faire la part des concessions nécessaires et céder avec opportunité. C'est déjà beaucoup, en comparaison des résistances souvent regrettables des différents gouvernements de la France. Mais enfin, même en Angleterre, cette situation naissait de l'origine même du mouvement progressiste, toujours sorti des rangs de la démocratie.

En France, au contraire, qu'arrive-t-il aujourd'hui?

Ce n'est pas un gouvernement résolu à rester stationnaire, même sous l'impulsion populaire.

Ce n'est même pas, comme en Angleterre, un gouvernement disposé à céder à l'impulsion.

C'est un souverain qui, de son plein gré, de sa propre volonté, remet à la nation une partie des pouvoirs qu'il avait reçus d'elle. Sans y être poussé par personne, que dis-je! surprenant tout le monde, même ses amis, il va en éclaireur dans les voies de la liberté. Il va si bien en avant que plusieurs, même parmi ses amis les plus dévoués, s'alarment de sa hardiesse, quelques-uns même de sa témérité.

Voilà ce que fait l'Empereur.

Voilà les gages qu'il donne de son libéralisme généreux, chevaleresque, de sa haute raison.

L'histoire est là pour prouver que la liberté la plus stable et la plus féconde est celle qui descend des régions supérieures de l'ordre social, du gouvernement en un mot; car alors elle ne lui est pas imposée, il ne la subit pas. Au contraire, c'est lui qui volontairement la proclame et l'établit.

Eh bien, en semblable occurrence, n'est-il pas évident que, si la liberté est possible en France, elle s'y établira?

N'est-il pas certain aussi que, si la coalition des partis n'était pas là aux aguets, discutant avec amertume chacun de ses actes, même les plus désintéressés, les plus patriotiques, les dénaturant, les faussant, les calomniant, la liberté saine, salutaire, florissante, s'épanouirait en luxuriants rejetons? Où serait l'obstacle, la gêne à ces bienfaisantes expansions?

Si la discussion des degrés, de la proportion de telle ou telle mesure était renfermée dans l'enceinte même de la Constitution; si, comme en Angleterre,

il n'y avait en France que des sujets dévoués; si chacun se faisait le gardien fidèle de la loi; si le culte du gouvernement établi servait de sauvegarde à toutes les opinions, toutes ces opinions pourraient alors se produire avec conscience et sécurité. Or l'expression de toutes les opinions, de tous les avis, sans restrictions, sans limites, c'est la liberté.

Mais on comprend que cette liberté illimitée ne peut exister que sous la réserve du respect à la foi jurée.

Or la foi jurée au pacte politique, c'est l'adhésion absolue, invariable au gouvernement de tous, accepté, défendu par tous.

CONCLUSION.

De ces études, de ces recherches sur la source, le caractère, la vitalité, la fécondité de la liberté, résulte à nos yeux cette évidence historique et sociale, qu'elle n'est pas d'essence commune à tous les peuples, qu'elle diffère selon les goûts, les mœurs, les aptitudes, nous pourrions même dire selon les degrés de latitude.

En France, elle a varié de formes et de destinées : aussi nulle part n'a-t-elle soulevé plus de controverses et de contradictions.

L'esprit français, si fin, si délicat, si merveilleux de tact et de justesse, est pourtant à la fois si mobile, si impressionnable, si léger et si impétueux, qu'il est susceptible des plus purs élans et des plus indignes excès.

Il faut pourtant tirer de l'expérience des âges quelques enseignements et quelque stabilité.

Tel est le but de nos efforts.

Fixons-nous à quelque résolution précise, réfléchie, digne de notre grand cœur et de nos nobles instincts.

Après toutes nos épreuves politiques, après toutes nos tristes explorations à travers des contrées inconnues, fixons-nous au rivage que nous avons cherché et choisi. Nous avons essuyé bien des tempêtes. Restons au port. Le pilote que nous avons, au jour de la tourmente, proclamé et acclamé, nous a déposés sur des rives splendides de richesses et de prospérité. Il nous donne en partage la sécurité, la gloire, la liberté. N'allons pas, par des divisions volontaires, par des querelles intestines, repousser des bienfaits et compromettre des biens si chèrement acquis.

Du haut de la falaise, le spectacle est facile et doux au navigateur fatigué et ayant droit au repos : ou la mer tranquille et azurée offre une perspective radieuse d'un éclat lumineux ; ou bien, agitée, elle vient battre de sa fureur impuissante le rocher, asile d'une heureuse retraite.

C'est là, dans ces riches parages, que nous pouvons vivre confiants et utilement actifs, si nous savons comprimer les divisions, les querelles, et fuir les aventures qui nous ont déjà si souvent jetés à la côte.

L'espace ne manque pas à notre patriotisme pour fortifier et développer la grandeur nationale. Marchons ensemble, et non pas affaiblis par des dissentiments de partis, dans ces voies du progrès où, sous la conduite d'un chef populaire, d'une dynastie nationale, la patrie nous appelle[1].

[1] *Pays*, 24 avril 1868.

Certaines théories, assez étranges, n'iraient à rien moins qu'à préconiser l'utilité des partis comme un moyen d'excitation au développement de la liberté.

Qu'on parle du rôle de l'opposition discutant, contrôlant, critiquant les actes du gouvernement, c'est possible et c'est vrai, sous cette réserve que l'opposition ne soit ni systématique ni hostile.

Systématique et hostile, elle se frappe elle-même d'impuissance, par suite de l'incrédulité qu'elle inspire à ses lecteurs et à ses auditeurs. La bonne foi qui doit l'animer crée au contraire la confiance en ses observations, si elle est sincère, et, en l'accréditant dans l'opinion publique, lui donne autorité auprès du gouvernement lui-même.

L'opposition amie, bienveillante, impartiale, peut servir à éclairer la marche de la liberté, malgré quelques désappointements déposés dans notre mémoire par l'expérience du passé ; et le souvenir de l'opposition dynastique qui, sous le règne du roi Louis-Philippe, proclamait son dévouement à la dynastie, est un triste témoin des excès auxquels elle est involontairement entraînée.

L'histoire est là pour enregistrer l'inefficacité d'un dévouement plus posthume que bienfaisant dans la pratique ; et les interprètes de cette opposition, épouvantés de l'écroulement subit d'un gouvernement que leurs critiques avaient quelque peu contribué à ébranler, ont pu donner, pour cela même, plus de regrets à

la chute d'un régime auquel ils n'épargnaient pas, pendant sa vie, les attaques, ni de salutaires avis, tant qu'il était sur pied.

L'opposition, pour servir une administration, doit être circonspecte et modérée, parce qu'il ne faut pas se dissimuler que le blâme de telle ou telle mesure, à côté du conseil, porte, dans une certaine proportion, une certaine défaveur, et si le conseiller a de l'affection pour celui qu'il conseille, il doit chercher à ne pas l'affaiblir par le service même qu'il veut lui rendre.

Dans ces termes et dans ces limites, il est admissible que l'opposition puisse seconder les progrès de la liberté et la marche du gouvernement.

Mais ces réserves sont la négation absolue de l'utilité des partis, qui, par leur partialité, inspirent la défiance et l'incrédulité. Tout est faux à leurs yeux dans le régime qu'ils repoussent à son origine. Quelle foi peut mériter un contrôle malveillant?

Non-seulement il ne peut y avoir aucune sincérité dans cette opposition des partis, mais ils condamnent d'autant plus énergiquement une mesure qu'elle sera plus irréprochable et plus utile, parce que ce qui les irrite le plus, c'est l'affermissement d'une dynastie dont ils ne veulent à aucun prix la consolidation.

Leur contrôle est donc toujours empreint d'hostilité, et tous leurs efforts, toute leur habileté, doivent tendre à la recherche de critiques spécieuses, paradoxales, dissimulant sous l'apparence d'un patriotisme frelaté et d'une raison trompeuse la réalité d'une haine irréconciliable.

Sous l'influence de ces observations, il semble im-

possible d'admettre la coexistence des partis et de la liberté. Toujours la liberté sera effrayée de la présence d'un adversaire qui ne discute pas, mais combat avec des armes ostensibles ou cachées.

En quoi d'ailleurs peut consister, sur quelle base peut reposer la faveur, même supposée, même éphémère, d'une opposition qui n'a pas d'autre but que la destruction des institutions existantes ? Elle voile généralement son but, dissimule sa véritable pensée; mais quel crédit peut-on prêter à des arrière-pensées, même habilement déguisées, même ingénieuses, d'où la sincérité est absente ?

Quelle foi pourrait inspirer un médecin appelé à donner des soins à un ennemi dont la mort comblerait ses vœux les plus chers ? Encore la loyauté pourrait-elle ici offrir une garantie que les allures politiques n'admettent pas, autorisant très-généralement, à travers les passions, chacun à combattre un gouvernement avec franchise ou par voie détournée.

La lutte politique comporte malheureusement toutes ces capitulations de la conscience, dont il appartient à la conscience publique de tenir compte et de faire justice.

Pour suivre notre comparaison médicale, concluons que les soins d'une santé précieuse ne peuvent être confiés qu'à des mains amies. Les amis seuls ont le regard attentif et soigneux.

C'est pour cela que la bonne direction des affaires publiques demande le dévouement, le patriotisme de ceux qui en ont la garde. N'en confiez pas le dépôt à des factionnaires ennemis ou douteux. Le nombre des

amis est, Dieu merci! assez grand en France (il se monte à ces millions de votants qui ont acclamé l'Empire), pour qu'il n'y ait pas besoin de recourir à ces auxiliaires d'emprunt dont le concours laisserait beaucoup trop à désirer. Et tous ces vieux amis qui ont inventé et proclamé l'Empire sont assurément les meilleurs à consulter.

Ils ne connaissent pas, eux, les ambages et les subtilités politiques. Ils ont fondé l'Empire et ils le soutiennent énergiquement, sensément. Ils ne cherchent pas les finesses, les raffinements du suffrage universel. Le suffrage universel est pour eux le cri de leur cœur, la lumière de leurs sentiments. L'Empire a pour assises leurs convictions instinctives, et pour guide leur empressement éclairé, leur cordial assentiment, cette popularité croissante que ni les épreuves inséparables de la vie publique, ni quelques fautes sans doute, ni les déceptions, trop prévues, hélas! de certaines entreprises, même les plus généreuses, n'ont pas un instant refroidie.

Voilà les vieilles amitiés qui, avec de bons avis, valent mieux que les vieilles factions[1].

DE L'OPPOSITION CONSTITUTIONNELLE.

Le gouvernement, en France, est comme une cible sur laquelle tire à tout propos l'opposition.

Qu'est-ce que l'opposition? Est-ce une réunion d'esprits libres, indépendants, consciencieux, d'amis

[1] *Pays*, 5 mai 1868.

clairvoyants, disposés à éclairer ceux qu'ils conseillent au nom de l'intérêt public ? Sans doute l'opposition compte dans ses rangs quelques-uns de ces conseillers, dont le contrôle et la critique sont contenus par la crainte d'affaiblir sous leurs reproches mêmes le gouvernement qu'ils veulent servir et diriger. Si l'opposition puisait habituellement à cette source ses inspirations et sa franchise, ce serait sagesse de l'écouter et de faire droit à ses observations, quand elles sont fondées. Ce rôle conviendrait aussi bien aux gouvernants qu'aux gouvernés.

Mais malheureusement il n'en est pas ainsi; et au lieu de cette impartialité sympathique qui aurait droit à tous les égards et à l'accueil le plus empressé, l'opposition, par ses plus nombreux et ses plus actifs représentants, témoigne au contraire d'une hostilité déterminée et irréconciliable, empruntant ses attaques à un parti-pris immuable, à une résolution inflexible de blâme et de déconsidération. Cela résulte de la composition même de ce groupe plus ou moins nombreux qu'on appelle l'opposition. Ses éléments principaux se forment des débris de tous les anciens partis. On comprend dès lors l'impossibilité de désarmer de semblables adversaires. Vainement feriez-vous telles et telles concessions à leurs réclamations, une autre renaîtrait à la place de celles-ci... *Uno avulso, non deficit alter*, et toujours ainsi, sans jamais les convaincre ni les satisfaire, parce que leur contrôle leur est dicté non par le désir d'avertir et d'améliorer le gouvernement, mais par la pensée de le combattre et de le détruire.

Combien est différente l'attitude digne et réservée de certains hommes qui, sans être les amis du gouvernement, sont pourtant avant tout amis de leur pays! Écoutez un de ces vétérans politiques dont la sagesse, mûrie par l'âge, égale le talent; M. Guizot, un de ces grands esprits, illustre par l'éclat de la parole et de la plume, ne dit-il pas aujourd'hui même, en parlant d'un homme de bien, M. François Delessert : « Il n'a été ni un écrivain, ni un orateur, ni un savant, ni un philosophe; c'était un homme éclairé, un ami chaud de tout ce qui élève les hommes, un vertueux chef de famille, un excellent citoyen et un chrétien exemplaire. *C'est de tels hommes que la France a besoin pour assurer sa fortune morale et sociale,* pour avoir une prospérité qui la fortifie sans l'enivrer, *une liberté qui éclaire et contrôle* son gouvernement, et un gouvernement qui dure par des lois justes et pour le bien de tous. »

Oui, M. Guizot a raison d'envisager la liberté comme un flambeau qui éclaire et comme un contrôle. Oui, il a raison de dire que les hommes de bien sont ceux dont la France a besoin, beaucoup plus que de ces hommes turbulents, tumultueux, qui emploient leur talent littéraire ou oratoire à entretenir nos discordes politiques ou sociales.

M. de Morny et M. de Persigny, dans des circulaires récemment citées, exprimaient la même pensée en disant aux électeurs que « la France avait plus besoin de ces hommes modérés et justement honorés que de ceux qu'on était convenu d'appeler des hommes politiques.

Cette pensée de deux amis du gouvernement impérial avait rencontré l'improbation de certaine opposition, qui trouvait l'exclusion d'hommes politiques quelque peu malséante. L'opinion de M. Guizot calmera peut-être ces susceptibilités.

C'est sur ce ton, c'est à ce point de vue qu'amis et même adversaires peuvent utilement concourir au développement de la prospérité nationale. Que l'opposition, au lieu de tout critiquer systématiquement, avec aigreur, hostilité, acharnement, soit plus impartiale et plus juste ; qu'elle dépose ses haines, ses préventions, et juge plus équitablement les actes, les paroles, les intentions du gouvernement ; et alors non-seulement elle s'honorera en faisant preuve de jugement, de tact, de conscience, mais encore elle servira les intérêts du pays, au lieu de l'agiter par d'impuissantes attaques et de stériles violences[1].

DU SERMENT POLITIQUE.

Ce serait à la fois une naïveté et une imprudence d'ajouter foi à la plupart des serments que l'opposition est toujours disposée à prêter en matière politique.

Pourquoi se livrer à de semblables suppositions ? répondra-t-on. Pourquoi suspecter la loyauté d'hommes sérieux, honnêtes, qui ont prêté serment et sont couverts par lui ?

Pourquoi les soupçonnons-nous ? dit-on. Parce que notre naïveté ne va pas jusqu'à fermer les yeux à

[1] *Constitutionnel,* 10 novembre 1868.

l'évidence des faits dont nous sommes journellement les témoins ; parce que les aveux mêmes de la plupart de ces adversaires nous instruisent aussi bien que leur conduite de leurs sentiments véritables, de leurs vraies convictions. Pourquoi se faire volontairement illusion et se dissimuler systématiquement le danger ? Mieux vaut l'envisager de face et le mesurer avec résolution. Or, il est malheureusement certain que la garantie du serment politique est illusoire et vaine. Elle suffit peut-être à prévenir et à empêcher une prise d'armes, une attaque à main armée, une révolte ouverte par ceux qui l'ont prêté et ne voudraient pas ainsi le violer ouvertement. Mais que fait-elle à ces incriminations perpétuelles des actes, des pensées supposées aussi par eux à l'administration ? Cette garantie du serment prémunit-elle le gouvernement contre les insinuations, les préventions, les haines des factions toujours aux aguets, toujours sur la brèche ?

Ce qui semble incompréhensible, c'est la légèreté d'esprit qu'en France on apporte à ces questions pourtant si graves. On se paye volontiers de mots, d'apparences, de fictions. Parce que la loi prescrit le serment à certaines situations comme un engagement d'honneur, tout est dit, croit-on généralement. Cette impression superficielle suffit pour tranquilliser les esprits, et le public, même ami du gouvernement, prête facilement l'oreille à de malins propos, à des critiques, à des sarcasmes spirituels ou éloquents, sans se rendre compte du sentiment qui les inspire.

C'est là un tort réel et un réel péril.

L'expérience a, semble-t-il, démontré l'inefficacité

de cette caution morale. Les hommes, même distingués et honorables, qui y sont soumis, s'imaginent généralement ne pas manquer à l'honneur en manquant à cette loi politique, et ils n'en poursuivent pas moins leur œuvre d'abaissement et de destruction, ne s'arrêtant ni devant la foi jurée ni devant l'interdiction de combattre la Constitution et les lois.

C'est donc avec une conviction assez triste que nous constatons l'impuissance du serment politique, tant que l'opinion publique ne se sera pas imposée aux mœurs nationales, comme en Angleterre.

En France, les crimes, les délits politiques, sont régis tout autrement que les crimes et délits ordinaires. Plus graves souvent au point de vue social, ils sont pourtant entourés de certaines immunités, traités avec une mansuétude relative que la raison comprend dans une certaine mesure, mais que le repos social condamne.

En Angleterre, c'est tout différent; la société ne plaisante jamais avec son intérêt; si elle est menacée par quelques agressions, elle se défend avec énergie. Un journaliste, un fenian, commettent quelque atteinte à la tranquillité publique, quelque attaque aux lois; ils sont impitoyablement frappés par elles. Tout perturbateur est touché par le bâton du constable, auquel chacun, dans la rue, prête assistance.

Il est évident qu'avec ce concours moral de l'opinion publique, consacrant le respect dû à l'autorité, à la hiérarchie des pouvoirs, à l'ordre légal, la paix commune est assurée, et le progrès des libertés possible.

C'est alors que le serment est valable et efficace, peut-être même superflu. Car la solidarité de la conscience publique vient fomenter et cimenter l'union sociale, base fondamentale du trône.

Si le serment avait de nos jours la sanction féodale des temps anciens, il serait sans doute plus respecté. Ainsi les fouilles faites récemment dans la cour du Louvre réveillent, à ce sujet, un souvenir historique que nous demanderons la permission de rappeler dans la citation suivante :

« Sous Philippe-Auguste le Louvre consistait dans une citadelle environnée de larges fossés et flanquée de tours. Cet édifice existait dans les premiers siècles de la monarchie. Dagobert y logeait ses chevaux et ses chiens. Les derniers rois de la première dynastie y venaient souvent après leur dîner, se promenant en coche dans une vaste forêt dont le côté droit de la Seine était couvert, et dont les Champs-Élysées sont les restes. Ils revenaient le soir en bateau souper dans la Cité. Les monuments historiques ne font mention de cette maison royale ni sous la seconde dynastie, ni sous la troisième jusqu'au règne de Philippe-Auguste. Ce prince fit bâtir, au milieu de la citadelle, la grosse tour du Louvre, abattue par François Ier en 1528. Les grands fiefs de la couronne relevaient de cette tour; les titulaires y prêtaient leur hommage; c'était une prison préparée pour eux, s'ils manquaient à leur serment. » (*Histoire de France,* par Velly, t. IV, p. 9.)

A la bonne heure! voilà qui est sérieux : emprisonner au Louvre les réfractaires à leur serment. Le

roi d'Angleterre lui-même, feudataire du roi de France par son duché de Guienne, sommé d'assister au sacre de son suzerain Louis VIII, et condamné pour son absence, par la cour des pairs, à la confiscation, pour la couronne de France, de tous ses fiefs français, voilà qui est parlé net! voilà qui vaut la peine d'un serment de fidélité, vassalité à la suzeraineté!

Mais aujourd'hui que vassalité, suzeraineté, ont sombré dans le même abîme que la féodalité, la raison, l'intérêt de tous, ne peuvent-ils substituer à des coutumes surannées la loi suprême du bon sens et de la vérité, qui est celle-ci : la nécessité pour une nation de respecter le gouvernement choisi par elle?

Si vous méconnaissez cette nécessité sociale, si vous consentez aux aventures des changements révolutionnaires et capricieux, où vous arrêterez-vous dans cette voie? Si les partis des gouvernements déchus, oublieux de leur serment au gouvernement élu, peuvent sans cesse le harceler, l'attaquer et chercher à le renverser, à quelle fin tendez-vous?

Il faut donc en finir avec les partis. Leur extinction est la seule solution au problème révolutionnaire qui agite la France depuis près d'un siècle.

Ce qui est incompréhensible, c'est que notre nation, douée de tant de qualités éminentes, de tact, de bon sens, ne reconnaisse pas, comme l'Angleterre, cette vérité pratique, en se serrant, en se groupant autour du trône élevé par elle, et en le défendant sans hésitation, sans contestation, contre toute tentative directement ou indirectement, ouvertement ou clandestinement hostile.

Et comme nous appartenons à cette école politique, primaire, si l'on veut, mais en même temps philosophique et sociale, qui professe qu'il n'y a pas plus de société sans gouvernement que de voitures, même magnifiquement attelées, sans un cocher, ou de train de chemin de fer, même express, sans un chef conducteur, nous maintenons énergiquement, obstinément notre proposition : qu'avec ou sans serment il faut adopter, reconnaître, conserver le gouvernement adopté, proclamé par la majorité, sous peine de reproduire sans cesse le chaos révolutionnaire et de courir aveuglément aux abîmes [1].

POPULATIONS RURALES.

I.

Un dédain superbe et quelque peu malencontreux a cours aujourd'hui dans l'opposition à l'égard des populations de nos campagnes. Cette opposition si jalouse, semblait-il, de sa prétendue popularité, si soucieuse, disait-elle, des droits *du peuple,* désavouée par ce même peuple, par cette même nation qui a acclamé le gouvernement de son choix, ne sait plus à quel principe, à quelle théorie, à quel appui recourir. *La vile multitude,* qui a des yeux et des oreilles, a compris toutes les déceptions, tous les escamotages de ces flatteurs du peuple qui n'aiment de la liberté que l'usage et l'abus qu'ils en font à leur profit; *la*

[1] *Étendard,* 17 janvier 1869.

vile multitude, enrégimentée sous le drapeau de la démocratie, a compris la nécessité d'un gouvernement démocratique, sans doute, mais en même temps résolu, énergique et fort.

Éclairée par l'expérience, elle a vu ces libéraux pseudonymes à l'œuvre les uns après les autres : ceux-ci, sous la monarchie déchue, résistants, incrédules à toutes réformes, à toutes propositions de progrès; ceux-là, sous la République, investis d'un pouvoir éphémère, dont ils n'ont su tirer que l'anarchie ou l'abus d'une autorité précaire. Aussi n'a-t-elle pas tardé, dans sa justice populaire, à se débarrasser de toutes ces comédies politiques.

« *La vile multitude* », qui a assisté à tous ces spectacles, en a vu un autre nouveau et non moins édifiant : c'est d'abord la disparition subite de tous ces déclamateurs forains ou quasi-forains devant le souffle populaire qui avait créé un gouvernement réparateur, accueilli par les sympathies universelles, porté sinon sur le bouclier historique, du moins sur l'enthousiasme national; ensuite c'est leur résurrection au moment même où ce gouvernement dépose volontairement une partie des armes qui lui avaient été remises par la souveraineté nationale, sans réserves, sans conditions. Ce jour-là l'opposition, bravement, reprend courage, et d'une main hardie saisit les armes que le gouvernement lui livre,... pour le combattre. Récompense reconnaissante et logique des services rendus, des bienfaits prodigués!

Mais l'opposition, composée d'éléments si divers, si contradictoires, si *opposés* les uns aux autres (tant ils

justifient leur nom et leur rôle de s'opposer à tout), abdique-t-elle jamais en France? A-t-elle jamais remercié le souverain d'un acte méritoire, d'une concession? A-t-elle jamais reconnu un tort, confessé une erreur? Tenace, incorrigible, s'est-elle jamais inclinée devant une décision de la majorité?

« La vile multitude » a vu tout cela, et avec ce bon sens qui caractérise les masses, elle s'est affranchie de ce servage des charlatans en plein vent qui prêchaient une liberté menteuse et des remèdes empiriques. Elle les a abandonnés pour un gouvernement à ses yeux plus sûr. Elle lui a donné ses suffrages, sa confiance, et aujourd'hui « cette vile multitude », pierre angulaire, base en granit de l'édifice qui a pour base le suffrage universel, forme les neuf dixièmes de la nation tout entière, et soutient de sa voix unanime le monarque élu du peuple.

Voilà les cadres de ces légions innombrables de citoyens répandus sur toutes les parties du territoire; et comme l'opposition désespère de pouvoir agiter ces masses compactes et inébranlables, elle les injurie, elle les calomnie. Ce sont, dit-elle, des collections d'êtres illettrés, ignorants, clairsemés dans les campagnes, loin du foyer des lumières, du mouvement des affaires. Ils ont la *quantité;* l'opposition a pour elle, dit-elle modestement, la *qualité*. Et elle se console, au contact de ces douces illusions, de ces rêves dorés d'une imagination nomade.

Il serait pourtant à désirer que justice fût faite de ces arguties paradoxales, de ces anachronismes et de ces erreurs chroniques qui confondent les dates, les

notions historiques, méconnaissant les leçons du passé, les enseignements de l'expérience, l'éducation publique, et prenant toujours pour des ilotes de la Grèce ancienne les générations modernes de la France éclairée et libre, maîtresse de ses destinées.

Ses populations rurales sont ignorantes, dites-vous, parce qu'elles refusent leur complicité à vos trames ténébreuses.

Vous les appelez ignorantes, parce qu'elles ignorent en effet vos raffinements, vos manœuvres, vos arrière-pensées, vos coalitions monstrueuses, vos haines, votre ironie sceptique, vos plaisanteries déplaisantes, vos critiques malveillantes, votre esprit de dénigrement, votre génie de destruction, votre soif insatiable de révolutions.

Elles n'aiment pas, comme vous, les bouleversements. Vous les dites sourdes et aveugles, parce qu'elles ferment les oreilles et les yeux à vos exhortations perfides, à vos dangereux exemples; parce qu'elles vous repoussent quand, à l'instar de l'évêque de Reims, vous leur criez, comme lui à Clovis : « Courbe la tête avec humilité, fier Sicambre! Adore ce que tu as brûlé; brûle ce que tu as adoré! » Plus sensées que vous, elles ne veulent plus adorer ce qu'elles ont brûlé, et refusent de jeter sans cesse le pays dans les épreuves dont il est victorieusement sorti, dans les bas-fonds dont il s'est heureusement tiré, sans vous et malgré vous. Elles s'en tiennent avec constance et fidélité au souverain qui les a sauvées, qu'elles ont librement choisi, qui a reçu leur serment, comme le vôtre, et conserve leur confiance.

Cette confiance est réfléchie, persistante, inébranlable à vos attaques; bien plus intelligente et féconde au bien public que vous ne le supçonnez; car tandis que les populations agglomérées de quelques grands centres industriels offrent à vos prédications des esprits plus accessibles aux agitations stériles, aux excitations factices, les populations rurales, dispersées sur la surface de la terre qu'elles cultivent, s'attachent à elle par leur travail même, comme une tendre mère aime d'autant plus son enfant, qu'elle a plus eu de mal à l'élever.

Simples dans leur vie, sobres, frugales, laborieuses, honnêtes, elles sont la pépinière de cette jeunesse vigoureuse qui compose notre héroïque armée; ce sont ces braves enfants de la campagne qui vont à Inkermann, à Sébastopol, à Solferino, à Magenta rajeunir les lauriers cueillis par leurs pères à Austerlitz, à Marengo, comme autrefois à Rocroi, à Tolbiac; ce sont eux qui peuplent nos ateliers, nos usines, d'ouvriers habiles, seulement trop oublieux parfois des traditions champêtres; ce sont eux qui alimentent toutes les carrières civiles, administratives; ils font la force et la gloire de la France. Et parce que, dans cette répartition des ressources vitales du pays, certaines portions restent aux champs pour nourrir les villes, la passion politique de quelques esprits faux leur reproche avec ingratitude leur modeste labeur, leurs vertus séculaires, leur bon sens et leur raison!

Plus sage que votre soupçonneuse inquiétude, leur confiance dans un gouvernement issu de la souveraineté nationale sent que ni au dehors ni au dedans la

moindre défiance n'est fondée : au dehors, l'honneur national, de l'aveu de ses adversaires qui lui reprochent sa susceptibilité, n'a rien à craindre ; le gouvernement de l'Empereur ne saurait être suspecté de faiblesse ; au dedans, les subtilités du système personnel, impersonnel, absolu, parlementaire, constitutionnel, théories à l'usage des casuistes, intéressent peu les populations rurales, c'est vrai. Étrangères à tous ces sophismes d'une opposition taquine, intraitable, elles ont confiance, et cette confiance fait la stabilité de nos institutions. Avec la stabilité vient la prospérité, sa compagne accoutumée.

Si la confiance était aussi absolue, aussi complète, aussi incontestée dans les grandes villes que dans les campagnes, voici les conséquences, à nos yeux assurées, qui en résulteraient : unanime dans cette conviction toute patriotique que son gouvernement veille avec vigilance sur son honneur vis-à-vis des puissances étrangères, et donne à la liberté intérieure tous les gages que puisse souhaiter la démocratie la plus ombrageuse, la nation conserverait incontestablement la garde, l'administration, le contrôle de ses propres affaires communales, départementales, législatives, dans les limites et selon l'esprit de la Constitution. Mais abdiquant cette méfiance inquiète, turbulente, tracassière, qui se formule sans cesse en soupçons, en querelles, en violences de langage et de plume, elle emploierait les forces vives de ce pays si merveilleusement intelligent au développement des arts, des lettres, des sciences, de l'industrie, du commerce.

Nous aurions moins d'orateurs politiques peut-

être, mais plus d'agronomes économistes, plus de propriétaires agriculteurs, plus de négociants sur terre et sur mer, armateurs cosmopolites qui, à l'exemple de l'Angleterre, qu'on nous cite toujours pour modèle, porteraient au loin le nom et la puissance de la mère patrie. Notre siècle, pour envier aux siècles de François Ier ou de Louis XIV quelques-unes de leurs illustrations, quelques-uns de leurs immortels génies, ne perdrait rien de sa grandeur, en y perdant quelques phrases sonores, quelques déclamations oratoires, ou quelques articles de journaux hostiles.

Il y gagnerait, au contraire, en nobles travaux, en œuvres intellectuelles, en découvertes précieuses et durables, ce qu'il perd aujourd'hui à éparpiller ses efforts en querelles inféconde et impuissantes, en périodes plus ou moins éloquentes, en impressions plus ou moins fugitives [1].

LA VIE DES CHAMPS.

II.

L'Empereur a dit et répété à Dijon comme à Auxerre : « Mes amis sont plus sous le chaume que sous les plafonds dorés. »

Ailleurs : « Je respire plus à l'aise au milieu de vos campagnes. »

Ces paroles, dont nous rappelons le sens à défaut du texte, cachent une pensée profondément sociale et

[1] *Patrie*, 4 janvier 1869.

politique. Ce n'est pas, comme quelques esprits frondeurs ont semblé en être offusqués, une distinction de classes entre les citoyens, entre les pauvres et les riches, les citadins et les paysans. C'est l'expression vraie, sentie d'une nuance sociale très-marquée, d'une différence manifeste entre la vie des champs et celle des villes.

A la ville, et surtout à la grande ville, l'agitation active, fébrile, passionnée de la foule compacte, parfois aveugle, égarée par les entraînements et les conseils.

Dans les champs, la vie laborieuse, mais mesurée; active, mais réglée; fatiguée par le rude labeur sous la pluie, la neige, les frimas ou les brûlants rayons du soleil, mais reposée à la chaleur de l'étable ou de la bergerie, ou sous l'ombre aérée d'un frais feuillage.

A la ville, c'est l'excitation salutaire aux progrès de l'esprit; l'émulation, source des découvertes et des grandes entreprises; l'activité dévorante des plaisirs et des occupations.

Au milieu de nos champs, de nos montagnes, c'est la sérénité d'un silence animé, d'une solitude vivante: malgré la persévérance des travaux de toutes les saisons, nos plaines tranquilles sont parsemées d'ouvriers paisibles dont le mouvement n'est ni bruyant ni précipité. Lents en apparence, ils arrivent au but par la continuité; lourds et maladroits, pourrait-on croire en ne regardant que leurs allures et leur démarche pesante, leur chaussure rustique, ils montent avec agilité sur les toits, sur les meules, comme ils savent, transformés en héros, monter à l'assaut d'une

redoute ou d'un bastion, à Sébastopol ou à Solferino.

La démagogie, dans les villes, a souvent flatté par des louanges intéressées les classes ouvrières. C'est un tort et une perfide manœuvre. Mais la vérité est que le contact habituel avec les ouvriers inspire pour eux une affection profonde, une estime sérieuse. La vie de ces braves gens est un modèle de courage, de dévouement, d'abnégation, qui attache à chacun d'eux tous ceux qui les voient de près.

De même qu'une ruche à miel est un monde merveilleux à étudier, par le spectacle qu'elle offre à l'observateur attentif et curieux, de même une ferme sera un admirable terrain d'exploration contemplative et pratique.

Prenons-en une comme nous en avons tant d'autres dans la Brie, dans la Normandie, dans la Touraine.

Ce sera, si vous le voulez, une exploitation de 300 hectares, environ 650 ou 700 arpents. Ce sera pendant les moissons, grandes et solennelles éphémérides des champs.

Cette ferme, où l'existence est si calme, si reposée par ce bien-être champêtre qui semble comme une émanation de la nature, comme un parfum de la terre, cette ferme est pourtant tout un monde de travailleurs: elle n'occupe pas moins, par jour, de cent personnes, hommes, femmes, enfants.

Le chef de maison, qui est tout à la fois ici un portrait et un modèle, est un homme intelligent, laborieux, marié à une bonne ménagère qui lui a apporté un honnête patrimoine, à peu près égal au sien, capital nécessaire pour former l'attirail indispensable et pour

faire honneur à ses obligations, sans être pressé de vendre à jour fixe ses produits.

Des enfants prêtent à leurs père et mère leur concours aimé, aimé de leurs parents, qui les élèvent dans cette douce pratique de la vie, aimé de leurs nombreux serviteurs, qui vivent sous le toit commun ou dans le hameau voisin. Voilà cette colonie groupée sous un même sentiment : celui du travail.

Aussi l'aube matinale a-t-elle à peine paru, que chacun se lève avec le soleil, le charretier pour ses chevaux, le berger pour ses moutons, le *compagnon* pour ses vaches, la fille de ferme pour ses poules et ses coqs, courant les uns après les autres sous les premiers rayons du jour, comme s'ils ne s'étaient pas vus la nuit au poulailler; la fermière à sa laiterie; le fermier à la tête de tous ses moissonneurs, qu'il distribue, après avoir consulté le soleil levant, sur les diverses parties de son domaine. Il a 150 arpents de blé à couper, 200 arpents d'avoine, du colza, de l'œillette, des betteraves, du lin, des fourrages, des vignes ou des fruits à cidre pour l'automne au pressoir.

Telles sont les richesses produites par ses soins, remises par le sol fécond à sa garde vigilante. Le laitage, la basse-cour, les fruits du jardin, la direction de la maison intérieure, forment l'apanage de la fermière. Tous deux unis dans cette communauté sainte du mariage et du travail.

Le cultivateur et le marin ont une vertu commune, la résignation. Exposés tous deux aux hasards du ciel inclément ou radieux, desséchant par ses ardeurs, sombre par ses nuages, glacial par ses brumes ou ter-

rible par la foudre ou la grêle, ils sont également soumis à ses lois souveraines et imprévues. Le marin, jouet de la tempête, le cultivateur, frappé par l'orage qui tout à coup dévaste ses espérances, déjoue ses prévisions, inondant ses sillons, faisant germer ses récoltes ou les brûlant par des coups de feu; le marin et le cultivateur doivent également s'armer de cette philosophie sereine qui accepte la loi suprême sans murmure et sans défaillance.

C'est peut-être ce commerce journalier avec les incertitudes du ciel qui familiarise le peuple des campagnes avec les desseins qu'il ignore, avec l'autorité souveraine, le disposant à l'obéissance, le préparant à la discipline.

La discipline, la soumission, l'esprit d'ordre, ne sont pas la négation de l'indépendance, ne sont pas l'abaissement des caractères. Est-ce que nos armées, composées de tant de braves, n'en sont pas un exemple éclatant? Ne concilient-elles pas, plus qu'en aucun pays du monde, la régularité hiérarchique, la fidélité au drapeau, l'humilité sous la consigne, avec l'élan de la bravoure, la générosité chevaleresque du cœur et la sublimité de l'héroïsme?

Telles sont aussi nos populations rurales, fortement trempées, sobres dans leurs goûts modestes, dans leurs habitudes, aguerries aux rudes épreuves, aux fatigues, se couchant avec le soleil, se levant avec lui, suivant la nature dans ses lois, se soumettant à ses hasards, à ses vicissitudes, donnant à la terre la sueur féconde du laboureur, comme à la patrie le sang précieux du soldat.

Patriotisme anonyme qui, sans bruit, sans flatterie, comme sans arrière-pensée, les poussait hier encore à la célébration de l'Assomption, jour de grande fête pour l'Eglise comme pour l'Empereur. Flux et reflux d'habitants des campagnes, parés de leurs plus beaux habits et saluant cette magnifique journée de leurs chants, qui s'élevaient au ciel comme un hymne pieux à Dieu et à leur souverain.

Aussi le gouvernement n'est-il pas ingrat pour ces généreux enfants. Ils se sentent l'un l'autre attachés par un lien étroit, par une étreinte intime, et la popularité de l'Empereur reçoit en affection chaleureuse ce qu'il a semé dans les masses en services et en bienfaits.

La sympathie, cette lumière de l'âme, cette révélation du cœur, jaillit comme l'étincelle électrique de cette communication instinctive qui unit la nation à son chef; et c'est par une sorte de manifestation irrésistible qu'il s'écrie à Auxerre comme à Dijon, entouré, inondé de toutes ces populations agricoles, si franches, si loyales, si respectueusement dévouées aux grandeurs de l'Empire : « Je respire plus à l'aise au milieu de vous[1] ! »

L'EMPEREUR A ROUEN.

La parole de l'Empereur est haute et puissante : amis et détracteurs, tous l'écoutent avec curiosité, parce qu'elle est élevée, sobre, substantielle et vraie.

[1] *Pays*, 24 août 1866.

Elle a plus de sens, de profondeur que de développement, et pourtant elle est élégante et comme ciselée : aussi a-t-elle de l'écho en France, ce pays de l'intuition par excellence, de la finesse et du tact qui devine à demi-mot et s'impressionne aux nobles pensées.

Sa parole émeut et passionne. Surgisse tel événement, comme il s'en est déjà produit, au dedans ou au dehors, et elle électrisera les masses, comme elle les a déjà électrisées. L'Empereur fera ce qu'il voudra de ce pays-ci, parce que le sentiment général, populaire, est avec lui.

La fibre nationale vibre sous sa main. Il semble sommeiller parfois; mais sa pensée veille sans cesse, et, au moindre mouvement de l'opinion publique, elle est attentive et debout.

Autrefois, sous le régime parlementaire surtout, le langage du souverain était systématiquement incolore et banal : le discours du trône et l'Adresse, en France, comme en Angleterre, étaient un échange de circonlocutions insignifiantes et sauvées à peine par la sonorité phraséologique de la fadeur du fond. C'était une nécessité de la réserve imposée au monarque par la lutte des partis qui, à l'exemple de ces coursiers fougueux du char sculptural de notre vieux Louvre, si souvent cité, neutralisent sa marche par leur impétuosité en sens opposés.

Malgré certaines tentatives d'un retour à ces époques éclatantes, au moins par le bruit, il n'en est plus ainsi aujourd'hui.

Le chef de la France, heureusement pour elle, a son indépendance et sa liberté.

Il en use, Dieu merci! avec gloire et grandeur. Aussi sa parole est-elle attendue, écoutée, et, grâce à sa légitime et inaltérable popularité, partout acclamée.

Des régions supérieures où plane sa pensée, il n'a cru devoir, même par allusion, toucher à aucune question politique. C'était assurément son droit. Sa franchise et sa sincérité ne sont pas exclusives de la réserve et de la prudence dont son âme si calme a le secret.

Il est bien évident qu'à Rouen, comme à Orléans, la voix de l'Empereur est à la paix, ou du moins à l'apaisement des esprits. Il n'appartient à personne de sonder du regard les profondeurs de cette atmosphère pacifique; mais ce qui semble incontestable, c'est qu'elle couvre de son voile impénétrable notre situation actuelle. A Orléans comme à Rouen les souvenirs guerriers attachés à la mémoire de Jeanne d'Arc pouvaient prêter de faciles inspirations au patriotisme dont l'Empereur connaît mieux que personne l'élan, dont il a plus que personne le sentiment et la garde. Mais ici le mouvement, chacun l'a compris, ne pouvait pas être ainsi accentué, et l'Empereur a dû répondre à des préoccupations d'un autre ordre.

Son discours au maire, après les débats sur la liberté commerciale, dont la place de Rouen avait été assez vivement troublée, porte l'empreinte des augustes sympathies pour des souffrances qui paraissent arrivées à leur terme. On croit aux encouragements qu'il donne, parce que l'instinct public connaît la sincérité de ses efforts pour le soulagement des

masses populaires et leur amélioration morale et matérielle.

Car, s'il dit au cardinal archevêque, sur le seuil de la cathédrale : « L'Église est le sanctuaire où se maintiennent intacts les grands principes de morale chrétienne qui élèvent l'homme au-dessus des intérêts matériels », il dégage avec raison du matérialisme les aspirations spiritualistes de la nature humaine; mais il ne dédaigne pas pour cela le bien-être de cette nation, objet incessant de ses soins et de son affection. La nation le sait et a confiance en lui.

Elle croit à son ardente conviction si bien exprimée en ces termes : « Allions à la foi de nos pères le sentiment du progrès, et ne séparons jamais l'amour de Dieu de l'amour de la patrie. C'est ainsi que nous serons moins indignes de la protection divine et que nous marcherons, la tête haute, dans les sentiers du devoir, à travers tous les obstacles. » Pieuse philosophie, dont la sainte et mâle grandeur s'incline, avec une noble humilité, sous le porche de cette basilique où l'Empereur va s'agenouiller.

C'est ainsi que toujours sa voix trouve un écho dans le cœur du peuple. Les *obstacles* dont il parle ne sont, hélas! que trop nombreux dans ces voies du progrès où il n'hésite pas à s'engager. Le gouvernement des hommes n'est nulle part, sans doute, mais moins en France que partout ailleurs, une sinécure. Le patriotisme le plus éprouvé, la loyauté la plus infaillible, l'expérience la plus consommée, la sagesse la plus prudente, sont des auxiliaires insuffisants à cette terrible tâche, et ce n'est pas trop d'y implorer,

comme le faisait l'Empereur sous les voûtes de cette majestueuse cathédrale, la protection divine.

Puissent tant de magnanimes sentiments, tant de dévouement patriotique, tant de généreuses qualités qui distinguent notre pays, affermir sa marche et ses destinées !

Puisse l'amour de la patrie inspirer à tous la foi qui fait les grandes choses et l'union qui les cimente et les consolide [1].

DU RÔLE DE L'OPPOSITION.

L'Opposition, avec des airs dégagés qui vraiment trahissent tout au moins une étrange légèreté, poursuit, traque de tous côtés le gouvernement dans tous ses actes, dans toutes ses propositions, dans toutes ses intentions supposées, incriminées à l'avance, le combattant tantôt par la violence du langage, tantôt par l'ironie, le sarcasme, l'épigramme, employant enfin toutes les munitions de l'esprit le plus hostile à battre en brèche l'ennemi commun. *Notre ennemi, c'est notre maître,* semble dire de tous les points de l'horizon l'Opposition de Paris, réunie sous ce drapeau d'hostilité commune, comme elle est divisée par les sentiments qui l'animent et par ses tendances diverses.

L'Opposition se recrute par la coalition de toutes les opinions dissidentes. Elle réveille, par sa composition hétérogène, le souvenir de ces armées barbares,

[1] *Pays*, 7 juin 1868.

formées de hordes sauvages de divers pays, parlant divers langages, sans lien entre elles, sans accord, sans autre mobile que la dévastation du pays qu'elles envahissaient.

Ainsi en est-il aujourd'hui de cette agglomération de partis isolés. Ainsi va l'Opposition, poussée par une seule passion, celle de la destruction. Combattre, déconsidérer, détruire le gouvernement né de la souveraineté nationale, investi de la confiance générale, mais non pas de la leur, tel est le but constant de leurs efforts. Séparés les uns des autres par leur origine, ils vont en désordre, les uns sous le drapeau blanc, les autres sous le drapeau rouge; ceux-ci au cri de ralliement : Montjoie et Saint-Denis; ceux-là au mot de passe : Parlement; et fusionnent tout cela sous la dénomination générale de la Liberté, sans se rappeler ce qu'ils ont les uns et les autres fait de la liberté quand ils étaient au pouvoir. Les premiers faisaient du droit divin, vivaient avec les jésuites, humiliant la France dans ses traditions d'honneur national vis-à-vis de l'étranger, qui lui avait imposé, par la coalition et la victoire d'un jour, un gouvernement antipathique. Les seconds, qui prenaient le drapeau rouge par antithèse au drapeau blanc, sont les anarchistes par excellence, révolutionnaires incorrigibles, qui ne comprennent la liberté que sous le masque de la licence, des fêtes de la rue, avec promenades populaires, ateliers nationaux, impôts aggravés sur la propriété, suspension du service postal pour la plus grande latitude du droit électoral. Faisant, du reste, assez bon ménage avec leurs adversaires de la veille,

les vainqueurs de Février maintenant fraternisent avec les parlementaires de 1830, et entonnent de bon cœur avec eux le chœur de la délivrance : « Mort à nos tyrans ! » Saint amour de la liberté qui ne les gênait ni les uns ni les autres quand ils régnaient autrefois, soit à l'hôtel de ville, avec les commissaires du gouvernement provisoire dans les départements; soit précédemment, avec le suffrage restreint *sans capacités*.

Mais honni soit qui mal y pense de tous ces souvenirs importuns! La fin justifie les moyens. Tous ces anciens ennemis, mutuellement épris d'une touchante tendresse, s'adorent dans les étreintes d'une haine commune contre le gouvernement, qui les gêne d'autant plus qu'il semble avoir des racines plus profondes et la résolution de se défendre. Plus il témoigne de sympathie au bien-être populaire, de tendances libérales, plus ils sont furieux, exaspérés de la reconnaissance des masses, qu'ils calomnient.

Ces prétendus libéraux du régime des prohibitions, qui vivaient de monopoles, discutant toutes les questions sans les résoudre jamais, devraient être confondus de voir aujourd'hui le suffrage universel, la liberté commerciale, l'abolition de la contrainte par corps, toutes les libertés pratiques succéder à ce système d'immobilité déclamatoire, assez semblable à ces choristes d'opéra, chantant pendant une scène interminable, avec beaucoup d'enthousiasme : « Marchons! courons! » sans jamais faire un pas. Ce qui ne les empêche pas de réclamer tous les jours, avec des cris déchirants de victimes captives, un complément de

libertés. Toutes celles que nous avons aujourd'hui ne satisfont pas leur appétit libéral, ne peuvent étancher leur soif insatiable; ce sont les leurs qu'il leur faut, cette prépondérance parlementaire qu'ils appellent le gouvernement du pays par lui-même, parce qu'elle faisait et défaisait les ministères au gré des caprices de la majorité, se fractionnant en groupes variés, ministériels, tiers parti, dirigés par coteries, par influences d'ambition, d'amour-propre; combinaisons ingénieuses, gouvernées par de tout autres considérations que celles de l'intérêt public, et aboutissant au résultat merveilleux du 23 février 1848 : l'effondrement d'un gouvernement annulé, énervé, épuisé, neutralisé par toutes ces luttes en sens contraires qui, ourdies par les intrigues individuelles, paralysaient l'autorité. Voilà l'idéal que ces esprits rétrospectifs voudraient nous rendre, véritables Épiménides, qui se sont endormis le 21 février 1848 et se réveillent en sursaut aujourd'hui, nous demandant qu'on les ramène aux carrières.

Tel est, à nos yeux, le rôle de cette Opposition multicolore, qui, semblable au caméléon, reflète toutes les nuances de la lumière, mosaïque précieuse comme souvenir historique des couleurs du passé. Chaque gouvernement avait la sienne; chacun d'eux la retrouve exactement dans ce reliquaire qui s'appelle Opposition, à l'usage de tous les amateurs d'anciens régimes, de tous les antiquaires politiques, enchâssés ensemble comme des *ex-voto* pour les fidèles superstitieux.

Ce culte d'âmes attardées est digne de tous nos

respects, sans doute, comme la vieillesse, avec ses faiblesses et ses regrets du passé. Mais on conviendra que l'expérience elle-même en déconseille l'usage. Ce n'est pas avec du vieux bric-à-brac qu'on peut faire un ameublement moderne, et les révolutions n'ont pas été imaginées pour aider Pénélope dans son œuvre nocturne.

Il serait aussi insensé de défaire la nuit ce qu'on a fait le jour que de refaire le jour ce qu'on a détruit la nuit. Le vertueux stratagème de l'épouse d'Ulysse ne saurait être le partage des peuples sur la route qui les pousse en avant.

Ce n'est pas à regarder sans cesse derrière eux qu'ils verront le chemin qu'ils ont à parcourir, et le travail de reconstruction, de réédification politique n'est pas moindre pour les peuples que celui de la démolition. Qu'ils reprennent pour cela quelques-uns des matériaux des anciens édifices, rien de mieux; mais reconstruire un bâtiment renversé par la tempête populaire sur ses anciennes fondations, sur ses anciennes assises, c'est volontairement perdre son temps et se condamner inconsidérément au retour de la même catastrophe.

Enfin, quelles que soient les illusions des partis sur les vertus de leur ancienne passion, respectons leur erreur. Qu'ils adorent encore en rêve la dame de leur pensée, ils en sont les maîtres.

Mais ce qui ne leur appartient pas, c'est de prétendre imposer aux autres leur vieil amour.

Et puis, ce qui pour eux-mêmes est inadmissible, c'est la supposition insensée de convertir à leur foi

leurs frères d'armes actuels de l'Opposition. Les républicains, anciens ennemis des légitimistes et des orléanistes, quand ceux-ci étaient au palais des Tuileries, aujourd'hui devenus leurs alliés dans la campagne qu'ils ont entreprise ensemble contre le gouvernement établi, s'imaginent-ils qu'ils conserveraient leur concours au lendemain de la chute de ce même gouvernement? Les légitimistes, les orléanistes, à leur tour, pourraient-ils, à cet égard, garder la moindre incertitude?

Évidemment non.

C'est donc une coalition éphémère, destinée à se transformer en une guerre intestine au moment même du succès supposé de ce coup de main. Or, si telle est la perspective claire, évidente, de cette voie, pourquoi la poursuivre?

Ils ne nourrissent pas, nous répondront-ils peut-être, de si noirs desseins. Ils ne songent pas à renverser le gouvernement.

Mais pourquoi le combattent-ils donc à outrance, quoi qu'il dise, quoi qu'il fasse? Qu'espèrent-ils donc de leurs attaques incessantes?

Supposons un instant le triomphe de la coalition.

Que feraient les différents partis? Ils essayeraient leur propre succès, et chacun d'eux doit pourtant pressentir sa propre impuissance. Ils auraient donc, dès le lendemain de l'établissement d'un gouvernement nouveau, à reprendre la lutte contre ce gouvernement, nouvel adversaire pour eux, nouveau point de mire à leurs coups.

Ce tableau, chargé de sombres couleurs, est pour-

tant un miroir fidèle des désordres enfantés par l'esprit de parti. Leur accord en présage l'antagonisme, et leur aveugle passion en explique la persévérance.

C'est aux hommes sensés, qui, grâce à Dieu, sont en immense majorité, à considérer les chances malheureuses des dissensions publiques, à rallier les opinions égarées, en proclamant bien haut, bien énergiquement leur résolution et leur foi.

La Ligue, la Fronde, les Parlements tiennent une grande place dans notre histoire.

Ce n'est pas une raison pour que l'Opposition moderne, qui emprunte une partie de ses inspirations à cette humeur frondeuse du caractère français, y trouve sa justification et un encouragement. Notre époque a une tout autre physionomie, et ce serait en méconnaître les traits véritables que de comparer entre eux des âges si différents [1].

DE LA FOI POLITIQUE.

La première condition de stabilité pour un gouvernement, c'est la popularité; non pas cette popularité éphémère, capricieuse, qui naît et meurt avec la fantaisie d'un jour, mais cette popularité profonde qui prend sa source dans le sein même du pays, dans le sentiment national.

Même aux époques anciennes de notre histoire, berceau de la monarchie française, à l'origine de nos dynasties carlovingienne et capétienne, portées sur le

[1] *Patrie*, 7 décembre 1868.

pavois, jamais gouvernement n'a été élevé sur des assises plus larges, sur une base plus solide que le gouvernement de Napoléon III.

Mais à cette première condition, qui constitue son origine, il faut en ajouter une autre, secondaire sans doute, mais cependant nécessaire dans la pratique : c'est le prosélytisme, c'est la foi politique.

Il ne suffit pas d'être acclamé à sa naissance par toute une nation, il ne suffit pas d'avoir sa confiance et ses pleins pouvoirs, il faut administrer, *marcher, gouverner* enfin. Or, le gouvernement ne *marche* pas tout seul; il se formule en actes, en résolutions. Pour les prendre, ces résolutions, il faut des hommes, des hommes habiles, dévoués. De là pour tout gouvernement, même le plus fort, l'obligation la plus absolue d'avoir des serviteurs nombreux, inébranlables dans leurs convictions, dans leurs efforts. De là aussi ce que nous appelons la foi politique.

Eh bien, la foi politique a ses prosélytes, ses adeptes, ses professeurs, son enseignement, ses chaires, profanes sans doute, mais pourtant indispensables à la propagation de la foi politique.

Voyez chez nous ce qui arrive depuis quelques années : une partie de la génération contemporaine de l'élection du 10 décembre a disparu; une autre a surgi et surgit chaque jour, pour qui ces souvenirs si voisins de nous sont pourtant déjà de l'histoire. Nous, témoins oculaires des grands événements de 1848 à 1868, nous pouvons bien attester la sincérité de nos impressions, la vérité des faits accomplis sous nos yeux. Mais pour cela il nous faut déjà raconter, affir-

mer, enseigner. C'est cela qui s'appelle l'enseignement politique.

De la nécessité de cet enseignement résulte la nécessité, pour le gouvernement, des amis, des fidèles, si ce n'est des confidents, qui croient en lui, voient par lui et agissent pour lui. Non pas que nous professions ce culte exclusif, qui a perdu tant de monarchies, des conseillers intimes, formant une petite Église dans l'État, s'isolant, et divorçant en quelque sorte avec la nation. Non. L'Empire, grâce à Dieu et à la souveraineté nationale, d'où il est issu, a d'autres proportions et d'autres aspirations. Il ne saurait étouffer dans les langes étroits d'une coterie ou d'une secte de Moraves. Il a de l'espace et veut le grand air. Il aspire à pleins poumons l'air de la patrie. Il n'est pas un parti; bien qu'il proclame avec raison la suppression des partis, il est le grand parti de l'ordre, de la pacification générale et de la liberté.

Mais cependant il n'est pas un dogme arbitraire; et soumis à la loi de la nature humaine qui vit du corps et de l'esprit, il doit participer à ces lois universelles qui régissent l'humanité. Il faut qu'il ait des ministres, des organes, des conseillers, des interprètes dans les pouvoirs organisés. Il faut que dans le Sénat, dans le Corps législatif, dans le conseil d'État, dans la cour de cassation, dans les cours, dans les tribunaux, dans son administration préfectorale, départementale, cantonale, communale, partout enfin, il trouve l'expression de la pensée qui l'anime, du patriotisme dont il est la personnification vivante.

Loin de lui donc toute pensée d'exclusion étroite et

mesquine; loin de lui toute rancune du passé, toute répudiation, toute colère. L'Empire est assez grand pour ouvrir les bras à tous et convier tous les services, tous les talents, toutes les recrues convaincues et sincères. Mais il n'est pas dispensé pour cela de la loi générale et suprême de la justice distributive : à chacun selon ses œuvres!

La confusion de toutes les faveurs, de toutes les distinctions, de toutes les affections jetées au hasard aux adversaires dissimulés ou avoués de la veille, ou aux amis douteux comme aux amis dévoués et éprouvés, est une mauvaise école. Elle ne donne qu'ingratitude et découragement. Donc, au gouvernement, même le plus généreux, même le plus libéral, comme est le nôtre, incombe l'impérieux devoir d'encourager ses amis, de soutenir ses amis, et surtout de bien distinguer ses amis.

Ce lien de l'amitié, cette solidarité de la camaraderie est une des forces du régime parlementaire, qui associe les affinités. Seulement, ce qui en fait la faiblesse, c'est son morcellement en intrigues, en cabales, en rivalités jalouses.

L'impartialité est sans aucun doute le devoir d'un gouvernement juste et franc. Mais l'impartialité qui consisterait à ne pas oser, vis-à-vis de ses amis, les rechercher, les remercier de leur affection, leur donner des témoignages d'estime et de préférence, serait une injustice et une ingratitude.

Arborons donc haut et ferme ce drapeau de l'Empire, symbole de tous les sentiments généreux et patriotiques, ce drapeau qui groupe autour de lui la

France tout entière, mais en même temps les chefs de légions, les soldats résolus. La haine des partis se réveille et cherche à s'emparer de tous les défilés, de toutes les issues; que tous ces partis trouvent en face d'eux la nation unie, préparée, déterminée, pourvue de ses chefs! Que le gouvernement n'hésite pas non plus à consacrer sa confiance en ses vrais amis. Ce n'est pas en les perdant dans la foule, ce n'est pas en faisant semblant de ne pas les connaître, ce n'est pas en les traitant comme des indifférents ou des étrangers, qu'il ferait de l'impartialité, qu'il ferait de la justice. Voyez l'Opposition; voyez comme elle sait soutenir, échauffer le zèle de ses troupes, les enrégimenter, les disposer à la lutte!

La foi politique a ses lois [1].

LA PETITE SESSION DE 1869.

§ 1er.

Tous en France, aujourd'hui, nous devons avoir et nous avons en effet l'amour de la liberté.

Si l'opposition en revendique pour elle le monopole, c'est par suite d'un anachronisme exploité par elle.

Autrefois, sous l'ancien régime, il y avait des nobles, des roturiers, des bourgeois, des parvenus, des classes diverses, divisées par des principes, des habitudes, des distinctions dans l'organisation sociale,

[1] *Patrie*, 19 janvier 1869.

de telle façon que la vie moderne a créé un antagonisme profond, puis une rénovation politique dont les philosophes, les écrivains, les hommes d'opposition, les esprits indépendants, ont eu longtemps, c'est vrai, l'initiative et l'honneur.

Mais maintenant il n'y a plus ces dissidences de castes, ces divergences de races : gouvernements et citoyens, nous avons tous la même origine de 1789, acceptée, proclamée avec loyauté, avec conviction.

Nous aimons tous la liberté.

Mais nous n'avons pas tous la même manière de la comprendre et de la pratiquer.

Là est la difficulté, l'obstacle. Là est la pierre d'achoppement. Si encore chacun était sincère, loyal, consciencieux, sous l'inspiration du vrai patriotisme, l'espérance de l'accord serait possible.

Mais c'est qu'il y a au fond des divergences un élément permanent de dissolution, d'inconciliabilité : c'est l'inconciliabilité des intérêts contraires. Tous s'agitent sous l'apparence et sous le masque de la liberté. Aucun dans l'opposition n'en prend sérieusement souci.

Sans parler des partis, de leur nature irréconciliables, impitoyables, implacables, cherchons seulement dans le régime plus ou moins parlementaire, qui semble remis en lumière depuis peu de temps, l'explication du chaos politique qui frappe aujourd'hui tous les yeux.

L'Empereur, plus libéral que personne dans son Empire, persiste, après les élections, dans ce libéralisme dont il a déjà donné tant de gages.

Il pouvait, et, selon nous, il aurait dû conserver soigneusement intact ce dépôt du suffrage universel, à peine sorti tout ardent du foyer électoral : refroidi, calmé, après six mois d'un repos régulier, salutaire, il aurait offert un sujet précieux, un texte lumineux et calme aux méditations sages, aux modifications utiles et réfléchies.

C'était, au lendemain des élections, notre avis. Pas de petite session ; ajournement à six mois pour la vérification des pouvoirs. Et tout ainsi allait paisiblement, régulièrement, constitutionnellement.

Au lieu de cela, qu'est-il arrivé ? Convocation du Corps législatif pour l'examen des élections. Tout le mal vient de là. A l'issue de la lutte, il était facile de prévoir l'ardeur des combattants, tout couverts encore de la poussière électorale. Et, en effet, c'est à qui se jetterait dans l'arène à peine ouverte pour y pousser ses clameurs, y proclamer ses haines, ses colères, ses rancunes, ses prétentions, ses exigences, prélude, inauguration déplorable d'un parlementarisme qui a trop longtemps pesé sur la France [1].

§ 2.

La petite session est, dans son exiguïté, un spécimen curieux des désordres, des orages même que renferme en son sein, comme dans les outres d'Éole, le parlementarisme même encore informe. *Maxima miranda in minimis.*

La petite session avait pour mission principale, exclusive, aux yeux du gouvernement comme aux yeux

[1] *Pays*, 26 juillet 1869.

de tous les hommes sages, semble-t-il, de vérifier les élections et de constituer la Chambre. Rien de plus. Cela paraissait normal et accepté sans contradiction.

Eh bien, qu'est-il arrivé?

Le gouvernement ouvre la session par la déclaration formelle qu'après le mouvement électoral et après la vérification des pouvoirs de la Chambre, il étudiera l'extension des libertés conformes aux aspirations du suffrage universel, et s'engage spontanément à y faire droit. Soudain, le parlement nouvellement élu, en apparence indifférent aux libertés publiques, semble n'apercevoir dans le mouvement électoral que les libertés parlementaires, et ne s'occupe que d'elles.

Au lieu d'agir régulièrement, légalement, constitutionnellement, en se constituant, et en attendant, pour la session suivante, les effets d'engagements qui certes de la part du gouvernement ne pouvaient être soupçonnés d'arrière-pensées, puisque l'initiative prise par lui à plusieurs reprises consacre, assez visiblement pour tous, ses tendances libérales, voilà que le Corps législatif se divise et se subdivise en fractions agitées, menaçantes, en dehors même des voies constitutionnelles!

Pourquoi cela? Pour réclamer quelques libertés nouvelles? Pour s'occuper du pays qui vient de l'envoyer au palais Bourbon? Non, pour s'occuper de lui-même, de ses prérogatives, de ses immunités, de son admissibilité aux fonctions publiques, aux honneurs ministériels. Soudain s'engage une course au clocher, une course aux portefeuilles. Les minorités en semblent les plus avides.

Reprenant la piste parlementaire avec l'ardeur traditionnelle des anciennes coteries, les voilà reparues avec toutes leurs passions, leurs exigences, leurs prétentions ambitieuses, se partageant le pouvoir, se distribuant les rôles, l'un au centre gauche, l'autre au centre droit, au tiers parti; distribution, partage intéressant vivement les amours-propres, les ambitions parlementaires des élus, fort peu le bien-être politique et social des électeurs, des citoyens.

Ainsi en a-t-il toujours été dans l'histoire : nos anciens parlements, sous l'ancien régime, n'ont-ils pas, de tous temps, couvert du masque de l'intérêt public leurs usurpations, leurs convoitises?

Cours de judicature, n'ont-ils pas envahi, dépouillé, dominé le pouvoir exécutif?

Pourquoi donc aujourd'hui toutes ces clameurs? Sous cet ancien régime qu'a détruit la révolution de 1789 il se comprenait que l'opinion publique fût en défiance des sentiments politiques du gouvernement. Mais aujourd'hui quelle urgence y avait-il à ces interpellations mutines, à ces suspicions illégitimes? Pourquoi ces convulsions soudaines? Pourquoi ce trouble, cette confusion, ces passions de l'opposition, du tiers parti, du centre gauche ou du centre droit, de la majorité elle-même?

L'esprit de corps, ce dangereux conseiller, a toujours, en France, bien mal inspiré les assemblées qui se sont animées de son souffle. Elles se laissent trop facilement entraîner sur cette pente des envahissements de pouvoirs, ne s'apercevant pas que ces dépouilles opimes sont autant de captures sur le pouvoir

exécutif. Triste antagonisme dont notre histoire parlementaire est toute pleine et assombrie, car de cet antagonisme naissent la confusion des pouvoirs publics, la paralysie et l'inertie de la monarchie, l'impuissance et l'immobilité de la société tout entière.

Tel a toujours été pourtant l'effet de cette lutte terrible entre le principe d'autorité et le principe de liberté.

Tout semblait aujourd'hui en présager la fin : la presque unanimité du suffrage universel, formant comme le sacre national d'une dynastie populaire, semblait devoir nous préserver à l'avenir de ces guerres intestines dont les assemblées ne sont que les instruments trop habituels; le libéralisme du gouvernement impérial semblait à l'abri de toute suspicion et ne pouvait conséquemment laisser place à aucune incertitude dans les esprits même les plus libéraux et les plus ombrageux.

Mais c'était compter sans les manœuvres hostiles; et, dès les premières séances parlementaires, vous voyez les divisions renaître et les prétentions se multiplier. Vous entendez le tiers parti, désappointé, s'écrier en se séparant, avec une sorte de parodie du fameux serment dans la salle du Jeu de paume : qu'il n'abandonne aucun de ses principes, et les retrouvera intacts au retour!

Protestation bien vaine, réserves étranges et quelque peu blessantes, il en faut convenir, dans la bouche de prétendus amis, vis-à-vis d'un gouvernement qui a déjà spontanément donné cent fois plus de satisfactions aux libertés publiques qu'aucun de ces vaillants

champions des libertés, des franchises et des priviléges parlementaires[1].

A L'ADRESSE DES PARISIENS.

Monsieur[2],

En vous remerciant de l'appréciation que vous avez bien voulu faire de ma dernière brochure, *le Principe d'autorité et le Parlementarisme,* je suis d'autant plus à l'aise, par suite de votre adhésion même, pour vous demander la permission d'examiner avec vous certains principes, certaines idées qui ont vos sympathies comme les miennes; une idée surtout, celle qui concerne Paris.

Vous dites avec raison que le courant des faits, à l'heure où nous sommes, entraîne les esprits loin des théories spéculatives. Les yeux suivent mal, en effet, une lecture attentive, quand l'oreille distraite écoute les bruits de la rue. Or, la rue a repris aujourd'hui

[1] *Pays,* 10 août 1869.

[2] Le soin que nous avons pris de lire et d'apprécier la dernière brochure de M. Évariste Bavoux sur le régime parlementaire nous vaut une bonne fortune : ce sont les observations suivantes, que nous envoie, à l'adresse des Parisiens, l'honorable conseiller d'État.

M. Évariste Bavoux ne dit que des vérités, et Paris sait les entendre. Le malheur est qu'il sait aussi les oublier. Mais ne pas se fatiguer de les lui dire — c'est peut-être se réserver le grand mérite de donner au Parisien ce qui lui manque — un peu de mémoire.

Il lira dans tous les cas avec intérêt, nous en sommes certain, les deux lettres de M. Évariste Bavoux.

ERNEST DRÉOLLE.

ses murmures et ses menaces. Il faut le reconnaître avec tristesse, Paris, si souvent surnommé l'Athènes moderne, Paris déroge étrangement à sa renommée d'atticisme et de bon goût. Les distractions grossières, les vociférations injurieuses de ses assemblées électorales, publiques et privées, dont l'écho enroué, dont les exhalaisons fétides et malsaines font peur, éloignent les étrangers, inspirent le dégoût à toutes les natures délicates et pures, ont repris possession du pavé. Les orgies, les saturnales révolutionnaires ont, sous les mêmes noms, sous les mêmes masques, rétabli les mêmes bacchanales. Vainement dit-on qu'elles n'agitent que la surface et ne troublent pas au fond la sécurité publique; ce qui est vrai. Mais il n'y en a pas moins, aux yeux de tous, un retour manifeste à cette lutte terrible et satanique entre les deux principes du bien et du mal, entre les deux divinités du paganisme, Oromaze et Arhiman, querelle éternelle de l'humanité aux prises avec l'enfer!

Ce qu'on ne pourra jamais comprendre, c'est qu'aujourd'hui, en pleine paix, en plein exercice du suffrage universel, sous l'empire du droit électoral le plus étendu, le plus illimité qu'aucun peuple ait jamais connu; qu'en présence du gouvernement, du souverain le plus libéral que jamais ait eu la France, surgissent de semblables tourmentes à celles dont nous sommes les témoins!

Qu'autrefois le mouvement libéral, venant se heurter contre un gouvernement immobile et résistant, fît de violents efforts pour le battre en brèche et le submerger, cela se comprenait sans peine. C'était l'image de la ma-

rée montante, qui, rencontrant un barrage opposé à son cours, le heurte de sa vague furieuse et le couvre de son écume. Mais s'exaspérer et s'insurger contre un monarque élu par la nation, qui, déposant volontairement l'armure dont on l'avait couvert, ouvre l'arène des débats et descend lui-même dans le champ clos parlementaire, qu'il pouvait et qu'il aurait dû peut-être tenir fermé; qu'il ouvre la porte aux libertés captives; qu'il prenne seul et de son propre gré l'initiative de ce libéralisme spontané, et en soit remercié par ces fureurs pseudonymes d'une démagogie en délire, voilà le signe d'une démence intraitable, d'une insanité politique dont Paris prend malheureusement la charge et la responsabilité!

Que les plus exigeants, par des prétentions assez inopportunes, aient encore trouvé les concessions du gouvernement insuffisantes et aient réclamé davantage, c'était assez intempestif. Mais enfin, produites avec modération, ces *revendications* auraient pu se comprendre.

Ce qui est incompréhensible, inadmissible, c'est l'accent de fureur qui éclate dans certaines régions.

De tout temps, la reine des cités modernes, dans ses caprices de grande dame, comme pour attester l'indépendance de son esprit, s'est donné le luxe et la fantaisie de l'opposition électorale; de tout temps, elle a porté ses choix sur des noms illustres, parmi lesquels quelques-uns plus modestes, le mien par exemple, signalé alors par quelque éclat éphémère, par la fleur de la jeunesse, par la juvénile popularité des Écoles, prenant à leur compte la défense de mon père, leur

professeur, arraché à sa chaire par les persécutions jalouses d'un pouvoir ombrageux. Nous avons tous vu ces jours d'épreuve pour la liberté. Mais aujourd'hui qu'elle est établie par un gouvernement plus libéral qu'aucun de ses adversaires, aujourd'hui que l'indépendance du suffrage universel s'exerce au milieu de l'inexécution même des lois édictées pour en réprimer les excès, qui ne sont même pas réprimés au milieu du chômage même de la justice pénale; pourquoi ces clameurs? Pourquoi ces convulsions désordonnées, *insermentées?* Que prouvent-elles, si ce n'est le désordre moral et mental de certains cerveaux fêlés, si ce n'est l'école buissonnière proclamée par certains gamins de Paris qui abusent de la patience de chefs trop tolérants peut-être? Mais il faut que toutes ces folies cessent, enfin, de tenir en échec le repos public. Ces défis au bon sens, à la raison, aux lois, ne peuvent s'acclimater dans la capitale de la civilisation, dans cette ville que le comte Grey, au Parlement anglais, appelait le *cerveau du monde*.

« Parrhasius, dans la Grèce de Périclès, obéissant
» à son génie, composa, entre autres chefs-d'œuvre, un
» tableau allégorique représentant le peuple d'Athènes,
» peuple violent, injuste, doux, compatissant, glo-
» rieux, rampant, fier et timide [1]. »

S'il est vrai que l'Athènes moderne ait les traits que lui prête un peintre justement renommé, M. Henri Martin [2]; s'il est vrai que « Molière résume en lui et

[1] Barthélemy, *Voyage d'Anacharsis*, tome II, page 234.

[2] Henri Martin, *Histoire de France*, tome XV, page 34. — *Louis XIV enfant*, Henri Martin, tome XIV, page 267.

» porte jusqu'au sublime les qualités de cet esprit
» parisien, qui n'est lui-même que le résumé et comme
» l'essence de l'esprit français », il est temps que cesse ce carnaval qui réveille trop bruyamment les souvenirs de la Fronde, cette triste époque de gaminerie historique!

Tout ce qui rappelait à Louis XIV quelque faiblesse dans le gouvernement révoltait son âme altière : c'est ainsi que le séjour de Paris lui était devenu désagréable, en mémoire du temps où il avait été contraint d'en sortir par les troubles de la Fronde... De là sa prédilection pour Versailles, combattue par Colbert [1].

Louis XIV, âgé de douze ans à peine, et sa mère, Anne d'Autriche, prisonniers au Palais-Royal, pour prix de leur confiance, sont une nuit envahis par le peuple, qui, craignant une évasion, veut voir le Roi. La Reine montre à ces furieux le lit du jeune prince. L'aspect de ce bel enfant endormi les toucha et les calma. Ils se retirèrent.

Paris ne peut pas prolonger davantage son vacarme interlope : c'est de la contrebande internationale. Supposez en Europe une autre ville se permettant ces insurrections intermittentes contre la sécurité européenne, et vous verrez l'Europe entière s'impatientant, se cotisant contre ce trouble-fête.

Chacun rend justice assurément à cette cité reine, véritable sirène de la civilisation. Tous, nous dirons avec Montaigne : « Je ne veux pas oublier ceci que
» je ne me mutine jamais tant contre la France que je

[1] Velly, *Histoire de France*, tome X, page 451.

» ne regarde Paris de bon œil. Elle a mon cœur dès » mon enfance, et m'en est advenu comme des choses » excellentes. Plus j'ai vu, depuis, d'autres villes » belles, plus la beauté de celle-ci peust et gagne sur » mon affection. Je l'aime pour elle-même, et plus en » son estre seul que chargée de pourpre étrangère ; je » l'aime tendrement jusques à ses verrues et à ses » taches. Je ne suis Français que par cette grande » cité, grande en peuples, grande en félicité de son » assiette, la gloire de la France, et l'un des plus » grands ornements du monde! Dieu en chasse loing » nos divisions, et que je la trouve défendue de » toute violence, *le pire des partis sera celuy qui la* » *mettra en discorde, et je ne crains pour elle qu'elle-* » *même.* »

Admirable éloge qui tourne en un sage sermon, semblable au jugement supérieur porté par le génie à toutes les périodes de notre histoire. Aussi, après Montaigne, voici l'Empereur Napoléon Ier disant au comte de Chabrol de Volvic, préfet de la Seine: « Re- » gardez cette carte de l'Europe : Paris est si bien » situé qu'il doit en être la capitale. Aussi, ces hautes » destinées obligent les magistrats qui ont mission de » les préparer. Faites-moi de Paris la reine des beaux- » arts, du luxe et de la richesse! Dépensez, dépensez : » ce sont des avances que vous ferez; l'étranger rem- » boursera. Travaillez, non pour une ville, mais pour » le monde!... [1]. »

Conseils judicieux, grandioses, dont le génie national devrait comprendre la portée, et dont Napoléon III

[1] Archives municipales, carton 22.

semble avoir, avec raison, remis le soin et la réalisation à un des plus éminents successeurs de M. le comte de Chabrol, préfet de la Seine.

Oui, comme dit Sismondi, « la libéralité de Philippe-» Auguste et de son père ont fait de Paris une seconde » Athènes [1] ».

Oui, comme le dit Voltaire, « l'extrême facilité in-» troduite dans le commerce du monde, l'affabilité, » la simplicité, la culture de l'esprit ont fait de Paris » une ville qui, pour la douceur de la vie, l'emporte » probablement de beaucoup sur Rome et sur Athènes, » dans le temps de leur splendeur [2] ».

Mais il ne faut pour elle ni sa transformation en une Babylone de débauches, ni sa déchéance en une sentine démagogique. Cette reine des cités s'est vue aux mains des tricoteuses, et sans en être là, Dieu merci, elle doit en répudier jusqu'aux honteux souvenirs.

Frivole, légère, elle a été peinte avec esprit par une phrase poétique, souvent citée par nous, de M. Mauguin, qui la caractérisait ainsi : « On dirait qu'un » flot du Léthé passe sur elle, effaçant chaque matin » les traces de la veille. »

« Avez-vous, disait de son côté Voltaire, la faiblesse » de regretter Paris ? Ne méprissez-vous pas la frivolité » qui est l'âme de cette grande ville [3] ?

» Les Parisiens passent leur temps à élever des sta-» tues et à les briser. Ils se divertissent à siffler et à » battre des mains, et avec bien moins d'esprit que

[1] Sismondi, tome VI, page 309.
[2] Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, tome II, page 219.
[3] Voltaire, Lettre à M. de Formont, 1758.

» les Athéniens, ils en ont tous les défauts et sont » encore plus excessifs. Je m'affermis tous les jours » dans l'opinion qu'il ne faut pas perdre un demi- » quart d'heure de sommeil pour leur plaire.

» La bonne compagnie de Paris est fort agréable, » mais elle ne sert précisément à rien. Elle soupe, elle » dit des bons mots, et pendant ce temps-là, les éner- » gumènes excitent la canaille, canaille composée à » Paris d'environ 400,000 âmes ou soi-disant telles [1]. »

Si Parrhasius a fait, comme chef-d'œuvre, le portrait d'Athènes, Voltaire n'a-t-il pas esquissé le portrait de Paris [2] ?

LES PARISIENS.

Monsieur,

Puisque vous avez bien voulu ouvrir vos colonnes à la lettre que j'ai pris la liberté de vous adresser sur le caractère et la physionomie de cette grande ville qui s'appelle Paris, permettez-moi de compléter par quelques observations celles que déjà vous avez accueillies. Né à Paris, j'aime naturellement ma ville natale, et pourtant je serais, je l'avoue, tenté de regretter le hasard qui m'y a fait naître. Paris est une ville enchanteresse, mais cosmopolite. Elle plaît, elle séduit, mais elle n'inspire pas ce sentiment doux et tendre qu'éprouve chacun à la vue du clocher de son village natal; car plus le clocher est rural, champêtre,

[1] Voltaire, Lettre à M. d'Argental, 1768.
[2] *Le Public,* 24 novembre 1869.

modeste, plus le charme du lien qui vous y attache sera intime et saisissant. Paris n'a pas droit à cet attendrissement, parce que la multiplicité de ses enfants en refroidit la tendresse, sans que la multiplicité de ses habitants altère leur sympathie et leur admiration pour la vaste métropole.

Paris est, comme le dit M. Henri Martin, « le centre illustre de l'intelligence européenne[1]. » C'est un foyer lumineux qui éclaire le monde ; mais il n'est à personne individuellement ; il appartient à l'univers.

Une remarque assez curieuse, qui cependant, semble-t-il, n'a jamais été faite, c'est qu'à Paris seulement on travaille bien. Malgré les distractions et les entraînements du monde et des affaires, malgré les obligations et les devoirs impérieux de cette vie brûlante qui dévore les heures, les jours, les mois avec une rapidité foudroyante, à Paris seulement vit et respire ce génie producteur qui inspire les grands ouvriers et crée les grandes œuvres. Parfois elles réclament le repos et le silence par un éloignement momentané, pour leur exécution et leur achèvement ; mais à la condition du retour au milieu de ce centre intellectuel qui anime et échauffe l'esprit créateur. L'isolement de la province, si favorable en apparence à la méditation, endort l'imagination et l'appauvrit par la pénurie des matériaux et la monotonie d'une existence uniforme. Aussi enrichit-il peu la nomenclature intellectuelle.

[1] Henri Martin, *Histoire de France*, tome III, pages 125, 130 et 210 ; tome V, page 154.

Puis, Paris a un autre privilége, c'est l'estampille qu'il est appelé à apposer sur toutes les renommées : aucune ne peut s'affranchir de ce brevet qui seul peut donner la gloire ou la célébrité. Monopole tacitement reconnu par toutes les nations au bon goût, au tact judicieux et fin de l'esprit français et surtout parisien.

Les femmes particulièrement y brillent par cette élégance coquette, par cette grâce inimitable, qui font leurs succès dans les salons et leur empire dans la vie intime et douce de la famille.

Tels sont, selon nous, les traits généraux de cette physionomie parisienne si piquante et si variée dans ses détails; de ce vaste « laboratoire où, selon l'ex- » pression d'un grand historien, M. Henri Martin [1], » viennent mûrir et prendre forme toutes les inspira- » tions de la pensée humaine ».

Beauté originale et insaisissable, qui se joue de ses adorateurs, les subjugue et les dépite en leur échappant par ses coquetteries fantasques; c'est ainsi que J. J. Rousseau [2] tour à tour l'adore et la maudit : « L'amitié, l'amour, la vertu règnent-ils à Paris plus » qu'ailleurs? Non sans doute; mais il y règne ce sens » exquis qui transporte le cœur à leur image, et qui » nous fait chérir dans les autres les sentiments purs, » tendres, honnêtes que nous n'avons plus. La cor- » ruption est désormais partout la même : il n'existe » plus ni mœurs ni vertu en Europe; mais s'il existe » encore quelque amour pour elles, c'est à Paris qu'on » doit le chercher. » Ailleurs, le philosophe misan-

[1] Henri Martin, *Histoire de France*, tome IX, page 299.
[2] J. J. Rousseau, *Confessions*, page 418.

thrope s'écrie : « Adieu, Paris, ville célèbre, ville de » bruit, de fumée et de boue, où les femmes ne croient » plus à l'honneur ni les hommes à la vertu. Adieu, » Paris : nous cherchons l'amour, le bonheur, l'inno- » cence : nous ne serons jamais assez loin de toi [1]. »

L'histoire d'ailleurs donne à Paris de vieux parchemins, un vieil acte de naissance : « C'est Julien qui » agrandit et orna Paris, où il fixa sa résidence d'hi- » ver, en 360. Jusqu'alors Paris n'avait pas été compté » parmi les grandes cités. La ville était presque entière » enfermée dans l'île de la Seine où se trouve aujour- » d'hui sa cathédrale. Julien le premier éleva quelques » édifices publics sur la rive méridionale du fleuve, et » c'est à dater de sa résidence dans les Gaules que Pa- » ris a pu prétendre au rang de capitale. J'avais, dit-il, » mes quartiers d'hiver dans ma chère Lutèce, car c'est » ainsi que les Celtes appellent la petite ville de Paris. » Elle est bâtie dans une île peu considérable que le » fleuve baigne de toutes parts; des ponts-levis sur » l'un et l'autre bras y conduisent. Il est bien rare » que ce fleuve croisse ou diminue; tel on le voit en » hiver, tel on le voit encore en été; mais il fournit à » la boisson des habitants une eau très-agréable et » qui paraît toujours pure. Enfermés dans une île, » c'est aux eaux du fleuve qu'ils sont nécessairement » réduits [2].

» Les Carlovingiens n'avaient pas pour Paris la pré- » dilection qu'avaient montrée les Mérovingiens [3];

[1] J. J. Rousseau, *Emile,* livre IV, p. 207.

[2] *Histoire des Français,* Sismondi, page 31.

[3] *Histoire des Français,* Sismondi, tome II, page 251.

» cette ville, abandonnée par les rois, cessait d'être
» considérée comme une capitale, car la justice, les
» conseils et tout le gouvernement suivaient le mo-
» narque... Charles montrait surtout une préférence
» marquée pour les pays où l'on parlait la langue alle-
» mande. Paris, qui avait conservé sous Charlemagne
» l'usage du latin, ou plutôt du dialecte qui s'était
» formé par corruption des débris de cette belle lan-
» gue, et que l'on commençait à nommer roman, pa-
» raissait aux Francs montrer dans ce dialecte même
» des preuves de sa servitude : ils ne se croyaient chez
» eux qu'en Alsace, en Austrasie, *sur tous les bords du*
» *Rhin*, et dans les provinces d'où sortaient leurs
» soldats. »

Dans le seizième siècle, Rabelais, avec sa verve railleuse, nous donnait cette amusante boutade : « Le
» peuple de Paris est tant sot, tant badault et tant
» inepte de nature, que ung batteleur, un porteur de
» roguatons, un mulet avecques ses cymbales, ung
» vielleux au myllieu dung carrefour assemblera plus
» de gens que ne feroyt un bon prescheur euangé-
» lique[1]. »

Sa population sous la Régence était arrivée au chiffre de 1,400,000 habitants[2]. Et cette ville de Gargantua, à propos de Rabelais, en est venue aujourd'hui à des proportions colossales; les chiffres de la consommation quotidienne sont, dit-on, ceux-ci : les abattoirs comptent sous l'assommoir 300 bœufs,

[1] Rabelais, *Gargantua*, chapitre XVII, page 61.
[2] Histoire de Lemontey, tome II, page 206.

350 porcs, 1,500 moutons, 500 génisses vendues comme viande de bœuf.

Par an, environ 25 millions dépensés en volaille ou gibier; 18 millions pour les huîtres et la marée; 15 millions pour les œufs; 5 millions pour fromages. 500,000 kilogrammes de raisin par saison, plus 900,000 kilogrammes de chasselas, en outre du raisin de vigne, chasselas d'élite, enfermé, pour la plus grande partie, dans plus de 400,000 paniers de Thomery, Fontainebleau, sur le quai du Mail[1].

Henri III, contemplant la capitale du haut de Saint-Cloud, disait : « Paris, tête trop grosse pour le corps, » tu as besoin d'une saignée pour te guérir[2]. » « *Capo » troppo grosso;* que dirait-il aujourd'hui que cette » capitale est le vampire du royaume[3] ? »

Ces développements de Paris et sur Paris offrent quelque intérêt peut-être à une époque où cette immense ville fait tant parler d'elle. Hélas! c'est une triste préoccupation qu'éveille aujourd'hui au point de vue politique cette cité princière des arts et de la civilisation. Que fait-elle ? que veut-elle ? où va-t-elle ? Se dépouille-t-elle de ses riches atours, de sa couronne monarchique, pour arborer au mât d'artimon la voile républicaine ?

Que sa suprématie soit éclatante en France et en Europe, personne ne veut le nier. Mais en politique la suprématie emporte-t-elle la dictature, et la capitale du suffrage universel a-t-elle la pensée d'imposer

[1] Journal *le National* du 3 septembre 1869.
[2] Chateaubriand, *Etudes historiques,* tome II, page 296.
[3] *Mémoires de Duclos,* tome X, page 9.

sa volonté, ses caprices à la France entière? Cette volonté, ces fantaisies d'ailleurs ne sont-elles pas mobiles, insaisissables? Depuis les scandales de la Fronde, serons-nous éternellement renfermés dans ce cercle vicieux des insurrections parisiennes, et la France sera-t-elle éternellement condamnée à saluer, dans un Beaufort quelconque, le roi des Halles?

La populace, ou, selon une expression célèbre, la vile multitude, ira-t-elle périodiquement chercher son idole parmi les condamnés de justice ou les pêcheurs... napolitains? La folie de Masaniello ne semble-t-elle pas présager celle que Montesquieu, un siècle après, imputait à certains esprits faux, à certains excès de la grande ville[1]?

« Il y a ici une maison où l'on met les fous : on » croirait d'abord qu'elle est la plus grande de la ville; » non, non : le remède est bien petit pour le mal. » Sans doute que les Français extrêmement décriés » chez leurs voisins, enferment quelques fous dans » une maison pour persuader que ceux qui sont dehors » ne le sont pas[2]. »

ÉMEUTES DES BOULEVARDS.

L'initiative qu'ont prise récemment les Parisiens, en s'opposant d'eux-mêmes aux bruyantes manifestations de la rue, et en poursuivant avec une fermeté enthousiaste les briseurs de vitres et les destructeurs

[1] Montesquieu, *Lettres persanes*, lettre 78.
[2] *Le Public*, 26 novembre 1869.

de la propriété, a été inspirée par un très-juste et très-légitime sentiment de défense, et l'autorité n'a pu que se féliciter de rencontrer ainsi ces auxiliaires improvisés et inattendus.

Mais tout en approuvant cette initiative privée *pro domo sua,* nous croyons nécessaire de faire certaines réserves, commandées, à nos yeux, par la loi suprême de l'ordre social.

S'il est naturel que chacun combatte *pro aris et focis*, et repousse l'agresseur qui menace son foyer, il n'est pas moins vrai en général que la société n'est formée que sous cette condition première de protéger elle-même les associés contre toute agression quelle qu'elle soit. Le premier article de tout pacte social, c'est la certitude pour chacun d'être protégé dans sa vie, dans sa propriété, dans son honneur, dans son repos, par le pouvoir collectif qui s'appelle la société. C'est tellement incontestable, que dans l'innombrable recueil de nos lois il en est une qui rend la communauté responsable, vis-à-vis de ses membres, du dégât, de la dévastation des propriétés privées qu'elle n'a pas su protéger contre l'envahissement de l'émeute.

En effet le contrat social est ainsi formé, expressément ou tacitement, que chaque habitant se cotise pour l'organisation générale, payant ses contributions, ses charges de ville, d'octroi, pour que la commune à son tour, et en échange de ces sacrifices individuels, assure à chacun sa tranquillité, son travail, sa liberté. Chacun se trouve, dès lors, dispensé de se défendre, mais aussi, par une déduction naturelle, privé du droit de se faire justice. L'ordre régulier le veut ainsi.

Comment en pourrait-il être autrement? Quel désordre ne résulterait-il pas de la faculté pour chacun de frapper l'un, l'autre, souvent au gré de ses passions, de ses vengeances! Ne serait-ce pas l'état primitif, l'état sauvage?

Ce n'est donc pas si naïvement qu'on pourrait le croire que des Parisiens demandaient, ces jours-ci, à l'autorité, la faculté de s'armer de bâtons, pour en frapper les émeutiers.

L'initiative individuelle a souvent besoin, en France, d'être stimulée pour la création d'œuvres industrielles, commerciales, cela est vrai; mais si cette initiative est désirable dans l'expansion économique, elle cesse de l'être dans l'application de la répression pénale.

Il reste acquis pour la saine exécution des lois que chacun a le droit et même le devoir, comme en Angleterre, de se faire l'aide de camp de la loi, l'assesseur du constable, en se rangeant sous son commandement, en régularisant ainsi son intervention momentanée; mais, de son autorité privée, personne n'a le droit d'arrêter ou de frapper un autre citoyen.

L'ordre social est à ce prix.

Voilà les principes que nous tenions à dégager, à constater en présence de ces affirmations singulières, ces singulières ironies sur la pusillanimité des citoyens qui, disait-on, avaient cru devoir solliciter du préfet l'autorisation de se défendre contre les désordres de la rue. On en concluait que nous sommes une nation de brebis toujours condamnées à marcher sous la houlette du berger, sous la dent de ses chiens. Non, il n'en est pas ainsi. Et c'est pour réhabiliter la vérité

sociale et politique que nous croyons devoir rappeler ces principes élémentaires.

Qu'aujourd'hui, et sous l'impression d'une échauffourée de gamins, de vauriens sans idées, sans prétexte même apparent, sous l'empire de cette conviction que le gouvernement de l'Empereur, fort de son droit, de sa raison, de sa longanimité, voulait, même au prix d'une prolongation regrettable de cette agitation de *vitriers*, éviter la répression armée, l'effusion du sang; qu'aujourd'hui donc le sentiment conservateur ait fait explosion et se soit traduit par une intervention personnelle des commerçants, résolus à repousser les émeutiers, rien de mieux assurément. Personne ne souhaite plus vivement que nous, dans l'intérêt même du développement de nos libertés, cet élan généreux du parti conservateur, trop souvent endormi et insouciant dans notre pays. Mais à ces limites s'arrêtent nos vœux. Et nous ne voudrions pas qu'à l'aide d'une confusion fâcheuse on pût croire désormais que c'est à la population et non pas au gouvernement qu'appartient, en tout ou en partie, le droit de répression.

Il serait trop faux en théorie et trop périlleux en pratique que ce premier droit, ce premier devoir de tout gouvernement fût mis en question ou affaibli entre ses mains par un paradoxe ou de fausses louanges.

Supposez, par exemple, une question politique, discutée dans les sphères constitutionnelles et portée en écho dans les régions populaires, le pouvoir temporel du Pape, ou telle autre, qui agitera la rue et fera des attroupements. Croyez-vous que le gouvernement

doive alors attendre du concours de la population la répression de l'émeute? Non, assurément; jamais.

L'ordre d'abord. D'abord la tranquillité de la rue.

Et pour l'assurer, il faut le concours moral, l'adhésion empressée de tous aux mesures de répression soudaine, énergique, dont le gouvernement seul, sous sa responsabilité, a le dépôt régulier et légal[1].

DES CONDITIONS DE GOUVERNEMENT EN FRANCE.

Danton, arrêté avec Camille Desmoulins, Hérault de Séchelles, disait, à la Conciergerie : « Il vaudrait mieux être un pauvre pêcheur que de gouverner les hommes[2]. » Sans doute un semblable soupir s'est plus d'une fois échappé des tristes cachots de cette époque, où gémissaient tant de nobles captifs, victimes d'un seul crime : la dissidence d'opinion avec l'opinion triomphante; sans doute un semblable accès de découragement était bien naturellement daté de la Conciergerie. Même sans porter jusque-là la misanthropie politique, on peut reconnaître que le gouvernement des hommes, comme toutes les grandes épreuves de ce monde, porte avec soi des soucis, des craintes, des tourments, des mécomptes et des chagrins. Mais il en est de ces anxiétés comme de celles de la maternité : elles traversent avec sérénité toutes les souffrances pour accomplir leur sainte mission. L'amour

[1] *Patrie,* 23 juin 1869.
[2] *Histoire de la Révolution française*, Thiers, tome VI, page 201.

de la patrie survivra toujours dans les cœurs généreux à toutes les crises qu'il aura à traverser.

La première loi du patriotisme, c'est l'étude des besoins du pays. J. J. Rousseau avait raison de dire : « Il n'y a point de principes abstraits dans la politique. C'est une science de combinaisons, d'applications et d'exceptions selon les lieux, les temps et les circonstances [1]. » Le meilleur gouvernement est celui qui répond le plus fidèlement à ces convenances de lieux, de circonstances, de temps.

Tels sont l'aliment et le but de la vie politique. Là est son intérêt, sa préoccupation, son labeur. Il n'y a pas assurément de question plus saisissante, plus élevée, que celle du bonheur de ses semblables. A certaines époques, c'est l'œuvre de tous; à certaines époques, c'est l'œuvre d'un seul. Quand la tranquillité règne, une nation comme la nôtre aime à intervenir dans l'administration de ses propres affaires. Quand l'orage gronde, quand la tempête a éclaté, l'instinct public confère à un chef unique le commandement suprême.

C'est ainsi que chaque époque a son caractère et ses nécessités. Soyons citoyens de notre siècle et vivons avec lui. Le courant irrésistible de l'opinion publique, dans tous les pays, sous toutes les formes de gouvernement, entraîne les masses et façonne les mœurs. Aucune force humaine ne peut lui résister : il annule toutes les résistances, il absorbe toutes les individualités : celles-là seules surnagent et s'élèvent

[1] J. J. Rousseau, *Lettre au marquis de Mirabeau.* Voyez Vattel, *Droit des gens, discours préliminaire,* page 43.

qui en règlent la marche et savent en tracer le lit. Ces individualités éclatantes qui surgissent au-dessus de l'humanité en sont comme les dates vivantes, semées çà et là dans l'histoire pour en déterminer les périodes et la dénomination.

Ce qui frappe particulièrement dans la série des faits dont l'ensemble constitue l'histoire, c'est l'apparition successive des hommes qui se produisent inévitablement avec chacun d'eux.

Depuis Pepin d'Héristal et Charles Martel, simples maires du palais, suscités comme les vengeurs de la royauté humiliée sous le sceptre débile des rois fainéants; depuis Hugues Capet, depuis l'abbé Suger, qui par la seule puissance de son talent domina son siècle et monta sur le trône sous le nom de régent; depuis Jeanne d'Arc, Agnès Sorel et Jeanne Hachette, jusqu'à Bayard, Sully, Richelieu, Turenne et Condé, la France, de Charlemagne à Louis XIV, n'a jamais manqué de hautes intelligences, de dévouements généreux au service de ses grandes destinées. Ce n'est pas plus le règne du grand roi que les générations suivantes qui firent défaut à ces impérissables traditions. — C'est qu'en effet, ainsi que le fait observer l'éloquent interprète de la philosophie éclectique en France [1], « le grand homme n'est point une créa-
» ture arbitraire qui puisse être ou n'être pas. Il n'est
» pas seulement un individu, mais il se rapporte à
» une idée générale qui lui communique une puissance
» supérieure... Il n'est grand qu'à cette double condi-
» tion de représenter l'esprit de son peuple et de son

[1] Cousin, Cours de 1828, 10e leçon.

» temps; c'est là son véritable piédestal; c'est du haut
» de l'esprit commun à tous qu'il est grand et com-
» mande à tous... Donnez-moi la série des grands
» hommes connus, et je vous ferai toute l'histoire
» connue du genre humain. Un grand homme, dans
» quelque genre que ce soit, à quelque époque du
» monde, dans quelque peuple qu'il paraisse, vient
» pour représenter une idée, telle idée et non pas telle
» autre; tant que cette idée a de la force et vaut la
» peine d'être représentée, pas avant, pas après. La
» conséquence est qu'un grand homme paraît, quand
» il doit paraître; qu'il disparaît, quand il n'y a plus
» rien à faire; qu'il naît et qu'il meurt à propos.
» Quand il n'y a rien de grand à faire, le grand
» homme est impossible. Qu'est-ce, en effet, qu'un
» grand homme? L'instrument d'une puissance qui
» n'est pas la sienne : car toute puissance individuelle
» est misérable, et nul homme ne se rend à un autre
» homme; il ne se rend qu'au représentant d'une
» puissance générale.

» Tous les grands hommes ont été plus ou moins
» fatalistes : l'erreur est dans la forme, non dans le
» fond de la pensée.

» Ils sentent en effet qu'ils ne sont pas là pour leur
» compte; ils ont la conscience d'une force immense,
» et, ne pouvant s'en faire honneur à eux-mêmes, ils
» la rapportent à une puissance supérieure dont ils ne
» sont que les instruments, et qui se sert d'eux selon
» ses fins. Et non-seulement les grands hommes sont
» un peu fatalistes, ils ont aussi leurs superstitions.
» Tous les individus d'un peuple ont les mêmes idées

» générales, les mêmes intérêts, les mêmes besoins,
» mais sans l'énergie nécessaire pour les réaliser et
» les satisfaire; ils représentent donc leur temps et
» leur peuple, mais d'une manière impuissante, infi-
» dèle, obscure; puis aussitôt que le vrai représen-
» tant se montre, tous reconnaissent en lui distincte-
» ment ce qu'ils n'avaient saisi que confusément en
» eux-mêmes; ils reconnaissent l'esprit de leur temps,
» l'esprit même qui est en eux; ils considèrent le
» grand homme comme leur image véritable : c'est à
» ce titre qu'ils l'adorent et qu'ils le suivent, qu'il est
» leur idole et leur chef; comme au fond ce grand
» homme n'est pas autre chose que ce peuple qui s'est
» fait homme, à cette condition-là le peuple sympa-
» thise avec lui, il a confiance en lui, il a pour lui de
» l'amour et de l'enthousiasme, il se donne à lui. »

La portée de ces observations si profondes et si justes n'échappera à personne; c'est pour cela que, malgré leur étendue, nous nous en sommes permis la citation complète. Nous ne voulons pas faire dire à leur illustre auteur plus qu'il ne voudrait peut-être dire lui-même, et nous ne voudrions pas l'engager, le compromettre peut-être malgré lui, dans le triomphe d'un système qu'il a si éloquemment posé et développé. Mais il est bien permis sans doute de s'emparer d'idées générales, élevées, empreintes de grandeur et de vérité, pour en faire l'application, selon nous, flagrante à tous les yeux.

Oui, nous avons cherché à établir ce fait historique, que la France s'est toujours gouvernée selon son caractère et ses tendances; qu'à travers les dévia-

tions accidentelles de tels ou tels incidents parasites, elle a invariablement marché à l'accomplissement de son organisation et de sa mission nationale. A cette fin, les instruments ne lui ont jamais failli.

Sous ce règne à jamais mémorable auquel nous avons arrêté notre nomenclature, la grande œuvre de la France a-t-elle été en chômage, en grève d'ouvriers? Dans les armées, Turenne, Condé, Luxembourg, Catinat; Créqui, Boufflers, Montesquiou, Vendôme, Villars; — dans la marine, Château-Renaud, Duquesne, Tourville, Duguay-Trouin; — dans les conseils du prince, Colbert, Louvois, Torcy; — dans la chaire, Bossuet, Bourdaloue, Massillon, Fénelon, Fléchier; — dans le premier sénat, pour chefs, Molé et Lamoignon; pour organes, Talon et d'Aguesseau; pour les fortifications, Vauban; pour les canaux, Riquet; pour l'architecture, Perrault et Mansard, si bien secondés par Puget, Girardon, le Poussin, Lesueur, Lebrun, le Nôtre; dans les lettres, Corneille, Racine, Molière, Quinault, la Fontaine, la Bruyère, Boileau : pléiade de génies incomparables qui font la gloire de ce siècle immortel. Est-ce hasard? Sully disait : « C'est au monarque que retourne de droit la plus grande partie de la louange pour bonne administration, car ce ne sont jamais les bons sujets qui manquent aux rois, mais les rois aux bons sujets. » Quoiqu'il ne soit pas possible à tous les souverains, quelque bons qu'ils soient, d'espérer une réunion aussi éclatante d'esprits supérieurs, il est très-vrai que les grands monarques font les grandes choses, et les grandes choses, les grands

hommes. Le dix-huitième siècle, qui a commencé sous Louis XIV et a fini sous Napoléon, en est un solennel témoin et un fécond exemple.

Ainsi en est-il, feuillet par feuillet, de toute notre histoire.

Nous avons grandi sous l'inspiration des grandes pensées. Émancipée par l'intelligence, la France a voulu être libre par ses institutions politiques, elle l'a été. Pour conquérir cette liberté, qui n'était pas suffisante sous l'ancienne monarchie, elle a brisé la monarchie elle-même : c'est ce combat redoutable, c'est ce cataclysme social qui occupe la période finale de ce dix-huitième siècle, dont le commencement et la fin touchent à deux géants; l'un a été le dernier flambeau de cette royauté séculaire, imposante par le prestige de ses traditions immémoriales; l'autre a été la personnification monarchique des principes promulgués par la révolution impérissable dont il était né.

C'est de cette époque que date la régénération politique de la France. Glorieuse à juste titre d'un passé dont elle ne répudie assurément aucune partie, elle n'en a pas moins, en 89, contracté une vie nouvelle dont elle s'étudie depuis lors à régler les conditions. Ballottée par le flot révolutionnaire, elle recherche les lois de son équilibre et veut trouver son aplomb.

Tel est le but des généreux efforts du gouvernement que nous avons aujourd'hui. Issu du principe le plus vital de la Révolution française, celui de la souveraineté nationale; greffé sur le nom le plus magique des temps modernes; appuyé sur la base la plus solide pour le pouvoir, l'unité monarchique, il concilie à

la fois les souvenirs du passé et les exigences du présent.

La France s'est montrée fidèle à elle-même en créant le gouvernement nouveau. Elle a rendu hommage à la tradition monarchique en qui réside tant de puissance, de grandeur et de gloire, à laquelle la rattachent de si antiques habitudes, de si chères affections; et elle recueille en même temps, au profit du pouvoir qui en est fortifié, cette séve démocratique qu'il serait aussi dangereux pour l'ordre social de développer avec excès que de supprimer radicalement. Le gouvernement actuel a pour système d'en diriger le cours et l'essor. Sous l'empire d'une constitution élastique et progressive, il a la légitime prétention de donner au pays la tranquillité, la stabilité, la sécurité, et, sous l'influence de l'expérience et de la raison, une liberté modérée. Il a pour complice dans cette œuvre sainte la France, la France entière qui l'applaudit, l'encourage et le soutient [1].

DE L'EMPIRE DANS SES CONDITIONS ACTUELLES ET FUTURES.

« Le succès n'enfle jamais d'orgueil l'âme de ceux » qui ne voient dans leur élévation nouvelle qu'un » devoir plus grand imposé par le peuple, qu'une » mission plus élevée confiée par la Providence [2]. »

[1] *Pays*, 6 décembre 1852.

[2] Message du prince président au Corps législatif, le 25 novembre 1852.

Ces nobles paroles sont l'expression fidèle des sentiments qui animent le chef de l'État : le sentiment du devoir, le sentiment national, le sentiment religieux. C'est bien là, à nos yeux, la triple base du gouvernement actuel : le devoir, la souveraineté nationale, la religion.

Il a été poussé, soutenu par le sentiment du devoir, le prince qui, seul, au milieu des agitations révolutionnaires de notre pauvre pays, n'a pas perdu un instant de vue le but qu'il s'était proposé, le port qu'il apercevait à l'horizon. Il a été soutenu par le sentiment du devoir dans ces épreuves cruelles que lui ont fait subir l'esprit de parti, l'animosité des factions, les fureurs de l'anarchie.

Il s'est appuyé sur la souveraineté populaire pour triompher de tous ces obstacles, pour fonder un édifice durable.

Et il doit à Dieu une partie de sa force, celui qui a si consciencieusement rendu au culte le respect de tous, aux autels leur sainte majesté, leur pieuse splendeur.

Oui, c'est bien là, si nous ne nous trompons, le triple caractère de l'autorité impériale qui nous régit aujourd'hui.

Telle est son origine ; tel est le gage de sa durée.

Telle est sa consécration dans cette formule qui est comme le résumé de son passé et le pronostic de son avenir : « Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français. »

L'injustice des partis s'est déjà emparée de cette dénomination pourtant si grande tout à la fois et si simple dans sa grandeur. C'est le retour, a-t-on dit, à

ces vieilles traditions de la monarchie dont on nie la valeur séculaire, tout en lui empruntant ses locutions traditionnelles.

Querelle de mots qui, en admettant la bonne foi, naîtrait tout au moins d'un malentendu.

Non, il n'y a ni usurpation d'un titre suranné, ni oubli du prestige royal; il y a, au contraire, conciliation de deux principes, l'un ancien, l'autre moderne. L'Empereur des Français réunit aujourd'hui en lui la puissance monarchique, consacrée par le temps, affermie par les épreuves révolutionnaires, et la puissance nationale, librement, spontanément, mûrement déléguée à un gouvernement émané de sa propre substance, de sa propre volonté! Et, par suite d'un solennel aveu, dont un gouvernement qui a la conscience de sa propre force est seul capable, la déclaration de ce baptême national est inscrite dans la formule même de ses décrets, c'est-à-dire qu'il confesse lui-même la source de son droit, qui est en même temps le certificat de sa légitimité, agenouillée devant Dieu.

Ainsi procède la logique en faveur de ceux qui sont assez sensés pour suivre ses lois et lui emprunter sa force.

Notre conviction profonde est donc que le gouvernement né de trois élections successives et, pour ainsi dire, indivisibles, en décembre 1848, 1851 et novembre 1852, doit le jour et aux habitudes monarchiques de la France et au dogme désormais indestructible de la souveraineté nationale, abrités, sanctionnés, couronnés par la Providence.

Écoutez le chef de l'État rendant publiquement, hautement, franchement, hommage à la Révolution de 89, tout en relevant le sceptre enseveli sous les décombres du vieux trône de nos rois. Voyez-le, au lendemain de cette proclamation répétée d'échos en échos d'un bout à l'autre de la France, portant au chevet des malades, dans l'asile de la souffrance, aux hôpitaux enfin, de là au pied des autels, le tribut d'un pieux recueillement, d'une sensibilité vraie. Tout cela n'est-il pas sincèrement senti, judicieusement moral, profondément touchant?

Je ne sais si un dévouement, qui n'a d'autre mérite que sa constance et sa loyauté, nous aveugle, mais il nous semble que le prince aujourd'hui assis sur le trône n'a pas failli, depuis cinq années, d'un mot, d'un geste, à la mission délicate et grave qui lui était départie. Avec un tact merveilleux, avec une sûreté prodigieuse de coup d'œil et de main, avec une simplicité d'attitude et de langage qui ne s'est jamais démentie, il a résolûment relevé l'autorité affaissée au milieu des ruines. Il lui a donné pour soutiens la nation elle-même et la religion.

Le sentiment public répond-il, oui ou non, à cette courageuse et persévérante entreprise? La raison, les instincts, le bon sens, le cœur du pays, ne sont-ils pas complétement satisfaits? Le fait, ce semble, ne peut être contesté.

Qu'est-ce donc qui peut prêter à la critique?

La liberté, disent les démocrates et les partisans de la monarchie traditionnelle, comme ceux de la monarchie contractuelle, unis dans cette plainte

commune, la liberté est sacrifiée, la liberté est perdue!

Tel est, je crois, le grief, le seul qui s'élève contre le gouvernement actuel. Sans doute il vaudrait la peine de se produire, s'il était fondé. Heureusement il ne l'est pas. La France, qui, quoi qu'on en dise, est moins légère et moins mobile qu'on ne se plaît généralement à le répéter, la France, avec sa perspicacité pénétrante, ne s'y est pas trompée. Elle n'a pas pris le change, elle n'a pas sacrifié les apparences à la réalité.

Elle a compris, sous les étreintes d'une révolution anarchique, que la liberté, sous les prédications de la démagogie, devenait licence. Elle a compris que la liberté, sous la direction d'une royauté de droit divin ou de droit conventionnel, privée du concours national, créait inévitablement la lutte entre deux principes rivaux, nécessairement ennemis.

Le droit divin nie la souveraineté nationale.

La monarchie contractuelle, sortie des pavés de 1830, acceptait la souveraineté nationale, sans avoir jamais osé la consulter. Appuyée d'un pied sur la légitimité du droit divin qui la répudiait, de l'autre, sur la souveraineté nationale dont elle avait peur, elle n'avait qu'un faux point d'appui dans l'un et l'autre principe. Elle était exposée, sans bouclier, aux attaques de l'un et l'autre adversaires. Aussi, malgré des qualités personnelles, dont nos jeunes princes offraient le modèle le plus accompli, la famille d'Orléans disparut et sombra, comme un frêle esquif au milieu des flots, sous le premier souffle révolutionnaire. Elle emporta avec

elle la royauté, mais pour quelques jours seulement. Le pays sut bien voir promptement que la monarchie n'était pas pour cela dévouée au naufrage, et qu'entraînée pour un moment dans la chute de la maison d'Orléans, elle était appelée à surnager et à survivre. C'est ce grand sauvetage du principe monarchique qui vient d'être héroïquement entrepris et glorieusement accompli.

Honneur au prince qui, du haut d'une intelligence supérieure, a dominé les écueils, a recueilli les souvenirs, les sympathies du pays, et d'un bras ferme a planté sur le roc le drapeau national! Ce drapeau flotte aujourd'hui sur le dôme des Tuileries. Fixé sur la demeure des souverains, il ombrage la salle des maréchaux de France, des maréchaux de l'Empire, c'est-à-dire la gloire militaire, protectrice de la paix et de la liberté.

Liberté vraie, parce qu'elle est modérée et subordonnée aux nécessités du moment.

Liberté vraie, parce qu'elle repose sur le principe de la souveraineté nationale, franchement accepté, comme la pierre angulaire du gouvernement actuel.

Liberté vraie, parce que, dégagée des orages qui se forment habituellement au sommet des hautes montagnes, elle habite désormais dans ces hautes régions sous l'abri d'un pouvoir fort, respecté, rayonnant d'éclat et de sérénité.

Ce n'est plus sans doute cette liberté orageuse et violente, gesticulant avec frénésie, vociférant avec rage, hurlant avec fureur; mais c'est cette liberté sage, calme, pacifique, qui consent à quelques sacrifices

momentanés pour assurer le présent et préparer l'avenir. Elle sait que la vraie liberté ne fait ni tapage ni menaces, et que la première condition de son existence, c'est le respect de la tranquillité et des intérêts de chacun. Condition vitale trop oubliée par la démagogie, dont la voix, sous prétexte de liberté, assourdit toutes les oreilles, trouble toutes les têtes, inquiète tous les intérêts, détruit toutes les sources de production. Mirage trompeur, charlatanisme mensonger qui donne en réalité au peuple pour toute liberté la tyrannie bruyante de la foule, l'agonie du corps social.

Qu'y a-t-il d'étonnant qu'au sortir de ces orgies révolutionnaires, notre société se plaise à respirer à l'aise, au grand air? Qu'y a-t-il de surprenant qu'à peine échappée au bruit de ces saturnales, elle aspire au repos; qu'arrachée à la gêne, à la misère, elle goûte avec délices, elle savoure avec charme les douceurs du travail paisible, du bien-être et de la prospérité renaissante?

Voilà la liberté qu'elle veut, et qu'elle a, et qui lui suffit aujourd'hui. A l'avenir le soin d'aviser.

En attendant elle se confie avec joie, avec bonheur, avec reconnaissance à un gouvernement réparateur et tutélaire. N'est-ce rien pour un peuple que le sentiment des services rendus? N'est-ce pas tout ensemble et la dette du passé et la caution de l'avenir?

Le prince, que n'enfle jamais l'orgueil du succès ou de la puissance, n'a-t-il pas dit lui-même, dans sa réponse au Corps législatif et au Sénat, « que plus ce » pouvoir gagne en étendue et en force vitale, plus il » a besoin d'hommes éclairés, indépendants, pour

» l'aider de leurs conseils, pour ramener son autorité
» dans de justes limites, si elle pouvait s'en écarter
» jamais ? »

Que les esprits inquiets, ombrageux, se rassurent donc : le sentiment public sera aussi bien écouté, aussi complétement satisfait plus tard qu'il l'est aujourd'hui. La sagesse éclairée qui a présidé à l'organisation actuelle restera tout aussi soucieuse de sa popularité et de sa propre gloire que des intérêts précieux dont elle a le dépôt. Elle a charge d'âmes et elle sait compter avec l'opinion publique[1].

POLITIQUE GÉNÉRALE.

§ 1.

DU PRINCIPE D'AUTORITÉ[2].

Un fait éclatant rayonne, comme un point lumineux, sur l'époque actuelle : c'est la résurrection du

[1] *Pays*, 10 décembre 1852.

[2] Aurait-on jamais pu supposer qu'après quelques années à peine d'une prospérité bienfaisante et calme, la mobilité qui caractérise notre pays le porterait au rétablissement des institutions mêmes qui l'ont déjà perdu tant de fois? Instabilité, agitation parlementaire avec les hommes qui en ont été déjà les tristes instruments, voilà ce que découvre aujourd'hui cet esprit insatiable d'innovation qui, après avoir déjà détruit tant de gouvernements en France, s'attaque cette fois à l'élu du suffrage universel! La roue d'Ixion sera-t-elle donc à perpétuité l'image mythologique de cette fausse activité de l'écureuil qui, tournant sans cesse dans le même cercle, s'imagine faire beaucoup de chemin, tout en ne changeant pas de place? Cercle vicieux, cercle fatal où les stations sont connues et marquées

principe d'*autorité*. Ce qui le rend plus manifeste et plus saisissable, c'est sa personnification dans un homme que la Providence semble avoir désigné à cette merveilleuse et patriotique mission.

Prenez l'histoire de tous les temps et de tous les peuples, et vous y verrez, en Grèce comme en Italie, à Sparte, à Athènes, comme à Rome, en France comme en Angleterre ou en Amérique, que les seuls grands hommes sont ceux qui personnifient en eux quelque grand service, dont ils apparaissent à la postérité comme le symbole. En vain quelques qualités brillantes, en vain le génie lui-même, projetteraient-ils quelque clarté glorieuse sur quelque individualité; tout cet éclat s'éteindra bientôt, toute cette gloire s'effacera à distance, s'ils ne sont pas le prix de quelque action durable, la consécration de quelque grand bienfait. C'est ainsi que Dieu semble imprimer le sceau de ses immortels desseins au front de ceux qu'il en choisit comme les mystérieux agents; c'est ainsi que les nations, régies par sa main puissante, répondent instinctivement à sa pensée en donnant la gloire, qui n'est autre chose que la manifestation de la reconnaissance d'un peuple à qui l'a grandement servi.

Le premier besoin d'une nation, c'est d'être gouvernée; ses tendances, ses goûts, son aptitude varient selon sa place sur cette terre, selon le climat, selon le

par l'histoire : l'excitation progressive de l'esprit public, l'affaiblissement graduel de l'autorité, la chute du pouvoir, l'anarchie, la désolation nationale implorant un chef, le rétablissement d'un gouvernement provisoire... Puis toujours ainsi!... (24 février 1870. — Pages 455-460. — *Note de l'auteur.*)

siècle où elle vit : à la Grèce, les arts; à Rome, les conquêtes; à la France, l'organisation de la puissance nationale, œuvre immense, poursuivie avec une persévérance qui ne s'est jamais démentie depuis Clovis, Charles Martel, Charlemagne, jusqu'à Napoléon, qui en a été le dernier terme. Et si l'on veut prendre le soin de suivre avec quelque attention le filon de cette trame non interrompue, on se convaincra de l'injustice de ce reproche banal adressé à la nation française, et loin de trouver méritée cette accusation de légèreté qui lui est sans cesse prodiguée, on verra que, sous des formes diverses et à travers la variété d'accidents qui ont signalé son existence jusqu'à ce jour, elle a au contraire toujours été fidèle à sa vocation, et tendu sans cesse, invariablement, vers le but que son génie lui assignait. Parce que dans le cours des siècles l'opinion publique a varié ses nuances, les observateurs superficiels l'ont taxée de mobilité, sans remarquer que la variété des détails peut parfaitement se concilier avec l'unité de création : témoin cet admirable spectacle de la nature qui tous les jours déroule sous nos yeux les merveilles si variées de ses magnifiques splendeurs, sans perdre rien de cette sublime unité qui est comme la clef de voûte de l'univers.

La France a donc marché d'un pas assuré à l'accomplissement de ses destinées, et elle est parvenue à constituer cette organisation puissante, si simple, si féconde en richesses, en grandeur au dedans, si communicative au dehors. Voilà l'œuvre de la civilisation.

Cette œuvre ne s'est accomplie ni en un jour ni sans efforts Les longues années, les longs efforts qui ont présidé à son enfantement ont été comme les étapes de son itinéraire: chaque pas a été compté, disputé et conquis.

Si nous sortons de ces généralités pour en venir aux résultats pratiques, nous constaterons une délimitation profonde entre l'ancienne et la nouvelle société : l'ancienne société, riche de souvenirs, de grandeur, de nobles dévouements, de généreuses entreprises, ennoblie par l'héroïsme de tant d'hommes illustres, de tant de grands monarques, est venue aboutir à une transformation qui est comme le point de départ de la société moderne : nous avons nommé la Révolution de 89.

A dater de cette époque, le point d'appui du gouvernement était changé : le principe de la souveraineté nationale, né de ces profondes convulsions, remplaçait le principe absolu. La lutte entre les deux principes fut nécessairement violente, la victoire achetée, hélas! par de sanglants excès, qui l'ont plus compromise que servie. La souveraineté nationale, installée sur les ruines du gouvernement absolu, se préoccupait naturellement plus des exigences de la liberté que des conditions de l'autorité.

L'autorité, battue en brèche, trébucha et périt dans ce cataclysme social, jusqu'au jour où le héros, suscité par la Providence, sortit des ruines révolutionnaires pour réédifier le gouvernement sur le principe issu de la Révolution, mais cimenté par le génie et par la gloire. Le principe absolu de l'ancien régime avait

disparu dans l'anarchie ; l'anarchie produisit le despotisme glorieux de l'Empire, qui n'était autre chose que la concentration de la souveraineté nationale, abdiquant momentanément dans des mains assez puissantes pour sauver la société.

Nul doute que, si les complications extérieures eussent été définitivement pacifiées par le génie des batailles, le génie organisateur, dont les monuments ont apparu et vivent encore aujourd'hui dans de si colossales proportions, n'eût pris possession de la France et n'eût résolu, au profit du bonheur commun, le problème si difficile de la liberté vivant en paix avec et sous l'autorité. C'est à la solution de ce problème qu'ont travaillé avec plus de loyauté que de succès les gouvernements que les événements ont créés depuis 1815 jusqu'au 10 décembre 1848.

L'Empereur a été grand à deux titres : par la gloire des armes, par la réédification de l'autorité. *La gloire des armes* protégeait la nation contre l'étranger; *l'autorité* lui donnait la sécurité intérieure.

Le temps est passé des querelles extérieures, des conquêtes; l'esprit de paix a soufflé sur l'Europe, sur le monde : chaque nation est aujourd'hui absorbée dans le développement de sa prospérité commerciale, industrielle, politique. Il n'est plus question pour chacune d'elles que des conditions du meilleur gouvernement, selon chaque pays.

La France a subi les phases d'épreuves nombreuses et douloureuses. La monarchie légitime, de 1815 à 1830, a tenté une transaction dont les journées de juillet 1830 ont été le dénoûment; la monarchie

contractuelle offrait assurément de précieuses garanties aux sentiments de liberté contenue, d'égalité bourgeoise nées de la Révolution de 89, et le gouvernement constitutionnel trouvait dans cette noble et sainte famille une caution sérieuse de popularité. Malheureusement des circonstances, des événements qu'il serait trop long d'examiner ici, ont produit le refroidissement et subitement le divorce, à coup sûr irréfléchi, entre la nation et le roi. Un coup de main plus hardi et plus habile que prémédité, ni prévu, a escamoté, par surprise, un gouvernement qui s'est abandonné lui-même.

C'est de ce moment suprême que datent tout à la fois, et l'abaissement subit d'une nation, roulant tout à coup sur le bord du précipice, et le merveilleux instinct de son propre salut. Surprise imprudemment par la bourrasque de février, jetée en pleine mer sans chef, sans boussole, elle a été obligée de jeter à l'eau les officiers de hasard qui s'étaient arrogé sur elle un commandement usurpé, et de se sauver elle-même, par sa propre énergie, par sa propre volonté.

Dès le lendemain d'une révolution dont elle n'avait pas voulu, la nation a repris ses sens : elle s'est mise immédiatement à remonter le courant révolutionnaire, à lutter contre les tentatives impies d'une démagogie déchaînée comme une rafale prête à tout ravager. Avec une prodigieuse sûreté de coup d'œil, avec un admirable bon sens, elle a compris qu'elle allait aux abîmes, et elle a refusé de s'y laisser entraîner. L'instrument dont ses chefs improvisés l'avaient inopinément armée, devint dans ses mains

intelligentes l'instrument de son salut, contre ceux-là mêmes qui le lui avaient remis dans d'autres desseins : le suffrage universel a sauvé la France. La France, en pleine anarchie, a recueilli ses forces, son courage, sa raison, et a compris que le moyen de détruire l'anarchie, c'était de reconstituer le pouvoir, et, après quelques premiers essais déjà tentés, de février à décembre 1848, elle est allée au 10 décembre chercher celui qui représentait le plus fidèlement ce premier sentiment d'un peuple qui est menacé de mort et qui tient à la vie. Oui, la France a voulu vivre, et elle vivra ; elle vivra forte, glorieuse et libre.

Pour vivre, elle a confié ses destinées à l'héritier de celui qui personnifiait le plus énergiquement ce principe d'autorité affaiblie par tant d'assauts, chancelant sous tant de secousses révolutionnaires. Sa confiance n'a pas été trompée, et si depuis le 10 décembre 1848 jusqu'à ce jour les acclamations populaires ont soutenu et encouragé le gouvernement dans la voie où il s'est si courageusement engagé, il ne faut pas, selon nous, en chercher ailleurs l'explication : il y a eu un accord complet, profond entre la nation et son élu sur le but que tous deux, explicitement ou implicitement, s'étaient proposé ; ce but, c'était la réédification de l'*autorité*.

Dès le 10 décembre il y a eu un contrat tacite, confirmé par les élections suivantes ; les vœux si formels, si unanimes des conseils généraux aujourd'hui, ne sont que la suite et la confirmation de l'élection du 10 décembre. L'élection du 10 décembre allait aussi positivement que la formule actuelle des conseils

électifs à la consolidation absolue et définitive du pouvoir dans la personne du prince qui nous gouverne. Il n'y a eu dans la pensée du pays ni modifications, ni hésitation ; il y a eu persévérance, justifiée avec éclat par celui qui était l'objet d'une si juste et si honorable confiance.

C'est en cela que la situation du chef de l'État est aujourd'hui si grande, si puissante, si respectée : c'est qu'elle semble relever d'un mandat providentiel. Ce qui grandit les hommes, ce qui imprime sur leur nom le cachet d'une grandeur ineffaçable, c'est le doigt de Dieu, et le doigt de Dieu ne marque au front que ceux qu'il désigne à une grande mission sur cette terre[1].

§ 2.

A voir aujourd'hui le courant qui entraîne toute la nation sur les pas de son chef, à entendre les acclamations unanimes qui, partout où il paraît, le saluent avec empressement sur son passage, on est tenté de se demander si c'est bien la même nation que celle qui, naguère encore, se montrait si frondeuse du pouvoir, si résolûment animée de l'esprit d'opposition[2].

De ce changement pour ainsi dire subit, les uns concluent que nous sommes légers, impressionnables, mobiles, tour à tour indifférents et enthousiastes, passant, d'un jour à l'autre, de l'opposition à la flatterie, de l'adulation à la critique ; les autres, que cet enthousiasme, qu'ils qualifient d'engouement, ne prouve

[1] *Pays*, 5 septembre 1852.
[2] Voir note, p. 448.

rien, s'évaporera d'un moment à l'autre en fumée, et que nous nous réveillerons un de ces matins ce que nous étions hier, ce que nous serons demain peut-être, une nation mutine, inconséquente, ingouvernable. On dirait, en un mot, pour emprunter encore à un orateur autrefois célèbre, M. Mauguin, une comparaison fleurie, on dirait que « chaque matin passe sur notre pays un flot du Léthé qui efface les impressions de la veille ».

Il n'est personne de nous qui, tous les jours, n'entende résonner à ses oreilles ces accusations pour ainsi dire stéréotypées, ces doléances banales, ces prédictions chagrines.

Ma conviction profonde est qu'elles sont parfaitement injustes, et que les esprits superficiels seuls peuvent porter un semblable jugement sur le caractère et les mœurs de notre pays.

Sans doute il est gai, léger, susceptible d'entraînement et d'élan; pourquoi le nierions-nous? C'est ce qui contribue à constituer sa vitalité communicative, sa perspicacité si prompte, sa supériorité intellectuelle et morale. Mais en même temps il est doué d'un sens exquis, d'un tact infaillible, d'une continuité dans ses desseins, que dissimule finement la légèreté apparente de la forme, destinée précisément à cacher les ressources, les trésors de cette raison sérieuse qui, dans les grandes occasions, se rélève sans lui avoir jamais fait défaut. Semblable à ces femmes brillantes, vives, enjouées, séduisantes, gaiement spirituelles, appelées par leurs grâces et leurs charmes à la royauté légère des salons, et pourtant graves et sérieuses à l'occasion,

supérieures, dans telle ou telle conjoncture, aux hommes les plus aguerris, par l'énergie de leur âme et la fermeté de leur résolution, dépouillant avec la gaze de leurs vêtements légers la légèreté de leur sexe pour puiser dans les inspirations du cœur la virilité de l'esprit, la nation française aime le plaisir, le mouvement, la vie animée et rapide, mais aussi le travail, le devoir, l'honneur et la prospérité de la mère patrie. Elle a eu ses caprices sans doute; elle a pu être inconstante, mais jamais infidèle, et si les liens qui l'attachaient à tel ou tel gouvernement ont été rompus, c'était par le divorce et non par le parjure.

De ce que les révolutions fréquentes ont bouleversé notre pauvre pays, ont renouvelé ses institutions et amoncelé des ruines, on en conclut qu'il est changeant, ingrat, incorrigible. Hélas! il ne serait peut-être pas difficile de prouver que la responsabilité des révolutions appartient plus aux gouvernements eux-mêmes qu'au peuple, et qu'il en a été plus victime que coupable. N'entreprenons pas ce procès rétrospectif, et ne parlons du passé que pour l'enseignement de l'avenir.

La France ne s'est jamais irrévocablement donnée; elle ne le pouvait ni ne le devait. A travers mille épreuves laborieuses, elle a, comme tous les individus qui la composent, cherché le bonheur. Elle a le droit de le demander au gouvernement qui la dirige, et s'il ne le lui donne pas, elle a le droit de changer les conditions de son être, sans pour cela être exposée au reproche d'ingratitude ou de mobilité. Son but est fixe; les moyens de l'atteindre peuvent varier. Au sortir d'une révolution, quand le sol raffermi sous les

pas commençait à recevoir les semences du laboureur, la raison autorisait les recherches expérimentales; rassurée à tort ou à raison sur la stabilité du pouvoir, la nation était naturellement encouragée à le contrôler dans sa marche, à lui marchander son approbation. Mais lorsque la tempête a labouré la terre, détruit la récolte, ravagé les sillons, le cultivateur a raison de chercher avant tout un abri où reposer sa tête et ses épargnes compromises. L'abri pour un peuple, c'est son gouvernement. Étonnez-vous donc qu'après le violent orage qui a éclaté en 1848, et a menacé le présent, l'avenir, ruinant les fortunes, exposant la vie même de chacun, le pays inquiet, alarmé, ait été et soit avant tout préoccupé de la réédification de l'abri chargé de lui donner refuge!

Telle est au dernier mot l'exacte vérité.

Le pays aujourd'hui veut être gouverné. Pour faciliter au gouvernement son œuvre, il lui fait volontiers l'abandon de quelques-unes de ses anciennes conquêtes, de quelques-unes de ses libertés, bien certain d'une part qu'il est assez riche pour être peu appauvri par ce médiocre sacrifice qui ne porte guère que sur le superflu, de l'autre que le gouvernement de son choix trouvera dans son origine démocratique et la force nécessaire à la reconstruction d'une autorité malheureusement détruite, et les instincts d'une liberté modérée aussi éloignée de la licence que de l'absolutisme.

C'est dans ces conditions qu'est placé aujourd'hui le pouvoir; voilà son acte de naissance et de baptême. S'expose-t-on aux soupçons de flatterie en revendi-

quant l'honneur d'y signer comme témoin? Le bon sens public fait aujourd'hui justice d'une semblable pruderie. Assez longtemps le gouvernement a été surveillé, critiqué, combattu; aujourd'hui il est entouré, soutenu, acclamé. Serait-il de bon goût, de bon ton dans un certain monde, de lui tenir rigueur? Pourquoi? Pour ne le pas gâter? Enfantillage, petitesse que tout cela. Le pays est plus sage et plus sensé. Il veut un pouvoir fort; il le fortifie par son concours. Il ne veut ni le quereller, ni le chicaner; il ne lui fait ni conditions ni petite guerre. Il a confiance en lui, et il le lui prouve par un assentiment sans réserve. Est-ce imprévoyance? Pas le moins du monde. C'est logique et loyal.

Les partis sont aujourd'hui désorganisés, consternés, terrassés. Les uns, désarmés par leur propre principe qui a prononcé contre eux, en appellent du peuple trompé, disent-ils, au peuple mieux éclairé. Les autres, attachés par la foi à leur dogme politique, traitent les questions publiques comme une question religieuse : sectaires isolés dans un pays qui ne parle pas leur langue, ils se font prédicateurs sans auditoire, semblables à ces musulmans qui, du haut d'une mosquée construite sur une terre étrangère, prêcheraient à des populations inconnues un culte ignoré d'elles ou tout au moins oublié.

D'autres, poussés par un sentiment non moins généreux, font de la politique sentimentale et craindraient d'être ingrats en étant justes; ils préfèrent la reconnaissance à l'impartialité. On ne peut qu'honorer leur cœur en plaignant leur esprit.

Il faut être juste envers tout le monde : ce n'est ni avec des personnalités ni avec des injures qu'on peut inspirer le respect qu'on réclame des autres pour des opinions consciencieuses. Le gouvernement est assez fort pour dédaigner le dénigrement, et il le dédaigne. Il a les coudées franches ; il ne relève que de sa propre conscience, et peut à peu près tout ce qu'il veut. Soyons assurés qu'il ne veut que la prospérité et la grandeur du pays. Héritier d'une gloire dont le souvenir suffit aujourd'hui, il n'en conserve que le reflet sans la tentation inopportune d'y ajouter des lauriers que le sentiment public abandonne volontiers pour la culture du pacifique olivier, plus tenté sans doute d'honorer que d'imiter les victoires du passé et moins jaloux des conquêtes que du titre de Napoléon de la paix.

Au surplus, ce qui contribue à la confiance si générale, si absolue, c'est le résultat merveilleux, palpable, incontesté par les vaincus eux-mêmes : cette immense journée du 2 décembre, cette grande victoire due à un seul homme, à une seule pensée, atteste tout à la fois et la puissance de conception et la justesse du coup d'œil, et l'inspiration résolue de celui qui a si bien compris le sentiment national. Élevé dans l'exil, rappelé par la sympathie instinctive des masses, jeté au milieu des supériorités politiques qui avaient vieilli dans les affaires publiques, il fut accueilli comme un nouveau venu, avec égards, courtoisie. Au sein de cet aréopage, composé de l'élite de la nation, il apportait son nom, dont seul il sentait toute la valeur ; mais aux yeux de ces illustres vété-

rans, assez tentés d'ailleurs de lui offrir, en gens comme il faut, les leçons de leur vieille expérience, il était naturellement inexpérimenté, novice. La vérité n'a pas tardé à éclater dans tout son jour : l'exilé de la veille est devenu en quelques jours le maître de toutes ces belles et hautes intelligences. Son regard a vu ce qu'elles ne voyaient pas; sa main a senti les battements de cœur d'un pays dont seul il a paru comprendre la maladie et les vœux cachés; seul initié à ses secrets, à sa pensée intime, il a été obligé de gouverner non-seulement sans ces hommes éminents, mais contre eux; et seul il a triomphé de toutes les résistances, de tous les obstacles, n'ayant pour complices, dans cette patriotique croisade, que son inspiration personnelle et l'assentiment mystérieux et secret de la nation, qui voulait être sauvée et qu'il voulait sauver.

Aujourd'hui, l'œuvre est accomplie; le gouvernement est sorti des décombres sous lesquelles il avait failli être enseveli. Honneur à lui! Honneur à son drapeau, sur lequel chacun peut lire visiblement tracée cette inscription, saluée par les acclamations du pays : « Respect à l'*autorité* rétablie! [1] »

§ 3.

DU PRINCIPE D'AUTORITÉ DANS SES RAPPORTS AVEC LE GOUVERNEMENT PARLEMENTAIRE ET AVEC LE GOUVERNEMENT LÉGISLATIF.

Il est de mode aujourd'hui, chez certains esprits, de décrier, de rabaisser le gouvernement parlementaire. Tout en déclarant hautement, franchement,

[1] *Pays*, 7 septembre 1852.

que le gouvernement législatif que nous avons aujourd'hui nous paraît admirablement répondre aux sentiments actuels du pays, nous ne croyons pas pour cela devoir dénigrer nos institutions d'hier, et nous pensons honorer le présent en respectant l'honneur du passé. Il y a pour une nation une sorte de solidarité qui enchaîne entre eux les grands actes de sa vie politique et ne permet pas, sans une sorte d'atteinte à sa dignité, la répudiation de telle ou telle époque historique qu'elle a saluée de ses sympathies.

Or le gouvernement parlementaire, sous la monarchie constitutionnelle, a joué en France un assez grand rôle, de 1815 à 1848, pour qu'il soit vrai de lui rendre la justice qui lui est due. Il a commis des fautes sans doute, et ce sont ces fautes qui, selon nous, ont amené sa chute; mais on peut les signaler sans pour cela le maudire, et on peut l'honorer sans nuire au gouvernement actuel, à beaucoup près. Il n'a aucun intérêt à l'abaissement des institutions qui l'ont précédé. Nous croyons le servir par notre impartialité. Ce n'est que par l'élévation des sentiments qu'on atteint à la vérité.

Le gouvernement parlementaire est né de la Révolution de 89; il en a été une des phases. L'Empire, avec sa gloire et sa puissance, a sombré dans un jour de deuil, laissant derrière lui une trace lumineuse. Il avait rétabli le pouvoir sur sa base. Ses successeurs trouvèrent l'œuvre accomplie, et ils en profitèrent. Les ruines de l'Empire formaient les éléments et comme les matériaux d'un vaste et grand gouvernement auquel il s'agissait de donner d'autres condi-

tions d'existence, mais qui n'en constituaient pas moins les assises solides d'une large organisation. A défaut de gloire, la Restauration apporta le régime constitutionnel, qui, lui aussi, sur le champ de bataille pacifique des théories politiques, eut, pendant plus de trente ans, son éclat, sa grandeur et son utilité.

Le système parlementaire était quelque peu une importation anglaise, une réminiscence des premières tentatives de Necker et de Turgot; tentatives honorables, continuées par ces illustres girondins, Guadet, Gensonné, Vergniaud, Barnave, Rolland, et tant d'autres qui, à la veille de cette effroyable convulsion de 93, avaient loyalement cherché à concilier la monarchie avec la liberté. La monarchie avait péri. Relevée avec grandeur par le puissant génie sorti tout armé des flancs de la Révolution, la monarchie changea de nom en 1815; elle s'appela légitimité, et crut pouvoir, en antidatant son règne, biffer d'un trait de plume toute cette période ineffaçable qui a régénéré la France; mais en réalité pourtant elle fut bien forcée de lui payer tribut. Son tribut, ce fut l'inauguration de cette ère représentative qui avait le malheur de pénétrer en France par la brèche de nos désastres. Mais dégagé de ce vice d'origine, le système constitutionnel était une phase nécessaire dans le gouvernement politique de notre pays. Aussi put-il s'y asseoir et parvint-il bientôt à un haut degré de prospérité.

Chacun se rappelle les luttes magnifiques dans lesquelles les voix populaires et puissantes des la Fayette, des Benjamin Constant, des Laffitte, des Foy, des

Camille Jordan, Manuel, Girardin, Casimir Périer, revendiquaient les droits de la nation et fondaient avec éloquence le gouvernement parlementaire. Les discussions du Forum n'étaient pas alors exclusives du développement de la grandeur nationale, et les dernières années de la Restauration sont inscrites au livre d'or des annales commerciales et industrielles les plus prospères.

Malheureusement la légitimité, grande, sans doute, de son principe et de ses traditions séculaires, ne comprenait pas les nécessités politiques nées de la Révolution de 89. La Révolution de 89 est le point de départ de la société moderne. La Restauration, trop fidèle, il faut le dire, à son origine, s'inscrivait en faux contre la Révolution, et ne put pas vivre avec elle. La Restauration devait succomber, et elle succomba.

Elle fut remplacée par une famille qui avait donné plus d'un gage à cette Révolution. Unie à la nation par des liens étroits, par son attitude réservée, mais significative vis-à-vis des Bourbons de la branche aînée, elle représentait très-exactement ces sentiments d'égalité bourgeoise qui formaient comme le type de ce que M. Guizot appelait le pays légal.

Le système parlementaire avait pris sous le dernier gouvernement des développements disproportionnés avec les lois d'un sage et prudent équilibre entre les diverses parties du mécanisme constitutionnel. Imité de la constitution anglaise, dont les proportions grandioses frappent tous les yeux, il était loin d'allier, comme elle, aux exigences d'une sage liberté le res-

pect de l'autorité. C'était là, il faut le reconnaître, le côté vulnérable du gouvernement de 1830.

Ce gouvernement ne reposait ni sur l'élection régulièrement constatée, ni sur le principe héréditaire; il n'était ni assez fort par son origine, ni assez assoupli dans sa marche aux mouvements de la machine constitutionnelle qu'il était chargé de diriger. La royauté, exposée aux coups dirigés contre elle, n'avait ni assez d'élasticité dans ses mouvements pour avancer et reculer, selon la position de ses agresseurs, ni assez de prestige pour éloigner d'elle l'arène des combats. Déclarée irresponsable par la fiction constitutionnelle, elle était personnellement engagée dans la lutte et attaquée corps à corps : le fait démentait la théorie et faisait au chef de l'État une situation fausse et affaiblie.

L'omnipotence parlementaire, née de cet affaiblissement du pouvoir et reposant elle-même sur un faux point d'appui, lui portait des coups dont elle ne mesurait pas bien la portée. Ces combats de tribune, si grands par le talent des orateurs illustres qui en ont été la gloire, ont assurément donné au parlement français un éclat qui ne le cède en rien à celui du parlement anglais dans ses plus beaux jours; ces orateurs ne s'appelaient pas Chatham, Fox, Shéridan : ils s'appelaient Guizot, Montalembert, de Broglie, Molé, Odilon Barrot, Berryer, Dupin, Lamartine, Thiers, Dufaure, Billault, etc., etc., et ce serait injustice et ingratitude de prétendre que ces discussions résonnaient dans le vide et se perdaient en échos stériles pour les affaires publiques.

Ces débats éclatants ont fait place, après une révolution qui fut une surprise pour tout le monde, à des scandales qui ont été comme les saturnales du régime parlementaire. L'orgie révolutionnaire, effrontément installée dans cette même enceinte qui avait retenti des accents d'une si noble éloquence, a souillé et détruit la tribune. Personne en France ne l'a défendue. Elle s'est écroulée sous l'animadversion et le dédain publics. Ce fut justice pour ses derniers excès.

Le système parlementaire exagéré, dénaturé ensuite, a disparu pour faire place au système législatif, qui en est la correction et le perfectionnement. Cela est parfaitement naturel et motivé. A chaque époque ses convenances. Les excès que nous avons traversés avaient ébranlé et détruit le pouvoir : le pouvoir s'est relevé de ses ruines aux acclamations du pays tout entier. Il est parfaitement rationnel et utile que le pouvoir soit fort, et le système législatif plus faible que n'était le système parlementaire. L'autorité de plusieurs est bien voisine de la servitude de tous, ou, ce qui est la même chose, de l'anarchie; le pouvoir d'un seul a plus d'énergie et de décision. Faut-il dès lors s'étonner qu'au lendemain des désordres dont nous avons été tout récemment les témoins et les victimes, le pays ait éprouvé le besoin de fortifier l'*autorité,* au détriment du parlement, qui n'est autre chose qu'un pouvoir collectif plus ou moins antagoniste du pouvoir central?

Telle est donc, selon nous, la vérité sur le rôle et la distinction de l'un et de l'autre système.

Le système représentatif, que nous avons, très-ju-

dicieusement, approprié aux dispositions actuelles du pays, est nécessairement élastique, susceptible d'extension, avec le temps, avec les progrès heureusement inévitables de la prospérité nationale. Nous en avons pour garantie cette parole de l'Empereur répétée par son neveu le prince président de la République dans le préambule de la Constitution de 1852 : « Une constitution est l'œuvre du temps, on ne saurait laisser une trop large voie aux améliorations. »

Ce que les révolutions, auxquelles nous venons à peine d'échapper, rendent pour longtemps nécessaire, c'est la consolidation de l'*autorité*. Pendant longtemps, sans aucun doute, elle sera le besoin dominant du pays, comme elle est le besoin éternel de la société. Mais ce sentiment n'exclura pas la juste pondération des forces gouvernementales. Ne troublons pas le présent des prévisions toujours si douteuses de l'avenir. L'harmonie judicieuse des ressorts du gouvernement actuel, qui lui-même a ouvert la porte aux modifications réclamées par l'expérience, doit nous rassurer sur l'avenir, comme nous le sommes sur le présent. C'est dans de semblables conditions qu'il est sage et sensé de vivre au jour le jour, bien certain que le lendemain sera, comme la veille, réglé par le sentiment public. Trop souvent, à défaut de griefs actuels, la critique invoque l'avenir. Vivons du présent, avec satisfaction et sans inquiétude, puisqu'il n'est pas muré [1].

[1] *Pays*, 18 septembre 1852.

§ 4.

DU PRINCIPE D'AUTORITÉ DANS SON APPLICATION AU GOUVERNEMENT ACTUEL.

CONCLUSION.

Si nous avons volontiers, sans qu'il nous en coûtât le plus léger effort, rendu aux institutions qui ont pendant tant d'années fait la gloire et la prospérité de notre pays le juste hommage qui leur est dû, nous devons aujourd'hui reconnaître que leur temps est, quant à présent, passé ; autres temps, autres mœurs, dit un axiome vulgaire. Cet axiome est vrai pour les mœurs, il est vrai aussi pour les institutions politiques.

Une révolution que personne ne prévoyait, dont personne ne voulait, a éclaté en 1848. Cependant une révolution, quelque imprévue, quelque réprouvée qu'elle soit, est toujours un fait immense qu'il faut prendre en grande considération, parce qu'il prend, lui, de gré ou de force, une grande place dans l'histoire et dans la vie d'une nation comme la nôtre. Il ne suffit pas de dire : « Cette révolution, je ne la reconnais pas, je proteste. » Quoi qu'on dise, quoi qu'on fasse, elle s'installe avec autorité et défie les dénégations.

Le philosophe, l'homme d'État doivent donc examiner, étudier avec soin, avec impartialité, son origine, son caractère, sa portée. La philosophie de

l'homme d'État, confondue dans son patriotisme, doit l'isoler des préventions de partis et l'appeler à envisager avec sérénité l'horizon politique que lui ont fait les événements.

La révolution de 1848, heureuse ou non, antipathique ou non à notre pays, a créé, cela est incontestable, une situation nouvelle : la nier serait insensé, plus qu'insensé, inutile. Exploitée par ceux qui l'avaient faite, elle est allée aux extrémités du principe démocratique, et a failli tomber et entraîner le pays dans la démagogie. Le pays a résisté. Sa résistance a été instinctive, héroïque, décisive, victorieuse. Elle a commencé aux élections de la Constituante, en avril 1848, et s'est continuée avec un tact et une persévérance infatigables, à travers toutes les épreuves qui ont signalé la volonté nationale depuis ce premier appel du suffrage universel jusqu'au 20 décembre 1851, jusqu'au 29 février 1852, qui n'en est que la consécration logique, jusqu'au voyage présidentiel du 15 septembre, dont les acclamations ne sont que la traduction éclatante, définitive, d'un sentiment national aussi continu qu'éclairé : ce sentiment est celui de l'*autorité,* dont le pays a vu avec anxiété la chute en 1848, et dont il veut la réhabilitation avec ardeur, avec résolution, et aussi avec des conditions sérieuses de durée.

Ce sont ces conditions qu'il s'agit de rechercher et de fixer.

Le gouvernement des hommes ne relève pas d'un principe absolu, uniforme, immuable; telle forme convient à telle nation, à telle époque, qui ne con-

vient pas à telle autre. Notre pays ne participe-t-il pas autant et plus qu'un autre à cette instabilité ? Malheureusement, oui. Eh bien, quelle était notre situation après la révolution de Février ?

Les masses, sur lesquelles avait soufflé l'esprit de désorganisation, étaient poussées au désordre; appelées par le suffrage universel à l'exercice du pouvoir, elles étaient protégées par leur merveilleux instinct contre les pernicieuses suggestions dont on poursuivait leur inexpérience. Hommage assurément est dû à leur bon sens. Mais elles comprenaient bien elles-mêmes que ce système n'était pas durable : elles avaient un pouvoir disputé, divisé, anarchique; il leur tardait d'abdiquer; l'élection du 10 décembre 1848 n'était pas autre chose qu'une première tentative d'abdication.

Si, au lendemain de la révolution de Février, le parti modéré avait été saisi de la direction des affaires, sans nul doute l'opinion publique l'aurait suivi. Le parti violent l'emporta; on réussit tout au moins à fomenter les passions anarchiques; la confiance publique, les intérêts alarmés luttèrent contre le gouvernement, le renversèrent pour le remplacer par un système plus gouvernemental. C'est du fond de cette conscience publique, c'est du sein de ces ténèbres de l'anarchie qu'a jailli, comme un rayon lumineux, le nom de Napoléon. Bien des esprits éclairés, bien des chefs de partis, vieillis dans la pratique des affaires, illustrés dans la vie politique, accueillaient par quelque incrédulité cette évocation, non-seulement populaire, mais nationale; l'instinct public triompha de ce scep-

ticisme : les échos du Midi nous apprennent aujourd'hui si la France est, de ce côté, disposée à démentir le Nord, et se repent de ses pressentiments.

Mais l'enthousiasme qui éclate sur le passage du chef de l'État, comme une traînée de poudre, renferme un autre enseignement : ce n'est pas un sentiment d'humble adulation qui remue toutes ces populations; notre nation était jusqu'à présent, disait-on, plus animée d'un esprit d'opposition que de flatterie. Quelle est donc la pensée qui agite ces masses, les arrache à leurs travaux, à leurs campagnes, à leurs ateliers, pour les précipiter, avec cet élan irrésistible, ces clameurs enthousiastes, ces cris d'une gratitude expansive, sur les pas du prince ?

C'est que ce noble prince, que les populations grandissent par leur accueil et par leurs vœux, a été l'instrument d'une grande mission qui n'est encore achevée ni pour lui ni pour nous. Il a rétabli l'*autorité* sur sa base.

La base de l'*autorité*, c'est la religion, la morale, dont les principes avaient été outragés par d'odieuses doctrines. Ces doctrines, dont le premier mot était l'anéantissement du pouvoir, et le dernier aboutissait à la destruction de la société, à la négation de Dieu, avaient effrontément érigé leur chaire en plein parlement et épouvantaient le monde civilisé par leur sauvage audace.

Enhardis par la division des partis dont les impatientes espérances consentaient avec peine à s'ajourner, elles se partageaient d'avance, à jour fixe, le butin de la victoire. Chacun sait comment furent dé-

joués ces projets impies. Non-seulement le péril fut conjuré, et le présent dégagé des menaces de l'avenir, mais la société a repris son aplomb, et le gouvernement ses lois.

N'est-ce rien que ce grand acte accompli avec autant de sang-froid que de grandeur, avec autant de sérénité que de désintéressement ?

Faut-il s'étonner, après cela, de l'explosion d'un enthousiasme qui n'a de limites que celles qui lui sont imposées par la raison si calme de celui qui en est l'objet ?

Le principe d'*autorité* est rétabli.

Les conditions de sa durée appartiennent à la sphère spéculative ; mais quant à présent le pays respire : menacé de mort, il renaît à la vie et se réjouit de vivre. Que des esprits frondeurs, oublieux du bienfaiteur et du bienfait, critiquent tels ou tels détails, aspirent à telle ou telle forme, regrettent et appellent de leurs vœux telle ou telle individualité royale, il faut bien le comprendre et l'admettre, puisqu'un certain nombre, parmi les plus distingués, s'abandonnent à ces tendances systématiques.

Mais ce qui semble inexplicable, c'est qu'ils ne s'aperçoivent pas que leur opposition aboutirait fatalement à de nouveaux changements, c'est qu'ils ne s'effrayent pas des conséquences d'une révolution nouvelle, si le pays, plus sage qu'eux, ne refusait pas de les suivre dans leurs aventures, dans leurs croisades monarchiques, à la recherche de telle ou telle monarchie, différente selon les prédilections de chacun ; ce qui semble inexplicable, c'est qu'ils ne se

préoccupent pas plus sérieusement de leur isolement dans le pays, c'est qu'ils se complaisent à remonter le courant de l'opinion publique.

Le pays, clairvoyant et instruit par l'expérience, sait très-bien que, sous prétexte d'éclairer le gouvernement sur telle ou telle erreur, on le contrôle d'abord, on le combat ensuite, et, involontairement ou non, on finit par le faire ou tout au moins par le voir tomber. Désenchanté, fatigué des changements, il s'en tiendrait à ce qu'il a, n'en fût-il pas complétement satisfait, par crainte des bouleversements et de l'inconnu; à plus forte raison lorsqu'il trouve dans son gouvernement l'énergie, la décision, la modération, qui seules inspirent la confiance et ramènent la prospérité.

Aveugles sont ceux qui ne voient pas la puissance prodigieuse du gouvernement actuel, si grande, si incontestée, si absolue, que pas une situation, pas une influence n'existe à côté ou en dehors de lui. A lui seul se rapportent tous les hommages, toutes les sympathies; aucun homme aujourd'hui n'est quelque chose que par lui. Soutenu par le pouvoir, il peut avoir un rôle; abandonné par lui, il disparaît. Cela signifie que le gouvernement est tout aujourd'hui; qu'il concentre et absorbe toutes les forces vitales du pays, et il est logique qu'il en soit ainsi. L'*autorité* s'était affaissée, détruite, sous les coups redoublés qui lui avaient été portés. Elle s'est relevée de ses ruines plus radieuse, plus éclatante, plus fortifiée, plus incontestée, plus respectée que jamais.

C'est parfaitement rationnel et justifié. Honneur en

soit rendu au bon sens national! Il voit la cause des maux passés et veut en prévenir le retour.

Le blâme, l'opposition de quelques voix autrefois écoutées, se perdent dans les salves unanimes d'une approbation triomphale. A peine s'arrête-t-on pour entendre les griefs inarticulés de tel ou tel mécontentement privé. Quelques contradictions se produisent çà et là, vagues, indéterminées, inécoutées. Que disent-elles? que veulent-elles?

Veulent-elles le retour de telle ou telle dynastie? — le pays leur répond: « Laquelle? » Et sur cette simple question, la division éclate parmi les opposants.

Le pays, dans sa profonde sagesse, en conclut que ce qu'il a de mieux à faire, c'est de s'attacher à un gouvernement né de ses propres entrailles, bercé par la victoire et baptisé par la popularité la plus pure, la plus irrécusable. Appuyé sur les masses, sorti des flancs de la nation, issu des souvenirs les plus glorieux et de l'élection la plus persévérante et la plus unanime, ce gouvernement ne réunit-il pas toutes les conditions imaginables de vie et de durée? Son origine, c'est sa virilité même. Il est fort parce qu'il a osé l'être, et il l'a osé, parce qu'il avait le pressentiment de sa mission, et parce qu'il trouvait son point d'appui dans les encouragements et l'approbation en quelque sorte unanimes de la nation.

Il n'est personne, en effet, qui n'ait été frappé de ce fait inouï, qu'à l'exception de ces repaires obscurs de la démagogie où ne pénètre jamais que le génie du mal, de la destruction, du meurtre, à l'exception de ces antres perdus où se cachent ténébreusement les

ennemis irréconciliables de la société, le nom de Napoléon a pénétré partout, partout rencontrant les sympathies et l'admiration, partout ralliant à lui les recrues des différents partis, triomphant partout du mauvais vouloir de quelques-uns, partout enfin attaché, uni au sol par de profondes racines, appuyé sur une démocratie sagement réglée, fortement organisée, judicieusement disciplinée, énergiquement contenue.

Tels sont à nos yeux l'ensemble et le résumé des conséquences logiques et nécessaires nées de la révolution de février et de la double élection du 10 décembre 1848 et du 20 décembre 1851. Tels sont leur caractère, leur portée.

Qu'on s'étonne, après cela, de la puissance pour ainsi dire magique d'un gouvernement ainsi soutenu par les masses, et comme porté par le concours patriotique du pays, qui veut très-résolûment une *autorité* relevée, régénérée, fortifiée, populaire, nationale. Les plus anciennes familles de la monarchie, chez aucun peuple, n'ont pas eu une autre origine, une autre souche : le choix, l'assentiment du peuple à un grand nom, représentant d'un grand principe, personnifiant un grand service.

Sans doute le prestige de l'éloignement, le mirage des siècles est une haute et solennelle consécration. Mais l'histoire a ses dates modernes aussi bien que ses dates anciennes, et ce n'est pas sans quelque éclat, tout le monde en conviendra, que le nom du prince qui nous gouverne peut s'inscrire à notre calendrier de l'année 1852[1].

[1] *Pays*, 5 octobre 1852.

§ 5.

DE LA SOUVERAINETÉ NATIONALE DANS SON APPLICATION AU GOUVERNEMENT ACTUEL.

Il n'y a pas en politique de principe absolu, immuable; en dehors des principes éternels de sagesse, de raison, d'honneur, qui régissent les nations comme les individus, il n'y a pas de système absolument vrai, absolument faux. Ceci n'est pas la prédication d'une incrédulité sceptique, triste fruit des déceptions. Non. La vie a ses épreuves sans doute, mais la philosophie, aussi bien que le patriotisme, répudie ce scepticisme honteux qui dessèche l'âme et tue l'esprit. Quiconque a vécu, quiconque a du cœur, a souffert, cela est vrai; et peut-être ces souffrances croissent-elles en proportion même de la loyauté, de la sensibilité et du mérite que Dieu nous a départis. Des luttes, des efforts, des chagrins, des espérances souvent déçues, des sentiments de bienveillance, de générosité souvent méconnus, outragés, oui, tel est trop fréquemment le malheureux partage de l'existence humaine. Mais l'homme est né pour le combat, et le bonheur, le succès, la gloire, sont rarement des fruits hâtifs; ils ne sont presque jamais le prix que du labeur.

Ainsi donc on peut connaître, mesurer les tribulations, les douleurs de cette vie, sans pour cela se décourager, sans pour cela devenir sceptique. Mais les événements de ce monde, bons ou mauvais, portent en eux leurs enseignements : le plus important, c'est le moyen de se gouverner. Eh bien, le gouver-

nement des hommes ne comporte pas de règle absolue. Au nord, au midi, au moyen âge ou bien aux temps modernes, à tel degré du méridien ou de la chronologie, les conditions diffèrent; et vouloir tout soumettre aux mêmes lois, au même niveau, serait folie. Vérité au delà des Pyrénées, a-t-on dit, erreur en deçà. Oui, sans contredit, dans le domaine des vérités pratiques. Et bien fou serait celui qui prétendrait imposer les mêmes prescriptions aux Espagnols et aux Français, aux Européens comme aux Orientaux. Chaque peuple même n'a-t-il pas la variété des dates, et la variété des dates n'emporte-t-elle pas celle des institutions? Ainsi en est-il en France.

Pendant plus de sept cents ans, ou plutôt du quatrième au huitième siècle qui forme la période historiquement occupée par la première race, celle des Mérovingiens, le pouvoir, disputé, combattu par des factions jalouses, n'eut qu'une existence confuse et précaire. De la main débile des successeurs de Clovis il alla, s'affaiblissant sans cesse, expirer dans celle des maires du palais jusqu'à Pépin le Bref, qui le premier régna par droit d'élection. Père de Charlemagne, fondateur de la seconde race, il fonda l'autorité en France. La race carlovingienne s'illustra, fleurit et disparut comme toutes les races royales. En tout temps on les vit s'élever sous un glaive victorieux et tomber sous un sceptre faible.

Chacun sait que, par une étrange analogie, cette seconde race, née des dépouilles de ces pauvres rois flétris du surnom de Fainéants, finit elle-même dans la personne de Louis V, dit le Fainéant.

L'examen le plus superficiel de cette série de trente-deux rois qui forment la troisième race, subdivisée en cinq branches, démontre jusqu'à l'évidence la prépondérance des intérêts, des besoins du moment dans l'avénement du souverain. C'est ainsi que Hugues Capet conquit sa couronne et son surnom, double prix de ses luttes avec les grands vassaux qui voulaient qu'un monarque couronné par eux ne fût qu'un fantôme brillant. Mais au lieu des faibles Carlovingiens, ils s'étaient donné un roi, grand par son caractère, fort par ses triomphes et puissant par ses vastes possessions.

C'est ainsi que l'avénement des trois races forme trois espèces de contrats différents, dictés aux chefs des Francs par la nécessité des circonstances. Le premier fut un contrat entre Clovis et son peuple; le second, entre Pépin et l'Église; le troisième, entre Hugues et la noblesse.

C'est ainsi que, plus tard, le premier germe de cette susceptibilité nationale, qui éclata ensuite en désastres à jamais néfastes sur les champs de bataille de Crécy, Poitiers, Azincourt, entre la France et l'Angleterre, fit passer de la branche des Capétiens à celle des Valois une couronne que revendiquait Édouard III, plus proche parent, disait-il, que Philippe VI, de Charles le Bel, par Isabelle, sa mère. Alors, en effet, le défaut de postérité masculine fit passer le sceptre dans la ligne collatérale; s'il y avait des parents plus proches, c'était par les femmes, et la loi salique [1], qui existait non dans les titres, mais en

[1] « Tout le monde sait que l'exclusion des femmes du trône date

fait, avait pour but d'éviter la transmission de la royauté à une famille étrangère. Et, pour le dire en passant, ce fut un singulier rapprochement, à trois siècles de distance, que l'apparition au poste suprême d'un prince de la famille d'Orléans, fondateur d'une dynastie née et morte dans le même souverain : en 1498, Louis XII; en 1830, Louis-Philippe.

En résumé, les faits saillants qui surgissent de nos annales et forment comme la philosophie de l'histoire sont loin d'aboutir à un froid scepticisme, mais consacrent, selon nous, cette vérité incontestable, à savoir : que les différentes époques représentent les différentes modifications de la société, et que ces modifications ont toujours, inévitablement, providentiellement trouvé un organe, un instrument, un chef.

de l'avénement de Philippe le Long, en 1316; mais ce fut à l'aide d'une bien pauvre interprétation du paragraphe 62, article 6, de la loi salique sur la succession des alleux. Cet article, décoré depuis du nom emphatique de *loi salique,* ordonnait simplement que l'héritage *privé* fût partagé également entre les fils et les filles, et que la partie alors connue sous le nom de *terre salique* en fût distraite pour être partagée entre les fils seulement. » (Sismonde-Sismondi, *Histoire des Français,* tome IX, page 348, et tome X, page 6.)

« On alla chercher à l'article de la succession aux biens ruraux, dans la vieille loi des Franks, une autorité capable de décider les procès de succession à la couronne. De là vint le préjugé vulgaire que la loi des Franks ou la loi salique avait exclu à perpétuité les femmes de l'exercice du pouvoir royal. La loi civile des Franks excluait, il est vrai, les femmes de la succession au domaine paternel; mais cette loi n'assimilait aucune magistrature à la propriété d'une terre; elle ne traitait en aucun article de la succession aux magistratures. *De terrâ vero salicâ, in mulierem nulla portio hæreditatis transit, sed hoc virilis sexus acquirit, hoc est, filii in ipsâ hæreditate succedunt.* » (*Lex salica,* tit. LXII.)

Aux époques guerrières, de valeureux capitaines, d'illustres épées; aux époques civiles et pacifiques, des hommes d'État, des orateurs politiques; aux tourmentes révolutionnaires, un bras qui les contienne, les calme, les réprime et les dirige. Mais en tous temps les circonstances ont créé les hommes, et les hommes créés par les circonstances les ont dominées. A ce cachet de domination se reconnaît et se révèle leur prédestination.

Notre société moderne a traversé les mêmes phases, subi les mêmes destinées : la question s'est transformée, mais elle a la même origine et la même conclusion.

La Révolution de 89 a changé les conditions du gouvernement : un principe nouveau a pris possession du pouvoir; ce principe, c'est celui de la souveraineté nationale. Substitué à celui de la légitimité empruntée au droit divin, il a donné une âme et un corps à cette puissance jusque-là occulte et désavouée qui s'appelle en tout pays l'opinion publique.

La souveraineté nationale, qui n'est autre chose que l'intervention des citoyens dans l'organisation du pouvoir qui les dirige, en a rendu l'exercice difficile. L'équilibre n'a pas été facile à trouver.

La France, sous l'ancienne monarchie, avait eu sans aucun doute sa grandeur et sa gloire; néanmoins ses institutions n'étaient plus en harmonie avec son génie. La Révolution de 89 fut l'immortelle manifestation de la société moderne. Mais, ainsi que Saint-Just le disait de la liberté : « Elle est sortie du sein des orages et des douleurs, comme le monde qui sort du

chaos, et comme l'homme qui pleure en naissant [1]. » Ses excès ont épouvanté le monde; mais, dégagée du sombre horizon où elle a pris naissance, elle s'est levée sur l'univers comme un astre radieux qui l'a éclairé de ses rayons et vivifié de sa chaleur féconde.

Cependant, les principes nouveaux qu'elle avait hardiment proclamés avaient à faire leur chemin et à prendre leur place. Ce ne fut pas peu de chose de la leur assigner bien exactement. L'exagération de la liberté avait abouti à la licence et à l'anarchie. Le héros des Pyramides et de Marengo organisa tout cela de sa puissante main. Il comprima la licence; il musela l'anarchie, tout en conservant de la Révolution ce qu'elle avait de bon et de vrai. C'est même là, il faut le dire en passant, l'explication de la popularité magique de ce grand nom : dominateur suprême de cette immense révolution des flancs de laquelle il était sorti, il la maîtrisa sans l'étouffer et la gouverna sans l'anéantir. Au contraire, et c'est parce qu'il en est, aujourd'hui encore, la glorieuse personnification, qu'il est honoré, respecté, salué par le peuple, qui voit en lui l'image de la démocratie dans toute sa grandeur.

La souveraineté nationale, incarnée en lui, a trouvé tout à la fois dans son vaste génie et dans son épée de larges développements et un frein. C'est pour cela que l'influence de ce grand nom et de ce grand souvenir rayonne encore d'un si vif éclat. Méconnu à une certaine époque par l'école libérale, plus préoc-

[1] Saint-Just à la Convention, *Histoire des Girondins*, Lamartine, tome VIII, page 166.

cupée, dans les temps calmes qu'il lui avait faits, des exigences de la liberté que de celles de l'ordre, il était, à certains yeux, l'emblème d'un despotisme glorieux, mais inflexible. Le retour des excès révolutionnaires a rendu plus éclatante pour tous la manifestation de cette éternelle vérité : que les révolutions ne sont grandes et fécondes qu'à la condition d'être maîtrisées, et les bienfaits d'un fondateur de gouvernement, durables en raison même de l'autorité de sa parole, de l'énergie de son commandement.

Les conditions du gouvernement furent modifiées après la chute de l'Empire. La monarchie constitutionnelle, de 1815 à 1848, fut plus ou moins soumise à la pression du principe de la souveraineté nationale. Les oscillations du pendule parlementaire précipitaient le mouvement tantôt vers le principe d'autorité, tantôt vers le principe législatif. Mais ce mécanisme ingénieux et habile manquait de base; il avait un faux point d'appui dans un gouvernement qui n'émanait directement ni de la souveraineté nationale ni de la légitimité. Au premier souffle révolutionnaire il s'écroula. La révolution triomphante au 24 février inaugura l'omnipotence parlementaire; ce fut son premier acte et le plus saillant de tous ses abus : à lui seul il suffirait pour enfanter tous les autres. Il y a longtemps qu'un sage écrivain a dit : « Sans doute il est très-» essentiel, pour assurer la constitution d'un État, » d'y limiter le pouvoir exécutif; mais il l'est beau-» coup plus d'y limiter le pouvoir législatif. Ce que » celui-là ne fait que pas à pas (je veux dire de ren-» verser les lois) et par une suite plus ou moins longue

» d'entreprises, celui-ci le fait en un moment. Les lois
» n'ayant besoin pour exister que de sa volonté, il
» peut aussi les anéantir par sa volonté; et si l'on veut
» me permettre l'expression, la puissance législative
» change la constitution comme Dieu créa la lumière.
» Pour rendre donc stable la constitution d'un État,
» il faut absolument y borner le pouvoir législatif...
» car, quelques lois qu'il fasse pour se limiter lui-
» même, elles ne sont jamais, par rapport à lui, que
» de simples résolutions; les points d'appui aux bar-
» rières qu'il voudrait se donner, portant sur lui et
» dans lui, ne sont pas des points d'appui. En un
» mot, on trouve à arrêter la puissance législative,
» lorsqu'elle est une, la même impossibilité qu'Archi-
» mède trouvait à mouvoir la terre [1]. »

Les excès d'une assemblée unique sont flagrants : c'est la révolution en permanence. Ils nous ont conduits au bord de l'abîme. Une main puissante nous a retenus et sauvés. L'Empereur disait : « On me vante
» fort comme grand capitaine, comme politique
» habile, et l'on ne parle guère de moi comme admi-
» nistrateur; pourtant ce que j'ai fait de plus difficile
» et de plus utile a été d'arrêter le torrent révolution-
» naire; il aurait tout englouti [2]! »

Cette gloire, revendiquée par le grand homme, si riche de toutes les gloires, lui appartient en effet, et a été transmise par lui, à titre d'héritage, à un de ses neveux, appelé par la destinée à reprendre et à

[1] Delolme, *Constitution d'Angleterre*, tome I, page 214.

[2] *Histoire de Napoléon et de la grande armée*, par le général comte de Ségur, tome I, page 75.

achever son œuvre. Comme lui, il a reçu le gouvernement de la France à une époque d'anarchie et d'abaissement; comme lui, il l'a relevée de ses ruines et lui a rendu la vie et la prospérité.

Pour cela, il fallait le triple concours des circonstances, du caractère personnel et de l'assentiment national.

Personne assurément ne peut en nier l'existence dans le spectacle dont nous sommes les acteurs et les témoins :

1° Les circonstances ont toujours créé les hommes destinés à jouer un grand rôle dans les affaires de ce monde. Chacun sait si le prince qui nous gouverne semble investi par Dieu de cette mission providentielle, et si, par une curieuse coïncidence, il ne serait pas autorisé à dire, lui aussi, comme l'Empereur : « Au temps des conspirations, on voulait m'effrayer » de Georges : ce misérable devait tirer sur moi. Eh » bien, il aurait tué mon aide de camp, tout au plus; » mais me tuer, moi, c'était impossible! avais-je donc » accompli les volontés du destin? Je me sens poussé » vers un but que je ne connais pas; quand je l'aurai » atteint, dès que je n'y serai plus utile, alors un » atome suffira pour m'abattre; mais jusque-là tous » les efforts humains ne pourront rien contre moi!... » Les jours sont écrits! »

2° Le caractère personnel de l'homme appelé à ce glorieux mandat de sauver son pays est incontestablement la condition suprême du succès; et s'il fait l'honneur de celui qui en est doué, il fait l'honneur aussi de cette perspicacité nationale qui est allée

chercher sur la terre d'exil l'instrument futur de ces mystérieux desseins.

3° Il est enfin une troisième condition qui ratifie et couronne l'œuvre : c'est l'assentiment public manifesté, constaté, formulé sans hésitation, sans arrière-pensée, sans interruption. La souveraineté nationale, exercée dans sa toute-puissance et dans sa liberté, a créé et sanctionné le gouvernement de son choix. Nous disions quelque part que l'élection du 10 décembre 1848 avait été, de la part du peuple, une première tentative d'abdication dans le maniement des affaires publiques; l'abdication se consomme aujourd'hui en couronnant un empereur; ou plutôt la souveraineté nationale délègue ses pouvoirs et n'en retient que la part nécessaire à l'exercice légal, régulier et pacifique du gouvernement représentatif. Ce ne sont plus les orages d'une vie politique, agitée, passionnée, ardente. La nation fatiguée a voulu se reposer à l'ombre d'un gouvernement libre, fort et modéré. Elle a déjà plusieurs fois manifesté sa pensée, sachant bien ce qu'elle veut, sans surprise, sans pression; sous l'empire d'une constitution qu'elle connaît déjà, qui, à la différence des constitutions précédentes, ouvre la porte aux modifications conseillées par l'expérience, elle exprime sa confiance et sa volonté, elle a fait entendre sa voix; bientôt convoquée dans ses comices, recueillie dans ses convictions plus encore que dans sa reconnaissance, elle va la faire entendre encore. Est-ce assez pour constater ses résolutions et sa souveraineté? Assurément, jamais manifestation n'aura été plus sérieusement réfléchie,

plus mûrement méditée, plus éclairée, plus persévérante, plus solennelle, plus nationale [1].

§ 6.

DE L'EMPIRE RÉSUMANT EN LUI LE PRINCIPE D'AUTORITÉ ET LE PRINCIPE DE LA SOUVERAINETÉ NATIONALE.

L'honorable rapporteur du Sénat a dit au commencement de son travail : « Après les grands ébranle-
» ments politiques, il arrive toujours que les peuples
» se jettent avec joie dans les bras de l'homme fort
» que leur envoie la Providence. C'est la fatigue des
» guerres civiles qui fit la monarchie du vainqueur
» d'Actium; c'est l'horreur des excès révolution-
» naires, autant que la gloire de Marengo, qui éleva
» le trône impérial. Au milieu des récents dangers de
» la patrie, cet homme fort s'est montré au 10 dé-
» cembre 1848 et au 2 décembre 1851; et la France
» lui a confié son drapeau prêt à périr. Si elle a dé-
» claré vouloir le lui confier pour toujours, dans ce
» voyage mémorable qui n'a été qu'une suite de
» triomphes, c'est que, par son courage et sa pru-
» dence, l'homme s'est montré à la hauteur du man-
» dat; c'est que, lorsqu'une nation se sent tourmentée
» par les agitations d'un gouvernement orageux, une
» réaction nécessaire la conduit vers celui qui lui
» assure le mieux l'ordre, la stabilité, le repos. »

Il est impossible, selon nous, de rendre avec plus de bonheur et de justesse la pensée qui jaillit de l'esprit public par la proclamation de l'Empire. Si le

[1] *Pays*, 29 octobre 1852.

sentiment national, qui forme aujourd'hui la base du gouvernement nouveau, pouvait se manifester par une formule collective, il semble qu'il n'en choisirait pas une autre. C'est que l'idée exprimée par l'éminent rapporteur est à ce point vraie, qu'il se trouve être lui-même une des conséquences logiques du système parfaitement irréfragable dont son rapport offre la curieuse déduction. Oui, il est très-vrai que le prince qui nous gouverne est la personnification complète, sérieuse, éclatante de l'époque dont les destinées lui sont confiées; oui, il est très-vrai que la confiance du pays, justifiée du reste par tant d'actes empreints de force, d'énergie, de décision patriotique, est allée à lui, à lui seul, absolue, entière, sans réserve. Voilà la vérité sans voile, sans détour. La France, glorieuse d'un passé qui représentait à ses yeux la grandeur et l'indépendance de la patrie, a saisi avec une ardeur instinctive le nom et le bras qui, au milieu des tempêtes révolutionnaires de 1848, pouvaient le mieux rassurer l'équipage et promettre le port. Le port que l'instinct populaire saluait, dès le 10 décembre 1848, de ses votes et de ses acclamations, c'est celui dans lequel nous entrons aujourd'hui, toutes voiles au vent; c'est celui que les populations agricoles, dans leur merveilleux pressentiment, appelaient de leurs vœux, écrits ou sous-entendus, sur leurs bulletins de vote, sur leurs bannières pacifiques; c'est l'Empire, en un mot, l'Empire dont le rapport, fait au Sénat dans sa séance du 6 novembre 1852, n'est que la consécration rationnelle.

Il en est en même temps la préface; il en est

comme le programme officiel; et l'illustre rédacteur a merveilleusement formulé une pensée dont il est lui-même un des instruments : non-seulement Louis-Napoléon personnifie aujourd'hui les besoins, les sentiments de la France, mais il lui faut des organes de sa pensée, et ces organes seront d'autant plus sûrs et plus utiles, qu'ils seront tout à la fois l'émanation de la pensée du prince et de celle du pays qui se confond en lui. C'est en cela que l'honorable rapporteur semble avoir été lui-même comme une sorte d'inspiration de ce mouvement national, comme un écho fidèle de cette opinion publique qui fait aujourd'hui un empire et un empereur.

Le manifeste ne pouvait pas en être plus solennel et plus noble, et le Sénat ne pouvait pas choisir un organe plus éclatant et plus accrédité. La plume élégante de l'académicien a prêté un charme infini à l'érudition savante du législateur, dont les recherches lumineuses empruntaient elles-mêmes un coloris et un reflet depuis longtemps appréciés au talent éprouvé de l'écrivain, à la science du jurisconsulte si justement renommé.

A ce triple mérite, il est juste d'ailleurs d'en ajouter un autre (le plus précieux de tous) : l'accent d'une conviction sentie, dont le rapport présente le grave et brillant résumé.

Son point de départ et sa conclusion, c'est que le gouvernement de Napoléon repose sur une démocratie fortement organisée, sur des sympathies profondes, sur la base inébranlable de la nationalité la plus large. Comme Antée trouvait sa force au contact de la terre,

sa mère, le gouvernement actuel puise la sienne au contact de la nation dont il est issu.

Ce qu'il y a d'étrange, c'est de trouver, dans un des ouvrages d'un homme bien remarquable, mais assurément bien éloigné, quand il écrivait ce passage, de la pensée qu'il semblait l'écrire pour l'époque actuelle, une définition frappante des conditions actuelles du gouvernement : « C'est peu de s'appeler le » gouvernement, dit M. Guizot dans son livre *Du gou-* » *vernement de la France;* il faut l'être en effet; et » pour l'être, il faut posséder quelque part un point » d'appui, recevoir de telle ou telle source une force » qui donne vie au pouvoir...

» L'autorité ne se fonde point en l'air; elle ne peut » vivre de sa propre substance : *isolée, vainement elle* » *paraît avoir en mains les revenus publics, une admi-* » *nistration, une armée, tous les instruments d'action;* » *ils s'arrêtent, se dissolvent et lui échappent*, si elle » ne peut faire circuler dans ces machines ce prin- » cipe de vie qui ne leur est point inhérent et doit » venir d'ailleurs. La plus puissante de toutes les » forces, le plus solide de tous les appuis, ce sont sans » contredit les besoins et les intérêts nationaux, le » vœu présent et réel de la majorité des citoyens. » Quand le pouvoir a compris ces intérêts et s'en est » porté le garant, quand il a entendu ce vœu, et se » montre habile à l'accomplir, qu'il soit aux mains » d'une assemblée, d'un ministère ou d'un homme, il » est fort et peut affronter ses ennemis.

» Qui a donné au cardinal de Richelieu, à Louis XIV » et à Bonaparte la force de dompter, ceux-là une

» grande aristocratie, celui-ci une révolution terrible ?
» Ils avaient compris que la société aspirait au repos,
» qu'elle repoussait surtout le trouble, la violence et
» cette multitude de petites tyrannies locales sous
» lesquelles elle avait gémi ; ils se chargèrent de ré-
» pondre à ce besoin public ; ils furent les hommes de
» leur temps, et le temps leur prêta ses vœux, ses
» instincts, ses tendances, ses idées. Ainsi poussés et
» soutenus, ils triomphèrent de toutes les résistances. »

Cette page est incontestablement très-belle, et ce qu'elle offre de plus saisissant, c'est peut-être moins l'éloquence et la justesse de son application aux circonstances qui nous étreignent aujourd'hui, que les rapprochements étranges qu'elle offre avec les événements sinistres qui se sont accomplis sous le ministère même de celui qui, d'après de si belles paroles, aurait si bien paru devoir les prévenir. Cette dissolution de tous les éléments administratifs n'est-elle pas, trait pour trait, l'image de cette monarchie dont il était le premier conseiller lorsqu'elle s'écroula subitement sous lui ?

Enseignement bizarre de cette sorte de seconde vue d'un grand esprit qui tout à la fois sommeille sur le bord de l'abîme ouvert à deux pas de lui, et paraît lire dans un avenir plus ou moins lointain !

Cet avenir, si bien pressenti et décrit alors, est aujourd'hui réalisé. M. Troplong et M. Guizot ne semblent-ils pas avoir eu en main le même pinceau pour en tracer le portrait ?

Ce gouvernement fort que dépeint M. Guizot n'est-il pas celui dont M. Troplong fait une si judicieuse analyse ?

L'Empire, que nous avons, n'a tant de force que

parce qu'il réunit, concilie, concentre et résume en lui deux principes jusqu'ici inconciliables et ennemis : le principe d'autorité et le principe de la souveraineté nationale. Plongeant ses racines, les confondant dans une souche à jamais glorieuse, il puise lui-même sa vitalité et sa séve dans la souveraineté nationale librement, itérativement, persévéramment exprimée, et élève au-dessus du pays régénéré, gouverné, le principe tutélaire d'une autorité trop longtemps énervée, insultée, abaissée, avilie.

Voilà ce qui fait aujourd'hui sa force et sa puissance, voilà ce qui fait de lui, selon l'heureuse expression de l'honorable M. Troplong, « le trait d'union du » pouvoir et du peuple, le symbole monarchique de la » démocratie organisée ». Son origine, ses services le nationalisent profondément. La Restauration n'avait jamais pu se faire pardonner sa naissance ; l'Empire nouveau, c'est la réhabilitation pacifique du sentiment le plus vivace chez un grand peuple, celui de la nationalité.

Avec lui, sous sa main puissante, la nation est tranquille, rassurée sur son honneur et sur ses intérêts ; elle sait, comme on l'a dit, que le chef de l'État qui porte le nom de Napoléon a la main sur le pommeau de son épée, sans vouloir la tirer, mais sans jamais cesser de garder son honneur, dont il a le dépôt ; elle sait qu'il a la garde aussi de ses intérêts, dont il lui a, jusqu'à présent, déjà rendu bon compte, et elle a confiance en lui.

Saluez donc, vous tous, amis sincères de votre pays, saluez de votre concours et de vos joies l'avé-

nement d'un règne que l'instinct national a deviné, créé, acclamé, comme la traduction exacte de ses pensées, de ses vœux les plus intimes et les plus chers! L'honorable rapporteur du Sénat vous l'a dit, et nous ne pouvons mieux dire que lui :

« Partout l'espérance renaît dans les cœurs, par-
» tout les capitaux, comprimés par l'incertitude de
» l'avenir, s'élancent avec ardeur dans la voie des
» affaires, partout la séve nationale s'échauffe et cir-
» cule pour produire les fruits les plus abondants. Ce
» règne ne sera pas né au milieu des armes et dans le
» camp de prétoriens mutinés. Il est l'œuvre de la
» pensée nationale la plus spontanée; il a été enfanté
» dans nos villes de commerce, dans nos ports, dans
» les foyers les plus paisibles de l'agriculture et de
» l'industrie, au milieu des joies de tout un peuple
» affectionné; il sera *l'Empire de la paix,* c'est-à-dire
» la Révolution de 89 sans les idées révolutionnaires,
» la religion sans l'intolérance, l'égalité sans les folies
» égalitaires, l'amour du peuple sans le charlatanisme
» socialiste, l'honneur national sans les calamités de la
» guerre. »

Pour tout dire en deux mots, notre conviction profonde est qu'il donnera à notre chère patrie les deux biens les plus précieux : l'honneur et la prospérité[1].

§ 7.

LE PRINCIPE D'AUTORITÉ.

Pourquoi le parlementarisme a-t-il été en France un mauvais mode de gouvernement? — Parce qu'il a

[1] *Pays*, 13 novembre 1852.

conduit fatalement à la confusion des pouvoirs, à l'absorption du pouvoir exécutif par le pouvoir législatif, à l'omnipotence parlementaire, c'est-à-dire au désordre moral, à l'anarchie.

Que le gouvernement soit surveillé, contrôlé avec sévérité, avec rigueur, par le pouvoir représentatif, rien de mieux, rien de plus nécessaire, même au point de vue de ses plus nobles tendances, de ses plus généreux entraînements! Ainsi, on l'a dit bien souvent, pour le budget, que de dépenses utiles, désirables, pourraient très-naturellement séduire chaque ministre, le souverain lui-même, dans l'intérêt même de la grandeur, de la prospérité du pays, si la nécessité de compter avec les ressources des contribuables n'opposait un frein salutaire aux plus louables aspirations!

Il faut donc, non-seulement dans les questions budgétaires, mais encore dans toutes les questions politiques, interroger le pays, représenté par ses élus. Il est utile et juste d'avoir leur opinion sur tous les grands intérêts qui s'agitent au sein de notre société.

Mais le gouvernement est chargé de l'administration et de la conduite des affaires sociales. C'est lui qui a en mains le « gouvernail ». Pour bien naviguer, il doit compter sans doute sur les avis éclairés de ses officiers de bord, sur le zèle et l'habileté de ses agents, mais il est indispensable qu'il ne cède à personne, qu'il ne partage même avec personne le commandement suprême.

Or, le système parlementaire, tel qu'il fut pratiqué, ne fut que l'immixtion du conseil dans l'exécution;

l'envahissement, l'usurpation, par une pente insensible et graduelle. Et de même que le pouvoir exécutif doit se défendre même de ses sentiments généreux dans la pratique financière, de même le parlement est exposé aux perfides séductions d'un conseiller honorable, mais dangereux : l'esprit de corps.

L'esprit de corps, qui anime toute assemblée de son souffle, caresse ses plus délicates susceptibilités et associe, par une loyale solidarité, l'honneur individuel de chacun à l'honneur collectif de tous; de là une sorte d'émulation au développement, à l'extension des droits, des prérogatives, des priviléges même qui forment le patrimoine commun. De là les périls. De là l'histoire des anciens parlements, et dans les temps modernes, la prépondérance et la chute du régime parlementaire.

Si, dans l'ordre privé, l'organisation et l'administration d'un établissement industriel ou commercial sont difficiles, combien plus compliquée est encore cette œuvre destinée à régler la marche des intérêts publics!

Une déplorable habitude en France est de procéder sans cesse par comparaisons avec les nations étrangères, avec l'Angleterre particulièrement, que les partisans du système parlementaire invoquent à tout moment comme modèle.

Ces rapprochements sont aussi faux pour les institutions que pour les individus eux-mêmes. Que dirait-on si, pour prouver qu'on a tort chez nous de doter les jeunes filles en les mariant, on citait l'Angleterre, où elles ne sont pas dotées? Pour établir la différence

de ces mœurs sociales, ne serait-il pas juste de constater la différence politique des institutions qui, par l'hérédité de l'aîné des fils, constitue une aristocratie, dont nos habitudes modernes et notre Code civil ne s'accommoderaient en aucune façon?

S'il en est ainsi dans cette partie de notre législation comparée à celle de l'Angleterre, n'en est-il pas de même dans toute sa constitution politique?

La Chambre des lords, le suffrage restreint, la subordination hiérarchique de la Chambre des communes vis-à-vis de la Chambre des lords, la vénération respectueuse de la nation vis-à-vis de sa souveraine ne tracent-ils pas un intervalle immense, une dissemblance profonde entre les deux nations?

La pondération, l'équilibre qui harmonisent les institutions britanniques, trouvent-ils chez nous un équivalent quelconque? Notre Sénat forme-t-il un recours régulier, normal, puissant, comme la Chambre des lords, aux votes de la Chambre des communes? Notre Corps législatif ne serait-il pas profondément humilié de l'attitude subalterne imposée par la Constitution anglaise à la Chambre basse dans ses communications avec la Chambre haute?

Le suffrage limité, qui préside à toutes les élections en Angleterre, serait-il aujourd'hui admis en France?

La respectueuse humilité du peuple entier adorant le pouvoir souverain n'est-elle pas remplacée en France par le dénigrement, l'injure, l'attaque permanente et grossière?

Quelle comparaison peut-on donc invoquer sans cesse dans des conditions si dissemblables? Et il ne

faut pas méconnaître que toutes ces institutions se tiennent. On ne peut prendre l'une et laisser les autres. C'est un tout complet, indissoluble!

Le régime parlementaire incorporé dans cet ensemble fortement uni, cimenté par ces liens indissolubles, par cette agglomération puissante, que l'orgueil et la nationalité britanniques consolident encore, fonctionne avec régularité et méthode. Les contre-poids, la solidarité donnent à toutes les parties de ce vaste édifice des proportions et une solidité que personne, hélas! ne peut signaler dans notre société française.

Aujourd'hui surtout, en présence des réminiscences parlementaires qui nous agitent, nous dirons avec M. Ernest Dréolle, député :

« La situation actuelle est si anormale, et partant si grave, que nous allons, quant à nous, jusqu'à laisser de côté la question des hommes, pour voir enfin se résoudre la question capitale, c'est-à-dire l'affirmation de l'*autorité gouvernementale.* »

Oui, la question est là aujourd'hui, et c'est la traiter en très-bons termes, en déductions très-judicieuses. L'*autorité* est aujourd'hui attaquée, menacée, déjà affaiblie, non pas dans son essence, dans son origine, dans sa popularité, grâce à Dieu et à l'Empereur, intacte et immaculée, mais dans sa forme et dans ses attributs.

Avec l'Empereur, le pays n'a rien à craindre; chacun le sait bien. Mais il n'en est pas moins vrai qu'en principe, l'*autorité gouvernementale* chez nous, aux prises avec le régime parlementaire (sans la Chambre des lords, c'est-à-dire sans aristocratie), avec le suf-

frage universel, avec la démocratie, a plus besoin d'être fortifiée qu'énervée et affaiblie. Ce n'est pas son affaiblissement qui profiterait à la liberté.

C'est ce qu'on ne sait pas assez en France. Par suite d'anciennes traditions qui faisaient de l'opposition le refuge de la liberté, l'opposition semblait en avoir le monopole contre le gouvernement qui luttait toujours contre elle.

Il n'en est plus ainsi aujourd'hui : le gouvernement impérial a pris l'initiative de toutes les libertés. Élu de la nation, il la représente, et l'attaquer, lui, c'est attaquer la nation et la liberté, dont il est la manifestation populaire.

L'Empire c'est la liberté; l'opposition risque sans cesse d'en être la négation.

Au milieu du suffrage universel et de la démocratie, l'Empire, pour fonder la liberté, doit avoir comme base inébranlable et incontestée le principe d'autorité [1].

[1] *Le Public*, 24 décembre 1869.

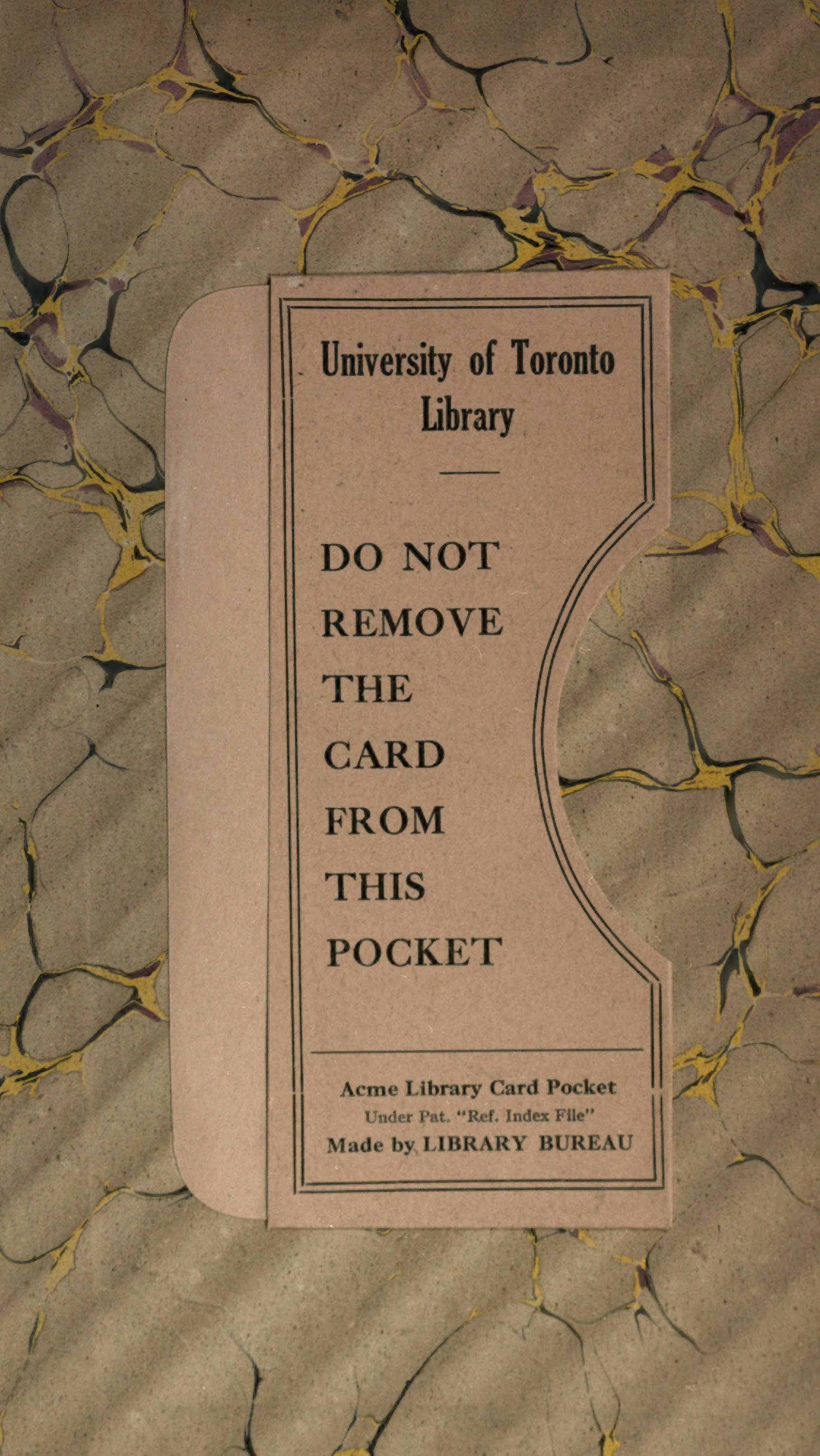
FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DU PREMIER VOLUME.

PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE.





University of Toronto
Library
DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU

